This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford [illegible] raries

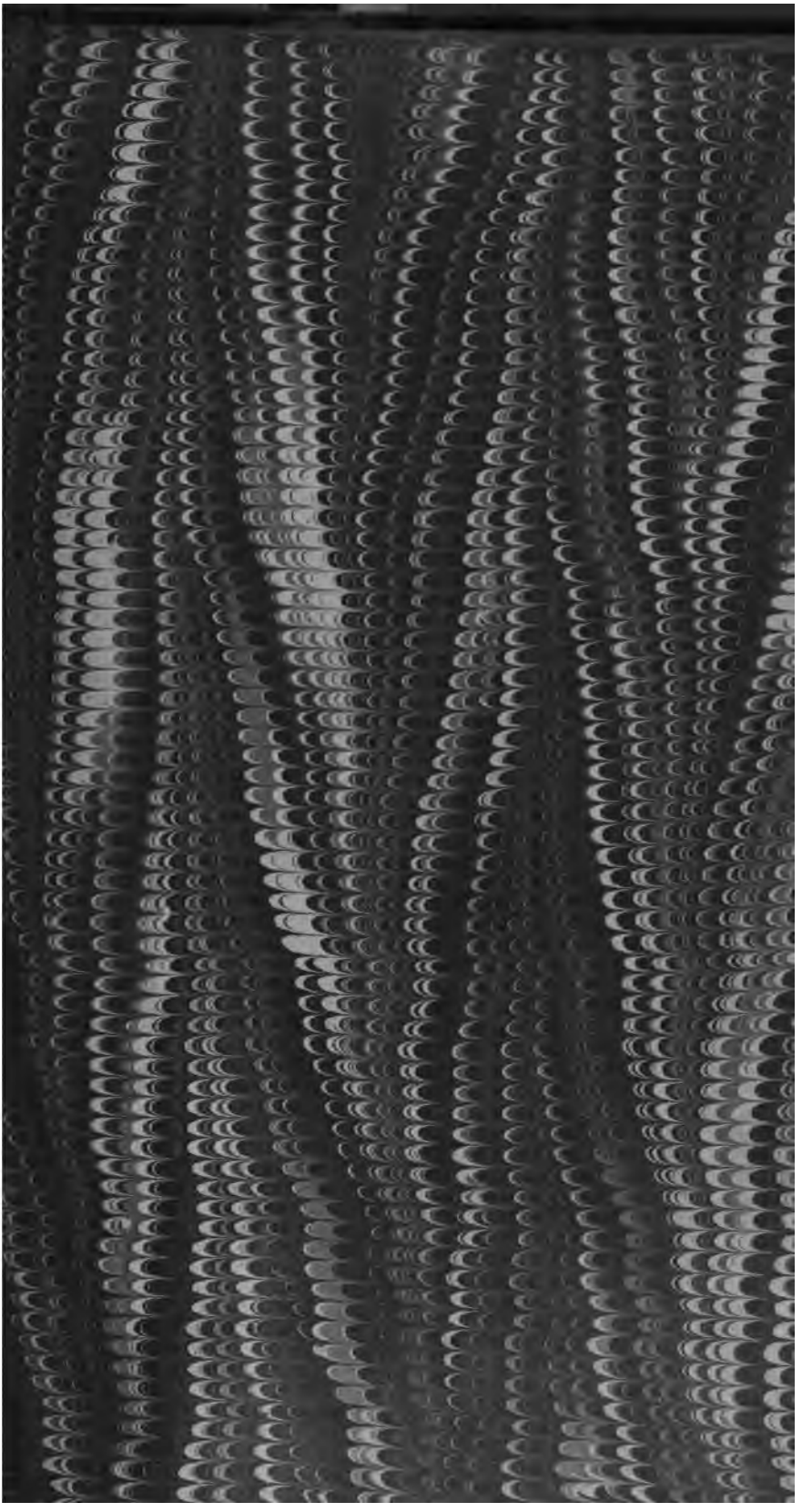

ESSAI

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

L'INVENTION

DE

L'IMPRIMERIE.

ESSAI

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

L'INVENTION

DE

L'IMPRIMERIE,

Par Ch. PAEILE,

Bibliothécaire et Archiviste de la ville de Lille.

PARIS

CHEZ TÉCHENER, LIBRAIRE, RUE DE L'ARBRE-SEC, 52.

LILLE

CHEZ L. BÉGHIN, LIBRAIRE, Rue de la Grande-Chaussée, 26 bis. | CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grande-Place, 64.

1859

ESSAI

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

L'INVENTION

DE

L'IMPRIMERIE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Incertitude sur la personne de l'inventeur et le lieu de l'invention. — Causes de cette incertitude. - Opinions diverses. — Énoncé du sujet précis de cette étude et des règles de critique qui seront suivies dans la discussion. — Division de la matière.

Si la solution d'un problème historique dépendait du nombre des écrits publiés pour le résoudre, peu de questions seraient mieux définies que celle de l'invention de

l'imprimerie. En effet, presque tous les bibliographes l'ont directement ou indirectement abordée et un très-grand nombre d'écrivains, chez les diverses nations modernes, en ont fait le sujet de leurs études spéciales. Cependant le nom de l'inventeur et le lieu de l'invention n'ont pas été déterminés d'une manière assez positive pour faire disparaître toute incertitude, et forcer sur ce point l'adhésion des esprits impartiaux.

La principale cause de cette incertitude provient du mystère dont l'inventeur environna ses recherches. Quand il eut conçu l'idée première et bien simple de l'art nouveau, il comprit la nécessité de couvrir ses essais du secret le plus absolu jusqu'à la pleine réalisation de sa pensée, afin de ne pas se voir enlever, avec la gloire d'une aussi admirable invention, les bénéfices matériels qui devaient résulter pour lui de ses travaux, et le récompenser de sa persévérance. Cependant, il serait difficile d'admettre qu'il ait pu tout faire par lui-même sans nul secours étranger. Plus tard donc, quand, malgré ses précautions, et par la mauvaise foi d'un de ses aides, un atelier rival s'ouvrit, et, quand la dissension se mettant dans cet atelier, le secret fut à peu près divulgué au monde, ceux qui, tout d'abord, donnèrent le récit de ce grand événement, se firent les échos des prétentions hostiles au premier typographe. Comme de plus, ces auteurs n'avaient pas une idée bien nette de l'objet dont ils parlaient, ils consignèrent dans leurs narrations des détails inexacts qui avaient leur source dans de vagues rumeurs, ou qui provenaient des déclarations mensongères des plagiaires, pour ne pas dire des spoliateurs de l'inventeur véritable: nouvelle et bien puissante cause d'incertitude. Lorsqu'enfin l'art nouveau fut généralement connu et pratiqué, lorsque ses magnifiques résultats purent être appréciés à leur juste valeur, des prétentions

nouvelles surgirent de toutes parts, les rivalités nationales se mirent de la partie, et la question fut embrouillée comme à plaisir.

On sait avec quelle ardeur sept villes se disputèrent, dans l'antiquité, l'honneur d'avoir donné le jour au plus grand des poètes épiques. Ces disputes offrent une faible image de celles qui éclatèrent autour du berceau de l'imprimerie. Plus de vingt villes ont revendiqué la gloire de l'avoir vu naître dans leurs murs. Augsbourg, Bâle, Bologne, Dordrecht, Feltri, Florence, Gouda, Haarlem, Lubeck, Mayence, Nuremberg, Rome, Russenbourg, Schelestadt, Strasbourg, Venise sont dans la lice, et leurs prétentions opposées ont trouvé des défenseurs ardents et passionnés. Quant au nom de l'inventeur, plus vive encore est la discorde. Les uns désignent Castaldi, les autres Coster, d'autres encore Fust, Gensfleich, Gutenberg, Gresmund, Ulrich Hann, Jenson, Mentelin, Pannartz, Régiomontanus, autrement nommé Jean de Montréal, Schœffer, Schweynheym, Louis de Valbecke, et bon nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

« Entre ces villes, dit M. Daunou, Haarlem, Strasbourg « et Mayence, et entre les inventeurs désignés, Coster, « Mentelin, Gutenberg, Fust et Schœffer, sont les plus « dignes d'attention. »

Cette opinion est universellement reçue. Bien qu'elle ne décide rien, elle circonscrit la question, et à ce titre, en élaguant tout d'abord ce qui est faux, ou manifestement improbable, elle rend plus facile la recherche de la vérité dans cette importante controverse.

Laissant de côté Fust, Schœffer et Mentelin, dont la cause n'a pas de fondement assez réel pour qu'il soit nécessaire de s'en occuper, il ne reste que Coster et Gutenberg. Les Allemands ne connaissent que ce dernier, et bien qu'ils

soient divisés sur la question de savoir si l'art a pris naissance à Mayence ou à Strasbourg, ils sont unanimes à lui attribuer l'honneur de l'invention. Le nombre des ouvrages qu'ils ont écrits pour soutenir sa cause est très-grand, et l'autorité des auteurs de ces ouvrages est vraiment imposante. De son côté, la Hollande n'a qu'une voix : Gutenberg n'a rien inventé; il a dérobé à Lourens Janszoon Coster de Haarlem le secret de l'art, ou tout au moins il a eu des relations avec l'auteur du larcin dont le bourgmestre hollandais a été victime. Il y a deux siècles, Pierre Schryver disait que nier le bon droit de Coster c'est nier l'existence même de Dieu! Il est impossible d'être plus entier et plus énergique. Il fallait de sa part une conviction bien profonde pour oser se permettre de placer sur la même ligne une vérité absolue, nécessaire, essentiellement évidente et un fait secondaire et contingent, qu'une nation entière proclame, il est vrai, comme incontestable, mais qu'une autre nation rejette avec une égale unanimité. En France et en Angleterre, les prétentions des Hollandais et les preuves sur lesquelles ils se fondent ont été longtemps dédaignées. Dans ces derniers temps, il y a eu néanmoins un revirement d'opinion. Quelques hommes de science et d'autorité, en tête desquels il faut placer M. de Laborde et M. Aug. Bernard ont examiné leurs raisons et ils ont reconnu qu'elles ne méritent pas le mépris que l'on a longtemps affecté pour elles. Il n'ont pas embrassé cependant l'opinion des Hollandais dans toute son étendue; ils gardent dans leurs conclusions un certain milieu. Ils accordent quelque chose à la Hollande, mais l'Allemagne a droit à la plus grande part de gloire.

Cependant la vérité est une et n'admet pas de semblables compositions. L'un des deux peuples doit avoir le mérite exclusif de la découverte, et le but qu'on se propose

d'atteindre dans cet *Essai* est de déterminer ce point douteux.

Précisons d'abord la question. Nos recherches se portent sur l'invention des *types mobiles*, car, ainsi que le dit Schœpflin : « l'inventeur des types mobiles, de quelque » nature qu'ils soient, est le véritable inventeur de l'impri- « merie qui conserve et propage tous les autres arts. » (1) Schœpflin dit *typographie*, et son expression est excellente et la seule exacte; mais, comme le mot *imprimerie* a prévalu dans l'usage général, nous nous en servons, bien que rigoureusement il puisse s'appliquer à plusieurs arts dont les procédés sont distincts. Cette observation est importante, car parmi les auteurs il y en a bon nombre qui ont vu dans l'impression tabellaire l'essence même de l'imprimerie, et dans ce cas, ce serait aux Chinois que reviendrait l'honneur de l'invention, puisqu'il est notoire, que depuis un temps immémorial, ils se servent de cette méthode pour reproduire leurs livres; d'autres l'ont placée dans l'art de graver des poinçons, mais alors tous les peuples de l'antiquité, les Egyptiens, les Grecs et les Romains l'auraient connue, et il paraîtrait vraiment étrange que ces esprits ingénieux se fussent bornés à frapper des empreintes, sans produire jamais de livres imprimés et sans essayer même d'utiliser ce moyen pour la multiplication des images. Ainsi, il est bien entendu que nous nous occupons ici de l'invention des caractères ou types mobiles, parce que c'est dans l'idée

---

(1) Solutilium inventor typorum, cujuscumque hi indolis sint, artis typographicæ est verus inventor, quæ reliquas artes omnes conservat, propagat. (*Vindiciæ typographicæ*, *pg.* 11.)

simple et féconde de cette mobilisation que consiste le point essentiel de l'imprimerie.

Cet *Essai* n'est pas une simple narration historique, mais plutôt la discussion d'une controverse, et dès lors, il convient de bien fixer les principes que nous allons suivre dans cette discussion. La découverte de l'imprimerie est un fait, et, comme tous les faits, elle se prouve par des témoignages. Quand la génération qui a vu s'accomplir un fait en a consigné le récit dans des écrits authentiques, quand des monuments également authentiques et contemporains du fait permettent aux générations successives de contrôler le témoignage de la première, ce témoignage acquiert le plus haut degré d'évidence. Mais ces deux conditions ne sont pas indispensables pour engendrer la certitude. Le témoignage de la génération contemporaine peut être conservé et transmis, par voie traditionnelle, et traverser des siècles sans s'altérer, qu'il existe des monuments contemporains du fait que la tradition conserve ou qu'il n'en existe pas. Dans ce cas, la certitude est moins grande sans doute, mais elle est suffisante, et bien des faits historiques reconnus partout comme indubitables ne reposent pas sur des fondements plus assurés. Il arrive parfois, après un certain laps de temps, que la tradition verbale d'un événement est recueillie par un écrivain, et naturellement son récit doit jouir du même degré de certitude que la tradition verbale, quand bien même plusieurs siècles le sépareraient du temps où l'événement qu'il rapporte s'est accompli.

Ces principes sont admis par tout le monde, et l'on ne devra pas les perdre de vue dans la discussion des témoignages qui regardent l'invention de l'imprimerie. On a dit toutefois que l'étude des seuls documents historiques ne pourra jamais décider cette question et que « les témoi-« gnages des auteurs contemporains ou non, de quelque

« part qu'ils viennent, ont besoin d'être contrôlés comme « toute assertion humaine. » (1) D'après le contexte, le contrôle qu'exige l'écrivain que nous venons de citer, n'est pas celui que fournissent les lois du témoignage des hommes; on veut de plus celui des monuments contemporains des faits, et de cette sorte, on exige plus qu'on n'est en droit d'exiger, car le seul témoignage de la tradition, revêtu des conditions énoncées dans les plus simples traités de logique, est admis au tribunal de l'histoire, et c'est mettre en oubli les principes élémentaires de la critique que d'imposer une semblable loi aux historiens. Qu'on ne pense pas cependant que nous insistions sur ce point, parce que les moyens de contrôle dont il est question font défaut; car des monuments authentiques et irrécusables existent, ils viendront confirmer les déclarations des témoins. Bien plus, le témoin principal les connaît, et il en invoque sans crainte l'autorité en confirmation de sa bonne foi, voulant corroborer ainsi un témoignage déjà suffisant pour tout homme non prévenu.

Le lecteur pressent déjà, sans doute, que notre opinion est faite, et que la conclusion de cet *Essai* proclamera hautement le droit de la Hollande et de Lourens Janszoon Coster. Nous pouvons affirmer cependant que nous avons commencé et continué nos recherches sans parti pris; nous pensions même, comme on le fait généralement, que l'imprimerie avait été inventée à Mayence par Jean de Gutenberg. Mais l'examen attentif du *Speculum humanæ*

---

(1) Voyez le *Bulletin du Bibliophile Belge*, deuxième série, t. 11, pag. 10, article signé : C. R.

salvationis, en hollandais, que possède la bibliothèque de Lille, éveilla en nous des doutes, que la lecture des travaux de M. de Laborde et de M. Auguste Bernard développèrent grandement. Conduits alors par le désir de connaître la vérité, nous nous livrâmes à l'étude approfondie de cette controverse historique, et nous vîmes bientôt que les prétentions de Mayence ne reposent sur aucun fondement sérieux, et que la gloire rendue à Gutenberg est une gloire usurpée. Nous espérons faire partager cette conviction par l'exposé des témoignages et des monuments qui établissent la légitimité de la cause des Hollandais, et par l'examen impartial des prétendues raisons sur lesquelles s'appuient les partisans de Gutenberg.

CHAPITRE PREMIER.

Présomption favorable aux Hollandais tirée de leur supériorité dans les arts graphiques. — Témoignage d'Ulrich Zell et de Mariangelo Accorso, qui établissent directement la bonté de leur cause.

Vers la fin du moyen-âge, pendant que les incursions des Turcs, les guerres religieuses des partisans de Jean Huss et les dissensions des princes souverains de l'Empire livraient l'Allemagne en proie aux ravages et à la dévastation; pendant que la France se débattait péniblement contre les successeurs de Guillaume de Normandie, les Pays-Bas jouirent d'une période brillante de civilisation et de prospérité sous le règne long et paisible d'un prince de

la maison de Valois (1419-1467). Dès ce temps, les provinces hollandaises et flamandes manifestèrent leur aptitude singulière à l'étude des sciences abstraites et spéculatives, et signalèrent dans tous les arts, mais spécialement dans la culture des arts graphiques, le génie inventif et hardi qui les a toujours distinguées et que Schiller a si bien décrit dans l'*Histoire de la Défection des Pays-Bas* (1). Sans parler ici de la peinture et de la gravure, et de la multitude des maîtres excellents qu'ils comptaient dès cette époque dans ces deux arts, il est hors de doute que la xylographie est née et s'est développée sur leur sol pour se répandre ensuite en Allemagne et dans les autres pays de l'Europe.

Il y a sans doute une différence essentielle entre cet art et l'imprimerie proprement dite, et il serait oiseux d'insister sur ce point pour le démontrer. On conçoit néanmoins que par une filiation et un développement naturel des pensées, les inventeurs de l'imprimerie tabellaire furent conduits les premiers, et en quelque sorte nécessairement à la recherche d'un moyen qui, d'une part, pût simplifier le travail si coûteux et si lent de la gravure des caractères, et qui, d'autre part, rendît ce travail vraiment fructueux en permettant de le faire servir à l'impression de plus d'un ouvrage. L'idée de la mobilisation des lettres renfermait la solution du problème; mais, comme dans toutes les recherches et les investigations de l'esprit humain, bien des tâtonnements stériles et des essais infructueux furent mis en œuvre avant d'arriver à cette idée vraie, simple et

(1) *Geschichte des Abfalls der Niederlande von der spanischen Regierung*. Vienne, 1810, in-8, pg. 52.

féconde. Il est probable que la poursuite de ce secret n'excita pas seulement les esprits en Hollande, et que, chez d'autres nations, parmi lesquelles les Hollandais avaient propagé la xylographie, des hommes industrieux en firent le but d'ardentes recherches. Il est cependant naturel de penser que le peuple, qui le premier en Occident, se servit de l'impression tabellaire pour la reproduction des livres, qui se signala toujours par son esprit ingénieux et inventif, et qui, à l'époque dont nous parlons, était plus avancé dans la culture des sciences et des arts que les autres nations de l'Europe, peut avec une certaine apparence de droit réclamer le mérite de l'invention, et dès lors aussi, on doit se sentir incliné à donner quelque importance à ses prétentions, et partant, les soumettre à l'examen le plus sérieux et le plus attentif pour juger du degré de confiance qu'elles méritent.

Cette prétention est chez les Hollandais une tradition invariable, constante et universelle. Ils affirment et ils ont toujours affirmé que dans les premières années du XVe siècle, Lourens Janszoon Coster de Haarlem découvrit le secret des caractères mobiles. En 1573, Georges Bruin, chanoine et doyen de Notre-Dame de Cologne, disait dans son livre intitulé *Civitates orbis terrarum :* « Il existe dans « cette ville (Haarlem) et dans tout le pays des Bataves, « une tradition constante qui assure que l'art de l'impri- « merie y fut d'abord inventé... (1) » Une assertion aussi

---

(1) Typographicam artem in ea (Harlemo) a quodam fuisse primum excogitatam, constans ea urbe totaque provincia Batavorum fama est. (*Tom. II. Carte de Haarlem sous le n° 26*). — Nous donnerons plus loin le passage entier de cet auteur.

formelle est un motif très-grave de crédibilité en faveur de la vérité de ce fait et du bon droit du personnage cité : car, s'il est aisé de faire accepter comme véritables quelques témoignagnes ou quelques monuments supposés, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de donner ainsi au premier venu une aussi grande place dans l'esprit de sa nation, et d'appeler la créance générale sur un fait qui n'aurait aucun fondement: « pour moi, disait Mme de « Sévigné, j'ai un respect infini pour les choses consacrées « par les anciennes approbations. » (1)

Examinons ces anciennes approbations et les témoignages historiques sur lesquelles elles se fondent. Les divers témoignages que nous rapporterons sont fidèlement traduits sur les textes mêmes des auteurs et, pour donner le moyen de vérifier l'exactitude de notre traduction, nous avons eu soin de toujours citer en note et dans leur langue originale les passages les plus importants.

Il n'y a pas de récit historique mentionnant l'invention de l'imprimerie, plus ancien que celui qui est tiré d'une chronique anonyme, imprimée à Cologne, en 1499, chez Jean Koelhoff, sous le titre de : *Cronica van der hilliger stat van Coellen.* A la page 311e *verso* on trouve un chapitre intitulé : « Van der boychdruckerkunst. Wanne, wac, « und durch wen is vonden dye unyssprechlich nutze « Kunst boicher zo drucke; » c'est-à-dire : « De l'impri- « merie. Quand, où et par qui fut inventé l'art prodigieu- « sement ingénieux d'imprimer des livres, » et dans ce

(1) Lettre à Mme de Grignan (28 janv. 1685). — *Édit. de Paris, an IV*, T. 5. pg. 232.

chapitre le chroniqueur dit : « Item cet art admirable fut « d'abord inventé en Allemagne, à Mayence sur le Rhin. « Et c'est pour la nation allemande un honneur insigne « qu'on puisse trouver chez elle des hommes aussi ingé- « nieux. Et cela nous arriva vers l'an de Notre-Seigneur « MCCCCXL. Et depuis ce temps jusqu'à l'année L, cet art, « et tout ce qui s'y rapporte fut perfectionné. Et dans l'an- « née de Notre-Seigneur MCCCCL, qui fut une année d'or « (l'année du jubilé), on commença à imprimer; et le pre- « mier livre que l'on imprima fut la bible en latin, et elle « fut imprimée avec les gros caractères dont on se sert « maintenant pour l'impression des missels. Item, *bien que « cet art ait été inventé à Mayence, comme nous l'avons « dit, de la manière qui est maintenant généralement en « usage,* CEPENDANT SA PREMIÈRE ÉBAUCHE A ÉTÉ RÉALI- « SÉE EN HOLLANDE, DANS LES DONATS, QUI ONT ÉTÉ « IMPRIMÉS DANS CE PAYS AVANT CE TEMPS, ET DE CES « DONATS DATE LE COMMENCEMENT DU SUSDIT ART. *Et l'art « actuel est beaucoup plus magistral et plus subtil que ne « l'était cette première manière, et avec le temps il s'est « perfectionné davantage* (1). Item un certain Omnebonus « écrit dans la préface du livre Quintilianus, et aussi dans « beaucoup d'autres livres, qu'un Wallon de France, « nommé Nicolas Jenson avait le premier inventé cet art

---

(1) Item wie wail Die Kunst is vonden tzo Mentz,als vursz., up die wijse, als dan nu gemeynlich gebruicht wird, so is doch die eyrste vurbyldung vonden in Hollant uyss den Donaten, die daeselffst vur der tzijt gedruckt syn. Ind van ind uyss den is genommen dat begynne der vursz. Kunst. Ind is vill meysterlicher ind subtilicher vonden dan dieselve manier was, und ye lenger ye mere kunstlicher wurden.

« admirable, mais cela est manifestement faux. Car ils « vivent encore ceux qui peuvent témoigner que l'on im- « primait des livres à Venise avant que le susdit Nicolas « Jenson s'y établît et qu'il y gravât et préparât ses carac- « tères. Mais le premier inventeur de l'imprimerie a été un « bourgeois de Mayence, qui était natif de Strasbourg et « qui se nommait Messire Jean Gudenburch. Item de « Mayence cet art se répandit d'abord à Cologne, puis « à Strasbourg, et ensuite à Venise. *L'origne et les progrès « du susdit art m'ont été raccontés par honorable homme, « maître Ulrich Tzell de Hanauwe, actuellement encore « imprimeur à Cologne, en cette année MCCCCXCIX, et « par qui cet art a été apporté à Cologne* (1). »

Le chroniqueur anonyme nous indique de quelle source lui sont venus les renseignements qu'il nous donne. Il les tient d'Ulrich Zell ou Zel, de Hanau près de Francfort-sur-le-Mein, qui s'intitule lui-même clerc du diocèse de Mayence et qui s'occupait d'abord du métier de calligraphe enlumineur. M. Bernard dit qu'il avait été initié à l'art de l'imprimerie par Schœffer, tandis que M. de Vries et M. de Laborde supposent au contraire, qu'il le fut dans l'atelier même de Gutenberg, et cela paraît assez plausible, puisque, rendant à ce dernier l'honneur qu'il mérite, il garde sur Schœffer le silence le plus profond. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est un des premiers disciples connus des imprimeurs de Mayence, et qu'il importa l'art à Cologne, où

---

(1) Dat begynne ind vortganck der vursz. Kunst hait myr muntlich vertzelt der Eirsame man Meister Ulrich Tzell van Hanauwe, boichdrucker Zo Coellen noch zertzijt, anno MCDCCXCIX, durch den die Kunst vursz, is zo Coellen Komen.

il imprimait dès avant 1466 et où ses presses furent en activité jusqu'à la fin du XVe siècle. Son témoignage mérite donc la plus grande considération. « C'est en effet, dit « M. de Laborde, le seul émané d'un témoin qui, tout en « étant initié à la marche de l'invention, n'a aucun intérêt « dans les contestations auxquelles l'honneur de cette con- « quête de l'adresse de l'homme donne lieu, n'ayant « aucune prétention, ni pour lui, ni pour sa ville natale, ni « pour les siens (1). » Ajoutons que, grand imprimeur lui-même, il connaissait toutes les particularités qui se rattachaient à son art, les divers procédés en usage et leur mérite relatif et que, par suite, son récit doit inspirer plus de confiance que celui des narrateurs qui, comme Trittheim et Accurse, n'avaient aucune notion pratique de l'imprimerie.

Analysons donc son témoignage et faisons ressortir les points importants qu'il renferme.

1° Les premiers travaux de Gutenberg remontent à 1440. Depuis ce temps jusqu'à l'année 1450, par des essais heureux et constants, il perfectionna ses procédés et il en vint à pouvoir, dès cette année, *qui fut une année d'or,* imprimer *de la manière*, qui, dit le chroniqueur, *est maintenant d'un usage général.*

2° *Le premier livre que l'on imprima,* d'après la nouvelle manière, *fut la Bible en latin.* Cette vaste entreprise fut commencée en 1450, et le temps indiqué par le chroniqueur correspond exactement avec l'année où fut passé le contrat d'association entre le banquier Jean Fust et

---

(1) *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*, pg. 18.

Gutenberg, ainsi que le prouve d'une manière irrécusable l'acte authentique du notaire Ulric Helmasperger cité par Fournier, Wolff, Schwartz, Seckenberg, Köler, van Westreenen et M. Bernard.

3° *Cependant la première ébauche* (de l'art tel qu'il est pratiqué maintenant) *a été réalisée en Hollande, dans les* Donats, *qui ont été imprimés dans ce pays avant ce temps,* c'est-à-dire avant 1440, époque assigné aux premiers essais de Gutenberg, car *de ces* Donats *date le commencement du susdit art.* En outre, d'après Zell, ces *Donats* de Hollande devaient être imprimés véritablement en caractères mobiles, puisqu'il assure que l'art *tel qu'il est pratiqué maintenant* (en 1499) remonte à ces livres. Il fait remarquer cependant que l'art actuel *est beaucoup plus magistral et plus subtil que ne l'était cette première manière,* observation de la dernière justesse pour tout homme qui a pu confronter avec un exemplaire de la Bible de Gutenberg l'un des fragments des *Donats*, mais de laquelle on ne peut rien conclure contre la mobilité des caractères de ces livrets d'école; car, si le *Donat* mentionné par Zell comme provenant de source hollandaise, et comme ayant fourni à Gutenberg la première idée de l'art, avait été gravé sur planches fixes, qu'y aurait-il trouvé de si nouveau et de si remarquable? L'art de la xylographie était connu en ce temps-là à Strasbourg et dans toute l'Allemagne aussi bien qu'en Hollande, et il était inutile de la part de Zell de faire mention d'un *Donat* hollandais xylographique tombant par hazard entre les mains de Gutenberg et lui fournissant la première idée de l'imprimerie.

Nous venons de parler de fragments du *Donat.* Existe-t-il bien réellement des exemplaires ou des débris d'exemplaires du livret qui servit de modèle à Gutenberg? Si l'on pouvait en montrer il serait facile de déterminer avec exactitude le

sens du récit de Zell, et de voir si c'est à juste titre ou sans fondement qu'il attribue à la Hollande la gloire d'avoir précédé son maître dans l'invention des caractères mobiles.

Pendant plus de deux siècles, malgré les plus patientes recherches, il fut impossible aux bibliographes d'en trouver le moindre vestige, et les partisans des prétentions allemandes se gardaient bien de laisser échapper cette occasion d'infirmer la véracité du chroniqueur de Cologne, ou plutôt d'Ulrich Zell lui-même. Ils demandaient avec instance qu'on leur fît voir un *Donat* hollandais, et ils triomphaient de l'impossibilité dans laquelle leurs adversaires se trouvaient de les satisfaire à cet égard. A vrai dire, leur exigeance était une pure défaite, car nous venons de voir que le texte de la chronique de Cologne est assez précis et assez clair pour pouvoir se passer de preuves matérielles sur ce point capital. Néanmoins, les Hollandais déploraient cette perte avec amertume : « Dans quel coin ignoré du monde es-tu « enseveli, disait Schryver en s'adressant au *Donat*? Dans « quel lieu de la terre faut-il que je coure? Dans quel « endroit trouverai-je l'homme qui me prêtera ce livre tant « désiré?..... Si j'étais certain de le découvrir, j'irais avec « joie jusqu'aux limites les plus reculées des Indes, j'af- « fronterais avec bonheur les feux brulants du soleil et je « me laisserais conduire sans crainte jusqu'aux terres gla- « cées du détroit de Waygats..... » (1) On était alors en

---

(1) Waer steeck ghy in een hoeck, *Donate?* waer toch heenen
Ghebiedt ghy, dat ick loop? waer sal my ymand leenen
Een so gewenschten Boek... ?
..... So ick het wist te vinden
'K ontsagh de reyse niet nae't uyterste der Inden

1628 et il fallut attendre encore plus d'un siècle avant que l'ardent désir du poète haarlemois pût être comblé. Mais vers 1740, l'imprimeur Jean Enschedé, de Haarlem, dont les descendants sont comptés de nos jours encore parmi les plus illustres typographes de la Hollande, ayant observé que les relieurs du XVe siècle employaient ordinairement pour fortifier les couvertures de leurs livres des feuilles de vieux incunables imprimés sur vélin, il conçut l'espoir de trouver dans ces anciennes reliures quelques fragments du livret cité par le chroniqueur de Cologne. Sa bibliothèque était fort riche en ouvrages du XVe siècle. Il fit un choix de ceux qui, ayant été imprimés en Hollande, avaient conservé leur reliure primitive, et il les lacera impitoyablement. Cet acte de vandalisme, bien excusable par le motif qui le lui faisait commettre, fut couronné du succès le plus heureux, car il lui tomba bientôt dans les mains deux bandes de vélin imprimé, de format in-4o, ayant fait partie du *Donat* tant désiré. (1) Encouragé par ce premier résultat, il continua ses recherches, et trouva deux autres feuilles également in-4o, qu'on avait fait servir comme couverture à un manuscrit du XVe siècle, renfermant les *Chartes du Kennemerland.* — En 1764, en faisant des recherches dans les comptes de l'église de St-Bavon de Haarlem, Meerman

---

'K verdroeg lydsaemelick het heetste van de Son,
Soo ick *Donati* boeck tot myne wil daer von
Nae Waygats liet ick my oock lichtelyken voeren..... etc.
(*Laurecrans voor Laurens Coster*, pg. 104.)

(1) Enschedé fit renfermer ces deux précieux restes des prémices de l'imprimerie dans une custode, et les donna au conseil municipal de Haarlem. Ils existent encore aujourd'hui et sont conservés dans la célèbre

découvrit dans celui de 1474 deux feuillets du même livret. En cette année Jean van Foreest était président des marguillers de la paroisse, et comme tel il était chargé de la tenue du livre des dépenses et recettes de l'Eglise. La première dépense inscrite dans le registre porte : « Item « Cornelis die boeckebinder heb ic gheven VI Rinse gulden « van die boecken te binden op rekeninc. » C'est-à-dire : « Item, à Cornelis, le relieur, j'ai donné six florins du Rhin, « pour reliure de livres, à compte. » (1) Les administrateurs de l'Eglise donnèrent ces fragments à la Bibliothèque de Haarlem, et ils y sont conservés avec ceux que Jean

---

Sacristie de la Bibliothèque de cette ville. Le donateur mit l'inscription suivante sur la partie supérieure de la custode :

Reliquiæ quædam
DONATI,
ex testimonio Chronici Coloniensis et MARIANGELI
ACCURSII, *olim et jam ante ullum specimen*
Typographicum urbis Moguntinensis
Harlemi *impressi*,
Forte fortuna Harlemi, *anno* 1740, *tertio Typographiæ inventæ sæculari repertæ*
a
JOHANNE ENSCHEDÉ,
et perpetuo monumento et argumento, *Artem istam*
Harlemi *inventam*, *et*, *priusquam* Moguntiæ *exercita fuerit*, *ibi exercitam fuisse*,
ab eodem
AMPLISSIMO URBIS SUÆ
PATRIÆ SENATUI
Strenæ loco
pie donatæ,
A°, 1741.

(1) Voyez dans les *Origines typographicæ* de Meerman, T. II. Pl. VI, le fac-simile du fragment du Donat et de la note de van Foreest. — Cette note servira plus loin à prouver la véracité de Junius.

Enschedé avait offerts en 1741. Cette Bibliothèque possède en outre six autres débris du même livret, et on en a trouvé, tant en Hollande que hors de ce pays, un si grand nombre qu'il serait vraiment trop long de les énumerer tous. (1).

Ils appartiennent à trois éditions différentes une de 27 lignes, une de 28 et une de 30, et toutes ces éditions sont opistographiques et imprimées en caractères mobiles. Le type des lettres est en tout semblable à celui des diverses éditions du *Speculum*, et il reproduit exactement la forme de l'écriture hollandaise du commencement du XVe siècle. Quoiqu'en ait dit M. Schaab, on sait que l'écriture des manuscrits hollandais de cette époque diffère totalement de celle des manuscrits allemands. « Le type gothique en « Hollande, dit M. Ebert, fut, dès son origine première, et « dans ses traits fondamentaux entièrement distinct de « celui qui était en usage en Allemagne comme il en dif- « fère encore de nos jours. Généralement il est sans pro- « portions constantes pour l'épaisseur du corps des lettres, « il aime les angles aigus et saillants en pointe, il orne les « initiales avec des traits transversaux ou perpendiculaires, « il termine les lettres qui dépassent le corps des lignes par « des échancrures nettement coupées... » M. Ebert fait remarquer ensuite, comme nous l'avons dit plus haut, la parfaite ressemblance qui existe entre les manuscrits hollandais et les livres imprimés en Hollande, et il ajoute : « Le type hollandais se trouve donc être une imitation fidèle « de l'écriture en usage dans le pays avant la découverte

(1) Dans la suite de cet *Essai* nous donnons une description plus détaillée des *Donats*.

« de l'imprimerie; il est donc *purement national;* et puis-
« qu'il en est ainsi, il faut bien conclure qu'il a été formé
« et employé dans le pays même et par un homme du pays.»
(1) Quant à la mobilité des caractères des *Donats*, c'est un fait incontestable. Sans parler de la parfaite ressemblance des lettres, d'où l'on déduit qu'elles ont été fondues dans un moule, on peut voir dans les quelques fragments qu'on en possède bon nombre de lettres renversées : circonstance qui suffit à elle seule, pour prouver invinciblement que le livre n'a pas été imprimé sur planches fixes, car, si le xylographe fait parfois des fautes en gravant ses caractères, elles consisteront toujours dans l'oubli ou dans l'addition d'une lettre; jamais, il ne lui arrivera de graver une lettre la tête en bas, tandis qu'un compositeur d'imprimerie est sans cesse exposé à les placer ainsi, et malgré la plus grande attention cette faute lui échappe bien souvent. De plus, le défaut d'alignement des caractères, la mauvaise qualité de l'encre, la grossièreté de travail de ces livrets, et les autres observations que nous venons de faire nous donnent le droit de les faire remonter à l'origine même de l'imprimerie.

L'impartialité et la véracité d'Ulrich Zell nous semblent

---

(1) Die Gotische Type in Holland war von ihren ersten Erscheinen an durchaus und in ihren Grundzügen verschieden von der in Deutschland üblichen, wie sie noch jetzt es ist. Sie ist in der Regel unverhältniszmäszig fett, liebt scharfe in Spitzen hervortretende Ecken, verziert die Initialen durch feine Neben-oder Quärstriche, und endigt die in Spitzen auslaufenden Buchstaben gern in einen geschweiften Zug..... Die holländische Type erscheint also gleich anfangs als treue Nachbildung der Handtschrift, welche vor Erfindung des Buchdruckerei im lande üblich war; sie ist *rein national*. Ist sie aber dies, so muszte sie ja wohl auch im Lande selbst und von einem Eingebornen erfunden und gearbeitet seyn. (Voyez l'*Hermes* de Leipsig, 1823, 4e part. pg. 64)

confirmées jusqu'à la dernière évidence par les observations qui précèdent, et la conclusion naturelle et forcée de son récit, *à savoir que la Hollande avait précédé Gutenberg dans l'invention des caractères mobiles*, est de tous points inattaquable. Les éloges mérités qu'il donne à son maître ne portent que sur un perfectionnement de méthode; la gloire de la découverte ne peut pas lui être attribuée, et si c'est, comme il l'a dit, « un honneur insigne pour la « nation allemande, qu'on puisse trouver chez elle des « hommes aussi ingénieux » que dire à la louange de la Hollande, dont l'admirable découverte lui a permis de marcher dans cette voie.

Le témoignage de Zell a été la cause de bien des ennuis pour les partisans de Gutenberg et de Mayence. Tous, les Allemands surtout, ont fait les plus grands efforts pour en détruire l'effet. Il serait trop long de faire connaître et de renverser toutes les difficultés qu'ils ont soulevées. Nous nous contenterons de reproduire l'argumentation de M. Schaab, qui s'est beaucoup occupé du récit de la chronique de Cologne, dans l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'invention de l'imprimerie* (1). M. Schaab attaque ici la *Dissertation* de Jacques Koning *sur l'origine, l'invention et le perfectionnement de l'imprimerie,* couronnée en 1816 par la Société hollandaise des Sciences, et publiée en français chez Delachaux, à Amsterdam en 1819. Il dit (tom. III, pg. 82) : « J'arrive à la chronique de Cologne, le principal « boulevard des Hollandais. Pour expliquer l'endroit en

(1) *Die Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst durch Johan Gensfleich genannt Gutenberg in Maintz pragmatisch aus den quellen bearbeitet, etc.* Mayence, 1830-1831, 3 part. in-8°.

« question, on ne doit pas perdre de vue le principe géné-
« ral de l'hermeneutique, d'après lequel toute narration
« obscure ne doit être expliquée que par son ensemble. Si
« M. Koning y avait pris garde, il aurait vu que la véracité
« historique abandonne le chroniqueur, aussitôt qu'il rap-
« porte des choses qu'il n'avait pas pu apprendre de Zell,
« élève des premiers imprimeurs de Mayence. Il dit à la
« vérité que le commencement et les progrès de l'art lui
« ont été racontés par l'honorable maître Ulrich Zell de
« Hanau, par lequel l'art est arrivé à Cologne en 1492 (1);
« mais il n'a pas fait imprimer sa chronique chez Zell,
« mais chez Köhlhof en 1498. »

M. Schaab arrive à la chronique de Cologne qui est, selon lui, le principal boulevard des Hollandais. Il eut été

---

(1) Quant on fait tant que de dogmatiser, le moins que l'on puisse faire est d'être exact dans sa doctrine. Ce n'est pas en 1492 que Zell vint s'établir à Cologne. Il imprimait très-probablement en cette ville en 1466, l'opuscule de 10 feuillets in-4° intitulé : *Joannis Chrisostomi super psalmo quinquagesimo liber primus*, à la fin duquel on lit cette souscription : « Per me Ulricum Zel. de Hanau, clericum diocesis (*sic*) Moguntinensis anno Domini *millesimo quadringentesimo sexto.* » Les meilleurs bibliographes supposent ici l'omission du mot *sexagesimo*. Mais si, comme la Serna Santander, on veut mettre en doute la façon d'interpréter cette date, il est impossible de reculer de plus d'une année l'époque des premières impressions de Zell à Cologne, puisqu'on a de lui le traité de saint Augustin intitulé : *Libellus de singularitate clericorum*, 33 ff. in-4°, qui se termine par ces mots : « Per me Olricum Zel, de Hanau, clericum diocesis (*sic*) Moguntinensis, anno Domini Millesimo quadringentesimo *sexagesimo septimo.* » C'est du reste un fait assez probable que des ouvrages non datés, sortis des presses de Zell, ont précédé les traités de saint Jean Chrysostôme et de saint Augustin que nous venons de mentionner. Panzer cite de lui une édition des *Offices de Cicéron* qu'il croit avoir été donnée au public avant celle que Schœffer imprimait en 1465.

plus vrai et plus équitable de dire que le récit de la chronique de Cologne est une des fortes preuves sur lesquelles le bon droit de la Hollande est appuyé, mais il n'ignore pas, ou du moins il ne peut pas ignorer, qu'il en existe d'autres et de plus fortes, comme la suite de cet *Essai* le démontrera, et que, loin d'être le principal boulevard des Hollandais, leur droit demeurerait inattaquable, quand bien même le récit de cette chronique leur ferait défaut. — Quant au principe d'herméneutique, que l'on invoque ici, en admettant qu'il soit vraiment le principe fondamental de cet art, il nous est difficile de voir en quoi les interprètes hollandais en général et Koning en particulier ont manqué de l'appliquer. « Toute narration obscure ne doit être expliquée que par son ensemble. » Je le veux bien, mais en bonne foi, le récit du chroniqueur de Cologne ne manque pas de clarté à moins qu'on ne veuille dénaturer son texte et lui faire dire ce qu'il ne dit pas. Il déclare formellement que le commencement et les progrès de l'art lui ont été racontés par Ulrich Zell, on peut inférer de cette déclaration que le fait capital de son récit, — savoir, que c'est après avoir vu un *Donat* imprimé en Hollande avec des caractères mobiles, que Gutenberg s'adonna à l'art auquel il a fait faire de notables progrès, — lui a été communiqué par l'artiste dont il invoque l'autorité, et qui d'après M. Schaab lui-même, est le sûr garant de sa véracité. Au reste, si le chroniqueur fit imprimer son ouvrage chez Koelhoff, il est impossible de dire le motif qu'il eut d'en agir ainsi, mais bien certainement, il n'était pas mu par la crainte d'être contredit par Zell, comme M. Schaab semble vouloir l'insinuer, et cette circonstance, loin d'enlever quelque autorité à sa narration, en confirme au contraire la fidélité, car, si en invoquant le témoignage de Zell, il avait transcrit ses renseignements d'une façon

inexacte, ce dernier, indisposé de ce qu'on s'était adressé à l'un de ses concurrents pour l'impression de la chronique, se serait empressé de rectifier les erreurs qu'on aurait mises sur son compte, et par une dénégation publique il eut fait connaître le sens véritable de son récit.

Après ces observations générales, dont on connaît maintenant la valeur, M. Schaab résume en quelques lignes la substance des faits contenus dans le passage cité de la chronique, puis il dit : « Cette narration renferme des « points qui sont vrais, et d'autres qui sont faux; elle ren- « ferme des choses qu'Ulrich Zell ne pouvait pas avoir « racontées au chroniqueur. Ainsi, il ne pouvait pas lui « avoir dit que l'imprimerie avait été inventée à Mayence « dès 1440, parce que Gutenberg était cette année même « à Strasbourg, et qu'il n'est retourné à Mayence qu'en « 1445; il ne pouvait pas lui avoir dit que Gutenberg était « né à Strasbourg puisqu'il le connaissait personnellement « et qu'il ne pouvait ignorer le lieu de sa naissance. Si « Ulrich Zell avait su quelque chose de certain sur des « *Donats* hollandais, ayant servi de modèle à l'invention de « Mayence, il aurait transmis au chroniqueur le nom de « la ville de Haarlem et de Laurens Coster, aussi bien qu'il « lui a fait connaître celui de la ville de Strasbourg et de « messire Jean Gutenberg. Toute cette partie de la chro- « nique de Cologne ne peut donc pas provenir des renseig- « nements d'Ulrich Zell. Déjà l'accusation grossière et « erronée contre Omnebonus, que le chroniqueur de Co- « logne incorpore dans son récit de la découverte de l'im- « primerie prouve assez combien il est enclin à mal inter- « préter ce qu'il entend. Dans sa préface de Quintilien, « imprimée à Venise en 1471, avec les types de Jenson, « Omnebonus avait dit que cet artiste avait dépassé tous « ses prédécesseurs par la netteté des caractères, et le chro-

« niqueur lui fait dire qu'il attribuait à ce Français la « découverte de l'imprimerie, et le donne à cause de cela « comme un imposteur... Toutes ces erreurs sur l'origine « et les progrès de l'imprimerie ne peuvent pas avoir été « transmises par Zell au chroniqueur. Ce sont des additions « provenant de son chef et qu'il a mêlées avec les renseigne- « gnements qu'il avait reçus de lui. Mais il appelle toujours « Jean Gutenberg le premier inventeur, et il ne voulait pas « dire que celui-ci avait imité les caractères mobiles fon- « dus, employés à l'impression des prétendus *Donats* hol- « landais, car s'il avait voulu parler ainsi, il devait s'expri- « mer autrement : au lieu de déclarer que *le premier « inventeur de l'imprimerie a été un citoyen de Mayence « qui s'appelait messire Jean Gudenburch,* il aurait dû « dire simplement : *l'art a été d'abord découvert en Hol- « lande.* » (Pg. 83, 84 et 85.)

Tout compte fait, les diverses parties de la narration du chroniqueur de Cologne sont tombées l'une après l'autre sous les coups de la logique impitoyable de M. Schaab. Comment retrouver maintenant au milieu de ces décombres les vérités que ce récit renferme, car, ne l'oublions pas, et M. Schaab a pris soin de nous en avertir lui-même, parmi beaucoup d'erreurs il y avait quelques vérités. Rien de plus simple et de plus facile pour M. Schaab. En appliquant à propos la loi fondamentale de l'herméneutique, il est avéré d'après le récit de Zell, que Gutenberg est le premier inventeur, et c'est le seul renseignement sérieux que la chronique de Cologne, convenablement interprétée, puisse fournir. Les autres assertions qu'elle renferme paraissent bien avoir quelque signification, et se rapporter à des faits réels, mais des esprits ignorants de la loi fondamentale de l'herméneutique peuvent seuls tomber dans une illusion semblable : car, si vous élevant du particulier au général, vous

interprétez chaque fait énoncé par l'ensemble des faits que le récit contient, toutes ces données incertaines et obscures s'évanouissent, et la vérité, dégagée de tout alliage, brille du plus vif éclat. Voilà, la conviction de M. Schaab, et le résultat où mène son herméneutique et la force réelle du « *boulevard principal* » de la cause des Hollandais.

N'y a-t-il rien à redire et faut-il interpréter ce récit comme le veut M. Schaab avec les partisans de Mayence? A cette question, je me plais à répondre avec Horace :

.... Credat Judæus Apollo,
Non ego, ... (1)

Car la première phrase de Zell : « *Item.* Cet art admirable « fut d'abord inventé en Allemagne, à Mayence sur le « Rhin, » résume en quelques mots l'opinion de l'artiste de Cologne sur la découverte de l'imprimerie telle qu'elle était en usage en 1499. Quand il développe plus loin sa pensée, et qu'il dit : « Cela nous arriva vers l'an de Notre-Seigneur MCCCCXL », nomme-t-il encore Mayence? Et puisqu'il est prouvé qu'à cette époque Gutenberg était encore à Strasbourg, ne peut-on pas croire que cette circonstance, qui n'était probablement pas ignorée de Zell, lui paraissait trop peu importante pour être mentionnée dans son récit? Que les partisans de Strasbourg se plaignent de l'omission de ce détail, mais j'aurais volontiers conseillé à M. Schaab, dans l'intérêt même de ses prétentions, de ne pas soulever cette difficulté, puisque, en la résolvant

(1) Satyr. lib. I. — Satyr. V. Vers. 100.

dans le sens qu'il indique, le droit de Strasbourg à l'invention de l'imprimerie, telle qu'elle était pratiquée au temps de Zell, est plus certain que celui de Mayence. M. Schaab fait séjourner Gutenberg à Strasbourg jusqu'en 1445, et avec raison, pensons-nous; d'autre part, le chroniqueur de Cologne dit que depuis ce temps (1440) jusqu'à l'année L, cet art et tout ce qui s'y rapporte « fut perfectionné; » il résulte donc du calcul de M. Schaab, que non-seulement l'idée première de l'imprimerie, telle que Gutenberg l'a pratiquée, fut conçue à Strasbourg, mais que même une grande partie des perfectionnements qu'il introduisit dans l'art furent imaginés en cette ville. Il faut avouer que l'herméneutique de M. Schaab rend de bien fâcheux services aux Mayençais.

L'on reproche ensuite au chroniqueur de Cologne d'avoir fait naître Gutenberg à Strasbourg. « L'erreur qu'il « commet ici, dit M. de Laborde, si c'en est une, est d'au- « tant plus excusable, qu'il n'est encore établi par aucun « acte authentique, que Gutenberg soit né à Mayence (1). » Cette réfutation surprend de la part de M. de Laborde, puisqu'il admet l'authenticité des pièces du procès de Strasbourg, et que dans ces pièces Gutenberg est appelé *hindersass*, c'est-à-dire *habitant*, *manant*, par opposition au titre de bourgeois, de citoyen natif de la ville. Nous n'appréhendons nullement à convenir que le chroniqueur s'est trompé, l'inexactitude de cette assertion ne prouvant rien contre la vérité du fond même du récit. Nous ajoutons la même importance à la longue réfutation de l'erreur que

(1) Ouvr. cit. Page 18.

la chronique impute à Omnebonus. Au reste, n'ayant pu me procurer le texte de la préface de Quintilien, il m'a été impossible de me convaincre par moi-même jusqu'à quel point le chroniqueur s'est trompé et jusqu'à quel point M. Schaab a raison; mais, dans tous les cas, il faut véritablement être à bout d'arguments pour s'arrêter à des faits d'une aussi minime importance.

Continuons : « Si Ulrich Zell avait su quelque chose de « certain sur les *Donats* hollandais, ayant servi de modèle « à l'invention de Mayence, il aurait transmis au chroni- « queur le nom de la ville de Haarlem et de Laurent Coster, « aussi bien qu'il lui a fait connaître celui de la ville de « Strasbourg, et de messire Jean Gutenberg. » Ce raisonnement ne manquerait pas de force, si au temps de Coster il y avait eu à Haarlem un *Journal de la librairie,* comme ceux qui paraissent de nos jours à Paris, à Londres, à Leipsig et dans d'autres villes que M. Schaab pourrait nommer comme nous. Mais, cette ressource de connaître le nom des imprimeurs et des éditeurs de livres faisant complètement défaut à Ulrich Zell, on ne peut se prévaloir de son silence, ni lui faire un crime d'avoir ignoré ce que Gutenberg ignorait probablement lui-même, ni, à cause de cette ignorance, mettre en doute la vérité de son renseignement. Par égard pour le discernement de M. Schaab, nous consentons à mettre sur le compte de l'inadvertance une pareille naïveté. — M. Schaab ajoute que si le chroniqueur de Cologne eût voulu dire que Gutenberg avait imité les caractères mobiles fondus, employés à l'impression des prétendus *Donats* hollandais, il aurait dû s'exprimer autrement qu'il ne l'a fait : « au lieu de déclarer que « le premier inventeur de l'imprimerie a été un citoyen de « Mayence qui s'appelait messire Jean Gutenberg, il aurait « dû dire simplement : l'art a été découvert en Hollande.»

Or, quelles sont les paroles mêmes du chroniqueur? Il s'exprime ainsi : « Bien que cet art ait été inventé à « Mayence, comme nous l'avons dit, de la manière qui est « maintenant d'un usage général, cependant sa première « ébauche a été réalisée, en Hollande, dans les *Donats* qui « qui ont été imprimés dans ce pays avant ce temps. » Qu'en pense le lecteur? Y a-t-il quelque différence réelle entre les expressions dont le chroniqueur aurait dû se servir, d'après M. Schaab, et celles qu'il a employées? Affirmer en effet « que la première ébauche de l'art a été réalisée « en Hollande dans les *Donats*, » et que « l'art a été dé- « couvert d'abord en Hollande, » doit paraître aux yeux de tous une seule et même assertion, et si M. Schaab y voit une différence soit dans le fond, soit dans la forme, elle est d'une subtilité telle qu'elle échappe, j'en suis sûr, à la perspicacité du plus grand nombre de ses lecteurs, et, dans ce cas, il eût sagement fait de venir en aide à leur faiblesse par l'explication circonstanciée d'une nuance aussi délicate. Cette explication, M. Schaab ne l'a pas donnée. Et pour quoi? Apparemment parce que cela lui était impossible, et dès lors, il se trouve condamné par son exigence même, puisque le chroniqueur de Cologne a dit précisément ce qu'il aurait dû dire pour le réfuter.

L'on a voulu opposer encore à la narration de Zell une note écrite par Mariangelo Accorso, sur un *Donat* imprimé à Mayence, et qu'avait possédé Alde le Jeune. Cette note nous a été conservée dans l'*Appendix* de la *Bibliotheca Vaticana* d'Angelo Rocha, éditée à Rome en 1591 (1 vol. in-4°). Avant de citer ce passage, il convient, pensons-nous, de dire en peu de mots ce qu'était Accorso. Les détails de sa biographie ne sont pas inutiles à la discussion de sa fameuse note. Ce savant naquit à Aquila, dans le royaume de Naples, vers la fin du XVe siècle. Critique très instruit,

parlant avec une égale facilité le grec, le latin, le français, l'espagnol et l'allemand, il fleurit dans la première moitié du XVIe siècle. Il passa de longues années à la cour de Charles-Quint, qui avait pour lui la plus grande estime et pour le service duquel il parcourut l'Allemagne, la Pologne et d'autres pays du Nord. Il publia un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens, utilisant ainsi son occupation favorite qui consistait dans la correction des textes, à l'aide des manuscrits nombreux qu'il recherchait avec beaucoup de soin, et qu'il collationnait entre eux avec une patience et une habileté remarquables. Nicolo Toppi, dans sa *Bibliotheca Neapolitana*, lui attribue un ouvrage sur l'invention de l'imprimerie, intitulé : *De typographicæ artis inventore, ac de libro primo omnium impresso*, mais sans en faire connaître ni la date ni le lieu de l'impression. Bayle met en doute l'existence de ce livre, et il paraît en effet certain, que Toppi a pris pour un ouvrage la courte note écrite sur le *Donat* d'Alde le Jeune, et que nous allons citer d'après la *Bibliotheca Vaticana*. Voici ce que dit Rocha à la page 410e de son ouvrage : « Mais dans « ce conflit de tant d'écrivains, il me paraît utile de citer une note de la main de Marie-Ange Accurse, que j'ai trouvée à la première page d'une grammaire de Donat. Alde le Jeune, homme d'une érudition profonde et très habile à découvrir des documents anciens, me fit un jour voir un livre de Donat sur vélin et imprimé, et sur la première page duquel on lisait cette note écrite à la main :

« Jean Faust, citoyen de Mayence, aïeul maternel de « Jean Schœffer, imagina le premier d'imprimer avec des « caractères de cuivre, il trouva ensuite les caractères de « plomb; et son fils Pierre Schœffer ajouta beaucoup de « perfectionnements à l'art. Or ce *Donatus* avec les *Con-* « *fessionalia* est le premier livre qui ait été imprimé et il

« le fut l'année 1450. L'imprimeur avait évidemment été « instruit par un *Donatus*, imprimé auparavant en Hollande, « sur planches fixes. »

A côté de cette note la même main avait écrit : « ceci est « de la main de Mariangelus Accursius. » (1) Ce livre est la grammaire de Donatus, fort différente, quant à l'ordre, de celle dont on se sert communément en Italie; mais le commencement est semblable à l'*Institutio grammatica* de Guarini qui paraît lui avoir fait beaucoup d'emprunts. Le caractère de ce livre, et la manière d'imprimer en grandes lettres (2), portent l'indice d'un art encore grossier, en effet les premiers inventeurs, n'avaient pas, comme les imprimeurs de notre temps, le talent de réunir les caractères avec élégance et facilité, mais ils les joignaient entre eux au moyen d'un fil passé dans un trou dont toutes les lettres étaient percées. Je me souviens d'avoir vu à Venise des types de ce genre. »

Le témoignage d'Accurse renferme presque autant d'erreurs que de mots, et ces erreurs ont été relevées par

---

(1) « Joannes Faust, civis Moguntinus, avus maternus Johannis « Schœffer, primus excogitavit imprimendi artem typis æreis, quos deinde « plumbeos invenit; multaque ad artem poliendam addidit ejus filius « Petrus Schœffer. Impressus autem est hic *Donatus* et *Confessionalia* « primum omnium anno 1450. Admonitus certe fuit ex *Donato*, Hollandiæ « prius impresso in tabula incisa. »

(2) Texte de Rocha : « Hujus codicis typi et imminutus imprimendi « modus rudem illam inventionem præ se ferunt. » Meerman fait remarquer que *imminutus* est mis ici pour *non minutus*. Il cite pour appuyer son interprétation le *Corpus Juris l. 44. princ. de bon. libert.*, l'*Opusculum de latinitate veterum Jctorum*, et le *Thesaurus latinitatis* de J. M. Gesnerus.

M. de Laborde dans les *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*. Nous ne nous arrêterons que sur la dernière phrase qui seule offre de l'intérêt pour nous. Là, comme Ulrich Zell il nomme la Hollande et lui attribue l'honneur d'avoir fourni à son Fust l'idée première de l'imprimerie, mais il contredit en apparence le témoignage de Zell en disant que le *Donat* hollandais était xylographique. Cette assertion ne prouve rien. Nous avons démontré plus haut que les *Donats* hollandais, dont on connaît maintenant de nombreux restes, sont bien certainement imprimés en caractères mobiles, et si Accurse les regarde comme un produit de l'impression tabellaire, cela provient ou de son ignorance des procédés les plus simples de l'art, ou de la crainte d'indisposer les Allemands, au milieu desquels il vivait et qui l'avaient comblé d'honneurs, en leur enlevant, au profit de la Hollande, la gloire de l'invention de l'imprimerie. La force de la vérité le contraignait à nommer ce pays; mais, pour calmer la susceptibilité de ses protecteurs, il déclare que les *Donats* hollandais ont été imprimés sur planches fixes. Par là, nous venons de voir qu'il est en contradiction péremptoire avec les faits, et de plus il est en contradition avec lui-même. En affirmant que Fust avait conçu l'idée de la mobilisation des caractères à la vue d'un livre xylographique, il ne devait pas ignorer qu'il avançait une chose purement impossible, car dès que ce *Donat* était le produit de l'impression tabellaire, peu importait qu'il eût été imprimé à Paris, à Mayence, à Haarlem, ou ailleurs; jamais cet ouvrage n'aurait pu lui donner l'idée de la mobilisation des caractères, et il eut été plus vrai et plus simple d'attribuer cette invention à la seule inspiration du génie de Fust. Il insiste cependant sur l'origine hollandaise du *Donat*, d'où il suit qu'il faut admettre qu'il s'est trompé ou qu'il a voulu tromper pour plaire aux Allemands; mais, quelle

qu'ait été son intention en écrivant sa note, il est évident qu'il faut l'expliquer par le récit de Zell, auquel elle ajoute une nouvelle force, un degré nouveau d'exactitude et de vérité.

De ce qui vient d'être dit, il résulte que le récit historique le plus ancien de l'invention de l'imprimerie, récit fait par un Allemand élève de Gutenberg, et transmis à la postérité par un autre Allemand, attribue formellement à la Hollande l'honneur de l'invention.

Ce récit est confirmé par le témoignage d'un Italien vivant en Allemagne. Les difficultés soulevées pour amoindrir l'importance de la narration de Zell, soit en contestant son authenticité, soit en dénaturant le sens naturel qu'elle présente par des interprétations forcées, ne servent qu'à établir sa valeur historique puisqu'elles ne supportent pas l'examen le plus superficiel. Quand à la note d'Accurse, comme elle a contre elle l'évidence invincible des faits, elle ne prouve rien si l'on s'en tient à son sens rigoureux, et si, par une interprétation naturelle, on explique l'erreur dans laquelle ce savant est tombé, son témoignage, loin de nuire à celui du chroniqueur de Cologne, vient au contraire le corroborer.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Suite des preuves directes du droit des Hollandais, tirées des témoignages de Jean van Zuyren, de Dierick Volkertszoon Coornhert, de Luigi Guicciardini, d'Abraham Ortels, de Georges Bruin et de Michel van Eytzing.

Jusqu'ici nous savons par le témoignage d'un Allemand et d'un Napolitain que l'art de l'imprimerie est originaire de la Hollande. Mais dans quelle ville de ce pays a-t-il été découvert? Le premier qui nous donnera des renseignements à cet égard est Jean van Zuyren, jurisconsulte de Haarlem, qui imprima dans cette ville et y remplit avec honneur des fonctions municipales. Il mourut en 1591, âgé de 74 ans. Il est auteur d'un ouvrage, déjà perdu au temps de Schryver, qui en a conservé un passage dans la *Laurecrans*. C'était un dialogue sur l'invention de l'imprimerie, intitulé : *Zurenus Junior, sive de prima et inaudita hactenus vulgo, et veriore tamen artis typographicæ inventione*. Voici ses paroles : « Au reste, je voudrais que « Votre Grandeur, N. N., fît attention que c'est dans notre « ville de Haarlem, que les premiers fondements de ce « superbe édifice ont été jetés, fondements grossiers, sans « doute, mais cependant les premiers. Ici est née et a été « enfantée à la lumière la typographie, et, que les Mayen- « çais ne s'en offensent pas, ici ses membres se sont for- « més et ont pris un lent accroissement; bien longtemps, « ainsi que les enfants qui viennent de naître, elle y a été

« soignée et en quelque sorte modelée; pendant de longues « années elle a été cachée ici, entre les murailles d'une « maison qui existe encore, bien que menaçant ruine, et « qui est privée et spoliée misérablement de l'honneur d'un « si glorieux enfantement. C'est bien ici qu'elle a été élevée, « qu'elle a été nourrie d'une nourriture frugale, sans doute, « et à peine suffisante, jusqu'à ce que, méprisant pour « ainsi dire, le foyer pauvre et resserré où elle avait vu le « jour, elle se soit abandonnée à un étranger, jusqu'à ce « que, se dépouillant des souillures avec lesquelles elle « était née, et revêtant les ornements les plus riches, elle « se soit enfin donnée à connaître au monde dans la ville « de Mayence, où elle est en peu de temps arrivée à un « tel degré de grandeur qu'elle succombe presque sous le « poids de sa gloire. »

Au témoignage de van Zuyren, nous joignons celui de Dierick Coornhert, pensionnaire de Haarlem, ami et conseiller de Guillaume Ier. Il traduisit en hollandais le traité *de Officiis* de Cicéron, et le publia en 1563. Dans la dédicace de son livre, il dit en s'adressant au bourgmestre, et aux échevins et conseillers de Haarlem : « Bien souvent il m'a « été dit, et j'ai pleine confiance en cette parole, que l'art « si utile de la typographie a été d'abord découvert dans « cette ville de Haarlem, bien que d'une façon tout-à-fait « grossière, et, comme il est plus facile de perfectionner « ce que l'on connaît déjà que d'inventer ce que chacun « ignore, l'art ayant été transporté ensuite à Mayence par « un valet infidèle, il y fut rapidement amélioré; de plus, « cette ville ayant eu l'honneur de le divulguer et de le « répandre la première, elle eut le nom d'avoir fait la « découverte, de sorte que nos concitoyens ne trouvent « aucune créance quand ils s'efforcent d'attribuer cette « gloire au véritable inventeur, bien que cette opinion soit

« établie sur des raisons incontestables, et tenue commu-
« nément comme indubitable par les personnes âgées de
« notre ville (1). Et je n'ignore pas que la renommée de
« Mayence, par la négligence inconsidérée de nos aïeux,
« n'ait poussé dans tous les esprits de si profondes racines,
« que nulle raison quelqu'évidente, quelque certaine et
« quelque invincible qu'elle soit, ne pourra l'en extirper
« jamais. Mais, par ce seul motif qu'elle n'est connue que
« de peu de monde, la vérité ne peut cesser d'être la vé-
« rité. Aussi cette opinion est-elle pour moi d'une certitude
« et d'une évidence entières, appuyée, comme elle l'est,
« sur le témoignage de vieillards respectables et véritable-
« ment dignes de foi, qui ne m'ont pas seulement fait con-
« naître la famille du prototypographe, mais qui m'ont
« souvent cité son nom et son prénom, et qui m'ont décrit
« sa méthode grossière d'imprimer, en me montrant du
« doigt la maison qu'il habitait. Donc, sans jalouser l'hon-
« neur d'autrui, mais poussé par l'amour de la vérité, j'ai
« dit quelques mots dans l'intérêt de la gloire que mérite
« cette ville (2). »

---

(1) « Welcké conste namaels van een ongetrouwe knecht gevoert zijnde
« tot Mens also seere aldaer verbetert is, ende daar door oock die stadt
« overmidts het eerte verspreyden, in sulcken name van d'eerste vindinge
« dier consten gebracht heeft, dat onse medeburgeren so luttel geloofs
« hebben wanneer sy dese eere den rechten vinder toeschrijven, als dit
« wel door onwedersprekelijcke kennisse alhier van velen gelooft ende
« onder de gemeene oude burgerije ontwijfelijcken geweten wert. »

(2) « Maer want waerheyt te minder geen waerheyt en is, al ist so dat
« die van weynig volcx geweten wert, ende ik het vorschreven oock vas-
« telick gelove door t'geloofwaerdige getuygenisse van seer oude statige
« ende graeuwe hoofden, die my niet alleenlijck t'geslachte van den in-
« ventoor alhier, maer oock diens name ende toename dickwils ghenoemt,

Écoutons maintenant Louis Guicciardini. Dans son livre intitulé : *Descrizione di tutti i Paesi Bassi.* (*Anvers*, Sylvius, 1567), à la page 180, il donne la description de Haarlem, et là, entre autres choses, on lit :

« Dans cette ville, appuyé non seulement sur la voix « publique des habitants et de tous les autres Hollandais, « mais encore sur les écrits de bon nombre d'auteurs et sur « d'autres monuments, on tient pour certain que l'art de « typographier et d'imprimer les lettres et les caractères « sur le papier de la même manière qu'on le fait aujour- « d'hui, y fut premièrement inventé. Toutefois l'inventeur « étant venu à mourir avant que l'art ne fut perfectionné et « divulgué, son serviteur, ainsi qu'on l'affirme, allant « demeurer à Mayence, et y faisant connaître cette science, « fut accueilli avec la plus grande bienveillance. Et là, se « livrant avec toute l'ardeur dont il était capable à cette « grande entreprise, on en vint à l'entière connaissance et « à la pleine perfection de l'art. C'est ainsi que s'est répan- « due depuis et accréditée l'opinion que l'imprimerie a été « inventée dans cette ville. Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit? « Je ne puis ni ne veux m'en constituer juge. Croyant suf- « fisant d'en avoir touché un mot, afin de ne pas porter « préjudice à la gloire de cette ville et de ce pays (1). »

« d'eerste grove maniere van drucken vertelt, ende des alder eeste prin- « ters wooninge metten vingeren eertijts gewesen hebben : en hebbe ick « niet connen laten, sulex niet als een benijder van eens anders eere « maer als een beminner der waerheyt, tot vorderinge van de welverdiende « eere deser steden int corte maer te roeren. »

(1) « In questa terra, non solo per voce publica degli abitatori, e di « altri Hollandesi, ma encora per alcuni scrittori, e per altre memorie, si

Trois ans plus tard, Abraham Ortelius ou Ortels, dans le *Theatrum orbis terrarum* (*Anvers*, 1574), s'exprime ainsi sur Haarlem, dans la description qui accompagne la carte de Hollande : « Les habitants et les citoyens de cette « ville sont persuadés que l'art d'imprimer les livres fut « d'abord inventé chez eux (1). »

Voici maintenant le témoignage de Georges Bruin. Dans le 2e volume, de son ouvrage en quatre tomes in-folio, intitulé : *Civitates orbis terrarum* (Cologne, 1570-1588), qui a été publié en 1574, la carte de Haarlem se trouve sous le No 26, avec une description de cette ville, faite, à ce qu'il paraît, au moment du départ du duc d'Albe (1573). L'on y rencontre le passage suivant, dont nous avons plus haut donné un fragment (voyez pag. 16) : « De toutes les villes de Hollande, elle (Haarlem) occupe le « premier rang par son étendue, et le second par sa célé- « brité. C'est une tradition constante dans cette ville et « dans toute la province de Hollande que l'imprimerie y a « d'abord été inventée. Bon nombre d'écrivains et les chro- « niques locales de Haarlem confirment cette tradition.

« trova che fu primamente inventata l'arte dello imprimere, e stampare « lettere e caratteri in foglio al modo d'oggi : impero venendo l'autore a « morte innanzi che l'arte fosse in perfezione, e considerazione, il servi- « dore suo, secondo dicono, ando a dimorare a Maganza, ove dando lume « di quella scienza, fu raccolto allegramente, e quivi dato opera con ogni « diligenza a tanto negozio, ne venero all' intera notizia e total perfezione ; « onde e poi volata, e inveterata la fama, che di quella citta sia uscita « l'arte e la scienza della stampa. Quel che sia alla verità, non posso, ne « voglio giudicare, bastandomi d'averne tocco un motto, per non progiu- « dicare a questa terra e regione. »

(1) Hic (Harlemi) artem imprimendorum librorum primum inventam, « incolis et civibus persuasum est. »

« Cependant, avant qu'il eût porté l'art à son dernier de-
« gré de perfection, et qu'il l'eût fait connaître au monde,
« l'inventeur mourut; par suite, un de ses ouvriers se
« retira à Mayence, afin de divulguer cet art, et,
« pour cette raison, y fut reçu avec la plus grande
« bienveillance. » (1)

Citons enfin le témoignage de Michel von Eytzing (Michael Aitsingerus), noble Autrichien, fils de Christophe, baron von Eytzing, Schartenthal, etc., grand et premier maître d'hôtel du roi de Bohême et d'Anne von Rogendorff. La terre, seigneurie et justice de Condé étant échue à Anne de Rogendorff, le baron van Eytzing envoya son fils dans les Pays-Bas, en lui donnant plein pouvoir d'aliéner cet héritage qui fut acheté par la sœur du comte de Hoorn et Montigny. Il passa ensuite de longues années à Louvain et dans d'autres villes des Pays-Bas, s'y adonna à l'étude et acquit les connaissances qui lui attirèrent les bonnes grâces de Charles V, Ferdinand Ier, Maximilien II et Rodolphe II, qu'il servit successivement comme conseiller et comme ambassadeur, et qui lui permirent d'écrire son *Leo Belgicus*,

---

(1) « Hæc (Harlemum) est omnium in Batavis urbium maxima et digni-
« tate sane secunda. Typographicam artem in ea a quodam fuisse primum
« excogitatam, constans ea urbe totaque provincia Batavorum fama est.
« Quam opinionem scriptores nonnulli confirmant et quidam privatarum
« ejus loci rerum commentarii. Verumtamen antequam artem perficeret,
« et eam ipse in lucem proderet e vivis excessisse, ejus famulum ob id
« Mogentiam concessisse, in qua urbe artem evulgaret, et eam ob caus-
« sam acceptus perbenigne fuerit. »

Cet extrait est cité par Bernard de Malinkrot dans son livre *de Ortu et progressu artis typographicæ*, etc., et reproduit dans les *Monumenta typographica* de Wolff. T. I, page 618.

où il donnait non-seulement le récit très-exact des événements les plus remarquables qui sont arrivés en ce pays depuis 1559 jusqu'en 1583, mais où il décrit chaque ville et chaque lieu remarquable. L'exemplaire de la bibliothèque de Lille, comme la plupart des exemplaires latins, ne contient que la partie historique. Dans la traduction allemande, qu'il publia à Cologne en 1584, sous le titre de : *Niederländische Beschreibung auf den Belgischen Löwen,* la description des villes et lieux remarquables s'y trouve. On lit page 75, à l'article Haarlem, la phrase suivante : « D'un « autre côté, on trouve aussi que dans cette ville de Haar- « lem fut découvert premièrement l'art de l'imprimerie, « selon notre manière actuelle d'imprimer avec des lettres « et des caractères, sur papier ou autrement. Mais qu'en- « suite, à cause de la mort du maître qui fit cette décou- « verte, l'art fut divulgué par son valet et amené par celui- « ci à une plus grande perfection dans la ville électorale « de Mayence. » (1)

Résumons brièvement les faits que renferment ces divers témoignages dont l'authenticité est incontestable.

1. C'est à Haarlem que la découverte a été faite. Les six témoins cités sont unanimes sur ce point.

2. Le nom de l'inventeur est connu (témoignage de van Zuyren et de Coornhert), et l'on montre encore à

---

(1) Zum andern, zo findt man auch, das in diser Stat Harlem die Kunst « der Truckerey auff unser jetzige Weisz mit Buchstaben und Caracte- « ribus, auff papir oder sonst zu trucken, durch einen daselbst erstlich « erfundun. Darnach aber mit abserben solches Meisters, durch seinen « Knecht in der Churfürstlichen Reichstat Meintz, zu volkommener Endt- « schafft aus Liecht gebracht sey worden. »

Haarlem la maison qu'il habitait (Coornhert). Il est à regretter toutefois que ces témoins se soient abstenus de nous apprendre ce nom connu d'eux et de toute la ville. Cependant leur déclaration est importante; car lorsque plus tard Junius viendra nommer ce personnage, donner des détails sur sa famille et nous indiquer l'emplacement de la maison qu'il habitait, il faudra bien admettre la parfaite véracité de son récit : tous ces faits étant, d'après nos témoins, d'une notoriété publique et incontestable à Haarlem.

3. L'art tel qu'il a été découvert et pratiqué à Haarlem était grossier et plein d'imperfections (van Zuyren et Coornhert.)

4. L'inventeur mourut avant que l'art fut divulgué et perfectionné. (Guicciardini, Bruin et von Eytzing.)

5. Le secret de l'art a été dérobé par un étranger (van Zuyren). Cet étranger, auteur du larcin, était le propre valet de l'inventeur (Coornhert, Guicciardini et von Eytzing.)

6. Mayence, par le bon accueil qu'elle fit à ce valet infidèle, lui donna le moyen de perfectionner l'art. Et, comme c'est de Mayence que l'art, ainsi perfectionné, se répandit partout, elle put s'attribuer facilement l'honneur de la découverte et prescrire en quelque sorte contre un droit que, par leur incurie, les Hollandais négligèrent d'abord de faire valoir. (Van Zuyren et Coornhert.)

7. Tous ces faits sont établis et basés sur une tradition constante et universelle à Haarlem (les six témoins), et dans toute la Hollande (George Bruin). Cette tradition remonte jusqu'à l'origine des faits dont elle conserve le souvenir. Elle est confirmée par les écrits de bon nombre d'auteurs, par les chroniques locales de Haarlem et par d'autres monuments (Guicciardini, George Bruin et von Eytzing.)

Des six témoins que nous venons de citer, quatre sont étrangers à la Hollande, et chose remarquable, les faits les plus importants pour établir le bon droit des Hollandais, nous ont été transmis par eux. Les partisans de Mayence vont répétant partout, que les prétentions de leurs adversaires ne sont appuyées que sur des bruits vagues et incertains que la vanité nationale a trop légèrement acceptés en Hollande. A leur dire, le droit de la Hollande ne repose sur rien; un *menteur audacieux* s'est plu à fabriquer une *fable absurde* cent cinquante ans après l'événement impossible auquel il voudrait donner de la réalité, et voilà que Guicciardini et Georges Bruin, l'un Italien, l'autre Allemand, nous apprennent à l'avance que ce *mensonge*, que cette *fable absurde*, repose sur la tradition constante et universelle de tout un peuple, que cette tradition repose à son tour sur le témoignage de bon nombre d'auteurs et sur d'autre monuments. Von Eytzing semble du même avis. Il ne dit pas : « *on rapporte* » mais : « *on trouve* aussi « que dans cette ville de Haarlem fut découvert premièrement l'art de l'imprimerie... » expression qui témoigne suffisament, ce nous semble, que l'auteur du *Leo belgicus* ne tient pas de la tradition seule les renseignements qu'il nous donne, mais qu'il parle d'après des écrits qu'il aura lus et étudiés et qui l'auront convaincu de la justice des prétentions de la Hollande.

Qu'on nous parle maintenant du silence des écrivains hollandais sur un fait de cette importance, qu'on nous dise que le *Magnum chronicum belgicum*, qui s'arrête en 1474, que la *Chronique de Gouda* de 1478, les *Annales belgiques* d'Eloi de Roya, dont le récit est poussé jusqu'en 1479, la *Divisie Chronyk*, imprimée à Leyde en 1517; qu'on nous dise que Josse Bade, né à Asche, près de Bruxelles, établi à Paris en 1499, qu'Erasme, Juste Lipse, Adrien de Baar-

lande, ou gardent le silence sur l'invention de l'imprimerie, ou affirment positivement que cet art est né à Mayence. Qu'on nous demande s'il est possible que nul de ces auteurs n'ait eu connaissance d'un fait aussi remarquable, d'un fait qui se serait, pour ainsi dire, passé sous leurs yeux, ou dont la tradition populaire aurait gardé le souvenir. Que l'on s'étonne, qu'ayant eu connaissance d'un tel événement, ils ne l'aient pas ouvertement proclamé, qu'ils aient laissé usurper cet honneur par les Allemands et qu'ils aient aidé même à la propagation d'une erreur si préjudi- à la gloire de leur patrie.

Qu'importe, en effet, ce long étalage de livres et de noms d'écrivains. Ce raisonnement, auquel on donne tant d'importance, est une simple preuve négative, c'est-à-dire que sa valeur est nulle, et ne peut rien contre un seul témoignage positif. Or, ces témoignages positifs existaient, Guicciardini et Georges Bruin nous l'affirment formellement, et, si von Eytzing est moins précis, il paraît insinuer ce fait important. Nous ne dirons rien de ceux de ces auteurs qui ont parlé contre le droit de leur patrie; ils se sont trompés et voilà tout. Nous nous arrêterons néanmoins un instant à l'assertion d'Erasme à laquelle on attribue une grande importance. On s'étonne qu'un homme d'un tel mérite, né à quelques lieues de Haarlem, parfaitement à portée de connaître la tradition répandue en Hollande, et lié de plus avec le Quirinus Talesius, dont Junius parle dans la *Batavia*, ait attribué l'invention de l'imprimerie à Gutenberg.

Quand Erasme publia, en 1519, *à Mayence*, le Tite-Live, dans la préface duquel il attribue l'invention non pas à Gutenberg, mais à Fust, qui n'a rien inventé, parce qu'il voulait flatter Jean Schœffer, descendant de Fust, des presses duquel sortait le Tite-Live; quand, dans les

Annotations sur les épîtres de St-Jérôme, publiées en 1530 à Lyon, chez Griphius, il disait incidemment qu'on affirmait que l'art d'imprimer avec des caractères d'étain avait été inventé à Mayence (1), et que pour cette raison, cette ville avait bien mérité des amis des belles-lettres, il n'avait encore nul rapport d'amitié avec le bourgmestre de Haarlem, dont parle Junius. Et puis n'a-t-il pas dit lui-même « que peu « lui importait de savoir dans quel lieu un homme illustre « était né, et qu'il regardait comme une gloire bien vaine de « la part d'une ville, de se vanter d'avoir donné naissance à « un homme devenu célèbre par ses travaux et ses talents, « et sans avoir rencontré le plus souvent la moindre bien- « veillance, ni le moindre appui de la part de ses conci- « toyens? » Les bourgeois de Rotterdam peuvent prendre pour eux une bonne part de ces plaintes, que le dépit de voir son *génie* méconnu par eux arrachait à Erasme, et, s'ils se sont amendés depuis en lui élevant une statue, il n'en a rien su de son vivant. Aussi ne les aimait-il guère, non plus que le reste des Hollandais. Il séjournait dans sa patrie le moins longtemps que cela lui était possible, et quand il voulait déverser sur quelqu'un un mépris bien senti, bien vif et bien sincère, il disait : « Nous permettrions ces choses « aux *Bataves,* aux moines et aux théologiens, gens ineptes « pour la plupart! » (2) Quand donc il n'aurait pas été l'ami de Froben, quand il n'aurait pas demeuré chez lui, à Bâle,

---

(1) « Huic urbi (Moguntiæ) omnes bonarum litterarum studiosi non pa- « rum debent, ob egregium illud ac pene divinum inventum, stanneis « typis excudendi libros, quod illic natum affirmant. »

(2) « Daremus illa Batavis, monachis et theologis, maximam partem ἀμούσοις »

comme correcteur d'épreuves, après avoir lu la profession de foi que nous venons de citer, et montré le peu de sympathie qu'il avait pour la Hollande, on ne devrait pas attacher la moindre importance aux deux témoignages équivoques qu'il a donnés en faveur des prétentions des Allemands.

Mais n'anticipons pas sur ce qui nous reste à dire, et terminons ce chapitre par la conclusion qui ressort naturellement et invinciblement de tout ce qui précède, affirmons que l'imprimerie a été découverte en Hollande, dans la ville de Haarlem. Quant au nom de l'inventeur et aux circonstances de l'invention, nous les connaîtrons par le récit de Junius, qui fait le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE TROISIÈME.

Témoignage de Junius (Adrien de Jonghe.)

PARAGRAPHE PREMIER.

Exposé de ce témoignage.

Nous avons vu plus haut que M. Schaab regardait le témoignage d'Ulrich Zell comme le *principal boulevard des Hollandais*. Nous adoptons sa métaphore et nous disons que ce témoignage et tous les autres que nous avons produits, peuvent être considérés comme autant d'ouvrages avancés. La force véritable, le boulevard principal, derrière lequel le droit de la Hollande est inexpugnable et défie tous

les efforts de ses ennemis, se trouve dans la célèbre narration qu'Adrien de Jonghe a donnée dans la première partie (la seule qu'il ait achevée, puisqu'il a été surpris par la mort au milieu de ses travaux) de l'histoire de la Hollande, qui a pour titre : *Hadriani Junii, Hornani, Medici, Hollandiæ historici,* BATAVIA. La première édition de ce livre est sortie des presses de François Rapheleng (1), le gendre de Christophe Plantin, en 1588. La narration remplit cinq pages (253-258) que nous traduirons dans toute leur étendue, en l'accompagnant du texte original pour la partie essentielle du récit.

Mais, avant d'entreprendre ce travail, nous donnerons la biographie sommaire de notre auteur, d'après les sources les plus sûres, et nous ferons connaître quelques détails sur le temps exact de la rédaction de la *Batavia,* nous servant pour cela des documents qui se trouvent dans le deuxième appendice qui accompagne la réfutation que M. de Vries a faite de la *Notice* de Mr J. M. Guichard *sur le Speculum humanæ salvationis.* Cet appendice est intitulé : *Recherches sur l'histoire de l'invention de l'imprimerie faites à l'occasion de la quatrième fête séculaire à Haarlem.*

Hadrien de Jonghe, qui selon l'usage, des écrivains du XVIe siècle, latinisa son nom et prit celui de Junius, naquit à Hoorn, le 1 juillet 1511, selon la biographie qui se trouve

---

(1) François Ravlenghien, naquit en 1539 à Lannoy, près Lille, et épousa en 1565, Marguerite, fille aînée de Plantin. Pendant les guerres civiles des Pays-Bas, Plantin se retira à Leyde et Rapheleng fut chargé seul de la direction de l'imprimerie d'Anvers. Les livres imprimés chez lui pendant ce temps portent son nom avec la rubrique : *Ex officina Plantiniana.*

à la tête de ses épîtres, et selon Meursius, le même jour 1512, ce qui du reste est plus probable. Son père, dit Bayle, avait été non seulement secrétaire, puis cinq fris bourgmestre de Hoorn, mais aussi deux fois député à la cour de Danemarck, et une fois en Suède et en d'autres lieux. Il était homme de lettres, et il composa un livre latin qui n'a pas été imprimé, contenant l'origine et l'accroissement de Hoorn (Voy. le *Theatrum* de Boxhorn). Il donna pour précepteur à son fils en bas âge ce Nicolas Galius dont il est parlé dans la *Batavia.* Junius continua ensuite ses études à Haarlem et à Louvain, puis, quand il fut en âge de voyager, il vint à Paris où il travailla sous Jacques Houlier. Passant de là à Bologne, il s'y fit recevoir docteur en médecine. Ayant achevé ses études en Italie, il parcourut l'Allemagne avant de retourner dans sa patrie. Le duc de Norfolk le choisit alors pour être son médecin, et le fit venir en Angleterre vers 1543. Il y resta de longues années, et y publia quelques-uns de ses ouvrages, entre autres un Dictionnaire grec-latin qu'il dédia à Edouard II, en 1548. Lors des troubles qui agitèrent ce pays, à la mort de la reine Marie, il revint en Hollande et s'établit provisoirement à Hoorn. Appelé bientôt en Danemarck pour être, selon quelques-uns, médecin de Frédéric II, et, selon d'autres, précepteur du fils de ce souverain, ni lui, ni sa femme, ne pouvant s'accommoder de l'humidité et des brouillards de Copenhague, il revint se fixer à Haarlem, fut nommé médecin de la ville et on lui confia de plus l'inspection ou la direction de l'école latine ouverte par les magistrats municipaux.

Dès 1572, Guillaume I, qui avait la plus haute estime pour ses talents, fit venir souvent Junius à Delft, où ce prince séjournait ordinairement, et se l'attacha ensuite comme médecin, quand, après la prise de Haarlem en 1573, le séjour de cette ville fut devenu impossible à notre savant.

Dans le sac de cette malheureuse cité, les Espagnols pillèrent sa riche bibliothèque et anéantirent plusieurs ouvrages qu'il y avait laissés inachevés et sur la publication desquels il comptait pour agrandir sa renommée. Le prince lui fit donner ensuite un emploi à Middelburg; « mais, dit Bayle, « l'air du pays lui fut fort contraire. Il y gagna des maladies « qui, jointes au regret d'avoir perdu sa bibliothèque, le « firent mourir, le 16 de juin 1575, âgé de 64 ans moins « quelques jours. » Pierre son fils aîné, le fit enterrer honorablement dans la célèbre abbaye des Prémontrés de Middelburg, et lui fit une épitaphe pompeuse que Boxhorn (voy. l'*Appendice du Theatrum)* et Foppens *(Bibliotheca belgica)* ont citée tout au long.

La mémoire de Junius ne s'est guère conservée qu'en Hollande. De son vivant, sa réputation était immense et on lui donnait par honneur le nom de second Erasme. (1) Son mérite comme médecin nous est prouvé par les efforts que firent plusieurs têtes couronnées pour se l'attacher. — Il était en outre historien, poète de talent, philologue distingué, et philosophe. Il écrivait et parlait parfaitement huit langues. — Il était d'une humeur agréable et facile malgré l'aspect sévère que l'habitude de la réflexion avait imprimé sur son visage.

Le nombre des ouvrages qu'il a publiés est considérable. On peut en voir la liste dans Meursius, dans Foppens, dans le P. Nicéron et dans d'autres biographes. Nous disons ici

---

(1) Adsis o Pater omnium leporum!
Adsis alter Erasmus et secundus
Nostri temporis erudite Juni!
(Vid. (Jani Dousæ) *Nova poemata.*)

quelques mots de la *Batavia* parce qu'il est important pour la discussion qui va suivre de bien établir le temps exact où cet ouvrage fut commencé et terminé.

Junius revint à Haarlem de son voyage de Danemarck en 1564. Le 14 septembre 1565, le député Van Ryswyck expose aux Etats, au nom et de la part du prince d'Orange, qu'il serait utile et profitable d'écrire l'histoire de Hollande. A cet effet il proposa un homme de qualité et de science, Me Adrien de Jonghe, demeurant à Haarlem, lequel, malgré les invitations pressantes que lui faisaient les rois de Hongrie, de Pologne et de Danemarck d'entrer à leur service, préférait cependant, rester dans sa patrie pour s'employer à son service. Dans la séance du 26 septembre suivant, il a été déclaré par les Nobles qu'on reconnaissait que le susdit Junius avait les capacités requises pour un tel ouvrage, et que, eu égard à la recommandation du Stadthouder, on pourrait lui accorder une pension annuelle de deux cents livres de quarante gros. Ceux de Haarlem, de Delft, de Leyde, de Gouda se sont rangés à cette opinion. Ceux de Dordrecht et d'Amsterdam, en prennent rapport pour l'assemblée suivante. Ils ne faisaient pas difficulté de nommer Junius comme historiographe; mais, se fondant sur les malheurs du temps, ils déclaraient ne pas pouvoir souscrire aux honoraires qui lui étaient alloués. Le 26 octobre, le 17 novembre et le 18 décembre, l'affaire fut encore discutée, mais sans conclusion définitive. Enfin, le 5 février de l'année suivante, la proposition de Van Ryswyck fut approuvée par les Etats. Junius se mit au travail avec zèle, mais il paraît que l'ouvrage n'avançait pas au gré de Messieurs des Etats, et qu'on supprima la pension dont il jouissait. Il envoya une requête, dont il est question dans la séance du 13 mars 1570, pour la recouvrer, et il transcrivit en même temps la partie de son œuvre qui était suffisamment ache-

vée pour être livrée à l'impression, et qui est connue sous le nom de *Batavia.* D'après la lettre de Junius à Pierre Cornil, deux volumes devaient suivre celui-là, et de là vient qu'on lit à la fin de celui qui a été imprimé : « *Finis tomi primi Bataviæ.* » La dédicace de ce premier volume est datée du 7 janvier, et la préface du 9, d'où il résulte qu'il fut terminé, transcrit et présenté dans les derniers mois de l'année 1569. — Mais, au milieu des troubles qui agitaient la Hollande en 1570, on ne vit pas jour pour le faire imprimer. Il fallut encore attendre cinq ans. Alors, Junius mit la dernière main à ce volume, et changea la date de sa dédicace et de sa préface, en mettant 1575 au lieu de 1570, ce qui est prouvé encore, d'une manière péremptoire, par la découverte des deux manuscrits originaux sur lesquels Dousa et Pierre Junius le publièrent (1); car Junius mourut cette année-là même, le 16 juin, comme nous l'avons

---

(1) L'un de ces manuscrits se trouve dans la bibliothèque de la Haye et l'autre appartient à M. Enschedé. Ils furent tous deux mis au net par le fils de Junius, mais le père les revit, et on trouve quantité de variantes pour le style, des changements et des transpositions, toutes de sa main.— La dédicace et la préface sont datées primitivement de La Haye, l'une porte : « ante diem VII idus Januarii, Anno salutis CIƆIƆLXX (7 janvier 1570);» l'autre: « ante diem V idus Januarii an. sal. CIƆIƆLXX (9 janvier).» Plus tard ces deux dates ont été biffées par Junius. Il data la dédicace de Leyde, 1575, et la préface, de Delft, où il demeurait depuis 1573, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Ces changements se trouvent dans l'exemplaire de la Bibliothèque de La Haye, qui semble avoir été celui que Junius destinait à l'imprimeur. Celui de M. Enschedé n'a subi aucun changement, les dates primitives y sont conservées. — L'authenticité de ces deux manuscrits est inattaquable. Du reste, l'autorité des procès-verbaux des délibérations des Etats de Hollande suffit pour placer ce fait en dehors de toute contestation.

dit, et cette circonstance mit un nouveau retard à la publication de la *Batavia*, qui ne parut qu'en 1588.

Maintenant que l'on connaît Junius et que l'on sait le temps exact de l'achèvement complet de la *Batavia*, nous allons traduire le plus littéralement que cela nous est possible, le célèbre passage où il est question de l'invention de l'imprimerie.

« J'en reviens à notre ville (Haarlem) à laquelle j'affirme qu'il faut rapporter de plein droit, et comme sa gloire propre et naturelle, l'insigne honneur de l'invention de l'art typographique : malheureusement les yeux restent fermés à la lumière par cette opinion invétérée et pour ainsi dire incrustée dans les esprits, que nulle force et nul instrument ne peuvent en arracher, tant elle y a poussé de profondes racines, et en vertu de laquelle on croit avec obstination, et l'on regarde comme une vérité absolue que c'est dans l'antique et célèbre ville de Mayence qu'ont été inventés les types qui servent à l'impression des livres. Plût au ciel que j'eusse cette incroyable force de persuasion que l'on attribue à Carnéade, qui ne défendit jamais une cause sans triompher et qui ne combattit jamais une opinion sans la renverser de fond en comble, afin que je pusse au moins faire jouir cette gloire longtemps captive, du droit de *Postliminium* (1), et que, restaurateur du

(1) Cette expression intraduisible en français est tiré du langage de droit romain. Une citation des *Institutes* de Justinien en fera comprendre la force et l'étendue aux personnes peu familiarisées avec cette étude. « Si « l'ascendant, y est-il dit au Livre premier, Titre XII, § V, tombe au pou- « voir des ennemis, il devient leur esclave, et néanmoins l'état des enfants « reste en suspens, à cause du droit de *postliminium*, parce que les pri- « sonniers faits par l ennemi, s'ils reviennent, reprennent tous leurs anciens

vrai, il me fût donné de lui dresser ce trophée, mon unique désir étant que la vérité, qu'un poète antique appelle à juste titre la fille du temps, et que j'ai, pour moi, l'habitude de nommer χρόνου ἔλεγχος, (la révélation du temps), soit à la fin reconnue, et que plongée jusqu'à ce jour, selon la parole de Démocrite, dans un puits profond et ténébreux, elle apparaisse brillante aux yeux de tous. Si les Égyptiens et les Phéniciens se disputèrent jadis vivement au sujet de l'invention des lettres, les uns fondant leurs prétentions sur leurs tables θεοχαράκτους, (c'est-à-dire écrites par un Dieu), et les autres, sur ce que Cadmus, abordant en Grèce, fit connaître cet art ingénieux à un peuple encore grossier; si les Athéniens réclamèrent cette gloire pour leur Cécrops, les Thébains pour Linus, Tacite et Philostrate pour l'Argien Palamède, et Hygin pour Carmenta, mère d'Évandre; enfin, si ces diverses nations, n'hésitèrent pas chacune à vouloir s'approprier cette gloire douteuse et contestée, qui nous empêche de faire revivre nos droits à un

---

« droits... Quant à l'expression de *postliminium*, elle vient de *limes* (seuil « et *post* (ensuite), d'où l'individu pris par l'ennemi, et retourné ensuite « à nos frontières, est dit avec raison *reversum postliminio* (retourné « ensuite au seuil). En effet, comme le seuil d'une maison est une espèce « de frontière, de même les anciens ont vu dans la frontière d'un empire « une espèce de seuil; de là on a dit *limes* (seuil), pour dire frontière, li- « mite; et de là *postliminium*, parce que le captif revient au même seuil « d'où il avait été perdu. Celui qui est repris sur les ennemis vaincus est « encore censé de retour *postliminio*. »

Ainsi, pour Junius, la vérité des prétentions de Haarlem, que les Allemands sont parvenus à mettre en doute, à mettre dans une sorte de captivité, doit reprendre tous ses droits par l'effet du *jus-postliminii*, fiction par laquelle ceux qui ont été pris par les ennemis, et qui sont depuis rentrés dans les limites de l'empire, sont censés n'avoir jamais été captifs.

honneur (1), qu'on n'a cessé de nous rendre que par la négligence de nos ayeux? Qu'on le sache bien, ce n'est ni l'envie, ni une jalousie injuste, qui me porte à donner aux uns ce que j'enlève et dérobe aux autres. Je n'imiterai pas l'impudence de Crassus, affectant d'une part la modestie et la gravité de Scævola, et briguant de l'autre la faveur des hommes par de lâches flatteries : je ne suis pas ainsi fait, je n'ai nul dessein de me servir de témoignages corrompus, je veux uniquement rendre ses droits à l'invincible vérité, qui, ainsi que le flambeau du jour, ne peut être pleinement obscurcie ni par la nuit ni par un nuage quel que épais qu'il soit; je le ferai selon mes forces, et dans un récit simple et sans déguisement comme elle les aime. Et si, de l'avis de Plutarque, celui-là est un excellent témoin, qui n'est enchaîné par aucun bienfait, ni aveuglément dévoué à personne, et qui exprime son sentiment avec liberté et intrépidité, mon témoignage mérite tous égards, puisqu'aucun lien de parenté ne m'attache ni à l'inventeur, ni à ses héritiers, ni à ses descendants; je n'en espère ni faveur ni reconnaissance : tout ce que je fais a pour but la gloire d'un homme mort depuis longtemps. Je redirai donc le récit que j'ai ouï faire à des vieillards de grande autorité, à des vieillards illustres par les services rendus à leur patrie, et qu'ils m'ont affirmé avec les protestations les plus solennelles tenir de leurs aïeux; leur témoignage doit évidemment faire foi au tribunal de la vérité. »

On peut prendre ici sur le fait un des défauts les plus saillants des écrivains du XVIe siècle. Vivant, pour ainsi

---

(1) Ici encore Junius fait allusion au *jus-postliminii* que nous avons expliqué dans la note précédente

dire exclusivement, avec les auteurs de la Grèce et de Rome, les moindres détails de la littérature ancienne sont présents à leur esprit et ils ne résistent pas au plaisir d'en faire montre. Le pédantisme des citations et des réminiscences classiques, dont Junius fait étalage, serait sans doute aujourd'hui de bien mauvais goût, mais au temps où il écrivait, il était reçu partout comme l'ornement obligé de la belle littérature. Le lecteur voudra donc lui faire grâce en faveur de la droiture, de la candeur, de l'amour sincère de la vérité qui respire dans le passage que l'on vient de citer. Nous avons traduit cet avant-propos de Junius, que les auteurs, qui traitent de l'origine de l'imprimerie, négligent en général de rapporter, afin de faire connaître l'équité de M. Schaab et des autres partisans de Mayence qui ne voient dans ces paroles qu'une manière adroite de capter la confiance du public, et lui faire perdre de vue le néant des preuves sur lesquelles se fonde une fable qui ne soutient pas l'examen, un mensonge flagrant mais maladroit. Au reste, le ton élevé et convaincu de Junius dans l'introduction de son récit, est ce qui les indispose le plus contre lui. Ne serait-ce pas parce qu'ils redoutent que les lecteurs ne s'en laissent toucher, et ne voient, dans cette façon d'aborder le sujet que Junius n'inventait rien, et qu'il ne faisait que répéter ce qui avait été dit avant lui de mille manières? Car, selon la judicieuse remarque de M. de Vries, elle fournit la preuve la plus forte, la plus incontestable que les prétentions de Haarlem étaient déjà fort anciennes lorsque la *Batavia* fut composée. Quand la tradition constante et universelle de la Hollande, et les témoignages antérieurs que nous avons cités n'existeraient pas, cette façon de débuter nous indiquerait amplement que les réclamations des partisans de Coster remontent jusqu'au moment même de la découverte de l'art, et qu'ils ont persisté dans leurs asser-

tions, malgré tous les efforts des Allemands pour étouffer entièrement, ou du moins pour couvrir la voix de la vérité. Car, si la lutte n'avait pas été vive dès l'origine, le ton convaincu de Junius quand il affirme la légitimité de sa cause, les plaintes qu'il formule contre un préjugé universellement répandu, les craintes qu'il ne peut s'empêcher de manifester que ce préjugé, enraciné si profondément dans les esprits n'en soit jamais extirpé, suffiraient pour en établir l'existence, pour démontrer que les réclamations des Hollandais datent de loin et que ce n'est pas au seul récit de la *Batavia* qu'elles doivent leur origine. Peut-on supposer, en effet, qu'un homme aussi généralement estimé et respecté aurait abusé de la confiance que les Etats généraux avaient placée en lui lorsqu'ils le choisirent pour leur historiographe officiel? Peut-on supposer qu'il n'aurait pas craint d'attirer sur lui-même et sur le gouvernement de son pays la dérision universelle, en proclamant avec une impudence en dehors de ses habitudes et de son caractère un fait purement imaginaire?

Ce raisonnement est inattaquable. Il établit, avant toute discussion, la parfaite véracité de notre historien. Que sera-ce donc quand, après avoir examiné une à une toutes les assertions, nous les trouverons constamment appuyées sur des documents authentiques que de patientes recherches ont fait découvrir et qui, pour la plupart, lui étaient inconnues. C'est alors qu'on pourra décider, en connaissance de cause, si le droit de Coster est une *fable absurde*, et si c'est à juste titre que M. Schaab a infligé à la mémoire de Junius l'odieuse qualification d'*Apôtre de mensonge*. (1)

---

(1) « Adrian Junius — Jonghe — ein alter nordhollandischer Artz,

Avant d'en venir à la narration même et à l'examen des principales assertions qu'elle renferme, on peut regretter l'idée malheureuse qu'a eue Junius d'adopter la langue latine pour écrire son livre; car de cette circonstance proviennent presque toutes les objections qui ont été faites contre son récit. Mais il ne faut pas oublier que les Etats de Hollande lui avaient fait un devoir de se servir de cette langue, parce qu'ils voulaient une œuvre qui pût être connue et étudiée du monde entier, ce qui n'aurait pas eu lieu si la *Batavia* avait été écrite dans une langue aussi peu répandue que celles des Provinces-Unies (1). « D'ailleurs, dit « M. Bernard, le latin était d'un usage général alors par- « mi les savants de tous les pays; ils ne se préoccupaient « nullement de l'impropriété des termes d'une langue « morte depuis un grand nombre de siècles, pour désigner « des choses contemporaines, sans analogie avec celles du « passé. Ainsi, nous voyons ici le mot classique *Cos* (consul) « remplacer celui de bourguemestre; ailleurs l'ex-apprenti « Cornelius est qualifié tantôt *bibliopegus*, tantôt *librarius* (2). « Il faut un peu deviner pour traduire le bon latin fabriqué « de nos jours, et c'est là son moindre inconvénient. » (3)

Pour éviter au lecteur le soin de deviner, nous avons

« *Urheber jenes Mahrchens*..... — « So weit gehen dises *Apostels der* « *Lüge*, des Junius Worte, die substanz seiner *famösen Geschichtsfabel*, « das Orakel der Holländer... » (Schaab. Loc. cit. Tom. III, page 2 et 13.)

(1) .... Om alle des Landts saecken te stellen by forme van Historie, in het latyn, tot een eeuwige memorie. (*Résolutions des Etats de Hollande*, séance du 26 septembre 1565.)

(2) Cette critique partielle ne nous semble pas fondée; nous prouverons en effet, plus loin, que Cornelis était en même temps relieur et libraire.

(3) Hist. de l'Orig. de l'Impr., t. 1, page 63.

traduit le plus fidèlement possible le passage qui nous occupe, mais comme nous voulons le laisser juge de notre traduction, nous avons placé en regard le texte du récit, avec la ponctuation et l'orthographe de l'édition de 1588. Ecoutons donc Junius :

Habitavit ante annos centum duodetriginta Harlemi in ædibus satis splendidis (ut documento esse potest fabrica quæ in hunc usque diem prestat integra) foro imminentibus e regione Palatii Regalis, Laurentius Joannes cognomento Ædituus Custosve, (quod tunc opimum et honorificum munus familia eo nomine clara hæreditario jure possidebat) is ipse qui nunc laudem inventæ typographicæ recidivam justis vindiciis ac sacramentis repetit, ab aliis nefarie possessam et occupatam, summo jure omnium triumphorum laurea majore donandus. Is forte in suburbano nemore spatiatus (ut solent sumpto cibo aut festis diebus cives qui otio abundant) cæpit faginos cortices principio in

Il y a cent vingt-huit ans mourut à Haarlem, dans une maison d'assez splendide apparence (ainsi que le prouve la construction conservée entière jusqu'à ce jour), située sur la place du Marché, vis-à-vis du palais du roi, Laurent fils de Jean, surnommé le Sacristain ou le Coutre, (parce que la famille connue sous ce nom possédait par droit d'héritage cette charge, alors lucrative et honorable) celui-là même qui, par une légitime revendication, rentre maintenant dans la jouissance de l'honneur d'avoir inventé la typographie, honneur injustement possédé et usurpé par d'autres et qui devrait lui attirer une gloire supérieure à tous les triomphes. Un jour donc qu'il se promenait dans le bois du faubourg (comme le font d'habitude, après leurs repas ou les jours de fête, les citoyens qui jouissent de grands loisirs) il se prit à sculpter, en forme de lettres, des écor-

literarum typos conformare, quibus inversa ratione sigillatim chartæ impressis versiculum unum atque alterum animi gratia ducebat, nepotibus generi sui liberis exemplum futurum. Quod ubi feliciter successerat, cœpit animo altiora (ut erat ingenio magno et subacto) agitare, primumque omnium attramenti scriptorii genus glutinosius tenaciusque, quod vulgare lituras trahere experiretur, cum genero suo Thoma Petro, qui quaternos liberos reliquit omnes ferme consulari dignitate functos (quod eo dico ut artem in familia honesta et ingenua, haud servili, natam intelligant omnes) excogitavit, inde etiam pinaces totas figuratas additis characteribus expressit. quo in genere vidi ab ipso excusa Adversaria, operarum rudimentum, paginis solum adversis, haud opistographis: is liber erat vernaculo ser-

ces de hêtre, puis, renversant ces types et les imprimant l'un après l'autre sur du papier, il se plut à obtenir ainsi quelques versets pour enseigner la lecture à ses petits-fils, enfants de son gendre. Cet essai ayant réussi heureusement, (comme il était d'un esprit vaste et pénétrant), il dirigea ses méditations sur un objet plus relevé, et avant toutes choses, avec l'aide de son gendre Thomas, fils de Pierre, lequel eut quatre fils, presque tous revêtus plus tard de la charge consulaire (ce que je remarque afin que tout le monde sache que l'art a pris naissance dans une famille distinguée, noble et de haute condition), il inventa une encre plus visqueuse et plus épaisse que celle dont on se sert pour écrire, parce qu'il avait observé dans ses expériences que celle-ci s'étendait et maculait le papier par sa fluidité, au moyen de laquelle il imprima des gravures en y ajoutant un texte, et, dans ce genre, j'ai vu des revers de page imprimés par lui, ébauches informes de ses travaux, imprimés d'un côté et nullement opistographes:

mone ab auctore conscriptus anonymo, titulum præferens, speculum nostræ salutis. in quibus id observatum fuerat inter prima artis incunabula (ut nunquam una simul et reperta et absoluta est) uti paginæ aversæ glutine commissæ cohærescerent, ne illæ ipsæ vacuæ deformitatem adferrent. Postea faginas formas plombeis, mutavit, has deinceps stanneas fecit, quo sollidior minusque flexilis esset materia, durabiliorque: e quorum typorum reliquiis quæ superfuerant conflata œnophora vetustiora adhuc hodie visuntur in Laurentianis illis, quas dixi, ædibus in forum prospectantibus, habitatis postea a suo pronepote Gerardo Thoma, quem honoris caussa nomino, cive claro, ante paucos hos annos vita defuncto sene. Faventibus, ut fit, invento novo studiis hominum, quum nova merx, nunquam antea visa,

ce livre, écrit en langue vulgaire, par un auteur anonyme, avait pour titre : *Miroir de notre salut.* On pouvait observer dans ce premier essai d'un art encore au berceau (car jamais un art n'arrive à la perfection dès son origine) que les pages opposées étaient collées dos à dos, pour que les côtés blancs ne vinssent déparer en rien son travail. Plus tard, pour ses caractères, il se servit de plomb au lieu de bois de hêtre, et ensuite d'étain, afin que la matière en fût plus solide, moins flexible et de plus de durée. L'on voit encore aujourd'hui des vases à vin très anciens, fondus avec les restes de ces caractères, et conservés dans la maison Laurencienne, laquelle, ainsi que je l'ai dit déjà, a vue sur la place et fut habitée depuis par Gérard, fils de Thomas, son arrière-petit-fils, citoyen distingué, que je cite ici pour lui rendre hommage, et qui mourut, il y a peu d'années, dans un âge avancé. Comme c'est l'ordinaire, le public accueillant avec faveur l'invention nouvelle, et cette nouvelle marchandise que personne n'avait vue jus-

emptores undique exciret cum huberrimo quæstu, crevit simul artis amor, crevit ministerium, additi familiæ operarum ministri, prima mali labes, quos inter Johannes quidam, sive is (ut fert suspicio) Faustus fuerit ominoso cognomine, hero suo infidus et infaustus, sive alius eo nomine, non magnopere laboro, quod silentum ombras inquietare nolim, contagione conscientiæ quondam dum viverent tactas. Is ad operas excusorias sacramento dictus, postquam artem jungendorum characterum, fusilium typorum peritiam, quæque aliæ ad eam rem spectant, percalluisse sibi visus est, captato opportuno tempore, quo non potuit magis idoneum inveniri, ipsa nocte quæ CHRISTI natalitiis solennis est, qua cuncti promiscue lustralibus sacris operari solent, choragium omne typorum involat, ins-

qu'alors attirant de tous côtés les acheteurs et procurant les plus beaux bénéfices, l'amour de l'inventeur pour son art s'agrandit en même temps que se développaient ses travaux; il adjoignit des ouvriers étrangers aux membres de sa famille, mais là fut la première cause du mal. Parmi ces ouvriers se trouva un certain Jean, soit que ce fût (ainsi qu'on le suppose) Faustus, au surnom de mauvais augure, infidèle à son maître et funeste à sa gloire, ou bien un autre du même nom, ce qui m'importe peu, parce que je ne veux pas inquiéter les ombres des morts, qui, pendant leur vie ont été suffisamment bourrelés de remords. Cet homme donc, initié, sous la foi du serment, aux travaux de l'imprimerie, après avoir appris l'assemblage des caractères, le secret de la fonte des lettres et tout ce qui a rapport à l'art, et choisi un temps opportun, qu'il ne put pas trouver plus favorable que la nuit même de Noël, pendant laquelle tous les chrétiens assistent à l'office divin, cet homme, disons-nous, s'intro-

trumentorum herilium eo artificio comparatorum supellectilem convasat, deinde cum fure domo se proripit, Amstelodamum principio adit, inde coloniam Agrippinam, donec Maguntiacum perventum est, ceu ad asyli aram, ubi quasi ex telorum jactum (quod dicitur) positus tuto degeret, suorumque furtorum aperta officina fructum huberem meteret. Nimirum ex ea, intra vertentis anni spacium, ad annum a nato Christo 1442, iis ipsis typis, quibus Harlemi Laurentius fuerat usus, in lucem certum est Alexandri Galli doctrinale, quæ Grammatica celeberrimo tunc in usu erat, cum Petri Hispani tractatibus, prima fœtura. Ista sunt ferme quæ a senibus annosis fide dignis, et qui tradita de manu in manum quasi ardentem tædam in decursu acceperant, olim intellexi, et alios eadem referentes attes-

duit avec effraction dans le magasin des types, fait un choix des instruments inventés avec tant d'art par son maître, et, chargé de son larcin, s'enfuit de la maison. Il gagna d'abord Amsterdam, puis Cologne, et de là se réfugia à Mayence, comme en un asile sacré où il pût, hors de la portée du trait (comme on dit proverbialement), demeurer en toute sécurité et recueillir, en ouvrant un atelier, les bénéfices abondants de son insigne larcin. Toujours est-il certain que ce fut un an environ après ce vol, vers l'année 1442, que parurent, avec les types mêmes qu'avait employés Laurent à Haarlem. Le *Doctrinale* d'Alexandre Gallus, grammaire fort en vogue à cette époque, et les traités de Pierre d'Espagne, qui furent certainement les premières productions de cet atelier. Voilà bien exactement ce que j'ai entendu jadis de la bouche de vieillards fort âgés et dignes de toute créance, et qui avaient recueilli cette tradition comme un flambeau ardent qui se passe de main en main, et j'ai trouvé d'au-

tantesque comperi. Memini narrasse mihi Nicolaum Galium, pueritiæ meæ formatorem, hominem ferrea memoria et longa canitie venerabilem, quod puer non semel audierit Cornelium quendam bibliopegum ac senio gravem, nec octogenario minorem (qui in eadem, officina subministrum egerat) tanta animi contentione ac fervore commemorantem rei gestæ seriem, inventi (ut ab hero acceperat) rationem, rudis artis polituram et incrementum aliaque id genus, ut invito quoque præ rei indignitate lachrymæ erumperent, quoties de plagio inciderat mentio : tum vero ob ereptam furto gloriam sic ira exardescere solere senem, ut etiam lictoris exemplum eum fuisse editurum in plagiarium appareret, si vita illi superfuisset : tum devovere consuevisse diris ultricibus sacrilegum caput, noctesque illas damnare

tres témoins racontant et attestant ces faits d'une manière identique. Il me souvient que Nicolas Galius, le précepteur de ma jeunesse, homme d'une mémoire prodigieuse, et qu'une longue vieillesse rendait vénérable, m'a raconté que dans son enfance il avait entendu plus d'une fois un certain relieur, nommé Cornélius, vieillard de plus de quatre-vingts ans (qui avait travaillé dans cet atelier) rappeler avec tant de chaleur et de véhémence, la suite des événements, et (selon le récit de son maître), la marche de l'invention, les porgrès et les développements de cet art d'abord grossier, en un mot, tout ce qui s'y rattachait, que, malgré lui et par l'indignation que lui causait cette conduite infâme, il se répandait en larmes amères toutes les fois qu'on venait à lui parler de ce vol. L'injure faite à la gloire de son maître enflammait habituellement son courroux au point qu'il se disait prêt à servir de bourreau au voleur s'il eût encore été vivant, qu'il livrait sa tête sacrilége aux vengeances de l'enfer, et qu'il

atque execrari, quas una cum scelere illo, communi in cubili per aliquot menses exegisset. Quæ non dissonant a verbis Quirini Talesii Cos. eadem fere ex ore librarii ejusdem se olim accepisse mihi confessi.

Ista dictare me compulit cupiditas et studium defendendæ veritatis, quamvis illa odium sui plerunque parere soleat : in qua tuenda potius quam ut deserere vadimonium velim, ad suscipiendum odium paratior sim ac promptior....

maudissait et exécrait les nuits qu'il avait passées pendant plusieurs mois dans le même lit que ce scélérat. Ce récit concorde entièrement avec celui que Quirinus Talésius, consul, m'a dit avoir entendu autrefois lui-même de la bouche de ce relieur.

En écrivant ces lignes, je n'ai eu d'autre mobile que le soin et l'ardent désir de défendre la vérité, quoique le plus souvent elle n'engendre que l'aversion; mais j'aime infiniment mieux m'attirer des inimitiés en prenant sa défense qu'en lui faisant défaut....

PARAGRAPHE DEUXIÈME.

Exposition sommaire des principales difficultés qui ont été soulevées par les partisans de Mayence, pour détruire la véracité de Junius. — Réfutation du système de M. Renouard.

Nous exposerons ici sommairement les principales objections qui ont été soulevées pour détruire la véracité du récit de Junius. Quelques-unes attaquent l'ensemble de la narration et d'autres un point particulier.

1. Personne avant Junius n'a réclamé en faveur des Hollandais; ils n'avaient pour eux que la tradition du peuple

de Haarlem, à laquelle Guicciardini fait allusion. (Bern. Mallinkrot. *Apud Wolfium*. pg. 648, 649 et sqq.).

2. « Ni Erasme... ni Jules-César Scaliger, ni Joseph-Juste Scaliger son fils, ni Juste Lipse à Leyde, ni les docteurs de Louvain ne parlent de cette découverte de Coster ; leur silence est unanime. » Bien plus Erasme se déclare pour Mayence. (M. Ambr. Firm. Didot. Voy. *Encyclopédie moderne*, t. XXVI col. 590. — Mallinkrot, *Loc. cit.*, t. I. pg. 651.)

3. Junius n'a pas osé publier son livre de son vivant. (Mallinkrot, *Loc. cit.*, tom. I. pg. 583.)

4. Le témoignage de Junius, de Guicciardini, van Zuyren, de Coornhert peut être réputé pour un : tous répètent ce qu'a dit Junius. (Schœpflin, *Vind. Typ.* pg. 85.).

5. Junius se contredit de la manière la plus ridicule. C'est en 1575, d'après la date de l'épître dédicatoire de la *Batavia*, que son histoire fut écrite; or, il dit d'abord que 128 ans auparavant, c'est-à-dire en 1447, l'imprimerie fut inventée; il ajoute ensuite à la fin que le voleur Faust imprima la *Doctrinale* d'Alexandre de Ville-Dieu en 1442 avec les caractères dérobés à Coster, c'est-à-dire cinq ans avant l'invention de l'imprimerie. (Gabriel Naudé, *Apd. Wolfium*. T. I. pg. 503 et 504.)

6. Laurent Coster, né en 1370, avait 70 ans en 1440, époque la plus éloignée qu'on puisse assigner à la découverte de l'imprimerie, et cette année même est celle de la mort de Coster. (M. Didot, *Loc. cit.*, col. 590.).

7. Il faut avouer qu'il est difficile, qu'en une seule nuit, un voleur enlève tous les ustensiles d'une imprimerie — (Schœpflin, *Loc. cit.* pg. 80.— M. Didot, *Loc. cit.* col. 590 — — Gabr. Naudé, *Loc. cit.* T. I. pg. 504, (Mallinkrot, etc.).

8. On choisit la nuit de Noël. Si cette circonstance était favorable pour le vol, elle était bien mal choisie pour em-

porter les ustensiles de l'imprimerie, à cause de la foule qui devait circuler dans les rues de Haarlem. (Mallinkrot, *Loc. cit.*, pg. 660).

9. Le vol de l'imprimerie de Coster n'a pas été constaté juridiquement, ni le voleur poursuivi. Jusqu'en 1588, date du récit de Junius, il n'est fait aucune mention de la découverte prétendue de Laurent Coster. C'est seulement après 146 ans que paraît le récit fabuleux. (Didot, *Loc. cit.*, col. 590.).

10. Puisque Junius faisait tant que d'inventer, il aurait pu imaginer un récit plus vraisemblable. Qui croira jamais que les premières impresssions furent faites avec des caractères gravés dans des écorces de hêtre? Pour ajouter foi à une chose aussi dépourvue de raison il faudrait n'avoir vu ni manié jamais des écorces, ou se faire une étrange illusion sur leur fragilité. (Mallinkrot, *Loc. cit.*, T. I. pg. 656.). — Il dit ensuite que Coster abandonna bientôt l'usage des caractères fabriqués avec des écorces de hêtre, pour des caractères de plomb et puis d'étain. C'est possible, mais il devrait le prouver. Il aurait dû nommer aussi les ouvrages imprimés avec ces caractères, car il est reconnu que ceux qu'il cite sont imprimés sur planches fixes. (Le même, à l'endroit cité.)

11. Si le voleur Jean a emporté le magasin de son maître avec quoi a-t-on fondu les œnophores dont parle Junius. (Le même.).

12. Que penser du récit d'un homme qui raconte sérieusement qu'un pauvre sacristain a été le premier magistrat d'une ville telle que Haarlem? (Le même.)

13. Au reste, Laurent Coster est un être fantastique qui n'a jamais existé que dans l'imagination de Junius. (M. Schaab, Tom. III. *passim*).

14. Il faut donc reléguer au vaste amas d'erreurs qui ne

doivent plus être reproduites, le récit fabuleux de Junius, et ne donner aucune créance à ce conte ridicule que Schryver répète pour la première fois en 1628. (M. Didot, *Loc. cit.*, col. 589-591.)

Il suffit d'avoir fait connaître ces difficultés, qui sont détruites pour la plupart par ce qui précède. Nous ne nous arrêterons donc pas à les réfuter en particulier. Ce qui nous reste à dire les fera tomber l'une après l'autre, car en vérité aucune ne supporte l'épreuve d'un examen quelque peu attentif. Reste encore une objection que nous exposerons plus longuement parce qu'elle ne laisse pas que d'avoir quelque chose de spécieux ; mais nous n'aurons pas de peine à la détruire, car elle n'est pas mieux fondée que celles que nous venons d'énoncer sommairement.

Dans le *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, M. Renouard décrit (pg. 152-158 du 2e vol.) un livre in-fo goth. renfermant : 1o le traité *De salute corporis*, de Guillaume de Saliceto, médecin à Plaisance au XIIIe siècle; 2o le traité *De salute animæ*, du cardinal Jean de Torquemade, évêque de Sabine ; 3o Pii II (Sylvii Ænææ Piccolomini), Pontificis Maximi, contra luxuriosos et lascivos ad Karolum Cypriacum, *Tractatus de Amore;* 3o dix feuilles, formant un tout avec ce qui précède, et ayant pour titre : Pii II, Pontificis Maximi, *Pro laude Homeri*, etc.

A l'aide de ce livre, M. Renouard prétend renverser de fond en comble le système des Hollandais. Voici son début :
« On sait qu'un récit fabuleux imaginé vers la fin du
« XVIe siècle par un savant Hollandais, et appuyé à di-
« verses reprises de tout ce que l'érudition et le raisonne-
« ment peuvent prêter de secours à une chimère, attribue
« à la Hollande l'honneur de l'invention de l'imprimerie....
« Les savants et ingénieux sophismes de Meerman, son
« roman si bien arrangé, et le livre de M. Koning ne pour-

« raient cependant être pour moi un motif de rappeler ici « cette prétendue discussion historique, et d'entretenir nos « lecteurs de la fable de Haarlem, si je n'avais en même « temps à l'attaquer par une de ces preuves positives qui « forcent la conviction des personnes les plus prévenues... »

La suite de notre *Essai* fera voir l'estime que mérite cette critique générale du récit de Junius et si les prétentions hollandaises sont une chimère. Exposons maintenant le plus fidèlement possible la preuve de M. Renouard. Il résume d'abord en peu de mots le récit de Junius. Il examine ensuite les pièces justificatives, c'est-à-dire les livres imprimés produits comme preuves de l'existence de cette imprimerie *ante-moguntienne*, de cet atelier primitif. Il cite : « Le *Speculum humanæ salvationis*, de plusieurs éditions, « des fragments d'un *Donat*, d'un *Horarium*, puis ce *Doctri-* « *nale* qui se serait fait non pas à Haarlem, mais à « Mayence, par le fugitif Jean, tôt après son larcin, et « avec les caractères volés : enfin.... deux à trois volumes « dont *Vedati* (*Vegetii*) *Epitoma de re militari*... » Il convient que tous les livres sont bien originaires des Pays-Bas, que tous, « à l'exception du *Vegetius*, dont l'imprimeur est « douteux, ont entre eux un air de famille qui doit faire tenir « pour certain qu'ils sont sortis d'une même imprimerie ; « et leur imperfection prouve non moins évidemment « que ce sont des productions primitives. » Il se demande enfin s'ils sont antérieurs à toutes les plus anciennes éditions de l'Allemagne? Non, et il prouvera « par pièces pro- « duites nouvellement, il est vrai, mais anciennes et incon- « testables, que toute cette fabrication de livres pré- « tendus primordiaux ne peut être antérieure à l'époque « 1466-70. » Voici son raisonnement : « Ce livre (décrit « plus haut) si conforme à tous les monuments prétendus « costériens, à tous ces produits dont l'origine est évidem-

« ment une, contient des opuscules du Pape Pie II, *Æneas*
« *Sylvius*, qui occupa le siége pontifical de 1458 à 1464,
« et un ouvrage du cardinal *Turrecremata (Torquemada)*
« dont les premières productions imprimées sont de Rome,
« 1467 et 1470. On ne peut guère supposer que des écrits
« du Pape Pie II, auront hâtivement passé les monts dès
« les premiers temps de son exaltation pontificale, pour
« être subitement imprimés en Flandre ou en Hollande,
« d'autant mieux que ces pièces et tout le reste de ce vo-
« lume ne sont, et ne pouvaient être même en ce temps-là
« que d'un intérêt assez mince. Le plus probable est que
« ces impressions ont été faites un peu après la mort de ce
« Pape, vers les mêmes temps où fut imprimée, par Ulric
« Zel, à Cologne, sa fameuse *Bulla Retractationum;* ce qui
« coïncide pareillement avec la mort du cardinal *Torque-*
« *mada,* arrivée en 1467, et dont on n'imprima rien avant
« le temps de son décès. C'est donc beaucoup faire pour
« l'ancienneté de ce volume que de le placer à la même
« époque où Ulric Zel publia ses premières impressions à
« Cologne, entre 1466 et 1470. »

M. Renouard ajoute qu'il regarde comme probable que les *Speculum,* les *Donats* et autres livres d'origine hollandaise considérés jusqu'à ce jour comme des productions antérieures à l'art de Mayence, ont été imprimés par un cartier ou xylographe des Pays-Bas, qui, ayant eu vent de l'invention de Gutenberg, aura voulu faire seul des essais dans un art ayant du rapport avec celui qu'il exerçait. Cet art grossier se perfectionna bientôt, quand des imprimeurs venant d'Allemagne, eurent initié ce cartier à tous les secrets trouvés à Mayence.... « Qu'après la connaissance
« de cette pièce victorieuse que les hommes les plus pré-
« venus ne pourraient faire remonter au-delà de 1460,
« temps auquel tout était trouvé en imprimerie, ailleurs

« qu'en Hollande, et par d'autres que des Hollandais, que « malgré l'existence de ce volume, qui, bien que sans date, « en indique une certaine, et presque positive, on veuille, « pour soutenir encore la fable de Coster, poser en fait « qu'en 1436-1442, il aura été fabriqué des livres par lui à « Haarlem, et à Mayence, par l'ouvrier Jean, qu'ensuite, ou « par l'effet du vol de ce fugitif, ou par indifférence, ruine, « maladie, mort, on est resté à Haarlem et à Mayence dans « une inactivité totale, pour ne produire au bout d'un « quart de siècle, avec les mêmes types, que ce nouveau « volume, qui n'a point d'autre compagnon, au moins que « l'on connaisse : ce serait là une persévérance dans l'erreur « que je crois désormais tout à fait impossible. Il me « semble que l'on soutiendrait plus que l'on ne croirait soi-« même. »

Et pourquoi donc? On peut soutenir le contraire avec certitude, et croire ce que l'on soutient, comme une vérité incontestable, que la « pièce victorieuse » de M. Renouard n'ébranle aucunement.

D'abord, de ce que les premières productions imprimées du cardinal Torquemada à Rome datent de 1467 et de 1470, peut-on rigoureusement conclure qu'elles n'ont pas été imprimées ailleurs? M. Renouard regarde cette opinion comme plus probable, il affirme même, mais sans le prouver, que l'on n'imprima rien de lui avant son décès, qu'il fixe à l'année 1467, bien qu'il soit constant qu'il mourut en 1468, le 26 septembre. (1) Or ce cardinal qui vécut 80 ans,

---

(1) Consultez la *Biographie universelle* de Michaud, *l'Histoire ecclésiastique* de M. Henrion et celle de M. l'abbé Rohrbacher.

et que l'on considère, à juste titre, comme un des hommes les plus savants du XVe siècle, n'attendit probablement pas jusqu'à quarante ans avant d'écrire et de publier ses écrits. Quant à Pie II, mort bien près d'avoir 60 ans, le 26 août 1464, il fut de bonne heure célèbre, et il est également probable qu'il écrivait et publiait des livres à 26 ans. La chronologie de leurs productions n'est pas aussi bien établie que celle des écrits de Fénélon ou de Bossuet, on nous permettra donc de supposer que le livre *de Salute animæ,* et le Traité *contra luxuriosos* étaient déjà connus en 1438, quand Torquemada avait quarante ans, et Piccolomini vingts-six. Or, à ce moment Coster, avait encore plus d'une année à vivre, puisqu'il ne mourut qu'à la fin de 1439. Ajoutons qu'il est également probable que ces deux livres furent connus en Hollande vers ce temps-là, puisqu'il se trouve encore aujourd'hui, dans la bibliothèque publique de Haarlem, un manuscrit in-fo de la première moitié du XVe siècle, provenant de la commanderie des chevaliers de Rhodes de cette même ville, où les ouvrages décrits par M. Renouard comme formant le livre qui sert de base à son raisonnement se trouvent tous, et, qui plus est, dans le même ordre. (1) Il est donc possible que les continuateurs de Coster, si ce n'est Coster lui-même, aient pu prendre connaissance de ce manuscrit, et, sur la renommée des deux auteurs cités, livrer à l'impression le manuscrit qu'ils avaient sous la main. Je n'affirme rien. J'oppose seulement une probabilité à la probabilité de M. Renouard ;

---

(1) V. *Catalogus bibliothecæ publicæ harlemensis;* codices manuscripti in-fo N° 14.

mais je n'hésite pas à croire qu'elle est aussi fondée que la sienne, et je pourrais, en raisonnant comme lui, placer son in-fo sans date, non pas entre 1466 et 1470, mais entre 1430 et 1435.

Tout en fixant sans raison, comme on vient de le voir, cette date de 1466-1470, M. Renouard prétend établir à cause de la similitude des caractères, que les *Speculum*, les *Donatus*, et les *Doctrinale* sont du même âge ; mais cette prétention n'est pas mieux fondée que la précédente. M. Bernard fait remarquer, quelque part dans son ouvrage sur l'*Origine de l'Imprimerie*, que cette manière de raisonner est de nature à souvent induire en erreur, car lorsqu'il est question de juger de la similitude des caractères de deux livres, il ne faudrait pas se contenter d'une vague ressemblance, mais exiger au contraire qu'on établisse qu'il y a identité parfaite pour la hauteur et pour l'œil de chaque caractère, en un mot, qu'ils aient exactement les mêmes points typographiques. Nous doutons fort que M. Renouard se soit livré à cet examen scrupuleux. Mais en admettant qu'il l'ait fait, et qu'il ait trouvé une identité absolue entre ces différents caractères, on ne pourrait cependant pas conclure de ce fait que ces livres sont du même temps. Les poinçons des types grecs que François Ier fit graver à ses frais, en 1541, par Claude Garamond existent encore. A l'aide de ces poinçons on peut frapper de nouvelles matrices pour fondre de nouveaux caractères. Je suppose maintenant que l'on fasse une fonte de ces caractères et que l'on s'en serve pour l'impression d'un livre portant naturellement le millésime de la présente année; je suppose aussi que l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, achevée le 31 juin 1544, et qui est le premier livre imprimé avec les caractères grecs de Garamond, soit sans date et sans nom d'imprimeur, il est évident que le bibliographe qui, au bout de quatre cents ans

donnerait à l'*Histoire Ecclésiastique* de 1544 la date de 1859 ou environ, à cause de l'identité des caractères de ces deux livres, semblerait être dans le vrai et cependant il commettrait une erreur de plus de trois siècles. Et cette supposition n'a rien d'extraordinaire ou de forcé, car, ainsi que le remarque M. de Vries, les caractères employés de nos jours par les imprimeurs du journal de Haarlem sont identiquement semblables à ceux qui servaient, il y a cent ans et plus, à l'impression du même journal, puisqu'ils sortent des mêmes matrices ; et dans l'*Epreuve des lettres de la fonderie des Enschedé*, publiée en 1768, on voit des spécimens de lettres fondues dans des matrices frappées entre 1470 et 1480, ce qui donnerait à MM. Enschedé, qui les possèdent encore, la facilité d'imprimer des livres, qui, à s'en rapporter à la forme des caractères, pourraient être attribués à des typographes de la fin du XVe siècle. D'où il suit, que si l'on n'a pas d'autre moyen pour déterminer l'âge d'un livre sans date que de le comparer à un livre dont la date est certaine et auquel il ressemble pour la forme des lettres, on se trouve forcément dans l'incertitude. M. Renouard a donc eu tort d'établir un système qu'il donne pour vrai d'une manière absolue, et qui cependant n'a pour appui qu'une pure et simple probabilité. Car qui nous empêche, dans le cas particulier qui nous occupe, de supposer et de supposer raisonnablement que les héritiers de Coster, possesseurs de ses matrices, ou des types de ses moules de sable (si, comme le pense M. Bernard, il se servait de cette méthode) aient imprimé de 1466 à 1470 des livres en tout semblables à ceux des premiers temps de Coster même? Cette supposition serait permise quand même le livre cité par M. Renouard porterait une date certaine. Et quand, ainsi que nous venons de l'établir, cette date est douteuse, on peut conclure que le système de M. Renouard n'a rien

de sérieux ni de fondé, et l'on voit en même temps quel cas il faut faire de sa « pièce victorieuse, » et des conclusions qu'il prétend en tirer contre le bon droit des Hollandais et contre le récit de Junius.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait connaître ici toutes les objections qui ont été soulevées contre le récit de la *Batavia*. Mais nous pouvons affirmer que nous avons reproduit les plus fortes et cela nous dispense de nous arrêter aux autres et de les citer, puisque les premières ne supportent pas l'épreuve de la discussion.

Il nous reste maintenant à prouver directement la parfaite véracité de Junius dans chacune des parties de son récit. C'est ce que nous allons faire dans le paragraphe suivant.

PARAGRAPHE TROISIÈME.

Preuves directes de la véracité de Junius dans chacune des parties de son récit

Nous reprenons ici le texte de Junius phrase à phrase. Par une sorte de commentaire perpétuel, nous nous efforcerons d'établir le sens propre et naturel de son récit, et d'étayer la plupart de ses affirmations sur des monuments irrécusables que des recherches patientes et bien dirigées ont fait découvrir dans les archives de l'Hôtel-de-Ville et de l'église de Haarlem. Nous avons l'espoir de restituer ainsi à ce document historique son importance réelle et sa sérieuse autorité, et de le venger des attaques de toute nature qui ont été dirigées contre lui.

I.

Habitavit ante annos centum duodetriginta..... Pour fixer l'année indiquée par le texte de Junius, quelques-uns sont partis du millésime qui se trouve à la fin de la préface et de la dédicace de la *Batavia;* d'autres, de l'année où l'ouvrage fut donné au public. Donc, selon les uns, l'époque indiquée correspond à 1447, et selon les autres, à 1460. Ces deux manières de compter sont également fautives, parce que de part et d'autre le point de départ est mal établi. Nous avons prouvé plus haut (Voyez page 55) que la *Batavia* commencée en 1565, fut achevée vers la fin de 1569. En nous basant sur cette donnée certaine, nous pouvons calculer approximativement en quelle année le récit de la découverte de l'imprimerie fut écrit par Junius. Il employa quatre ans à composer son volume qui renferme 400 pages; le récit qui nous occupe commence à la page 253e, c'est-à-dire au commencement de la seconde moitié; on peut donc conclure, sans grande erreur, ou plutôt on peut conclure avec certitude qu'il fut écrit vers le milieu des quatre années, c'est-à-dire en 1567. Et cela paraît d'autant plus exact que, pour la partie qui précède le passage que nous allons commenter, Junius pouvait s'aider des histoires publiées avant la sienne, tandis que pour les 150 pages qui suivent il était obligé de tout coordonner par lui-même, puisqu'elles traitent de matières que personne n'avait élaborées avant lui. En conséquence, l'année 1439 est bien celle que Junius a voulu indiquer.

Habitavit. Cette expression a été généralement traduite par *il habitait*, version qui, selon nous, n'est pas exacte. On

sait quelle horreur l'idée de la mort inspirait aux anciens. Ils y pensaient le moins possible et à plus forte raison n'en parlaient-ils jamais. Au lieu de dire : Cette personne est morte, ils disaient : il a vécu, *vixit*. Fidèle aux habitudes des auteurs du paganisme, dans l'étude desquels il s'était formé, Junius se sert ici d'un euphémisme païen, croyant avec assurance que son latin serait meilleur, s'il disait *habitavit* et non pas *mortuus est*. La phrase de Junius doit donc se traduire : *En 1439, mourut à Haarlem Laurent, fils de Jean*, etc. Il est incontestable que Junius tient cette donnée du relieur Cornelius, qui, comme nous le verrons plus loin, fut apprenti typographe chez Coster. A ce seul titre, nous devons en accepter la parfaite exactitude, puisque le témoignage de cet homme se présente avec tous les caractères de sincérité et de véracité. Mais n'y a-t-il pas moyen de contrôler ce témoignage, et de l'appuyer sur des documents contemporains et authentiques? M. Koning essaya le premier cette vérification. Il compulsa les archives de l'Hôtel-de-Ville de Haarlem, et, parmi les pièces qu'il examina, il porta surtout son attention sur les *Comptes des Trésoriers*. Le nom de Coster y est maintes fois cité dans les dernières années du XIVe siècle et dans les premières années du siècle suivant. Or, il trouva qu'à partir de 1439, son nom disparaît complètement. Il y avait là un indice assez remarquable de la véracité du récit de Junius; mais, de ce que le nom de Coster cessait d'être inscrit dans les livres des *Comptes*, il ne suivait pas rigoureusement qu'il fût mort à cette époque, car il pouvait avoir perdu sa qualité de membre de l'administration de la ville longtemps avant de mourir, et cette possibilité donnait une explication naturelle de la disparition de son nom des comptes municipaux. C'était cependant une conjecture assez forte que Junius avait été bien renseigné, mais ce n'était qu'une conjecture.

Les recherches de M. Koning eurent néanmoins un bon résultat. Elles indiquaient la marche à suivre pour arriver à éclaircir ce point, si toutefois la chose était possible. En effet, les archives possédées actuellement par la ville de Haarlem ne sont pas en rapport avec le rôle important qu'elle a joué au Moyen-Age, et la mémoire de bien des faits qui intéressent son histoire et l'histoire générale du pays est perdue, par suite des ravages et des incendies qu'elle a subis à une époque de troubles et de dévastation. Haarlem fut le principal théâtre de la guerre civile connue sous le nom de querelles des *Hoeks* et des *Kabeljaauws*, qui divisa la Hollande pendant plus d'un siècle. En 1492, la ville fut surprise par de malheureux paysans que des exactions de toute nature avaient réduits au désespoir (1), l'Hôtel-de-Ville fut enlevé de vive force, les archives de la Trésorerie et de la chambre de l'administration des biens des orphelins furent dispersées, pillées, livrées aux flammes. Plus tard, lors du siége long et glorieux que la ville soutint contre le duc d'Albe, elle fut pendant plusieurs jours la proie du soldat qu'une défense obstinée avait rendu furieux. Quatre ans après, un incendie réduisit en cendres la moitié de ses maisons. A peine sortie de ce désastre, des soldats mutinés pillèrent et saccagèrent ses églises et ses maisons religieuses. Il n'est donc pas étonnant que Haarlem soit pauvre en documents historiques et qu'elle ne puisse montrer que quelques débris de ses anciennes richesses. Parmi ces débris ont été trouvés les *Registres des Marguilliers de la grande église*, contenant la liste des recettes

(1) On les nomma, sans doute par dérision, *Kaas-en-Broodsvolk;* gens qui ne vivent que de fromage et de pain.

et des dépenses. Dans ces recettes figure l'argent perçu pour les funérailles. Or, au registre de 1439, qui est réuni à celui de l'année précédente, on lit un article ainsi conçu : « *Item Lou Janssoon breet II gūl. cloc en graf.* » C'est-à-dire : « Item Lou Janssoon, en somme II florins, pour « cloches et enterrement. »

Cette note n'est pas longue, elle peut même paraître obscure dès le premier abord, et il est bon de l'expliquer par quelques commentaires qui en feront ressortir toute la valeur.

D'abord ce *Lou Janssoon* est bien le Laurentius Joannes de Junius. *Lou* est l'abréviation de *Lourys, Louwerys, Lourens*, car ce nom est écrit de ces diverses manières dans les archives de Haarlem. Si Coster se fût appelé d'un prénom communément répandu à cette époque, comme Jean, Pierre, Thomas, il aurait pu se faire que plusieurs membres de la famille l'eussent porté, ce qui, à la rigueur aurait pu causer une légère confusion, et, par suite, amener un doute pour nous. Mais ici, il n'y a pas de doute possible, le Lou Janssoon du registre des marguilliers, est bien certainement le Lourens Janssoon inscrit aux Comptes des trésoriers avec le titre d'échevin, et qui, d'après une tradition acceptable, fut revêtu de la dignité de bourgmestre; le prénom de Lourens était rare et ce ne peut être que la même personne.

Cette conclusion deviendra évidente quand on saura ce que coûtait un enterrement à Haarlem au commencement du XVe siècle. A l'aide des *Registres des marguilliers* on a refait le tarif des dépenses. — Pour un enterrement ordinaire, les comptables de l'église portent simplement: *cloc en graf*, c'était l'enterrement gratuit, car pour la cloche paroissiale on ne payait rien. Pour les petits bourgeois outre la cloche paroissiale on sonnait la cloche nommée *Marie*, et cela coûtait 10 sous. Pour un homme de meilleure condition

outre la cloche paroissiale et *Marie* on sonnait *Salvator* ou *Parvus-Salvator* alors on payait 20 sous ou 1 florin. Pour les riches et les nobles on mettait en branle les cloches déjà désignées et l'on sonnait de plus le gros bourdon, *Salvator duplex* ce qui coûtait 30 sous en tout, comme de plus, dans ces cas là l'ouverture du tombeau se payait 10 sous; on voit qu'un enterrement de première classe coûtait 2 florins. On voit donc clairement que Lou. Janszoon a été enterré avec la plus grande solennité puisque pour cette cérémonie on a payé le tarif le plus élevé. Ce devait être par conséquent un bourgeois du premier rang tel que l'étaient ordinairement les membres de la magistrature municipale de laquelle Lourens Janszoon faisait partie.

Les recherches faites par M. Koning dans les *Comptes des trésoriers* de la ville avaient conduit à une conjecture plausible sur l'époque de la mort de Lourens Janszoon. Les *Registres des marguilliers* nous donnent une certitude, et la date désignée par Junius est véritable, c'est bien en 1439 que mourut Coster. Au moyen de ces *Registres* on peut déterminer avec assez de certitude dans quel mois a eu lieu l'enterrement de Lou. Janszoon. Ces livrets servent pour toute une année, et l'année, pour les comptes de l'église, commençait et finissait avec le dimanche des Rameaux, jour de l'installation des marguilliers. En 1439, le dimanche des Rameaux tomba le 5 avril, et l'année suivante, le 27 mars.

Tout le livret de 1439-1440 (5 avril-27 mars) comprend douze pages et demie, et la note des funérailles de Lou. Janszoon se trouve inscrite au haut de la sixième page. Or à la fin de 1439, et au commencement de 1440, une épidémie tellement cruelle sévissait à Haarlem que la plupart des habitants, pour éviter les atteintes du fléau se retiraient dans les villes voisines; la mortalité fut cependant considérable,

car le livret des funérailles de cette année est trois fois plus étendu que celui des années qui précèdent et qui suivent, et on y trouve l'enterrement de plusieurs membres d'une famille porté dans une seule et même note. En tenant compte de cette épidémie et de la place occupée par l'indication des funérailles de Lou. Janszoon, on peut conclure qu'elles eurent lieu en novembre ou en décembre, Guicchiardini avait donc raison de dire (Voyez plus haut pag. XLIII) que la mort de l'inventeur hollandais inspira à son ouvrier infidèle la pensée de son vol et lui procura la facilité de le commettre, et Junius doit être cru une fois de plus quand il place cet événement le jour de la fête de Noël.

II.

In ædibus satis splendidis, etc. La maison de Coster, située sur la place du Grand-Marché était en effet spacieuse et splendide. Elle fut divisée plus tard et l'on trouva moyen d'en faire trois belles habitations. Elle subsista presque intacte jusqu'en 1818, mais en cette année elle s'écroula et l'on construisit sur son emplacement une nouvelle maison que l'on restaurait déjà le 11 septembre 1850, date du voyage de M. Aug. Bernard en Hollande (1).

III.

Laurentius Johannes. Il est d'usage en Hollande de joindre au prénom des personnes le prénom que portait

(1) Voy. *Archéologie typographique*, pg. 15.

leur père. Au Moyen-Age cette manière de dénommer quelqu'un était la seule connue chez les Hollandais et ce n'est que depuis peu que l'on ajoute aux prénoms le nom propre de famille. Quand Junius nomme à la manière hollandaise, un des personnages de son histoire il ne met jamais au génitif le prénom du père; il donne à ce prénom la même désinence qu'à celui du fils, mais il le place en second lieu. Il ne dit pas: Laurent (fils de) Jean, mais: Laurent Jean. En aucun endroit de la *Bataria* il ne dévie de cette habitude de style, il dit : *Thoma Petro* pour *Thoma Petri* (filio), *Gerardo Thoma* pour *Gerardo Thomæ*, etc. Ainsi *Laurentius Johannes* doit être traduit comme s'il y avait : *Laurentius Johannis* (filius) et nous avons alors le Lourens Janszoon dont nous nous sommes occupé au nº I.

IV.

Cognomento Æduituus Custosve. Les auteurs du XVe et du XVIe siècle latinisaient ordinairement les noms des personnages modernes. Cette manière de défigurer les noms propres n'offrait pas beaucoup d'inconvénients; ils étaient généralement reconnaissables malgré leur terminaison étrangère. Mais on ne s'arrêtait pas là, quand les noms avaient une signification, dans la langue usuelle, on se permettait de les traduire soit en grec, soit en latin : Hauslicht, Mesmaker, Le Febvre étaient des noms trop barbares pour les puristes de la renaissance : Œcolampade, Cultrifex, Faber étaient au contraire du beau genre, et les noms grecs ou latins ne déparaient pas une phrase moulée sur l'antique. Mais ici se présentait un inconvénient sérieux, la forme originelle et véritable des noms courait le danger d'être à jamais perdue comme cela est arrivé pour plusieurs

hommes illustres de ce temps, ou du moins leur personnalité devenait quelque peu douteuse. Le nom de famille de Lourens Janszoon étant d'après Junius, *Custos* ou *Æduituns*, à quel nom hollandais ces mots correspondent-ils exactement? Cela dépend de l'acception dans laquelle ces mots sont pris. Si l'on y attache le sens primitif de *gardien*, de *conservateur*, sens dans lequel ils sont employés par Cicéron, le nom de Lourens aurait été ou *Bewaarder*, ou *Beschermer*, ou *Behoeder;* si on leur donne au contraire l'acception qui y a été attachée par l'Eglise qui désignait ainsi les *sacristains* ou *coutres*, Lourens devait s'appeler *le sacristain* ou en hollandais, *Coster*. La parenthèse de Junius rend ce point incontestable, aussi personne ne s'y est trompé, et, selon la remarque de M. Bernard, M. Sotzmann, de Berlin, est le seul qui ait contesté l'identité de ces deux noms, dans deux articles de l'*Historisches Taschenbuch* de Raumer, 1837 et 1840.

Ainsi, d'après Junius, le nom de notre personnage était Lourens Janszoon Coster. Mais ce *cognomentum* était-il un véritable nom de famille, ou était-ce un surnom personnel à Lourens Janszoon parce qu'il était en réalité sacrisain?

Disons d'abord que ce nom a donné lieu aux méprises les plus étranges. L'on a dit que Coster avait été sacristain, et l'on se fondait pour l'affirmer sur le passage que nous expliquons. Mais, disait-on, Junius parle ensuite de Coster comme d'un personnage d'un rang distingué, ayant une maison splendide, et des petits-fils revêtus des premières dignités municipales de Haarlem; donc il y a contradiction dans le récit. Comment, en effet, toutes ces circonstances auraient-elles pu convenir à un pauvre sacristain? De la Caille (*Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, 1689, p. 5), dit : « Boxhornius.... attribue (l'art de « l'imprimerie) à Laurent Coster, garde ou concierge du

« Palais-Royal de la ville de Haarlem en Hollande. » — D'autres le font concierge de l'Hôtel-de-Ville. MM. Schaab, Lehne et Wetter, le disent tavernier; Fournier, après en avoir fait un sacristain, proclame que c'est « un être « imaginaire dans l'histoire de l'imprimerie dont il était « impossible de montrer une seule production. » (Voy. Observations sur un ouvrage intitulé : *Vindiciæ typographicæ*, Paris, 1760, p. 40). Meerman veut aussi que Lourens fut sacristain, mais il prétend en même temps, d'après le sceau dont le sacristain se servait en sa qualité d'échevin pour signer ses lettres et les pièces judiciaires, qu'il était de la famille des Van der Duin, branche bâtarde des Bréderode, que l'on fait descendre des comtes de Hollande.

Voyons donc si les diverses interprétations que nous venons de citer concordent avec le sens des paroles de Junius.

V.

(Quod tunc opimum et honorificum munus familia eo nomine clara hereditario jure possidebat). Cette parenthèse, dit clairement que la famille de Lourens avait reçu le nom de Coster d'une charge de sacristain qu'elle possédait héréditairement. Elle n'est pas susceptible de recevoir une autre explication. Junius ne dit pas dans quel lieu était située l'église dont les Coster avaient la sacristanie, ni à quel membre de cette famille la jouissance réelle de cette dignité appartenait, mais à coup sûr Lourens Janszoon n'en était pas revêtu; car, s'il en eut été ainsi, l'auteur aurait dû s'exprimer autrement et dire : *quod tunc opimum et honorificum munus* FAMILIÆ *eo nomine* CLARÆ *hereditario jure possidebat.* Schryver, Boxhorn, Boot, de Jongh, Wianda, Seiz, Kortebrandt et bien d'autres écrivains, qui ont ou traduit

ou commenté cette phrase, lui donnent tous le sens que nous lui attribuons. D'ailleurs, qu'est-il besoin de citer des autorités? Pour l'interprêter d'une manière différente, il faudrait complètement ignorer la langue latine ou vouloir tromper de propos délibéré. C'est donc une imposture ou une méprise impardonnable de se servir du texte de Junius pour faire de Lourens Janszoon un simple valet d'église, un sacristain. Au reste, si en vertu du droit héréditaire dans sa famille, Lourens Janszoon avait personnellement joui de la sacristanie, il ne faut pas croire qu'il aurait rempli les fonctions journalières de cette charge. Il aurait laissé ce soin à un subalterne qu'il aurait payé, et duquel il aurait pris les sûretés requises pour sauvegarder sa propre responsabilité. Ceux qui avaient ainsi des charges héréditaires les remplissaient de cette façon. D'où il suit, que dans le cas où Coster aurait été sacristain en titre on ne pourrait pas y trouver matière à plaisanterie ni accuser Junius de contradiction, car cette charge n'était pas incompatible avec la dignité d'échevin.

En effet, les renseignements que notre historien donne sur la charge de sacristain sont vérifiés de point en point par l'histoire. M. de Vries a fait une longue dissertation sur ce sujet. Junius déclare cet emploi honorable; M. de Vries prouve que des personnages appartenant aux familles les plus élevées, que des comtes de Hollande et nommément Guillame III et Guillaume IV en étaient revêtus. — Junius dit que cette charge était lucrative; M. de Vries prouve par le grand livre des Chartes (*Groot Charterboek*, t. III. *Privilége* du 10 novembre 1359, p. 69, et *Privilége* du 20 novembre de la même année, p. 71), que la charge de sacristain de Zeyst rapportait 30,000 florins par an. — Junius ajoute que la famille Coster possédait cette charge à titre héréditaire; M. de Vries prouve que le comte de Hollande

disposait à volonté des principales charges municipales. Il les donnait le plus souvent à des particuliers pour en jouir toute leur vie, mais quelquefois aussi, avec le droit de les transmettre à perpétuité à leurs descendants. Ces principales charges étaient le Schoutambacht (Mairie), Klerk of Schryvers ambacht (secrétariat), Scholastery (droit exclusif d'ouvrir des écoles), Bode ambacht (charge de messager), Kostery (charge de sacristain). En ce qui concerne cette dernière charge, il rapporte plusieurs exemples établissant qu'elle était donnée à perpétuité à des familles *(Groot charterboek)*. Rien ne s'oppose donc à ce que la famille Coster ait joui d'un semblable privilége; rien n'infirme la véracité de Junius, et il faut être à court de bonnes raisons pour dénaturer le sens de son récit, et se ménager, par cette manœuvre maladroite, le moyen de l'accuser de contradiction.

Au reste, l'auteur a détruit lui-même à l'avance l'objection qu'on lui fait. Quand il parle plus bas des petits-fils de Coster, il nous apprend qu'ils ont successivement rempli les premières charges municipales de Haarlem « quod eo « dico, ajoute-t-il, ut artem in familia honesta et ingenua « haud servili, natam intelligant omnes. » A coup sûr, Junius ne se fût pas exprimé de cette sorte si Coster avait été un homme du commun, comme le sont le plus souvent les sacristains, et ce n'est pas non plus sans dessein ni réflexion qu'il rapproche ici les mots *ingenuus* et *servilis*. Il n'y avait pas d'esclaves en Hollande du temps de Coster, *servilis* dans le langage de Junius ne pouvait signifier que les gens de petite condition, les ouvriers; par la même raison *ingenuus* ne doit pas être pris dans l'acception absolue d'*homme libre, né de parents libres*, qu'il avait à Rome, mais bien dans celle d'*homme de noble extraction*. Qu'on se rappelle que Meerman a cru reconnaître dans les armoiries, dont Coster se servait en sa qualité d'échevin, celles d'une ligne

bâtarde de Bréderode. Il paraît cependant s'être trompé, et avoir pris pour une *barre* de bâtardise la *brisure* honorable d'une branche collatérale légitime. On doit néanmoins avouer qu'il est impossible de déterminer s'il appartenait réellement à cette famille l'une des plus illustres de Hollande, car il n'existe pas une généalogie complète de la maison de Bréderode. Toujours est-il que le nom des Coster est mentionné souvent, et toujours avec honneur, dans les diplômes et les chartes du XIVe et du XVe siècle. Il y avait vers cette époque des Coster à Haarlem, à la Haye, à Leyde et dans d'autres villes, et ils appartenaient au parti politique de Hoeks. Mais « qu'importe, dit M. Bernard, que l'inventeur des caractères mobiles ait été vilain ou grand seigneur! » Cela n'importe guère, en effet, et sa gloire n'y perdrait rien s'il eut été de condition inférieure; mais par contre, le hazard d'être né d'un sang patricien ne la diminue pas. Toujours et partout, même dans une république, l'illustration des ancêtres ajouta un reflet de plus à l'illustration personnelle. Quand Horace veut complimenter Mécène, il le loue sans doute avant tout de ses talents et de ses bonnes qualités, mais il n'oublie pas de lui rappeler qu'il descend des rois d'Etrurie.

Donc, que Coster soit sorti de la maison de Bréderode ou d'une autre famille, on peut conclure avec raison qu'il était noble, et par les détails que Junius donne, sur la magnificence de sa demeure, et par les grandes charges remplies par ses petits-fils. Pour ce qui le regarde, loin d'avoir été un pauvre sacristain, il fut successivement échevin, trésorier et député de l'administration de Haarlem dans diverses missions importantes. Il n'est prouvé par aucun document qu'il ait été bourgmestre, mais une tradition respectable lui attribue cette dignité. Il résulte de tout ce que nous venons de dire qu'il n'y a pas de contradiction dans le récit de Junius:

il ne fait pas d'un infime valet d'église, d'un simple sacristain, un personnage noble, riche et considéré; et ceux qui lui prêtent une assertion aussi contraire au texte de son récit méritent seuls les reproches qu'on a voulu lui faire à cette occasion.

A la façon dont Junius raconte les différentes circonstances de l'invention des lettres mobiles, M. Bernard pense que Coster exerçait la xylographie avant sa découverte. En effet, dans le loisir d'une promenade, il sculpte par manière de passe-temps des lettres isolées sur des écorces de hêtre: cela n'indique-t-il pas un homme, déjà initié à l'art de l'impression tabellaire, et qui se livre, par distraction, à son occupation de tous les jours? Plus tard, quand il se fut imaginé de produire des livres à l'aide de caractères isolés, le grand débit qu'il en eut, tout en gardant son secret, fait supposer qu'il était déjà, comme xylographe, en relation avec les marchands de livres qui exportaient au loin le produit de ses presses. De plus, dans l'édition mixte du *Speculum*, où l'imprimerie proprement dite et l'imprimerie sur planches fixes se trouvent réunies, il est naturel de penser que les planches fixes et les types mobiles ont été faits par la même main. M. Bernard conclut de là que les Hollandais ont tort de vouloir faire de Laurent un homme de noble extraction, que tout ce qu'on sait de lui « nous le montre comme « un bon bourgeois de Haarlem, et non comme un « gentilhomme.... » Les conjectures de M. Bernard sur la profession exercée par Coster avant sa découverte nous semblent plausibles, mais nous ne voyons pas en quoi les Hollandais ont tort de faire de lui un *gentilhomme*. Tout ce que nous savons de Lourens soit par le récit de Junius, soit par les documents conservés dans les archives hollandaises, ne nous le représentent pas comme un *bon bourgeois de Haarlem*, mais bien comme un homme très riche et

très distingué; le sceau dont il se servait pendant le temps de sa magistrature municipale, laisse à penser qu'il était vraiment de noble condition, et la profession de xylographe ne le faisait pas déroger. Il ne faut pas perdre de vue dans quel pays nous sommes. Dans les provinces hollandaises et flamandes la noblesse ne manifestait pas la susceptibilité des gentilshommes de France qui auraient pensé se dégrader en s'adonnant à des travaux manuels. Van Artevelde était de noble race, et plus puissant en réalité que le comte de Flandre son souverain. Il traitait presque sur le pied de l'égalité avec le roi d'Angleterre, cela ne l'empêchait pas d'être brasseur de bière de la bonne ville de Gand, et de s'enrichir en outre dans le commerce des laines anglaises.

VI.

Is ipse qui nunc laudem inventæ artis typographicæ, etc. Eh bien! c'est ce Lourens Janszoon Coster qui revendique l'honneur de l'invention de l'imprimerie, honneur dont d'autres jouissent, après s'en être injustement emparés : « ab aliis nefarie possessam et occupatam. » Junius n'est pas le seul qui proclame ce fait; il n'est pas, comme on l'a dit faussement, le premier qui l'ait affirmé; il a pour devanciers tous les témoins que nous avons cités en faveur du droit de la Hollande, et il s'appuie sur la tradition constante et universelle de toute une nation.

VII.

Is forte in suburbano nemore spatiatus, etc. Voyons maintenant comment se fit cette découverte. C'est dans le *Bois*,

dans la promenade publique, située en dehors des murs, dans un faubourg de Haarlem que la scène se passe. Cette circonstance, indiquée sans bien grande intention, et pour ainsi dire en passant, nous permet de fixer à deux ou trois ans près la date précise de l'événement. Il est certain que la promenade de Coster doit avoir eu lieu avant 1426, car, en cette année, Jacqueline de Bavière assiégeant la ville, les assaillants coupèrent tous les arbres du *Bois* pour en faire des fascines. D'autre part, Coster né en 1370, ou quelques années auparavant, était déjà grand-père, d'après Junius, au moment de sa promenade, ce qui ne permet de la faire remonter au-delà de 1420. L'époque de l'invention de l'imprimerie se trouve donc être placée dans un intervalle de cinq années (1420-1425), et l'on comprend pourquoi la Hollande a fixé le jubilé séculaire de la découverte à la vingt-troisième année du siècle.

VIII.

Cœpit faginos cortices principio in literarum typos conformare..., etc. Il est reçu d'attribuer au hazard certaines grandes découvertes dans les arts ou dans les sciences. Ainsi, dit-on, c'est par hazard qu'en prenant un bain Archimède trouva les conditions d'équilibre des solides plongés dans un liquide; c'est par hazard que Galilée, renfermé dans la métropole de Pise, découvrit les lois du pendule en remarquant le mouvement réglé et périodique de la lampe suspendue en haut de la voûte; c'est par hazard que Newton, assis sous un pommier dans son domaine de Woolstropp, découvrit les lois de la gravitation universelle en voyant tomber une pomme; c'est de même par hazard que Coster pendant sa promenade dans le *Bois* découvrit le se-

cret de la mobilisation des caractères en sculptant, pour son divertissement et pour l'instruction de ses petits-fils, quelques lettres dans l'écorce d'un hêtre. Mais ces grands hommes n'étaient pas les premiers assurément qui vissent un corps solide plongé dans l'eau, une lampe oscillant, une pomme tombant d'un arbre ou des lettres sculptées isolément dans le bois ou dans le métal. Ce qui les distingue c'est de s'être élevés de l'observation d'un fait vulgaire, et en quelque sorte fortuit, jusqu'au principe général d'une science ou jusqu'à l'idée mère d'un art. Or, comme le hazard n'est pour rien dans cette opération de leur esprit et que c'est cette opération intellectuelle qui les a conduits à leurs découvertes, elles ne doivent nullement lui être attribuées, et je ne vois pas, en ce qui concerne Coster, comment la circonstance rapportée par Junius pourrait comme quelques-uns l'ont dit, lui enlever une bonne partie de son mérite.

IX.

Quibus inversa ratione sigillatim chartæ impressis, versiculum unum atque alterum animi gratia ducebat. Les adversaires les plus déclarés du droit de la Hollande à l'invention des caractères mobiles reconnaissent unanimement que la xylographie, telle qu'elle a été pratiquée en Europe à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, est originaire de ce pays. Leurs conclusions tendent à établir que le seul mérite de Coster consiste en cette découverte, tandis que la typographie, proprement dite, appartiendrait à Gutenberg. C'est ainsi généralement qu'ils terminent le débat sur l'origine de l'imprimerie. L'un des premiers, Joseph Scaliger, dans un de ses ouvrages contre Gaspar Schopp (Scioppius), énonça cette opinion, et, grâce

à l'autorité dont il jouissait en Hollande, il la fit adopter par quelques Hollandais. Schœpflin se déclare du même avis dans les *Vindiciæ typographicæ*. Pour rendre leur supposition plus admissible, ils s'en rapportaient au témoignage d'Accorso; mais nous savons ce que nous devons penser de ce témoignage, et dans quel sens il doit être interprété (Voyez plus haut pag. 37 et 38). Ils invoquaient aussi la phrase de Junius transcrite en tête de ce paragraphe. Traduisant « *sigillatim* chartæ impressis » par « impressis *modo sigilli*, » ils voulurent faire croire que notre auteur avait simplement déclaré que Coster se servit des caractères, qu'il avait gravés en sens inverse sur une écorce de hêtre, pour les imprimer comme on le fait, *à l'aide d'un sceau*, c'est-à-dire qu'il n'est question que de l'impression xylographique et nullement de l'imprimerie proprement dite. Il est vraiment étrange que des hommes tant soit peu versés dans la connaissance de la langue latine se soient permis un aussi lourd contre-sens dans la traduction du texte de Junius. Jamais, à aucune époque de la langue, *sigillatim* n'a signifié *modo sigilli*. Ce mot a été écrit de différentes manières par les auteurs latins. Dans le premier discours contre Verres, Cicéron dit : « *Singulatim* unicuique respondere; » dans les *Tusculanes :* « Hæque voluptates *singillatim* extenuantur »; enfin, dans le plaidoyer contre Verres, intitulé *de Signis*, il écrit : « Quærit ex his *sigillatim*, quot quisque nautas habuerit. » Cette dernière façon d'écrire est celle qu'affectionnent plus particulièrement César, Salluste, Suétone et Apulée; mais, de quelque manière que ce mot se trouve écrit, il signifie toujours : *séparément, l'un après l'autre*, et l'on compulserait vainement tous les dictionnaires, même ceux de la basse latinité, pour lui trouver le sens de : *à l'imitation d'un sceau.*

D'ailleurs, si ce mot avait été employé chez les Latins

avec cette signification, il est certain que Junius n'aurait pas pu s'en servir en cet endroit, à moins que l'on ne prétende qu'il ait voulu se contredire à deux lignes d'intervalle ; car il déclare formellement que Coster « sculpta des types séparés de lettres sur des écorces » : « Cœpit faginos cortices principio in literarum typos conformare » et qu'il imprima ensuite en sens inverse (inversa ratione), et les uns après les autres, ces types gravés séparément, de manière à former quelques petites sentences pour l'instruction de ses petits-fils. On voit donc, avec évidence, qu'il est bien question ici de caractères mobiles et que c'est une erreur grossière de prétendre que Junius a simplement voulu parler de l'impression sur planches fixes.

X.

Primumque omnium, etc. Après avoir ainsi découvert le point essentiel de l'art nouveau, le premier soin de l'inventeur fut de trouver une encre moins fluide que l'encre ordinaire, et plus durable que la couleur à la détrempe dont les xylographes se servaient. Il fut aidé dans ses recherches par son gendre Thomas, fils de Pierre. Après bien des tâtonnements, il s'arrêta à un mélange d'huile et de noir de fumée, et il en forma l'encre grasse et visqueuse dont les imprimeurs se servent encore aujourd'hui. Ici, dans une longue parenthèse, Junius explique comment Coster imprima le *Speculum humanæ salvationis*, hollandais, en se servant de l'encre qu'il venait de fabriquer; d'où il résulte, d'après son récit, que lorsqu'il imprima ce livre il employait des caractères de métal. Il a vu ce *Speculum* et il en donne une description fidèle. Après cette parenthèse, il continue l'histoire de l'invention, et il dit qu'après avoir trouvé une

encre convenable, Coster songea à réformer les caractères de bois, dont il s'était servi dans ses premiers essais, pour employer des caractères métalliques d'abord de plomb, puis d'étain.

Cette manière d'interpréter le récit de Junius est seule légitime, et ceux qui, comme M. Guichard, traduisent l'expression : *inde etiam* par : *ensuite*, comme s'il avait voulu dire qu'immédiatement après avoir inventé son encre typographique, et avant d'avoir abandonné l'usage des caractères en bois, Coster imprima le *Speculum* avec ces caractères, n'ont pas pris garde à la manière dont la phrase est ponctuée; car Junius, ou plutôt ceux qui ont corrigé l'impression de son livre, indiquaient les parenthèses tantôt en les plaçant entre deux crochets, tantôt comme on le voit ici, en commençant une phrase par une lettre minuscule précédée d'un point.

On a dit que les faits n'ont peut-être pas été rapportés par Junius comme ils ont eu lieu, en effet, mais comme il croit qu'ils ont dû se passer. Il est certain que la succession des diverses circonstances de l'invention rapportées par notre auteur est vraisemblable et logique, et dès lors, pourquoi ne serait-elle pas vraie? N'est-il pas naturel que Coster tentât de surmonter les difficultés à mesure qu'il les rencontrait? Quand, après avoir sculpté en sens inverse des caractères de bois, il voulait les imprimer à la main, ou à l'aide de la presse dont l'usage était connu, la fluidité de l'encre ordinaire, ou de la couleur à la détrempe des xylographes, produisait forcément des maculatures, et le premier soin de l'inventeur dût être d'obvier à cet inconvénient, ce qui lui fit chercher d'abord une encre plus appropriée aux besoins de son art. Cette difficulté surmontée, comme, malgré les divers essais tentés pour prouver qu'il est possible d'imprimer avec des caractères de bois un ou-

vrage de longue haleine, il est démontré que ce système est impraticable, Coster, qui était « un esprit vaste et pénétrant » dût bien vite abandonner cette façon d'opérer, et il était naturel de songer à l'emploi des caractères métalliques. Le plomb dût aussi lui paraître d'abord le métal le plus convenable à cause de sa grande fusibilité; mais, remarquant bientôt qu'il n'est pas assez résistant et qu'il s'écrase sous l'action de la presse, il était naturel de rechercher un autre métal. Il choisit donc l'étain qui est aussi très fusible et plus dur, et c'est alors seulement qu'il imprima son *Speculum*.

Tous ces détails sont d'une vraisemblance parfaite, et comme de plus Junius les tenait d'un apprenti de Coster, qui, par ses rapports avec l'inventeur et par les travaux auxquels il s'était livré dans ses ateliers, devait être bien renseigné sur les perfectionnements successifs et la véritable méthode de l'art costérien, je ne vois pas pourquoi l'on voudrait faire difficulté à admettre les renseignements tels que Junius les rapporte. En face d'une assertion formelle et fondée sur l'ordre naturel des choses, il faudrait des faits positifs et patents pour contredire, quant à ces détails, le récit de l'historien.

Ce que nous venons de dire sur la fausse interprétation de la phrase de Junius, où il nomme la première production de Coster, le *Speculum*, suffit pour renverser toutes les objections qu'on a tirées de sa prétendue ignorance. Mais, lors même que ce reproche serait fondé, la critique la plus sévère devrait admettre le fond de son récit, qu'un défaut de clarté et d'ordre dans l'exposition des faits, qu'une erreur de détail dans une circonstance secondaire ne pourraient nullement infirmer. Quel est le fond, quelle est l'essence même de la déposition de Junius? Il consiste en ceci : qu'après avoir trouvé l'encre typographique, Coster abandonna les caractères

de bois avec lesquels il avait fait ses premières expériences; et se servit de types métalliques. Cette assertion est formelle, et jusqu'ici nulle objection n'a été assez forte pour en détruire la vérité. En admettant donc, puisqu'on le veut, que Junius se soit trompé et qu'il ait cru, comme tout le monde l'a cru longtemps, que le *Speculum* a été exécuté avec des types de bois, ce livre dépose contre lui, quant à cette erreur de détail; mais en même temps il confirme pleinement le point fondamental de sa narration, puisqu'il est évident qu'il a été produit au moyen de caractères de métal fondu.

XI.

E quorum typorum reliquiis quæ superfuerant conflata œnophora vetustiora adhuc hodie visuntur... Ce fait contemporain, cité par Junius à l'appui de ses paroles, doit être admis comme une preuve de la vérité de son récit. Il devait être reconnu pour vrai par tous les habitants de Haarlem, puisque personne n'a élevé de réclamation contre cette particularité remarquable de son récit. Il eût été bien audacieux de mentir ainsi à la face de toute une ville. « D'ailleurs, dit judicieusement M. Bernard, s'il eût fait « tant que de mentir, Junius pouvait aussi bien dire que « les caractères en question existaient encore dans leur « état primitif. »—Pour rejeter l'autorité de ce fait, les Allemands et d'autres ont trouvé plaisant de demander avec quels caractères ces vases ont été fondus, puisque, d'après Junius, tous les ustensiles de l'imprimerie de Coster avaient été dérobés dans la nuit de Noël par Jean, l'ouvrier infidèle. Mais nous verrons plus loin que cette objection n'est qu'une plaisanterie de mauvaise aloi, qu'on peut relever en passant pour faire voir à quels expédients en sont réduits les adversaires du droit de Coster, mais qu'on ne réfute pas.

XII.

Faventibus, ut fit, invento novo studiis hominum, etc. Il résulte de ces réflexions que Coster travailla longtemps seul, et ce fut probablement pendant le cours de ses premiers essais, auxquels il n'admit personne que les seuls membres de sa famille qui apportèrent, en réalité, une assistance utile, puisque Junius dit positivement que Coster trouva l'encre typographique avec le concours de son gendre. — Quand, certain de ses procédés, il voulut les exploiter en grand, il lui fallut bien recourir à des bras étrangers. — Cette façon d'exposer les choses est naturelle et vraisemblable, comme tout ce que nous avons vu jusqu'à présent.

XIII.

Additi familiæ operarum ministri, prima mali labes, quos inter Johannes quidam, etc. Nous avons vu plus haut que van Zuyren et Coornhert accusent également de vol l'ouvrier de Coster. Guicciardini, Bruin et van Eytzing, ne le considèrent pas comme voleur; mais ils disent qu'il porta l'art à Mayence après la mort de son maître. Cette circonstance du vol est trop remarquable pour que Cornelis, de qui Junius tient médiatement son récit, ait pu se tromper; il faut donc admettre que les trois derniers écrivains, dont nous rappelons le témoignage, ont été incomplètement informés à cet égard. Au temps de Junius, on soupçonnait Jean Faust (Fust) d'être l'auteur de ce larcin. Ce soupçon a donné à notre historien l'occasion d'un pauvre jeu de mots (Faustus infaustus); mais on admet générale-

ment que le soupçon est injuste et que le banquier mayençais est innocent du vol.— Meerman veut que ce Jean soit Gutenberg lui-même, qui, après son procès de Strasbourg, se serait rendu en Hollande où il aurait été admis parmi les ouvriers de Coster. Nous pensons que cette opinion n'est pas soutenable, et Gutenberg est également innocent de ce larcin; car, des documents découverts depuis que Meerman écrivait, et qui ont rapport à Gutenberg, établissent pour lui un *alibi* qui le disculpe.— M. de Vries croit que Jean était Jean Gänsfleisch, le vieux, parent et homonyme de Gutenberg, par qui ce dernier aurait été mis au courant de l'invention hollandaise. A moins de découvertes ultérieures, qu'on ne fera probablement jamais, nous croyons qu'il est impossible de déterminer la personnalité, l'identité du coupable; mais il est incontestable que le vol a été commis. Cornelis qui avait pendant plusieurs mois partagé son lit avec ce voleur, et qui, quand il faisait ce récit pleurait de colère et se serait volontiers fait le bourreau de son ancien compagnon, ne pouvait pas se tromper.

Quant aux circonstances du vol, plusieurs auteurs, soit à dessein, soit par inadvertance ou par ignorance, ont dénaturé le récit de Junius. Ils lui font dire que seul, et dans l'espace d'un nuit, le voleur aurait emporté les presses, les caractères, en un mot, tout le matériel de l'imprimerie de son maître. D'abord, puisqu'il était « initié à tout ce qui a « rapport à l'art, puisqu'il avait appris la fonte des carac- « tères et la manière de les assembler,» il était parfaitement inutile qu'il se chargeât de la presse et d'autres instruments lourds et incommodes qu'il aurait pu faire construire ailleurs; il lui suffisait d'avoir une collection de matrices, de poinçons ou de moules, et de prendre, s'il voulait travailler aussitôt qu'il aurait été en lieu sûr, un certain nombre de caractères. C'est, du reste, ainsi que les choses se passèrent

d'après Junius. « Cet homme, dit-il, s'introduit avec effrac-
« tion dans le magasin des types, fait un choix des instru-
« ments inventés avec tant d'art par son maître, et, chargé
« de son larcin, s'enfuit de la maison. » Cette manière de présenter les choses lave complètement Junius de tout reproche, et si l'on a fait semblant de croire qu'il accusait le voleur d'avoir enlevé seul et en une nuit, tout le matériel de Coster, il nous suffit de renvoyer cette absurdité à l'adresse de ceux qui l'ont imaginée. Nous avons peut-être tort d'insister sur ce point; mais indépendamment de la clarté du texte de Junius à cet égard, on peut rappeler ici (Voyez nº XI.) que notre auteur déclare qu'on fondit des vases à vin avec les restes des types de l'atelier; il ne pouvait donc pas dire quelques lignes plus bas que tout avait été dérobé.

On a dit encore que Junius avait donné un compagnon au voleur. Ils se basent, pour soutenir ce sentiment, sur l'expression *cum fure* : « Deinde cum fure domo se prori-
« pit. » Dans le style de notre auteur, on trouve fréquemment des métonymies de ce genre. Au lieu de dire : *Cum furto*, il a trouvé plus beau et plus énergique de dire : *Cum fure*. C'est ainsi que plus loin, en parlant de la colère de Cornelis et du regret qu'il avait d'avoir partagé sa couche avec ce scélérat, il dit : « Noctes.... execrari quas
« una cum *scelere* (au lieu de *scelerato* ou *scelesto*), illo
« communi in cubili.... exegisset. »

XIV.

Amstelodamum principio adit, etc. Une des raisons qu'on a fait valoir, pour nier le vol commis au préjudice de Coster, est que nulle tentative n'a été faite pour arrêter le voleur.

Ce n'était pas un vol ordinaire, car Jean emportait avec lui le secret d'un art qui devait être une source certaine de richesses pour ceux qui l'exploiteraient les premiers, et, d'après Junius, il était parti avec les moyens de l'exploiter immédiatement. Coster, et, s'il était mort, ses héritiers étaient donc intéressés au plus haut point à ressaisir le voleur. Or, il ne reste aucune trace de leurs poursuites. Il est allé paisiblement à Amsterdam, de là à Cologne; enfin, il s'est arrêté à Mayence, il y a vécu en repos comme le plus honnête du monde; pas la moindre réclamation n'est venu le troubler. Cette incurie, cette indifférence de la part des spoliés prouve évidemment que le vol n'a jamais eu lieu, et que le récit de Junius est un roman inventé à plaisir qui ne soutient pas l'examen.

En dépouillant ce raisonnement de sa phraséologie, il se réduit en une proposition qu'on est étonné de voir soutenir par des hommes sérieux. Il ne reste pas trace des poursuites, dit-on, donc il n'en a pas été faites. Mais, comme nous l'avons déjà dit, depuis quand suffit-il de nier une chose pour la convaincre d'être fausse? Il ne reste pas trace des poursuites; qu'en sait-on? On le dit, c'est vrai; mais il faudrait faire plus, il faudrait le prouver, et jusqu'à ce qu'on ait fourni des preuves, et des preuves recevables, l'on est en droit de ne tenir nul compte de cette négation, précisément comme un homme, propriétaire de fait, mais sans titres visibles d'un bien, sera maintenu dans sa possession de fait par les tribunaux du monde entier, jusqu'à ce que celui qui voudrait l'expulser appuie ses réclamations sur des titres certains et authentiques. Voilà pour le fond de ce raisonnement. Mais est-il bien vrai qu'il ne reste pas trace des poursuites tentées pour ressaisir le voleur? D'où vient alors cette indication de l'itinéraire qu'il a suivi? Il est allé de Haarlem à Amsterdam, d'après Junius, et d'Amsterdam à Cologne; de

Cologne, il s'est rendu à Mayence, où, remarquons bien cette phrase de notre auteur, « il pût se croire dans un asile sacré, « et, à l'abri de toute crainte, vivre en pleine sécurité. » S'il se rendit à Cologne, n'est-ce pas parce qu'il avait été inquiété à Amsterdam, et s'il ne demeura pas à Cologne, n'est-ce pas parce que cette ville faisant partie, ainsi que Haarlem, de la ligue hanséatique, et avec laquelle Haarlem entretenait des rapports constants de bonne amitié politique et commerciale, ne lui semblait pas assez sûre? Comment a-t-on eu connaissance de la route qu'il a suivie, sinon parce qu'on s'est mis sur ses traces; car assurément il se sera bien gardé d'en informer lui-même ceux qui en voulaient à bon droit à sa liberté. Du reste, voici un fait assez curieux découvert par M. Koning dans les *Comptes des Trésoriers de Haarlem*. De nombreuses dépenses inscrites dans ces *Comptes* témoignent de l'existence d'une affaire qu'on peut croire très urgente par le nombre des messages qui furent expédiés de part et d'autres, entre le tribunal de Haarlem et celui d'Amsterdam, et qui fut suivie sans interruption depuis la fin de 1439 jusqu'en avril 1440. Il cite aussi une note qui porte l'envoi d'un messager de Haarlem au maire d'Amsterdam le dernier jour de la fête de Noël 1439: « Op « den laetsten heiligen dach van kersmisse. » Par malheur, les *Comptes* cités indiquent uniquement les dépenses occasionnées à la ville par ces différents messages, sans faire connaître l'objet de cette correspondance active et tout-à-fait insolite. Si nous voulions à notre tour nous lancer dans des conjectures, ne pourrions-nous pas donner pour motif de ces pressantes négociations, la poursuite de Jean? Cette supposition ne serait pas dénuée de probabilité, quand on se souvient que la famille de Coster était des premières de Haarlem. Qu'il nous suffise d'avoir fait connaître cette circonstance, puisque du seul récit de Junius on peut con-

clure que les poursuites ont été réellement tentées dans le but de s'emparer du voleur: ici comme ailleurs, il se justifie par lui-même.

XV.

Nimirum ex ea, intra vertentis anni spacium, etc. D'après le calcul assez plausible de M. de Vries, Jean, parti de Haarlem le 25 décembre 1439, n'arriva à Mayence que vers la fin de 1440 ou au commencement de 1441. Le moins que l'on puisse lui donner pour fonder son établissement et pour imprimer un ouvrage est l'espace d'une année. L'époque fixée par Junius pour la publication du *Doctrinale* se trouve être assez précise. Il dit en effet que ce livret parut vers 1442.

Il en a été du *Doctrinale* dont parle Junius comme du *Donatus* cité par Ulrich Zell; bien longtemps on s'est inscrit en faux contre la narration, parce qu'on ne pouvait pas en produire d'exemplaire. Ce *Doctrinale* d'Alexandre Gallus, ou mieux, d'Alexandre de Ville-Dieu, né à Dol, en Bretagne, n'existe plus en entier, on n'en connaît que des fragments qui ont été récemment découverts. Or, en les comparant avec un des exemplaires du *Speculum*, il n'y a pas de doute possible, leur ressemblance ou plutôt leur identité est trop réelle pour pouvoir être mise en doute, et sur ce point encore, la véracité de Junius triomphe des objections de ceux qui voudraient la mettre en défaut. Puisque son récit est vrai, quant au *Doctrinale*, il faut croire qu'il parle avec autant de fondement des *Traités de Pierre d'Espagne*, qui sont encore perdus à l'heure qu'il est. Il serait à désirer qu'on pût en montrer, soit un exemplaire, soit du moins quelques fragments, non que le récit de Junius ait besoin de cette contre-épreuve pour être reçu,

mais pour établir une fois de plus que les faits sont toujours en parfaite concordance avec ses assertions.

Dans son ouvrage : *De l'origine de l'imprimerie* (t. I, p. 165-177), M. Bernard parle longuement des fameuses Lettres d'indulgences de 1454 et 1455, et la conclusion de l'étude qu'il fait de ces premiers monuments de la typographie allemande, est qu'ils « constatent bien positivement l'existence, « en 1454, à Mayence, de deux imprimeries distinctes au « moins, ayant chacune deux caractères différents, l'un « gros et gothique, l'autre petit et cursif (sans parler de trois « initiales ou lettres de *deux points*, comme on disait autre- « fois), très remarquablement dissemblables.... » (p. 171.) Il ajoute : (p. 172) « Peut-être serait-il possible de prou- « ver l'existence d'une troisième imprimerie, si l'on avait « un specimen plus complet que celui que nous offrent les « Lettres d'indulgences de trente lignes de la gothique de « dix-huit points.... » Enfin, (p. 177) il dit : « Je le répète, « en terminant ce que j'avais à dire sur les Lettres d'in- « dulgences, le monument démontre qu'il existait à « Mayence, en 1454, au moins un atelier distinct de celui « de Gutenberg où s'achevait alors la Bible, (celle de 42 « lignes) dont nous allons parler maintenant. »

Il ne peut entrer dans notre plan de donner les raisons, sur lesquelles M. Bernard appuie les conclusions que nous venons de transcrire, mais elles sont convaincantes, et ce point nous paraît incontestable. Or, quel était cet atelier rival? Ce n'était pas celui de Fust et de Schœffer, puisque le procès de séparation, par lequel ces deux derniers spolièrent Gutenberg, ne lui ayant pas encore été intenté, son atelier et le leur était le même. Etait-ce un atelier ouvert par un homme à qui Gutenberg aurait communiqué, à l'insu de son associé, le secret de son invention ? Une semblable supposition ne mérite pas qu'on s'y arrête, car Gutenberg

ne pouvait avoir aucun motif d'agir de la sorte aussi longtemps que durait son association avec Fust. Ce mystère s'explique très bien, quand on rapproche du fait énoncé par Junius, le fait établi par l'étude des lettres d'indulgences. Junius déclare que Jean, le voleur de Coster, ouvrit une imprimerie à Mayence vers 1442. D'après les lettres d'indulgences, il est constaté qu'il y avait au moins deux ateliers distincts en cette ville en 1454. L'un est celui de Gutenberg et de son associé Fust; l'autre, celui de Jean, ou des héritiers du voleur. De cette façon, l'existence d'une imprimerie rivale de celle de Gutenberg, quatre ans avant la publication de la Bible de 42 lignes, se comprend et s'explique tout naturellement, et la narration de l'historien hollandais est confirmée ainsi, d'une manière inattendue, sur un point qui avait rencontré une incrédulité presque générale.

XVI.

Ista sunt ferme, etc. Le récit se termine par l'indication des autorités sur lesquelles il s'appuie. Trois témoins sont nommés, Cornelis, témoin occulaire, et Nicolas Gaele avec Quirinus Talesius, tous deux témoins auriculaires.

Avant de voir quelle confiance méritaient ces témoins, recueillons les détails que Junius donne sur chacun d'eux.

Cornelis avait été aide, ou, si l'on veut, apprenti typographe dans les ateliers de Coster (subminister). Depuis, il exerça le métier de relieur et de libraire à Haarlem. Il atteignit un âge très avancé et il redisait, à qui voulait l'entendre l'histoire de la découverte et des progrès de l'art, tout ce qui s'y rattachait, et tout ce qu'il avait observé de ses

yeux dans sa jeunesse. Il avait partagé sa couche avec l'ouvrier voleur et il répandait des larmes amères toutes les fois qu'on venait à lui parler du larcin. L'injure faite à la gloire de son maître l'enflammait de colère, au point qu'il se disait prêt à servir de bourreau au voleur, s'il eût été encore vivant, qu'il livrait sa tête sacrilége aux vengeances de l'enfer et qu'il maudissait et exécrait les nuits qu'il avait passées pendant plusieurs mois dans un même lit avec ce scélérat.

Nicolas Galius avait été le précepteur de l'enfance de Junius. C'était un homme d'une mémoire prodigieuse (ferrea memoria) qui ne devait, par conséquent, avoir oublié aucun des détails que Cornelis lui avait autrefois transmis. Il vécut aussi de longues années jouissant de l'estime et de la vénération de ses concitoyens.

Quirinus Talesius, *consul*, c'est-à-dire bourgmestre de Haarlem, avait entendu le même récit, qu'il racontait de la même manière que Galius. Junius ne donne pas de renseignements sur Talesius et il en donne très peu sur Galius, parce que ces personnages étaient assez connus au temps où il écrivait pour qu'il pût s'en dispenser.

L'existence de Cornelis, comme relieur et comme libraire nous est confirmée par deux pièces authentiques, que Junius n'a pas connues, et qui, par conséquent, sont d'une grande force pour établir sa véracité. Nous avons cité la première de ces pièces (Voy. pag. 24). C'est la note de Jean van Foreest, président des marguilliers de Saint-Bavon de Haarlem, en 1474, par laquelle il déclare avoir payé à compte à Cornelis, le relieur, la somme de six florins du Rhin. Nous avons vu que dans la couverture de ce registre des *Comptes relié* certainement par Cornelis, Meerman découvrit en 1764 un fragment d'un des *Donats* dont parle Ulrich Zell. « N'est-ce pas véritablement, dit M. de Vries, comme si le

« serviteur de Coster, qui pendant sa vie, par les récits qu'il « fit à Gale et à Talesius, maintenait et protégeait la gloire « de son maître défunt, et conservait le souvenir de l'his- « toire de sa découverte et de son transfert à Mayence, « pour être consigné plus tard à Junius, s'était présenté « ici, après sa mort, avec les preuves les plus significatives « de la vérité de son témoignage et de la scrupuleuse exac- « titude de la narration de Junius (1). »

Barthélémy de Glanville, anglais de naissance, religieux de l'ordre de Saint-François, et mort en 1360, écrivit un livre intitulé *De Proprietatibus rerum.* Ce livre fut traduit en hollandais sous le titre de: *Bartholomus den Engelsman, van de Eygenschappen der dingen*, imprimé à Haarlem, en 1485, chez Jacques Bellaert de Ziriczée, en un volume in-folio gothique, sans signatures ni pagination, avec de nombreuses figures sur bois très bien exécutées. Jean-Christian Seiz, (Voy. *Het derde Jubeljaar der uitgevonden boekdrukkunst,* pag. 90) trouva dans un exemplaire de cette édition une inscription ainsi conçue: « Item gecoft the Haerlem in « die cruystraet tot Cornelis boekbinder in t'jaer « MCCCCLXXXXII. in Meye, doe die van Alcmaar mit « haer lantluden daer in quamen mit haer bannieren, etc. « van my Anthonys nnor. » C'est-à-dire: « Item acheté à « Haarlem, dans la rue de la Croix, chez Cornelis, le relieur,

(1) « Is het niet voorwaar, als of hij, die bij zijn leven door zijne mondelijke vertallingen aan Gale en Talesius de eer zijns overleden meesters « handhaafde en de geschiedenis van diens uitvinding en van hare overbrenging naar Mentz in aandenken hield, om later door Junius te worden « opgeteekend, hier nog na zijn dood optreedt met de meestvoldingende « bewijzen voor de waarheid zijner vertellingen en de naauwkeurigheid « des verhaals van Junius. » (*Bewijsgronden der Duitschers*, etc. pg. 182.)

« en l'année 1492, au mois de mai, quand ceux d'Alcmaar « avec leurs paysans y entrèrent avec leurs bannières, etc. « par moi Antoine nnor. » Cette annotation rappelle la prise et le pillage de la ville de Haarlem par les révoltés connus dans l'histoire de Hollande sous le nom de *Kaas en Broods-Volk*, dans la nuit du 3 au 4 mai 1492, pendant laquelle les archives de l'Hôtel-de-Ville furent dispersées et les échevins Pierre et André Thomaszoon, petits-fils de Coster, massacrés (1). Par là, se trouve justifiée la qualification de *librarius* que Junius donne à Cornelis, et la grande vieillesse qu'il accorde au personnage, car en supposant qu'il n'eut eu que 18 ans lors du vol commis dans les ateliers de son maître en 1439, il était déjà plus que septuagénaire quand il vendait, en 1492, le livre de Barthélémy de Glanville. Au reste, Cornelis vécut jusqu'en 1522. Ce fait est prouvé d'une manière incontestable par une note qui se trouve dans les *Registres de l'église de Saint-Bavon* de Haarlem. A l'année 1522, pag. 14, on lit: « Item Cornelis « die Buucbijnner is begraven in die Kerck, dat opdoen « van Zijn graf XX st. » C'est-à-dire: « Item Cornelis, le « relieur, a été enterré dans l'église, pour l'achèvement de « son tombeau, XX patars (2). » Cette longévité extraor-

---

(1) Voy. Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, IVe part. pg. 273 et seqq.)

(2) Nous devons ce renseignement et quelques autres, qui concernent Gale et Talesius, à l'obligeance de M. J. J. F. Noordziek, bibliothécaire de la seconde chambre et directeur des *Annales parlementaires des Etats-Généraux*, à la Haye. C'est lui qui a traduit en français, avec un talent bien remarquable pour un étranger, les deux écrits de M. de Vries sur l'invention de l'imprimerie et qui, par les deux introductions et par les notes savantes qu'il a ajoutées au texte de son auteur, a prouvé qu'il serait au besoin en état de défendre la cause de Lourens Coster tout aussi bien que le respectable M. de Vries lui-même.

dinaire de Cornelis prouve jusqu'à l'évidence la contemporanéité de cet homme, de Gale, de Talesius et même de Junius qui, la première année de son séjour à Haarlem peut l'avoir vu et en avoir gardé par conséquent un souvenir personnel.

Examinons maintenant de quelle valeur doit être pour nous le témoignage de cet homme. Pour les faits historiques, comme devant les tribunaux, les conditions essentiellement requises chez un témoin qui mérite ce nom, c'est de n'être ni trompé, ni trompeur. Cornelis a-t-il pu être trompé sur les faits qu'il rapporte? C'est impossible. Il a été employé dans les ateliers de Coster, il a vu le commencement et les progrès de l'art, il a touché de ses mains les divers instruments inventés par son maître, il a entendu les observations et les réflexions que chaque perfectionnement faisait naître dans l'esprit de ceux que le prototypographe employait, il a participé à la joie, à l'enthousiasme des premiers succès, il a vu et touché tous les ouvrages que les presses de Haarlem multipliaient d'une manière aussi rapide, et aussi prodigieuse; toutes ces circonstances disent avec évidence qu'il n'a pas pu être trompé. Aurait-il été trompeur? Nous affirmons encore sans hésister, c'est impossible. Quel motif l'aurait poussé à ce mensonge? Tenait-il à Coster ou à sa famille par les liens du sang? L'on n'en sait rien, mais ce n'est pas probable. Avait-il été gagné par les bienfaits des Thomaszoon? mais alors pourquoi travaille-t-il jusqu'à son extrême vieillesse, vivant honorablement sans doute, mais pauvrement? Voulait-il attirer sur lui une part de considération en attribuant faussement à l'homme qu'il aurait servi la gloire d'une invention aussi belle? C'eut été un calcul absurde. Et puis, dans ce cas, il n'aurait pas menti à demi, il se serait ménagé un rôle influent, un rôle de conseiller par exemple, tandis qu'il ne dit rien en sa faveur et qu'il

avoue naïvement qu'il n'a été qu'un aide subalterne, un ouvrier de second ordre (subminister). Non, Cornelis n'est pas un trompeur; la juste indignation qu'il manifestait, la colère qui bouillonnait dans son sein, quand on lui parlait de l'injustice dont Coster était la victime, les honorables relations qu'il avait avec des hommes comme Galius et Talesius nous sont garants de sa bonne foi. D'ailleurs, quelque glorieux que fussent pour la ville de Haarlem et pour la famille de Coster, les faits qu'il publiait, il n'aurait pas pu les faire accepter pour véritables s'ils ne l'avaient pas été : quelques réclamations auraient dénoncé la fraude. Mais c'est trop insister sur une chose évidente.

Passons aux témoins intermédiaires entre Junius et Cornelis. Galius, dont le véritable nom est Claes Lottynszoon Gale, était un savant modeste et laborieux, qui mérita l'estime de ses concitoyens et fut nommé échevin de Haarlem, fonctions qu'il exerça en 1531, en 1533 et en 1535. La date de sa naissance n'est pas connue d'une manière précise. Cependant en rapprochant diverses circonstances connues, on parvient à la fixer approximativement. Junius dit, que son précepteur arriva à une vieillesse digne de respect, que dans son enfance il entendit souvent Cornelis raconter l'histoire de l'invention; d'autre part, il assure que Cornelis n'avait pas alors moins de 80 ans: « nec octogenario minorem. » Il suit de là, que ce récit doit avoir été fait vers 1500 ou 1501. Si l'on suppose maintenant que Gale avait alors au moins une quinzaine d'années, on peut en conclure qu'il est né vers 1485. D'après ce calcul assez fondé, Gale aurait eu à peu près 40 ans lors de la mort de Cornelis. — Talésius, Quirijn Dirkszoon naquit en 1505. Il fut échevin, bourgmestre et pensionnaire de Haarlem. Comme nous l'avons vu plus haut, il était lié d'amitié avec Erasme et, en quelque sorte, son chargé d'affaires en Hollande. Il était

allé en Angleterre, en 1527, dans le but de lui rendre service, et le froid Erasme confessait que personne ne l'avait servi avec plus d'affection *(quo nemo alius mihi servivit amantius)*. Talesius était un homme de talent et d'une instruction étendue et variée; pendant longtemps l'administration de Haarlem reposa en quelque sorte sur lui seul. Bien qu'il fût resté fidèle à la religion catholique, et qu'il eût mérité plus tard de répandre son sang pour elle, il fut échevin presque toute sa vie, bourgmestre en 1543, 1544, 1545, 1552, 1559 et 1560; en 1567 et les trois années suivantes, il fut président-bourgmestre, et c'est précisément à cet époque que Junius écrivait son histoire et qu'il recevait de la bouche de cet homme universellement aimé et estimé le récit de la découverte de l'imprimerie.

Instruits et éclairés comme ils l'étaient tous deux, bien au courant en outre de l'histoire de la ville qu'ils avaient administrée, ils auraient pu être trompés moins que personne par un imposteur. Si donc ils se sont fait les propagateurs de la déposition de Cornelis, c'est qu'ils étaient bien certains qu'elle était vraie et s'appuyait sur la croyance universelle de Haarlem. Il répugne de penser que deux hommes aussi respectables aient dénaturé le moins du monde les renseignements qu'ils auront reçus, et ils ont bien certainement transmis intact à Junius le dépôt que Cornelis avait confié à leur probité reconnue.

Le lecteur est maintenant en mesure d'apprécier si les accusations d'ignorance et de mensonge qui ont été portées contre Junius, sont ou ne sont pas justifiées, et s'il y a beaucoup de faits qui reposent sur des fondements plus solides. Quant à nous, après avoir suivi de point en point notre auteur, après avoir contrôlé chacune de ses asser-

tions sans pouvoir y découvrir ni inexactitude, ni contradiction, nous pensons rendre hommage à la vérité en proclamant hautement sa véracité, et par suite, le droit incontestable de Lourens Janszoon Coster à l'invention des caractères mobiles qui sont la base et le secret du grand art de l'imprimerie. Le témoignage de Junius considéré isolément conduit à cette conclusion nécessaire, mais quand on rapproche de son récit ceux d'Ulrich Zell, de Van Zuyren, de Coornhert, de Guicciardini, et des autres que nous avons reproduits, et qui tous établissent la même vérité, comment comprendre qu'elle ait pu rester si longtemps obscure et douteuse? Souvent la justice est lente à se faire jour; elle marche à pas incertains comme les Prières d'Homère, mais son heure arrive tôt ou tard, et pour nous, nous serions bien amplement dédommagé de nos faibles efforts si nous parvenions à faire partager notre conviction par tous ceux qui attachent quelque importance à ce débat.

Afin de ne négliger aucun moyen de donner tout son relief à la vérité que nous défendons, nous produirons dans le chapitre suivant les témoignages de plusieurs écrivains vivant à l'époque où Junius travaillait à la *Batavia,* et qui tous rapportent le fait de l'invention de Coster d'une manière conforme à son récit.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Témoignages d'écrivains contemporains de Junius. — Témoignages postérieurs et qui n'ont pas pu provenir de la même source.

La cause de Haarlem s'appuie encore sur un grand nombre d'écrivains contemporains de Junius. Nous citerons les principaux, car nous pensons qu'il est inutile de les produire tous. Ils n'apportent pas beaucoup de notions nouvelles et ils n'entrent pas dans d'aussi grands détails que l'auteur de la *Batavia;* mais, comme nous venons de le dire, ils sont d'accord avec lui sur les faits principaux de sa déposition, et cette circonstance a d'autant plus de valeur, que tous n'étaient pas en mesure de puiser comme lui à la source même de la tradition haarlemoise, et qu'ils ont dû recourir à d'autres informations. Aucun d'eux, du reste, si l'on excepte Emmanuel van Meteren et Le Petit ne se fonde sur le livre de Junius. Exposons donc ces différents témoignages.

I.

Témoignage d'Emmanuel van Meteren.

Van Meteren naquit à Anvers, le 19 juillet 1535, et mourut à Londres, le 18 avril 1612 (vieux style), après s'être adonné au négoce depuis l'âge de quinze ans. Il était cousin-germain d'Abraham van Ortels, dont nous avons

produit plus haut le témoignage. Tout le temps que lui laissaient les affaires fut consacré au soin de recueillir des notes sur les événements qui arrivaient dans sa patrie. Il les réunit en un volume in-folio qu'il publia d'abord en latin, et qui parut à Amsterdam en 1597. Il traduisit ensuite ce livre en flamand, y ajouta de nombreuses additions et le fit imprimer à Delft, en 1599. Enfin, il en donna lui-même une traduction allemande, augmentée du récit des faits qui s'étaient accomplis depuis 1599 jusqu'en 1511, sous le titre de : *Niederländische Historien oder Geschichten... von Anfangs desz Niederländischen Kriegs, bis auf das Jahr 1611, in Niederländischer Sprach beschrieben... Jetzo aber vom Autore selbst... in Hochteutsch ubergesetzt... im Jahr 1612.* L'édition latine ne fait aucune mention de la découverte de l'imprimerie, mais dans la traduction flamande et ensuite dans la traduction allemande, ce fait important se trouve consigné. A défaut du texte flamand, que nous n'avons pas pu nous procurer, nous traduirons ce passage sur l'édition originale allemande qui se trouve à la bibliothèque de Lille. Dans le premier volume, p. 219, après avoir longuement décrit toutes les circonstances du célèbre siége soutenu par ceux de Haarlem contre le duc d'Albe, il parle de l'importance de cette ville et des événements qui la rendirent célèbre, et il continue en ces termes:

« En outre, l'invention de l'imprimerie est avec justice at-
« tribuée à cette ville, ce qui peut être prouvé par des té-
« moignages dignes de foi. Car, vers l'année de Christ,
« 1440, demeurait à Haarlem un habile et honorable
« bourgeois, appelé Lorentz Custor (*sic*) qui faisait souvent
« sa promenade dans le bois de Haarlem, et qui, là, pour
« employer ses longs loisirs, enlevait des écorces de hêtre,
« et sur ces écorces gravait quelques lettres à l'envers,
« qu'il imprimait ensuite en droit sens sur du papier. Il

« sculpta et réunit un nombre assez grand de ces lettres
« pour qu'il lui fut non seulement facile d'assembler des
« mots, mais des lignes et des feuilles entières, et il s'en
« servit pour imprimer quelques vers ou sentences qu'il
« donna comme souvenir à ses bons amis. Ensuite, il cher-
« cha le moyen de faire une encre ou couleur noire et vis-
« queuse, et il s'adjoignit dans ses recherches son gendre,
« Thomas Petersen (fils de Pierre), lequel a donné le jour
« à quatre fils, qui, presque tous, ont été revêtus de la
« dignité de bourgmestre de Haarlem. Or, il tailla de cette
« façon tant de lettres, les assemblant convenablement et
« les serrant, qu'il parvint à imprimer quelques ouvrages,
« entre autres un livre hollandais, nommé le Miroir de
« notre salut, que nous avons vu nous-mêmes, et qui est
« encore à voir chez Jacob Kol (Cool) d'Anvers, héritier
« de l'illustre Abraham Ortelius qui l'a possédé longtemps.
« Mais ils n'avaient pas encore l'adresse de pouvoir impri-
« mer des deux côtés et ils n'imprimaient que d'un côté
« seulement, et ils collaient ensuite les feuilles dos à dos,
« comme on peut le voir dans le livre cité. Ensuite, ils
« abandonnèrent les lettres de bois et ils en firent en
« plomb et en étain, et, il y a peu d'années, on pouvait
« encore voir et toucher les instruments servant à cet
« usage dans la maison de Lorentz Custer *(sic)*, sise sur la
« place du Marché à Haarlem. Quand ils eurent tiré grand
« profit de cet art, ils s'y appliquèrent de plus en plus, et,
« dans ce but, ils employèrent beaucoup d'ouvriers, parmi
« lesquels il y en eut un nommé Jean Faust, qui fut infi-
« dèle et voleur; car, après qu'il eût vu et appris cet art,
« et que, pendant la nuit de Noël, il eût rassemblé des ca-
« ractères et les meilleurs outils, il s'enfuit avec son
« larcin à Amsterdam d'abord, puis à Cologne, et à Mayence
« enfin, où il s'arrêta, et où, en 1442, avec les caractères

« volés, il imprima son premier livre, intitulé : *Doctrinale* « *Alexandri*, qui servait alors de grammaire dans les écoles, « puis quelques traités de Pierre d'Espagne. Après cet événement, l'art fut développé et perfectionné de plus en « plus, en particulier par Jean Dietenberger *(sic)*, qui était « de noble race et qui y prit grand goût. Un Allemand, « nommé Conrad, l'introduisit à Rome, en Italie, et l'art « fut notablement amélioré et rendu plus élégant en « France par Nicolas Jansen. En confirmation de la vérité de ce que nous venons de rapporter, Hadrien Junius, « dans sa Batavia, ou description de la Hollande, assure « qu'un vieux relieur, nommé Cornélius, a maintes fois « raconté à son professeur, Nicolas Gallus, qu'il avait parfaitement connu ce Jean Faust, le voleur, et que même « il avait dormi avec lui, dans un même lit, en qualité de « compagnon et de camarade. Junius affirme en outre « avoir entendu souvent ce récit de la bouche de Nicolas « Gallus. Mais reprenons la suite de notre histoire. »

Ruitink, dans la vie d'E. van Meteren, qui se trouve à la fin de la traduction française que P. Delahaye a donnée de l'*Histoire Belgique*, nous apprend que cet écrivain avait appris l'art typographique dans sa jeunesse. Cette connaissance pratique de l'art rend son témoignage extrêmement précieux. Sa narration est aussi développée, aussi circonstanciée que celle de Junius, à l'autorité duquel il se rapporte, quand il parle de Cornelis, le relieur; mais, il est évident qu'elle n'est pas un simple écho du récit de la *Batavia*, puisqu'il mentionne des faits qui n'y sont pas rapportés, et qu'il est plus explicite que Junius sur plusieurs points très importants. Ainsi, quelle que soit la clarté et la précision avec laquelle ce dernier déclare que Coster est l'inventeur des caractères mobiles, il faut avouer que la narration de van Meteren est plus claire là-dessus

et plus précise, et si, par ignorance ou volontairement, on a voulu détourner les paroles de Junius de leur sens véritable, il serait absolument impossible de le tenter avec le récit de van Meteren, tant il est net et formel. Il donne aussi plus d'importance aux premiers essais de Coster, et c'est d'après sa narration surtout qu'on pourrait conclure, avec M. Bernard, que notre inventeur était xylographe. Il fallait bien qu'il eût l'habitude de tailler le bois pour sculpter seul un aussi grand nombre de lettres. Il est étonnant toutefois, qu'avec les connaissances que van Meteren avait en imprimerie, il se soit trompé lourdement en disant que le *Speculum* hollandais était produit avec des types de bois et qu'il n'ait pas, comme Junius, placé l'impression de ce livre après que l'inventeur se fût imaginé de remplacer ces types par des caractères de métal fondu. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, une erreur de détail, qui est d'ailleurs détruite par le plus simple examen du monument même dont il invoque l'autorité, ne peut faire légitimement rejeter l'ensemble de son témoignage. Il est aussi plus explicite que Junius sur le nom du voleur; il ne nomme pas Jean Faust d'une façon dubitative, il affirme; mais s'il est bien vrai que le voleur se nommât ainsi, il est certain que ce voleur et l'associé de Gutenberg ne sont pas une seule et même personne; car Fust n'a pas joué de rôle actif dans les travaux de Mayence, il s'est contenté d'être le bâilleur de fonds de l'entreprise, et Trittheim qui lui fait la plus belle part, se contente de dire qu'il aida Gutenberg de ses deniers et de ses conseils, mais non pas d'une aide matérielle, ce qui ne s'expliquerait pas s'il avait exercé l'art nouveau dans l'atelier de Coster. Une preuve de plus que van Meteren n'a puisé ses renseignements ni dans la *Batavia*, ni à la même source que Junius, c'est qu'il parle de Gutenberg, dont il estropie assez singulièrement le nom. S'il avait suivi

simplement la narration de l'historiographe des Etats de Hollande, il n'eût pas fait mention de lui.

Les diverses observations que nous venons de faire nous donnent le droit d'attacher une grande importance à ce témoignage. La netteté et l'abondance des détails qu'il fournit et leur parfait accord dans les points les plus importants de l'invention avec le récit de Junius, qu'il n'a pas uniquement suivi, sont une preuve de plus du bon droit des Hollandais. Cet accord inexplicable doit avoir pour fondement la tradition universelle, constante et invariable, dont parlait Georges Bruin, et le fondement d'une semblable tradition ne peut être que la vérité.

II.

Témoignage de Mathias Quadus.

Un autre contemporain de Junius, Mathias Quad ou Quadus, de la noble famille des Wischraden, et qui s'était appliqué d'une manière toute spéciale à l'histoire des graveurs célèbres, dit dans son *Compendium Universi, sive geographicæ narrationes,* Cologne, 1600 : « D'après le té-
« moignage des juges les plus entendus, c'est à Haarlem
« que l'on doit l'invention de l'art typographique. Or, ils
« disent que prévenu par la mort, l'inventeur ne pût per-
« fectionner sa découverte, et que son serviteur se retira à
« Mayence, où, par une pratique continuelle, l'art fut con-
« duit à la perfection, en sorte que Mayence est la nourrice
« et Haarlem la mère de cet art. » (1)

---

(1) « Harlemo, expertissimorum quorumque testimonio, typographicæ

Quadus était Allemand. Foppens le dit originaire du duché de Juilliers, mais il est né à Kinckelbach, dans le Palatinat. Il avait écrit un livre dont le titre : *Teutscher Nation Herrlichkeit*, prouve assez qu'il aimait sa patrie. Ses études sur la gravure et l'art d'imprimer les estampes avaient dû le conduire à examiner les prétentions des Mayençais à l'invention de l'imprimerie, car on sait que l'histoire des premières estampes et celle de l'invention de l'imprimerie se touchent par plus d'un point. Or, que dit cet Allemand plein de zèle pour la gloire des Allemands? Il déclare, sans restriction aucune, « que les juges les plus « experts, les plus entendus, déclaraient qu'on doit l'inven- « tion de l'imprimerie à la ville de Haarlem. » Ce témoignage est plus précieux peut-être, malgré sa brièveté, que celui de van Meteren et que celui de Junius même. Car ici, ce n'est ni un Flamand ni un Hollandais qui parle, c'est un Allemand éclairé, que ses lumières rendent compétent, que sa nationalité et son amour pour sa patrie mettent à l'abri du soupçon même de favoriser injustement la Hollande : c'est un homme qui a sérieusement étudié la question, qui a consulté les juges les plus experts, et qui, vaincu par la vérité, embrasse avec franchise une opinion qui le contristait sans doute, et la proclame hautement. Il est vrai qu'il ne fait pas un voleur du serviteur de Coster, mais la circonstance du vol est au fond une circonstance indifférente. Il n'est pas nécessaire, en effet, que le secret de l'art ait été

« artis inventio debetur. Aiunt enim ejus inventorem ante perfectam « artem morte præventum, ejusque deinde servum Moguntiacum profec- « tum ubi continuo exercitio ad perfectionem ars perducta est; ut hæc « altrix seu nutrix, illa artis mater sit. »

dérobé, il suffit, pour justifier les prétentions de la Hollande, que ceux de Mayence n'en soient pas les inventeurs, il suffit qu'il leur ait été communiqué n'importe de quelle manière, et Quadus vient se joindre à tous les auteurs que nous avons cités pour rendre ce fait incontestable.

III.

Témoignage de Jean-François Le Petit.

Voici maintenant le témoignage d'un Français, nommé Jean-François Le Petit, ancien greffier de Béthune, réfugié en Hollande, qui, après une vie presqu'entièrement consacrée au métier des armes, composa dans sa vieillesse une histoire intitulée : *La grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, etc.* Dordrecht, Canin, 1601, 2 vol. in-folio, ouvrage qui plût à tel point aux Hollandais, que les Etats le firent traduire en langue vulgaire aux frais du Trésor public. La dédicace à leurs Hautes Puissances est datée d'Aix-la-Chapelle 1598. Le passage dont nous allons donner des extraits se trouve au tome I, p. 461 et suiv. de la *Grande chronique.* Jusqu'à présent, les écrivains que nous avons cités se sont contentés de rapporter une seule opinion. Le Petit, appréciant à sa juste valeur l'importance du sujet qu'il traite, expose d'une manière concise, mais néanmoins suffisante, les principales raisons apportées de part et d'autre dans la controverse par les Hollandais et par les Allemands. Ce qu'il dit en faveur des Hollandais est tiré des paroles de Guichiardini et de Junius qu'il combine entre elles de manière à faire ressortir leur bon droit. Il expose ensuite les prétentions des Allemands en reproduisant ce que Polydore Virgile en a dit dans son livre : *De rerum in-*

ventoribus, et il conclut en ces termes : « Ces mots de Po-
« lidore ne sont pas encore assez bastands pour demonstrer
« que Guttenberch en ayt esté tout le premier inventeur.
« Mais est à présupposer que le larron Ian Fauste ne
« l'ozant de soy mesme manifester, craignant que son lar-
« cin ne fust descouvert, et luy puny selon mérite, l'aurait
« enseignée à Guttenberch qui, par ces grands moyens,
« l'aurait fait valoir, et tout-à-coup abondamment mis en
« lumière. » (pg. 462) On voit par là que Le Petit se prononce en faveur de la Hollande, et son opinion est d'un grand poids, puisqu'elle s'est formée avec réflexion en examinant les raisons apportées par les deux partis. La manière dont il traduit les passages de la *Batavia* qui ont été le plus vivement critiqués, mérite toute notre attention, car elle fait voir comment les contemporains de Junius entendaient sa manière de raconter les faits. On se rappelle que, suivant en cela Joseph Scaliger, on a prétendu que Junius n'avait pas parlé de caractères mobiles, et qu'il n'attribuait à Coster que l'invention de l'imprimerie tabellaire. Voici la traduction de Le Petit : « Vn iour Laurent estant
« au bois ioignant la ville se pourmenant après souppe
« (comme c'estoit lors la coutume des bõs bourgeois menant
« vie oyseuse), print de l'escorce de faulx de laquelle il
« s'amusa à tailler quelques lettres, lesquelles renversées
« il prenait plaisir de presser sur du papier, et voyant que
« cela marquait à droit, il continua d'en tailler en ceste
« façon, tant qu'il en fit pour un vers entier, lesquelles
« voyant avoir ainsi prins marque, pour en laisser
« quelque mémoire à la postérité de ses enfants comme
« chose nouvelle, il plongea lesdicts caractères en de l'en-
« cre l'un devant, l'autre après, et ainsi imprimoit sur le
« papier.... » Cette façon de traduire concorde pleinement avec les explications que nous avons données et détruit les

objections qu'on a voulu mettre en avant pour combattre le récit de Junius.

IV.

Témoignage de Karel van Mander.

Karel van Mander, né en 1548, à Meulebeke, près Courtrai, fut, dans son temps, un peintre distingué et un poète de mérite. Il mena une vie fort agitée. On a de lui les *Vies des illustres peintres hollandais et allemands*, publiées à Alkmaar en 1606. Dans cet ouvrage, pg. 200, il dit : « Die « seer nutte const van boekdrukken daer Haarlem met « genoech bescheyt haer vermeet den roem van d'eerste « vindinghe te hebben.... », ce qui signifie que : « sur des « preuves suffisantes, Haarlem est en droit de s'attribuer « la gloire de la première invention de cet art ingénieux. » Nous n'avions pas d'abord l'intention de produire ce témoignage, ou plutôt cette simple assertion que l'auteur n'appuie d'aucune preuve, mais nous avons voulu montrer en passant comment l'idiôme des Flandres est compris par la plupart de ceux qui se mêlent de vouloir l'expliquer. Von Heinecken se sert du passage que nous venons de citer comme d'une preuve contre le droit de Haarlem. Il a lu : « Il lui *manque* (à Haarlem) la gloire de la première in- « vention. » (1) De son côté, La Serna Santander y avait

(1) « Es *vermiszt* sich den Ruhm von der ersten Erfindung zu haben. » Von Heinecken s'est ingénuement imaginé que l'expression flamande : *Zich iets met bescheyt vermeeten*, se mesurer, s'attribuer quelque chose avec fondement, signifie exactement la même chose que le verbe allemand *vermissen*, qui veut dire : manquer, faire défaut

découvert que, d'après van Mander, l'imprimerie est un art « dont la ville de Haarlem *s'arroge* d'avoir la première « invention *avec assez de présomption.* » C'est ainsi qu'avec *assez de présomption*, on *s'arroge* le droit de faire dire à un écrivain précisément le contraire de sa pensée, quand on veut expliquer une langue que l'on ne connaît pas. Averti par M. Roemers, de Maastricht, du contre-sens qu'il s'était permis de faire, il avoua dans le tome III, p. 486, de son *Dictionnaire bibliographique du XVe siècle*, qu'il était plus *conforme* à l'original de dire : « que Haarlem se glorifie « avec assez de fondement de l'honneur de l'invention. » La traduction de M. Roemers était simplement exacte, et celle de la Serna Santander, fausse de tout point, et non pas moins conforme à l'original.

Van Mander avait longtemps vécu à Haarlem; il avait pu se procurer dans cette ville les renseignements sur lesquels Junius a écrit, et connaître, aussi bien que son contemporain, l'ancienneté, l'exactitude et l'universalité de la tradition hollandaise. Aussi affirme-t-il sans hésiter et d'une manière absolue le droit de Haarlem.

V.

Témoignage de Laurent-Henri Spieghel.

Le dernier témoin que nous citons dans ce chapitre est Laurent-Henri Spieghel. Cet homme contribua beaucoup par ses diverses productions au développement de la langue hollandaise et à la formation de sa poésie. Né en 1549, il mourut en 1612. Dans son *Miroir du cœur* (Hertspieghel), qui ne fut mis au jour qu'en 1614, au liv. II, v. 67 et seqq. on lit : « Pour le progrès de la parole et de l'écriture (est-« ce un mal, est-ce un bien?) au siècle précédent fut (par

« la volonté de Dieu) découvert l'imprimerie. O puissant « génie de Haarlem! ta gloire brillera toujours, bien que « la renommée de Mayence ait entièrement obscurci ta « renommée. Tu remplaças d'abord les planches gravées, « qui ne répondaient pas à ton dessein, par des caractères « de bois, puis, tu les réunis (comme de l'écriture) au « moyen de cordelettes. Mais un valet infidèle t'enleva cet « honneur; cependant le vrai n'en est pas moins vrai, quoi- « qu'il lui manque et le bruit de la renommée et l'éclat « d'une lumière qui resplendit au loin. » (1)

On ne peut exiger d'un poète la précision et la méthode qu'on est en droit d'attendre de la part d'un historien. Cependant la déclaration de Spieghel est assez claire, quant aux détails qu'il donne. Il résulte d'abord de son témoignage que Coster, le puissant génie auquel il s'adresse, était xylographe avant qu'il eût découvert les caractères mobiles, et nous avons une autorité de plus pour confirmer le raisonnement de M. Auguste Bernard, dont nous avons déjà parlé. Ensuite nous assistons aux premiers essais du prototypographe, serrant avec des cordes les premiers caractères mobiles sculptés, et les imprimant à la main. Ce détail n'est pas donné par Junius. Il n'oublie pas non plus l'infidélité de l'ouvrier Jean, par qui les artistes de Mayence ont été initiés à l'art. Enfin cette protestation que le vrai

---

(1) « Tot spraak en schrijvens dienst (ist ramp of ist geluk ?)
« Voor dees eeuw, is (Godwouts) bedacht de letterdruk.
« O Haarlems kloeke gheest, u lof zal eeuwig flonkren
« Al heeft de roem van Ments u faam heel doen verdonkren
« Ghi hebt houtstaefkens, eerst in houtplaats feil, gepast :
« En na, met snoerkens die (als schrift) by een ghetast.
« Maar Knechts entrow won d'eer, doch ist waar niet min waarheid,
« Al derft se roemgherucht van wijtverbrede Klaarheid. »

persiste toujours, malgré les ténèbres qui l'environnent et qui ne peuvent l'éteindre complètement, montre bien que sa conviction est absolue et qu'il croit à la légitimité de la tradition de Haarlem et de toute la Hollande.

Il nous semble que les différents extraits que l'on vient de lire n'ajoutent pas un poids médiocre à l'autorité du témoignage de Junius. Ils prouvent, en effet, que les renseignements sur lesquels est basé le récit de la *Batavia* étaient déjà connus au loin et appréciés à leur juste valeur, même en Allemagne où, cependant, l'amour-propre national ne devait les faire recevoir qu'à bon escient.

Nous terminons ici l'exposé des sources historiques sur lesquelles se fondent les Hollandais pour établir le droit de Coster à l'invention de l'imprimerie. Elles sont nombreuses et abondantes, et par leur parfait accord, elles conduisent toutes à une même conclusion. Il y a d'abord la tradition universelle, permanente et invariable de tout un pays. Des auteurs contemporains de l'événement parlent de l'invention sans entrer dans de grands détails. Ils reconnaissent que Gutenberg a été inspiré par la vue d'un *Donat* hollandais; puis, les données deviennent plus certaines et plus abondantes; on nomme Haarlem : c'est dans ses murs que la divine Providence a doté les hommes de cet insigne bienfait; le nom de celui qui fut l'instrument dont Dieu s'est servi, et la manière dont il a réalisé l'inspiration d'en haut nous sont dévoilés; les renseignements se présentent enfin avec une telle précision, les documents que les chercheurs infatigables ont trouvés dans la poussière des archives les confirment d'une façon si admirable, que pour les nier, il faudrait rayer de l'histoire la plupart des faits généralement admis, car bien peu d'événements s'appuyent sur des preuves aussi sûres, aussi nombreuses et aussi incontestables.

Avant de résumer les renseignements épars dans les divers témoignages produits et de former de leur ensemble un récit bien authentique du grand événement qui nous occupe, nous examinerons les monuments primitifs de l'imprimerie hollandaise, parce que cet examen fera ressortir avec encore plus d'évidence la parfaite véracité de nos témoins.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Étude des monuments primitifs de l'Imprimerie hollandaise. — DONATUS PRO PUERULIS. — Editions hollandaises et latines du SPECULUM HUMANÆ SALVATIONIS. — Preuves tirées de cette étude établissant le bon droit des Hollandais.

L'étude de monuments primitifs de l'imprimerie hollandaise est très intéressante par elle-même. L'on est frappé tout d'abord de l'aspect singulier de ces incunables qui sont loin d'avoir la beauté, la régularité d'exécution et les riches dehors des livres de l'école de Mayence. La forme des lettres, leurs contours souvent indécis, la division des mots à la fin des lignes sans règles fixes, le manque presque total de ponctuation, le défaut d'alignement, la grossièreté de l'encre, la méthode d'impression; tout montre qu'ils ont été produits au temps même de la naissance de l'art. A ce titre ils méritent sans doute une attention toute spéciale. Mais, ce qui en rend l'étude plus intéressante encore, c'est qu'ils offrent le moyen de contrôler les témoignages que nous

avons cités et expliqués jusqu'à présent, et de confirmer, pièces en main, l'incontestable véracité des renseignements qu'ils contiennent.

Ces incunables ne sont pas très nombreux, et nous signalerons sommairement ceux que l'on connaît.

1. Le *Donatus pro puerulis* ou *Donati, de octo partibus orationis.* C'est une partie de la grammaire d'Ælius Donatus, auteur du IVe siècle, qui eut une grande vogue dans les écoles pendant toute la durée du Moyen-Age. — 2. Les différentes éditions hollandaises et latines du *Speculum humanæ salvationis ;* car, bien que Junius ne parle que du *Spieghel* en Hollandais, il est certain que les éditions latines sont également sorties de l'atelier de Coster.

Les autres livres qu'on attribue à Coster, mais qui nous semblent appartenir plutôt à ses héritiers ou à des imprimeurs de son école, sont : 1. *Catonis Disticha;* — 2. *Laurentii Vallensis, Facetie morales,* qui est aussi intitulé : *Æsopus græcus translatus.* Il en existe un exemplaire dans la Bibliothèque royale de La Haye (Voy. *Cat.* No 8), et un autre dans celle de M. Enschedé à Haarlem. C'est un livret in-4o de 24 feuillets et de 25 lignes par page. Falkenstein, pg. 86 et Koning, pg. 84, en donnent des *fac-simile.* — 3. *Ludovici de Roma, Singularia in causis criminalibus.* Le seul exemplaire complet de ce livre appartient à M. Enschedé. M. Bernard l'a décrit avec beaucoup de soin dans le *Voyage typographico-Archéologique en Allemagne et en Belgique,* première excursion, pg. 17 et 18. Il est uni, d'une manière inséparable au traité de Pie II. *De mulieribus pravis,* etc., qui est néanmoins imprimé en caractères plus petits. La Bibliothèque de La Haye en a un fragment de 4 feuillets (Voy. *Cat.* No 13). Peut-être ces fragments proviennent-ils d'un exemplaire isolé. Le format du livre est in-fo. Chaque page a 26 lignes. (Voyez le *fac-*

simile dans Koning) ;—4. *Guilielmus de Saliceto, de Salute corporis.* La Bibliothèque impériale en a un exemplaire; — 5. *Horarium.* Un exemplaire existe dans la Bibliothèque de M. Enschedé. Pour le *fac-simile,* voyez la planche première des *Origines typ.* de Meerman; — 6. *Francisci Petrarchæ, de Salibus virorum illustrium et faceciis tractatus.* Koning et Falkenstein en offrent un *fac-simile.*

Si l'on joint aux livres qui viennent d'être énumérés, le *Doctrinale* et les *Traités de Pierre d'Espagne,* imprimés à Mayence avec les caractères dérobés à Coster, on aura tout ce que l'on connaît de la presse primitive de Haarlem. Nous ne nous occuperons dans ce chapitre que du *Donat* et du *Speculum,* dont parlent Zell et Junius.

Les nombreux fragments du *Donat* sont les débris de trois éditions différentes, comme nous l'avons dit plus haut (Voy. pg. 26).

I. Une édition de 27 lignes. Dans le cabinet de M. van Westreenen van Tiellandt, légué en 1848 au gouvernement hollandais, existe le seul exemplaire complet du *Donat.* Il appartient à cette édition. Les fragments qui en font également partie sont : 1. Les deux feuillets découverts en 1740 par Jean Enschedé, dans la couverture du *Psalterium Belgicum,* imprimé à Delft, en 1498, chez Henri Eckert van Homberch. Ils sont conservés dans la Bibliothèque de Haarlem (V. *Cat.* N° 1); 2. Les deux petites bandes coupées dans toute la longueur d'un feuillet, trouvées par M. Koning dans la couverture des comptes de 1514 de l'église de Saint-Bavon de Haarlem. Elles reposent dans la Bibliothèque de cette ville. (V. *Suppl. du Catal.* N° 6); 3. Un feuillet appartenant à la Bibliothèque de La Haye (V. *Cat.* N° 6); 4. Les trois fragments de la Bibliothèque impériale. Van Praet les a décrits dans le tome IV de son *Catalogue des livres imprimés sur vélin,* sous les N°s 7, 9 et

11. Pour le *fac-simile* voyez la planche II de l'ouvrage cité de Meerman.

II. Une édition de 28 lignes. Les fragments qui en proviennent sont : 1. Les deux feuillets découverts par Meerman dans les comptes de Saint-Bavon (Voy. plus haut pg. 23). Ils se trouvent à la Bibliothèque de Haarlem. (V. *Cat.* N° 2). 2. Les deux feuillets de la Bibliothèque de La Haye (V. *Cat.* N° 1). 3. Les cinq feuillets de la Bibliothèque impériale. Le premier et le troisième sont doubles. (V. Van Praet, *loc. cit.* N° 10). La planche VIe de l'ouvrage de Meerman donne le *fac-simile* de cette édition.

III. Enfin une édition de 30 lignes. Les débris qu'on en conserve sont : 1. Les quatres pages découvertes par Jean Enschedé dans la couverture d'un manuscrit traitant des *Priviléges du Kennemerland*, ancienne subdivision de la Hollande dont Haarlem est la capitale. Cette édition devait avoir 24 pages, selon Meerman, et selon lui aussi, les quatre feuillets formeraient les pages 19, 20, 21 et 22; il en donne un *fac-simile* dans sa planche IV. 2. Les trois fragments de la Bibliothèque de Haarlem (*Voy. suppl. du Catal.* N°s 2, 3 et 5). 3. Ceux de la Bibliothèque de La Haye (*Voy. Cat.* N° 5). 4. Les deux feuillets de la Bibliothèque impériale (*Voy.* Van Praet, *loc. cit.* N° 8).

Ces trois éditions sont toutes opistographiques et de format in-4°. Il existe encore une édition de 31 lignes, mais elle est anopistographique. On peut en voir des fragments dans la Bibliothèque de La Haye (Voy. *Cat.* N° 1). Les caractères sont semblables à ceux de l'*Horarium* dont Meerman a donné le *fac-simile* dans sa première planche. — D'après cet auteur, les caractères de l'édition de 27 lignes sont les plus gros, ceux de l'édition de 30 lignes les plus petits, et ceux de 28 tiennent le milieu entre les deux autres.

Après avoir décrit et classé les *Donats*, nous allons faire connaître les éditions hollandaises et latines du *Speculum*, qui, d'après le récit de Junius, sont l'œuvre de Lourens Coster.

« Le *Speculum humanæ salvationis*, dit M. Guichard, ap-
« partient à cette nombreuse famille de livres ascétiques
« qui, du Xe au XVIe siècle, forme à elle seule la majeure
« partie des productions littéraires de l'Europe. » Dans le *Catalogue de Théologie* de la bibliothèque de Lille, No 90, nous avons dit que cet ouvrage était attribué à Vincent de Beauvais par Jean Miélot, qui le traduisit en prose par ordre de Philippe-le-Bon. Vincent de Beauvais étant mort en 1256, selon quelques bibliographes, et selon d'autres en 1264, le *Speculum* aurait donc été composé au XIIIe siècle. Mais il paraît certain, d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale (1), et un autre de la bibliothèque de l'Arsenal (2), où se trouve la même indication, qu'il a été fait vers 1324 par un écrivain qui a gardé l'anonyme par humilité : « Incipit prohemium cujusdam nove compila-

---

(1) *Manuscrits latins*, supp. n° 1041, folio 1, recto, colonne 1.

(2) Bibliothèque d'Artois, ci-devant de Paulmy. Théologie n° 384, in-f° — Nous avons puisé ce renseignement dans une note manuscrite collée sur la garde du *Speculum* latin de la Bibliothèque impériale (ancien fonds, A, 1866.). Cette note qui décrit le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal est ainsi conçue : « *Speculum humanæ salvationis.* Beau manuscrit « sur velin à 2 colonnes, du commencement du XVe siècle, orné de « figures disposées dans le haut des colonnes. Elles sont en plus grand « nombre que dans l'édition imprimée vers 1410, dont le texte est sure- « ment moins considérable que celui de ce manuscrit.

« Maittaire et autres bibliographes ont beaucoup disputé sur le temps « où le Speculum humanæ salvationis a pu être imprimé ; mais ils n'ont « rien dit sur le temps de sa composition, que l'on trouve annoncé dans

« tionis edite sub anno millesimo CCC-24. nomen nostri « auctoris humilitate siletur... » Cependant Seemiller, dans le Catalogue des incunables de la bibliothèque de l'Université d'Ingolstad (1), où l'on conservait une édition de la traduction allemande, imprimée à Augsbourg, chez Gunther Zeiner, dit, que dans le *Proemium*, l'auteur déclare se nommer Antoine et qu'il se donne de plus comme prêtre italien *(Bibl. acad. Ingolstadiensis, incun. typ. fasciculus* I, pag. 125). Le P. Braun répète la même chose dans la *Notitia historico-litteraria,* de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ulrich et de Sainte-Afre d'Augsbourg (Pag. 37).

Quoi qu'il en soit, on connaît quatre éditions bien distinctes dues à l'art de Coster, deux en langue hollandaise et deux en latin. Les quarante-cinq chapitres des manuscrits sont réduits à vingt-neuf dans ces quatre éditions, qui correspondent aux chapitres I-XXIV, XXVI, XXVII, XXXI, XXXII et XL des manuscrits, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de Lille.

I.

Description de la première édition hollandaise. Premier feuillet verso: « Dat is die prologhe vāder spieghel onser he-

« le commencement de la préface de ce manuscrit, qui commence ainsi: « Incipit prohemium cujusdam nove compilationis edite sub anno « Mccci-24. »

Cette note n'est pas signée, mais M. Ravenel m'a assuré qu'elle est de la main de M de Manne, jadis conservateur de la Bibliothèque, ce qui m'a du reste été confirmé par M. de Manne fils.

(1) La bibliothèque d'Ingolstadt se trouve maintenant à Landshut, et elle est attachée à l'Université de cette ville.

« houdenisse / ( ) O wie rechtuaerdichet vele mēschē le/rē « sellē blenkē alse sterrē in die ewighe e/wichedē... » Au troisième feuillet verso, le prologue se termine en ces termes : « Wāt mi nut docht dē genē die īd'heiligh/scrifte studerē « of si bi auēture vādē dustanigē dingē ī dezē/boec d3 si « mi d'niet oerdelen ē soudē. Wāt die die ma/nier vā « ou'settige eñ exposicie also is O goede ihū gīt o/ns di te « behagē eñ wi enē kerstigē sticht' di behagel. amī. » Au quatrième feuillet recto : « Dit is die tafel van de capit- « telen. » Au feuillet cinquième recto, qui est en blanc, et qui, d'après le système adopté par le prototypographe, était destiné à être collé au verso de la feuille quatrième, on voit une incription manuscrite, raturée plus tard, mais qu'on peut parfaitement lire malgré les ratures. Elle est ainsi conçue : « Item dit boec hoert toe den sustere van sinte « marien convent woenende te hoern. » C'est-à-dire : Item ce livre appartient aux sœurs du couvent de Sainte-Marie, demeurant à Hoorn. Cette inscription est du commencement du XVe siècle : la forme des caractères et l'orthographe des mots en fournissent une preuve certaine. La personne qui a effacé cette inscription l'a reproduite plus bas, en changeant l'orthographe et en introduisant, probablement à dessein, une modification erronée : « Item dit boeck hoort toe « den susters van Sint Marien Convent woenende te Haer- « lem. » On voit ici l'écriture et l'ortographe en usage au commencemeut du XVIIe siècle, vers l'époque où ce livre appartenait à Jacob van Campen. Une troisième main a effacé *Haerlem* et replacé le nom de la ville de *Hoorn* qui se trouvait dans l'inscription première, puis elle a ajouté au bas cette petite note historique : « Ao 1408 werde het « Clooster van Sinte Marien in der hoù ter Hoorn gestigt. » C'est-à-dire : l'an 1408 fut fondé, dans le *Hou* (?) à Hoorn, le couvent de Sainte-Marie.

La préface et la table des matières forment le premier cahier du livre. Il est imprimé à longues lignes. Le reste, c'est-à-dire quatre cahiers, est divisé en deux colonnes pour chaque page. Au dessus de chacune des deux colonnes est une vignette gravée au trait sur bois, et imprimée au frotton, avec l'indication xylographique en langue latine du sujet représenté. Ces vignettes sont régulièrement divisées en deux compartiments, et séparées par une colonnette gothique qui se voit également aux angles extérieurs. Au cinquième feuillet verso, premier feuillet à deux colonnes, les gravures sont : la chûte des Anges et la création d'Eve avec ces inscriptions : « Casus luciferi, » et : « d's cāuit hoīe3 ad ymagīe3 « t' silitudīe3 suā. » Première colonne texte : « 1 lucifers « val / ( ) Ier beguit (faut d'impression au lieu de *begint)* « die Spieghel der menscheliker behoudenisse O/ec machi « daer in sien dat hi / mits viants bedroch v' dōēt/is Eñ hoe « si ou'mits d' berm/h'ticheit gods weder v'soēt si... » Au reste, on peut voir le fac-simile de cette feuille dans les *Origines typographiques de Meerman.* Au feuillet soixantième et dernier de notre exemplaire, les gravures sont : la parabole de dix Vierges et la vision de Balthasar, avec les inscriptions : « Regnū celorū sise *(sic)* decē virginibus, » et : « Manus dñi scripsit in pariete. » Dans la seconde gravure les mots *mane, thecel, phares* ont été ajoutés à la main dans l'une des trois bandes laissées en blanc par le graveur. Ce livre se termine par ces paroles : « Ten lesten so sal « volgen phares / dats stridige want wat getal d'quadē sal « ge/sceidē vōdē vā geselscap d' heiligē dā so sullen / die « v'doemde gaen mitten duuelen ī die helle / eñ die goede « sellē gaen ī die ewige vroechde / Daniel ī sy vyfte ca- « pittel. »

Le texte de notre livre est d'un caractère plus petit que celui d'une autre édition hollondaise dont on connaît une

dizaine d'exemplaires. Les blancs qui avaient été réservés par le typographe en tête du prologue et du premier chapitre, pour une lettre capitale ornée et enluminée, ont été remplis par une capitale grossièrement peinte au vermillon. Un coup de pinceau au vermillon a été également passé à travers les majuscules dans toute l'étendue du livre.

Pour compléter notre description, voici la disposition typographique de chaque forme par cahier, d'après la méthode que M. Bernard a adoptée dans le premier volume de son ouvrage: *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe.*

Le premier cahier renferme le prologue et la table; il est composé de quatre feuilles: 1-4, 2-3.

Deuxième cahier (14 feuilles): 5-18, 6-17, 7-16, 8-15, 9-14, 10-13, 11-12.

Troisième cahier (12 feuilles): 19-32, 20-31, 21-30, 22-29, 23-28, 24-27.

La feuille du milieu (25-26) de ce cahier manque ici. Par une singularité dont il est difficile de se rendre compte, dit M. Bernard, on s'est servi de cette feuille pour remplacer la première du quatrième cahier (33-46) laquelle est perdue et rend notre exemplaire incomplet. M. Koning dit dans sa *Dissertation sur l'origine de l'imprimerie*, p. 69, que M. Van Westphalen possédait le feuillet quarante-sixième. Par une singularité non moins remarquable on a imprimé en *retiration* (1) au verso de cette feuille le texte de la première feuille du cinquième cahier (47-62) de façon

(1) N. Bernard souligne ce mot dont il se sert faute d'autre, car, dit-il ce n'est pas là une véritable retiration.

qu'elle est déplacée et opistographique. Ce côté imprimé en *retiration* est dépourvu de gravures; du reste, il fait double emploi pour le texte, car il se trouvé à sa place naturelle.

Quatrième cahier (14 feuilles): 25-26 (mise à la place de 33-46 qui manque ainsi que nous venons de le dire) 34-45, 35-44, 36-43, 37-42, 38-41, 39-40.

Cinquième cahier (16 feuilles) : 47-62, 48-61, 49-60, 50-59, 51-58, 52-57, 53-56, 54-55.

Un des possesseurs du livre, peut-être J. Van Campen lui-même, a inséré entre le prologue et la première page du texte le portrait de L. Coster, gravé par J. Van Velde, d'après le tableau de J. Van Campen, et sous lequel on lit les deux célèbres distiques de Scriverius :

« Vana quid archetypos et prela *Moguntia* jactas?
« *Harlemi* archetypos prelaque nata scias.
« Extulit hic, monstante Deo, *Laurentius* artem.
« Dissimulare virum hunc, dissimulare Deum est !

On a relié avec le *Spieghel* quatre feuilles manuscrites du XVe siècle. Elles renferment, en langue hollandaise, le sommaire de tous les Psaumes et Cantiques de l'Ecriture, et l'indication des Psaumes qui sont chantés aux premières et aux secondes vêpres et aux matines des principales fêtes de l'année. — Après, sur deux autres feuilles, une main de la fin du XVIe siècle a transcrit le texte de la feuille 33-46 du *Spieghel* qui manque à notre exemplaire.

La reliure est en parchemin orné de quelques dessins appliqués à froid. Sur les deux plats on voit les armes de la ville de Haarlem, une épée en pal surmontée d'une croix, et accompagnée de quatre étoiles avec ces mots: « vicit vim « virtus. » Une main du XVIe siècle a écrit au dos : « De « Spieghel der behoùdenis, synde het eerste van Louris « Koster vinder der druckerij gedrùckt binnen Haerlem « ontrent ao 1440. » C'est-à-dire : Le miroir du salut, pre-

mier essai de Louris Koster inventeur de l'imprimerie, imprimé à Haerlem vers 1440.

On ne connaît que trois exemplaires de cette édition du *Spieghel*, celui que nous venons de décrire et deux autres, l'un conservé dans le musée de l'Hôtel-de-Ville de Haarlem, l'autre, dans la Bibliothèque publique de la même ville. Ils sont incomplets tous trois. L'exemplaire de Lille fut acheté, peut-être, au moment où Coster le publia, par les religieuses du couvent de Sainte-Marie de Hoorn. Il resta, sans doute, leur propriété jusqu'au moment des troubles de la Réforme en Hollande. Il est certain qu'en 1628, il appartenait à J. Van Campen, peintre et architecte distingué de Haarlem. Nous en trouvons la preuve dans le *Laurecrans voor Lourens Coster* de Pierre Schryver : « L'édition latine.... diffère tota-
« lement, dit-il, du *Spieghel hollandais* ainsi que l'affirme
« Junius, et comme le témoignent deux exemplaires qui
« m'ont été montrés en cette ville. Tous deux portent les
« traces d'une haute et vénérable antiquité. L'un appartient
« à l'honorable Nicolas Verwer et l'autre à J. Van Campen,
« peintre distingué, tous deux citoyens de Haarlem... Ceux
« qui désireront voir ces deux volumes peuvent s'adresser
« aux personnages que nous venons de nommer. L'un des
« deux exemplaires appartenait jadis aux religieuses du
« couvent de Saint-Marie de Hoorn, l'autre fut donné en
« souvenir par Henri Dirckzoon Mes à Guillaume Janszoon
« Verwer... Dans l'exemplaire que possède J. Van Campen,
« j'ai remarqué un défaut typographique : en effet, une
« feuille y est imprimée des deux côtés, mais sur l'un des
« côtés les gravures manquent. Cette feuille avait été collée
« à la feuille voisine, mais la colle ayant perdu son adhé-
« rence par l'effet du temps, il reste prouvé que nos aïeux
« avaient le moyen d'imprimer les deux côtés d'une feuille,
« ce qui a été vainement nié par quelques auteurs comme

« nous l'avons remarqué plus haut. » *(Laurecrans*, p. 102, 103 et 105.)

Ainsi, l'exemplaire de Lille est bien celui de Van Campen puisqu'il est prouvé qu'il appartenait jadis au couvent de Sainte-Marie de Hoorn, et qu'il a une feuille ou deux pages opistographiques. Nous insistons sur ce point, car M. Noordziek, dans les additions qu'il a faites à la *Lettre de M. de Vries à M. A. D. Schinkel, ou réponse à la notice de M. Guichard sur le Speculum humanæ salvationis*, dit : « Ce « livre alors complètement inconnu, et dont aucun auteur « n'avait encore fait la moindre mention, existe encore au- « jourd'hui. Il s'en trouvait du temps de Junius et il s'en « trouve encore à Harlem deux exemplaires, *les seuls dont « l'authencité puisse être prouvée*. L'un, conservé dans une « petite caisse de bois, était en possession de l'un des des- « cendants de Coster avec d'autres anciens imprimés et d'au- « tres souvenirs de la presse de Coster. Cet exemplaire ap- « partint plus tard au célèbre peintre et architecte, Jacob « Van Campen et devint propriété de la ville en 1654 avec « la petite caisse où il était enfermé. L'autre exemplaire « appartenait alors à Hendrick Dirkszoon, qui en fit présent « à l'avocat Willem Janzoon Verwer en 1586. Scriverius le « vit plus tard chez Nicolas Verwer, neveu de l'avocat et « qui avait hérité de lui ; ce fut par son entremise que le « livre entra dans la bibliothèque de la ville. Tous deux « sont actuellement déposés à Haarlem dans la collection « des restes de l'imprimerie de Coster et des monuments « qui le regardent, lui et sa famille. » *(Eclaircissements sur l'histoire de l'invention de l'imprimerie*, p. 12).

Evidemment il y a ici confusion et, d'après ce que nous venons de dire, notre exemplaire est tout aussi *authentique* que les deux qui se trouvent à Haarlem.

Après la mort de Van Campen, les bibliographes perdirent

de vue son exemplaire du *Speculum*. Quelques-uns affirmaient qu'il passa en Russie après avoir été acheté par Pierre-le-Grand pendant son séjour en Hollande. Pour éclaircir cette question, M. Noordziek a fait les recherches les plus actives; il s'est adressé à M. de Maltiz, ambassadeur de Russie en Hollande, et de tout ce qu'il a appris dans cette affaire, il conclut « que l'existence d'un pareil document à la bibliothèque impériale (de Russie) est très douteuse.» Il n'en pouvait être autrement puisque loin d'avoir été transporté en Russie, notre exemplaire est resté en Hollande. Il nous est impossible d'indiquer ceux qui le possédèrent après Van Campen, mais il est certain que, vers la fin du XVIIIe siècle, il appartenait à M. le chevalier de Gillès, qui vint s'établir à Lille où il épousa la sœur de M. van der Cruysse de Waziers. M. de Gillès était originaire d'Amsterdam et il habitait à Lille, dans la rue Saint-André, la maison dont une portion est occupée aujourd'hui par M. Théry, avocat. Lors de la Révolution française, ses biens furent confisqués et sa riche bibliothèque, avec le *Spieghel* son joyau le plus précieux, fut transporté au couvent des Récollets et réunie aux livres des chanoines de Saint-Pierre, qui, joints à ceux que fournirent les couvents et les abbayes des environs comme Loos, Cysoing, Marquette et Phalempin, formèrent le noyau de la bibliothèque actuelle de Lille. (1)

---

(1) Ces détails nous ont été donnés par M. van der Cruysse de Waziers, neveu de M de Gillès, qui possède une bibliothèque très riche en manuscrits précieux et en incunables rares, parmi lesquels se distingue l'*Art au morir*, seul exemplaire connu de la traduction française xylographique de l'*Ars moriendi*.

II.

Deuxième édition hollandaise. Le premier cahier n'a que quatre pages, trois pour la préface et une pour la table. En tout, l'ouvrage a 62 feuillets ou 31 feuilles. Le caractère de cette édition est un peu plus grand que celui de la précédente. D'après Meerman, dix-neuf lignes de la seconde édition prendraient la place de vingt lignes de l'autre, ce qui est contesté par Ottley, mais il est prouvé que ces deux éditions diffèrent par les caractères. Les types sont semblables à ceux des éditions latines, sauf pour les pages 49 et 60 qui, du reste, diffèrent entre elles d'un exemplaire à un autre pour l'œil et la force des lettres. Meerman a confronté son exemplaire avec celui de M. Enschedé, et il a remarqué les différences suivantes :

1re ligne. { Meerman : dit. / Enschedé : Dit. } 2e { dit. / dat. } 3e { dich. / dick. }

4e { van die maselaers. / vā die metselaers. } 5e { etē hem mit namen. / eten hem mit name. }

6e { wolmaect. / wolmact. }

On connaît une dizaine d'exemplaires de cette édition qui presque tous sont en Hollande.

III.

Première édition latine. Nous donnons la description d'après l'exemplaire de la Bibliothèque impériale que nous avons examiné avec le plus grand soin. Ainsi que dans les

éditions hollandaises, le format du livre est le petit in-folio. Il se compose de 64 feuillets, 1 feuillet blanc, 20 feuillets xylographiques et 43 en caractères mobiles. Comme les bibliographes ne sont pas d'accord sur la place que les feuillets sur planches fixes occupent dans le livre, voici feuille par feuille l'arrangement adopté par l'imprimeur.

Feuillet 1a et b (1) : blanc.

Prohemium. Feuillets 2a, 3b, 4a, 5b, 6a, lettres mobiles.

Texte du *Speculum* : feuillets 7b, 8a, xylographiques. — 9b, lettres mobiles. — 10a, 11b, 12a, 13b, 14a, 15b, 16a, 17b, xylographiques. — 18a, lettres mobiles. — 19b, 20a, xylographiques. — 21b, lettres mobiles. — 22a, 23b, xylographiques. — 24a, 25b, 26a, lettres mobiles. — 27b, 28a, xylographiques. — 29b, 30a et 31b, lettres mobiles. — 32a, 33b, xylographiques. — 34a, 35b, 36a, 37b, 38a, 39b, 40a, 41b, 42a, 43b, 44a, 45b, 46a, 47b, 48a, 49b, 50a, 51b, lettres mobiles. — 52a, xylographique. — 53b, 54a, 55b, 56a, 57b, 58a, 59b, 60a, lettres mobiles. — 61b, xylographique. — 62a, 63b, 64a, lettres mobiles. — 64b, blanc.

Ces soixante-quatre feuillets, formant trente-deux feuilles d'impression, sont divisés en cinq cahiers: le premier de trois feuilles, les trois suivants de sept, et le dernier de huit. La préface qui est en vers, comme le reste du livre, occupe les cinq derniers feuillets du premier cahier; elle est disposée sur une seule colonne remplissant toute la page, sauf l'espace vacant laissé au bout des lignes par suite de l'inégalité de longueur des vers. Chaque vers, ou plutôt chaque ligne commence par une majuscule ou capitale. Comme

(1) *a* indique le *recto* des feuillets, et *b* le *verso*.

dans les éditions hollandaises, on ne trouve dans tout le livre aucun autre signe de ponctuation que le point, qui n'est même pas très fréquent. La hauteur des lettres est de quatorze points typographiques; ils sont semblables à ceux de la seconde édition hollandaise. Quant aux pages de texte sur planches fixes elles ne se suivent pas les uns les autres, elles sont semées comme au hazard dans les quatre derniers cahiers de l'ouvrage, mais de telle sorte cependant qu'elles sont toujours sur les deux côtés d'une même feuille (1).

On connaît une dizaine d'exemplaires de cette édition. Il y en a deux à la Bibliothèque impériale. Celui d'après lequel nous avons donné notre description, est complet; il appartient à l'ancien fonds et est côté A, 1866. Le second provient de la bibliothèque de la Sorbonne, dont il porte encore le timbre. Le premier feuillet (le feuillet blanc) manque et tous les autres ont été *remontés* par le relieur. Il appartenait autrefois à Ballesdens. Après la mort de ce bibliophile, il fut vendu à vil prix, et le docteur Chevillier, bibliothécaire de la Sorbonne, le trouvant un jour sur les tables d'un étalagiste du quai de la Tournelle, s'empressa de l'acquérir. Il y avait au siècle dernier un autre exemplaire de cette édition à Paris. Il appartenait à M. de Cotte et il a été décrit par Fournier dans son traité : *De l'origine de l'imprimerie*, pag. 153 et suiv.

---

(1) Voici, par exemple, la disposition typographique du troisième cahier. Nous avons eu soin de marquer les feuilles sur planches fixes en italiques: 20-33, *21-33*, *21-32*, 23-30, 24-29, 25-28, *26-27*

IV.

Deuxième édition latine. Cette édition est en tout conforme à la précédente, sauf en ce qui concerne les feuilles xylographiques. Tout le texte est en caractères mobiles. Le caractère, le papier, le mode d'impression, sont entièrement semblables à l'autre édition. Elles diffèrent cependant, non seulement par les planches fixes qui se trouvent dans l'une et non pas dans l'autre, mais encore par le texte mobile. Fournier (*Loc. cit.*, pag. 161) signale un grand nombre de variantes, que Meerman a reproduites au tome I, pag. 124 de son livre. Cette édition est presque aussi rare que la première édition hollandaise: on n'en connaît que cinq exemplaires, dont deux seuls sont complets: 1. celui qui se trouve dans la Bibliothèque impériale de Vienne, et qui appartenait jadis aux Célestins de Paris : il a été décrit par Fournier; 2. celui qui est dans la bibliothèque du palais Pitti à Florence, décrit par M. Noordziek, dans la préface de sa traduction de l'ouvrage de M. de Vries, intitulé : *Arguments des Allemands en faveur de leur prétention à l'invention de l'imprimerie.* Les exemplaires incomplets sont: 1. celui de l'Hôtel-de-Ville de Haarlem, auquel il manque la préface; 2. celui de la bibliothèque du roi de Hanovre, qui n'a que quarante-quatre feuillets; 3. celui de la Bibliothèque royale de Bruxelles, incomplet de cinq feuillets. Il appartenait à M. Van Hulthem, et il est décrit dans son catalogue (t. I, pag. 19) sous le n° 192.

Meerman, Von Heinecken, Koning, Otley, M. Bernard et plusieurs autres bibliographes se sont occupés du classement des quatre éditions du *Speculum*, mais ils sont loin d'être d'accord sur cette question. Nous pensons qu'il est

inutile d'exposer leurs divers systèmes, et de résumer les preuves qu'ils ont données chacun de leur côté pour faire prévaloir leur opinion. Il nous paraît cependant que l'édition à laquelle nous venons d'assigner le premier rang est en effet la première, et nous avons donné ailleurs plusieurs raisons qui nous semblent concluantes pour établir cette opinion (1).

Après la notice descriptive et historique de ces incunables, nous nous proposons d'établir brièvement, 1° qu'ils sont certainement d'origine hollandaise; 2° qu'ils ont été imprimés, sinon tous, du moins le *Speculum* hollandais dans les trente premières années du XVe siècle; 3° que les caractères, avec lesquels ils ont été produits, sont mobiles, et de métal, et fondus probablement dans le sable; 4° que le mode d'impression est mixte: la presse pour le texte, et le frotton pour les figures; 5° qu'ils sont l'œuvre du même typographe; 6° enfin que l'artiste qui les a produits a trouvé non seulement ce qui est essentiel à l'imprimerie, mais qu'il a de plus ébauché presque toutes les inventions accessoires qui, avant la fin du XVe siècle, ont porté cet art à son point définitif de développement et de perfection.

I.

Ces incunables sont certainement d'origine hollandaise. La vérité de cette proposition est incontestable, et il

(1) *Cat. de Théologie de la bibliothèque de Lille*, pag. 44 et suiv.

semblerait tout d'abord qu'on pourrait se dispenser de la prouver. Cependant, comme von Heinecken, Daunou et d'autres écrivains favorables à la cause de Mayence, prétendent que les éditions latines du *Speculum* ont été imprimées en Allemagne, nous pensons qu'il est nécessaire de donner les raisons sur lesquelles notre assertion s'appuie. D'abord, les caractères du *Speculum* et du *Donat* ne ressemblent aucunement à ceux des livres imprimés en Allemagne. Ils reproduisent au contraire, avec la plus grande fidélité, le type particulier de l'écriture des manuscrits hollandais de la fin du XIVe siècle. La forme du *t* final, par exemple, est très remarquable. Dans les manuscrits hollandais, cette lettre est invariablement accompagnée d'un trait fort délié, qui, partant de la barre transversale, court parallèlement au corps principal et ne s'arrête qu'à l'extrémité inférieure. Il est reconnu que dans aucun pays on ne voit employer ce type spécial, tandis qu'en Hollande il était d'un usage universel. Or, comme l'on sait que les premiers imprimeurs se sont astreints partout à copier servilement la forme de l'écriture du pays pour lequel ils travaillaient, si les incunables que nous venons d'examiner offrent ce type spécial, il faudra bien admettre qu'ils ont été imprimés en Hollande.

Les filigranes du papier des différentes éditions du *Speculum* nous fournissent une autre preuve. Ce papier est de fabrique brabançonne; il a les mêmes filigranes que celui dont on s'est servi pour rédiger les Comptes et autres pièces, datant des vingt premières années du XVe siècle, que l'on voit encore dans les archives ecclésiastiques et civiles de Haarlem. M. Koning s'est beaucoup appesanti sur cette preuve; on peut même dire qu'il a poussé trop loin la plupart des inductions qu'il tire de l'étude de ces marques de fabrique; mais en gardant une certaine réserve

et en observant que les filigranes du *Speculum* sont tout différents de ceux des livres imprimés à Mayence et dans les autres villes d'Allemagne, tandis qu'ils offrent des figures semblables à celles qui se voient dans le papier alors généralement employé en Hollande, on est forcé de convenir que cet argument ne manque pas de valeur.

Les figures qui ornent les quatre éditions du *Speculum* peuvent être également invoqués en preuve. Il existe à la bibliothèque de Haarlem un livre xylographique, ayant pour titre : *Historia* ou *Providentia virginis Mariæ ex Cantico canticorum.* Ce livre, qui est plus vulgairement appelé : *Cantica*, et en hollandais : *Hooglied*, est antérieur à l'invention des types mobiles. Il renferme des gravures qui ont été manifestement exécutées en Hollande. On y voit, en effet, les armes de Leyde, d'Utrecht, et de plusieurs familles nobles du pays; les costumes et les types des figures sont bien positivement hollandais. Or, les figures du *Speculum* ont, quant au style des compositions, la plus grande ressemblance avec celles des *Cantica;* de plus, les costumes sont identiques dans les deux ouvrages; ce sont ceux de la cour de Philippe-le-Bon. La ressemblance du dessin dans les autres objets, comme, par exemple, dans les arbres, les animaux, les touffes d'herbe, est si frappante, que certaines figures dans les deux ouvrages : se composent des mêmes traits, et, pour ainsi dire, de la même quantité de traits. Ils ont donc été exécutés dans le même pays; car si, comme on l'a dit, les planches du *Speculum* avaient été gravées en Souabe, pourquoi l'artiste allemand aurait-il adopté un style qui est tout différent de celui des graveurs de cette contrée, et qui reproduit presque trait pour trait une œuvre due à l'art hollandais?

M. Guichard s'est efforcé de donner quelque apparence de vérité à cette assertion; mais il est loin d'avoir réussi.

Il dit : « Les figures de la *Biblia pauperum*, de l'*Historia* « *beatæ virginis Mariæ* et du *Speculum*, sortent du même « atelier. La ressemblance dans plusieurs parties de ces « figures, dit M. Ottley, est si frappante, qu'elle démontre « clairement la coopération des mêmes artistes.... Lessing, « qui a si spirituellement décrit les curiosités bibliogra- « phiques de la bibliothèque de Wolfenbüttel, nous apprend « que la première édition de la *Biblia pauperum* a été « publiée en Souabe; or, si cet ouvrage et les figures du « *Speculum* sortent du même atelier, comme le prétend « M. Ottley, il en résulte que les figures du *Speculum* ne « sont point d'origine hollandaise, mais d'origine alle- « mande. » (Guichard, *loc. cit.* pg. 110 et 111). La lecture d'un passage du *Thesaurus rerum suevicarum* (t. III, pg. 268) de Martin Crusius, historien et savant philologue du XVIe siècle, où sont décrites les peintures du couvent d'Hirschau et les quarante vitraux qui décorent les fenêtres du cloître, amena Lessing à émettre cette opinion. Frappé du rapport qui existait entre la description de Crusius et la *Biblia pauperum*, il fit de nouvelles recherches, et il trouva dans la bibliothèque de Wolfenbüttel un manuscrit qui traite de l'histoire du couvent d'Hirschau, et qui fut composé par Jean Parcimonius, abbé de ce monastère. « Dans ce manus- « crit, dit-il, les peintures des quarante fenêtres sont plu- « tôt dessinées que décrites; les textes, les personnages, « leur disposition et leur arrangement correspondent par- « faitement au quarante feuillets de la *Biblia pauperum*. » Une ressemblance aussi complète indique que les peintures des fenêtres d'Hirschau et la *Biblia pauperum* n'ont eu qu'une seule et même origine, et Lessing est convaincu que ce sont ces vitraux qui ont servi de modèles à la *Biblia pauperum*, « ouvrage, ajoute-t-il, qu'on devrait « désigner désormais sous le titre de : *Peintures des fe-*

« *nêtres d'Hirschau.* » M. Guichard conclut en ces termes: « Nous croyons, avec Lessing, que c'est à Hirschau que fut « gravée la première édition de la *Biblia pauperum;* nous « croyons aussi avec M. Ottley que les figures du *Specu-* « *lum* ont été gravées par les mêmes artistes; ainsi, les « planches qui servirent à imprimer les figures des quatre « éditions, sans date, nous paraissent avoir été gravées en « Allemagne. » (*Loc. cit.* pg 113.)

Nous répondons d'abord, que l'origine hollandaise de l'*Historia beatæ Mariæ virginis* étant constatée, comme nous avons eu soin de le remarquer, s'il y a, comme le dit Ottley, une parfaite ressemblance entre les figures de ce livre et celles de la *Biblia pauperum*, et des *Specula*, ce fait, loin d'établir les prétentions allemandes, confirme au contraire le bon droit des Hollandais. Ensuite, il est inexact de dire que les figures de la *Biblia pauperum* ont été gravées d'après les verrières du cloître d'Hirschau, puisqu'il est prouvé historiquement que ces verrières ont été faites en 1489, 1503 et 1509, par ordre des abbés Blasius et Jean de Calvo, c'est-à-dire bien longtemps après la date la plus récente qui puisse être assignée à la publication de la *Biblia pauperum*. Et du reste, en admettant qu'il soit prouvé que ce livre aurait paru après le temps où furent faites les fenêtres d'Hirschau, on n'en pourrait rien conclure contre l'origine hollandaise des gravures du *Speculum*, car il est certain que les quatre éditions in-f° de cet ouvrage sont antérieures à 1483, année où Jean Veldenaer publiait à Cuilembourg, son édition hollandaise in-4°, et sciait en deux pour les accommoder à son nouveau format, les gravures qui, comme on le sait, sont composées d'un double compartiment dans le format in-f°.

Mais, ce qui nous occupe surtout, c'est l'origine hollandaise du texte imprimé, et quand même il serait vrai

que les gravures ont été faites en Allemagne, soit en Souabe, soit dans une autre province, il faudrait prouver aussi que le texte du livre provient des mêmes artistes et du même pays, car il est certain que les figures sont indépendantes du texte. Nous établirons plus bas qu'elles ont été imprimées au frotton, tandis que le texte a été obtenu à la presse. Ces deux opérations n'ont pas pu se faire en même temps, et l'impression des planches a précédé celle du texte. Le défaut d'alignement qui existe dans les quatre éditions du *Speculum* entre le haut du texte et le bas des figures, prouve jusqu'à l'évidence cette assertion. M. de Vries a minutieusement comparé les deux exemplaires de Haarlem, et il a constaté que les mêmes feuilles sont inégalement alignées, ce qui ne devrait pas être si le texte et les gravures avaient été tirées en même temps; car ces deux exemplaires sont de la même édition. Il signale surtout les feuilles 36, 48 et 58 comme présentant entre elles le plus de déviation; or, dans notre exemplaire, qui appartient aussi à cette édition, ces feuilles sont régulières, tandis que les pages 10, 16 et 44 sortent d'équerre de la manière la plus sensible et la plus désagréable, et il est probable que dans les exemplaires de Haarlem il n'en est rien, puisque M. de Vries ne fait aucune remarque à cet égard. De plus, celui de ces deux exemplaires qui a longtemps appartenu à la famille Coster, et qui fut acheté, en 1654, par la régence de la ville, présente une feuille composée de deux parties. Sur la première se voit la gravure et sur l'autre le texte. La partie du texte, collée primitivement sur l'autre avec un rebord de plus d'un doigt de largeur, s'en est détachée, et l'on voit distinctement empreint sur le papier de la gravure le foulage des premières lignes du texte, « preuve « incontestable, dit M. de Vries, que le papier du texte « superposé à celui des planches et collé après leur tirage,

« ne fut imprimé qu'après cette opération (1). » La cinquième feuille du troisième cahier de l'exemplaire de Lille offre la même particularité.

Ainsi, en supposant, contrairement à la vérité, que les gravures du *Speculum* sont d'origine allemande, on ne pourrait pas conclure que le texte a été également imprimé en Allemagne, et il faudrait appuyer cette assertion sur des preuves directes détruisant celles que nous avons données, ce que M. Guichard n'a pas fait, et ce que ni lui ni personne n'est en mesure de faire.

Enfin, on peut dire, comme dernier argument de notre conclusion, que la Hollande est le pays où les exemplaires du *Speculum* existent en plus grand nombre; que c'est en Hollande que la plupart des fragments des *Donats*, dont les caractères sont semblables à ceux du *Speculum*, ont été découverts, et qu'il serait étrange qu'on aurait publié en Allemagne, alors qu'on n'imprimait généralement que des livres latins, un ouvrage en langue hollandaise.

II.

Ces incunables ont été imprimés, si non tous, du moins le *Speculum* hollandais, dans les trente premières années du XVe siècle.

Von Heinecken attribue l'impression de la première édi-

---

(1) « Waaruit onwedersprekelijk blijkt, dat de text onder de reeds te « voren gedrukte en aangeplakte prenten moet gedrukt zijn..... » (De Vries *Brief over Guichard's Notice sur le Speculum humanæ salvationis* pag. 21 à la note.)

tion du *Speculum* à Thierry Martens, qui imprimait à Alost vers 1473. On est fondé à croire, dit la Serna Santander, qu'elle n'est pas antérieure à 1470, et M. Guichard a prétendu prouver qu'elle est postérieure à 1461. L'observation que nous avons faite au commencement de ce chapitre sur l'étrange aspect et la grossièreté de ces livres comparés avec ceux de Mayence prouve avant tout combien ces dates sont inexactes. En 1473 et même en 1461, l'art typographique était devenu si vulgaire qu'on s'en servait pour toute sorte de publications, et les produits les plus défectueux de l'école allemande sont des chefs-d'œuvre, si on les met en regard des incunables hollandais qui, du reste, ont été obtenus au moyen d'une méthode toute différente et plus primitive. Ce que nous avons dit aussi des filigranes du papier prouve également l'erreur des écrivains que nous venons de citer.

Mais, c'est surtout par l'étude attentive du texte même de la traduction hollandaise que l'on arrive à une entière évidence. Cette traduction est écrite dans le pur dialecte de la Nord-Hollande tel qu'il se parlait dans ces contrées vers la fin du XIVe siècle, et dans les premières années du XVe. La plupart des bibliographes français, allemands et anglais qui ont traité cette question, se sont bornés à l'étude des gravures et de la partie matérielle de l'exécution typographique du texte, mais aucun n'a porté son attention sur la langue dans laquelle il est écrit. Il est vrai que la connaissance de cette langue est bien peu répandue en Europe; mais, quiconque a quelques notions de hollandais, après un examen même superficiel, demeurera convaincu de la vérité de ce que je viens de dire. Vlaming, Meerman, Koning, Scheltema et Ypey, dont personne ne contestera la compétence dans une question où il s'agit du vieil idiôme néerlandais et des transformations qu'il a subies, me ser-

vent de témoins dans ce que j'avance. Koning a étudié les diverses éditions hollandaises à ce point de vue, et il est arrivé à la conclusion énoncée plus haut.

Après lui, Ypey, l'auteur de l'*Histoire de la langue néerlandaise*, et sans contredit le meilleur juge dans cette matière, a repris le travail de Koning. Il a porté son examen sur les deux éditions de Coster, sur celle de Veldenaer et sur un manuscrit de 1464; il a confronté et collationné entre eux ces divers textes avec la patience et l'impartialité que tout le monde lui connaît en Hollande, et il a déclaré que la langue des deux éditions de Coster est plus ancienne, que parmi ces deux éditions celle à laquelle notre exemplaire appartient l'emporte sur l'autre en antiquité, et qu'enfin la langue de cette dernière traduction est celle qui se parlait dans les trente premières années du XVe siècle.

III.

Les caractères avec lesquels ces incunables ont été produits sont mobiles et de métal, et fondus probablement dans le sable.

1. Les caractères sont mobiles. Quant au *Speculum*, c'est évident; car il existe au moins quatre éditions distinctes de ce livre; or, s'il avait été imprimé à l'aide de planches fixes, rien n'aurait pu motiver les frais énormes de la taille quatre fois renouvelée des planches. Une semblable dépense eût été parfaitement inutile, puisque l'impression par le frotton permet en quelque sorte de multiplier indéfiniment les épreuves. En fixant au chiffre modéré de vingt mille la totalité des exemplaires que peut donner une planche, on aurait un nombre bien certainement supérieur à celui du tirage réuni et réel du texte des

quatre éditions que l'on connaît. D'ailleurs ces éditions ne diffèrent que pour le texte, les gravures sont exactement les mêmes dans chacune d'elles, et cependant leurs contours déliés et délicats eussent rendu leur renouvellement plus nécessaire que celui des caractères pleins et massifs du texte. En second lieu, ces livres fourmillent de fautes typographiques proprement dites. Nous appelons surtout l'attention sur le 40e feuillet de la première édition hollandaise, que nous avons reproduite en *Fac-simile* avec l'exactitude la plus scrupuleuse, et dans laquelle il se trouve une quantité de lettres renversées. Ainsi à la 1re colonne, ligne 13e, à l'avant-dernier mot, on lit: *Kaw* au lieu de *Kam*; à la fin: *ɔ̣ɹ̣ɹ̣ɐdɐ xi sisəuəɟ* pour *Genesis ix capittel*; 2e colonne, ligne 4e : *heleu* pour *helen;* ligne 9e : *vnt* pour *vut;* ligne 19e enfin : *sprekeu* pour *spreken.* Nous avons vu plus haut que l'on observe la même chose dans les divers fragments de *Donats* qui ont été découverts jusqu'à ce jour. (Voyez pg. 26). — Remarquons encore que lorsque la *justification* de la feuille à imprimer était plus large que le texte, le typographe, pour faire résister ses caractères à l'effort de la presse, remplissait les vides avec des caractères inutiles qu'il couvrait d'une bande de papier lors de l'impression. Cette bande, braie ou frisquette, comme on voudra l'appeler, prenait l'encre sous l'action de la presse, mais elle ne pouvait empêcher le foulage. Ainsi au 4e feuillet *recto* de notre *Spieghel*, la première ligne s'arrête au milieu de la page et le reste est en blanc, mais le papier porte les traces du foulage de la lettre double *ee* dix fois répétée. Cette remarque est applicable aux lignes 4, 5, 7, 10 et aux lignes 12, 13 et 14 du même feuillet; mais pour ces trois dernières, c'est la lettre *h* qui a été couverte à l'impression. Quelquefois les précautions étant mal prises, une partie des lettres a marqué sur l'épreuve. On peut ob-

server cette circonstance dans une foule d'endroits de notre exemplaire, mais surtout aux pages 43, 39, 50 et 56. Pour ces deux dernières pages, le papier, placé entre la feuille à tirer et les caractères, devait être très mince ou d'une pâte poreuse, car l'huile de l'encre a fait tache et elle a souillé la feuille à travers la braie, de telle sorte, que les caractères employés sont parfaitement lisibles, bien qu'ils ne soient pas venus comme le reste du texte. Ces preuves sont sans réplique, car jamais xylographe ne perdit son temps à sculpter des caractères inutiles et surtout des caractères et des mots entiers renversés.

2. Les caractères sont de métal. — « Pour toute per-
« sonne initiée à l'art typographique, dit M. Bernard, il n'y
« a pas de doute, à en juger par la simple inspection du
« *Speculum*, que les caractères mobiles employés dans ce
« livre ne soient de métal fondu. » La décision d'un juge aussi compétent est importante dans la question, et elle contrebalance d'une manière victorieuse celle de Meerman qui déclare que Coster se servait de caractères mobiles de bois; car, si l'on peut à la rigueur imprimer quelques lignes avec des caractères mobiles de bois, il est matériellement impossible de produire avec des types de cette nature plusieurs pages de petit texte, et à plus forte raison un livre tout entier. Jamais, en effet, on ne parviendra à les serrer suffisamment pour qu'ils puissent recevoir l'effort de la presse, et, en supposant que l'on réussisse pour quelques exemplaires, quand, après le tirage, on procèdera au lavage obligé des formes, il est évident que ces caractères se déjetant d'une façon irrégulière, seront mis immédiatement hors d'usage. D'ailleurs, la gravure des caractères mobiles de bois exige une dépense plus forte que celle d'une planche xylographique, et, comme de plus, cette dépense n'est compensée par aucun avantage réel, il est certain,

qu'un homme aussi clairvoyant que l'inventeur de l'imprimerie, aura bien vite abandonné cette méthode, si tant est qu'il l'ait jamais sérieusement expérimentée.

D'autres bibliographes, convenant que les caractères du *Speculum* sont des caractères de métal, refusent d'avouer que l'*œil* et le *corps* de la lettre ont été fondus en même temps. De petits lingots de métal auraient été fondus selon eux, par l'inventeur sur une proportion déterminée et toujours la même pour obtenir la régularité des approches, mais l'*œil* aurait été terminé au burin. Cette opinion ne se soutient pas mieux que l'autre bien qu'elle semble s'appuyer sur une assez bonne raison. Elle se base en effet sur ce que dans le *Speculum* et les fragments des *Donats* on voit des types différents pour chaque lettre, ce qui n'aurait pas lieu si l'*œil* et le *corps* avaient été fondus ensemble, car dans ce cas chaque type serait parfaitement semblable puisqu'ils sortiraient d'un même moule. Mais on oublie, qu'à l'origine de l'imprimerie, les typographes, pour mieux imiter sans doute la variété que l'on remarque dans les manuscrits qu'ils voulaient contrefaire, avaient des types différents pour une même lettre, et les mêlaient sans ordre apparent dans la composition de leurs livres; néanmoins, en examinant attentivement chacun de ces types, on reconnaît bientôt qu'ils sont représentés par une série de caractères identiquement semblables. — Pour de plus amples détails sur cette question on peut consulter Ottley (*An inquiry*, p. 245 et 246) et Koning (*Dissert. sur l'orig. de l'imp.*, p. 4), mais cette simple observation suffit pour détruire les assertions erronées que nous venons d'exposer.

3. Les caractères ont été probablement fondus dans le sable. — Ils manquent de cette netteté et de cette élégance qu'on admire dans les types de l'école de Mayence, et ils doivent avoir été obtenus par des procédés différents. « Sui-

« vant moi, dit M. Bernard, dont nous adoptons la ma-
« nière de voir sur ce point, les caractères du *Speculum*
« ont été fondus dans le sable, comme les petits colifichets
« destinés aujourd'hui à servir d'épingle de chemise, de
« breloque de montre, etc. Cette manière de fondre dut se
« présenter, il me semble naturellement à l'esprit des pre-
« miers imprimeurs, qui avaient alors sous les yeux les mer-
« veilles produites par la fonte des objets de bijouterie et
« d'orfèverie de cette époque artistique... » A l'appui de son opinion, M. Bernard donne des *specimen* des essais qu'il a fait exécuter pour qu'il pût se rendre compte de la possibilité d'exécution du procédé dont il parle, et il faut encore avouer que les résultats qu'il a obtenus rendent plausible le système qu'il a adopté. (Voy. *De l'Orig. de l'imp.*, t. I, p. 38, 45.)

IV.

Deux méthodes différentes ont été mises en usage pour l'impression de ces livres.

Les *Donats* d'abord ont été obtenus au moyen de la presse. Pour les diverses éditions du *Speculum* on s'est servi de la presse et du frotton des cartiers. Il suffit d'ouvrir le livre pour s'en convaincre. On remarque d'abord que la teinte des gravures est terne, jaunâtre, incertaine tandis que celle du texte est d'un noir mat très foncé. Cette différence ne peut provenir que des modes différents du tirage de la feuille. L'encre des gravures n'est pas une encre véritable c'est la couleur bistrée dont se servaient les xylographes. Au contraire, l'encre du texte, bien que trop chargée d'huile, est une encre typographique véritable, et ce texte est évidemment obtenu à l'aide de la presse. Il ne peut y avoir aucun doute sur ce point quand

on examine le revers des feuillets. Ce revers présente un foulage très marqué tant pour le texte que pour les gravures. Celui du texte est sec, sans maculature, et assez fortement marqué pour permettre de distinguer les lettres au simple toucher; il est tel en un mot qu'un coup de presse peut seul le produire. Celui des gravures est luisant et le papier porte encore la trace du corps gras dont le frotton était enduit. Il est inutile de s'étendre davantage sur un point admis par tout le monde.

V.

Ces incunables sont l'œuvre du même typographe.

Il est impossible de mettre sérieusement en doute cette assertion. Le mode d'impression est exactement le même pour les quatre éditions du *Speculum* quant au texte et quant aux gravures. Cette identité de méthode est encore signalée entre le texte de ce livre et les différentes éditions du *Donat;* la forme des caractères est identique, c'est le même genre d'abréviations, de ponctuation, de composition; tout se réunit, en un mot, pour rendre ce fait incontestable: aussi nous contentons-nous d'indiquer nos preuves sans les approfondir ni les développer.

VI.

L'artiste qui a produit ces livres a trouvé non seulement ce qui est essentiel à l'imprimerie, mais il a de plus ébauché presque toutes les inventions accessoires qui, avant la fin du XVe siècle, ont porté cet art à son point définitif de développement et de perfection.

Il a trouvé d'abord le secret des types mobiles. Cette grande découverte est le fond et l'essence même de l'art. On se rappelle les paroles de Schœpflin que nous citions en commençant notre *Essai:* « L'inventeur des types mo-« biles, de quelque nature qu'ils soient, est le véritable « inventeur de l'imprimerie qui conserve et propage tous « les autres arts. » C'est là son titre réel et solide à une gloire qui, selon l'expression de Junius, l'emporte sur celle de tous les triomphateurs. Cette gloire est sa propriété inaliénable; nul homme ne peut prétendre avec fondement de la partager avec lui. Si maintenant on examine avec soin les livres qui sont sortis de ses mains, on trouve l'occasion d'observer que non seulement il a inventé ce qui est essentiel à son art, mais qu'il a de plus appliqué ou entrevu les perfectionnements accessoires les plus importants et les plus ingénieux.

1. Par cela même que les caractères dont il s'est servi sont de métal fondu, il est clair qu'on doit lui attribuer l'invention du *poinçon*. Les *matrices* dont se servent actuellement les fondeurs de caractères ont été découvertes par les imprimeurs de Mayence; mais s'il est vrai, comme le pense M. Bernard, que les caractères de notre typographe ont été fondus dans le sable, le *moule* dont il s'est servi peut être considéré comme la première ébauche de ces admirables instruments, et il n'y a pas d'exagération à dire qu'ils existaient en germe dans le moyen qu'il imagina pour la multiplication de ses types.

2. Les figures de ses livres sont imprimées au frotton. Cette méthode est également mise en usage pour la reproduction des dix feuilles xylographiques de la première édition latine du *Speculum*. Il abandonna bientôt ce moyen lent et incertain pour employer la *presse* dont il se servit probablement le premier.

3. L'emploi de la presse le mit dans la nécessité immédiate de chercher une encre plus épaisse que la couleur à la détrempe des xylographes, ou que l'encre ordinaire, toutes deux très liquides. Après bien des essais, il trouva l'*encre grasse*, actuellement encore en usage dans l'imprimerie.

4. La presse et l'encre typographique lui permirent d'utiliser le revers de ses feuilles, qui, dans l'impression tabellaire, étaient forcément laissées en blanc. Aussi les *Donats* sont-ils opistographiques et présentent-ils l'ingénieuse combinaison de l'*imposition*.

5. Dans les deux éditions latines du *Speculum*, dans les tables et dans l'indication des textes de l'Ecriture-Sainte qui sont au bas des pages des éditions hollandaises, l'inégalité des lignes obligeait notre imprimeur à remplir les vides, afin que les caractères pussent être suffisamment serrés pour supporter l'effort de la presse sans gauchir ni *danser*. Le moyen qu'il imagina, et que nous avons décrit plus haut, renfermait l'idée première des *cadrats* dont l'invention peut en conséquence lui être attribuée.

Nous n'insistons pas davantage sur les conclusions que peut fournir l'étude de nos incunables. Le peu que nous avons dit prouve d'une manière indubitable que leur auteur peut réclamer la gloire d'avoir inventé ce qui fait le fond et l'essence de l'imprimerie, et qu'il a de plus pratiqué son art de telle sorte que ses successeurs ont eu bien peu de chose à ajouter pour le conduire à sa perfection définitive.

Il est facile maintenant d'établir le rapport intime qui existe entre les témoignages historiques produits plus haut et les monuments que nous venons d'étudier, et de montrer que toutes les assertions de nos témoins sont confirmées par cette étude. Ulrich Zell affirme que Gutenberg

fit ses premiers essais après avoir vu un *Donat* en caractères mobiles imprimé en Hollande avant 1440 et le témoi-moignage d'Accurse, malgré ses inexactitudes, corrobore l'affirmation du typographe de Cologne. Les nombreux fragments des *Donats* sont la preuve palpable de la vérité du récit de Zell. Ils sont en effet d'origine hollandaise; ils sont imprimés en caractères mobiles et antérieurs à 1440. Les renseignements fournis par les autres témoins et par Junius en particulier, sont également vérifiés dans leurs moindres détails, et si nous nous abstenons ici de faire ressortir cette concordance parfaite, c'est que nous craignons de lasser la patience des lecteurs en insistant sur un point placé désormais en dehors de toute contestation sérieuse, et dont ils ont déjà remarqué l'exactitude, en comparant à la simple lecture les témoignages cités avec la description de nos incunables. Une seule objection est possible. Elle consiste à dire que le nom de Coster n'étant inscrit dans aucun de ces livres, l'opinion qui les lui attribue se trouve n'avoir aucun fondement. Selon nous, invoquer une pareille fin de non-recevoir, c'est, de la part des contradicteurs du droit de la Hollande, avouer implicitement la faiblesse des moyens dont ils disposent pour le combattre. En effet, ni le *Speculum*, ni les *Donats* ne portent le nom de Coster, ni celui de Haarlem; mais l'autorité bien établie de la tradition et des historiens nous suffit pour affirmer ces deux faits. On pouvait d'ailleurs, comme le remarque judicieusement M. Bernard, rétorquer l'argument contre Gutenberg lui-même « dont le nom ne se trouve sur aucun volume, « quoiqu'on ne puisse contester qu'il n'en ait imprimé. » Et si l'on demande pour quelle raison Coster ne s'est pas nommé, on répond que, ne voulant pas divulguer le secret de son invention et désirant vendre, comme écrites à la main, les productions de sa presse, il aura suivi l'usage

des scribes qui, très généralement, ne se nomment pas sur leurs œuvres.

Nous voici arrivés au terme de la discussion des preuves qui établissent les droits de Haarlem à l'invention de l'imprimerie; nous allons résumer dans le chapitre suivant les principales circonstances de la découverte et de la vie de l'inventeur.

CHAPITRE SIXIÈME.

Résumé des faits consignés dans les divers témoignages qui viennent d'être rapportés.

Il existait au XIIIe siècle à Haarlem une famille noble et riche, jouissant héréditairement d'une sacristanie, d'où lui était venu le surnom de Coster qui veut dire sacristain. Avec le temps, le surnom devint pour cette famille un nom propre et distinctif. Vers 1370, Jean, l'un des Coster, eut un fils appelé Lourens, lequel, suivant une coutume particulière à la Hollande, porta dans les actes publics et privés de sa vie le nom de Lourens Janszoon, ou Lourens fils de Jean.

On ne connaît aucune particularité de sa jeunesse; on sait seulement, qu'arrivé à l'âge viril, il embrassa le parti des *Hoecks*, qui tenaient pour Jacqueline de Bavière, et qu'il fut à Haarlem, ainsi que son père Jean, l'un des chefs les plus influents de cette faction qui mériterait un autre nom puisqu'elle représentait la cause nationale. Il remplit suc-

cessivement la charge d'échevin, de trésorier et député de la régence municipale. Une tradition, qui nous semble respectable, veut même qu'il ait été bourgmestre. Nous ne nous occupons pas ici du rôle politique qu'il joua dans les troubles de sa patrie, ni des dignités dont il fut revêtu. La juste considération qu'il mérita dans l'exercice de ces fonctions, n'eut d'ailleurs pas été suffisante pour tirer son nom de l'oubli, et le faire passer à la postérité, s'il n'eut en même temps rendu au monde un de ces services éminents qui donnent droit à une impérissable renommée.

Bien qu'il ne puisse être prouvé, par aucun document authentique, que Lourens ait été imprimeur xylographe, l'ensemble des témoignages qui le concernent rend cette opinion extrêment probable, et ce n'est pas sans raison qu'on lui attribue l'impression de l'*Historia, seu Providentia Virginis*, et de l'*Ars moriendi* dont un exemplaire, conservé dans la bibliothèque de Haarlem se trouve réuni au *Speculum* de la seconde édition latine. Ces deux ouvrages sont rangés à juste titre parmi les productions les plus achevées de l'impression tabellaire et font preuve chez leur auteur de la connaissance parfaite de toutes les délicatesses de son art.

Vers 1423, Coster était parvenu à cette époque de la vie, où l'homme, qu'une existence active et laborieuse a fait arriver à l'opulence, aime à jouir d'un repos mérité. Il avait une maison splendide, il se voyait entouré de nombreux rejetons, dont il se plaisait à diriger l'éducation et l'instruction. Un jour, se promenant dans le *Bois*, joignant la ville, il songeait à un moyen agréable et aisé de montrer à lire à ses petits-fils, et, se souvenant de son métier de xylographe, il prit des écorces de hêtre sur lesquelles il grava à l'envers des caractères isolés, qui trempés dans de l'encre donneraient sur le papier des lettres bien formées.

Evidemment l'attention de ses petits élèves serait éveillée par cet ingénieux procédé, et il s'applaudissait sans doute de l'heureuse idée qu'il venait de concevoir. Il grava de cette sorte toutes les lettres de l'alphabet, et les appliquant une à une sur une feuille de papier il imprima quelques lignes, ou, comme le dit Junius, quelques sentences destinées à l'instruction de ses petits-enfants.

Mais tout à coup une pensée plus sérieuse et plus grande se fait jour dans son esprit; ce qui n'était qu'un jeu va devenir l'art des arts, fécondant, développant, conservant les autres arts, ouvrant à tout le monde les sources de la science auxquelles jusque là quelques rares privilégiés avaient seuls le moyen de puiser: l'imprimerie va naître pour la plus grande gloire de Coster, de Haarlem, de la Hollande.

Dans sa longue carrière de xylographe, Coster avait déploré souvent le travail lent et pénible de graver un livre feuille par feuille; il avait déploré la nécessité de jeter au rebut ces planches façonnées avec tant de labeur et qui ne pouvaient servir que pour un seul ouvrage; il avait cherché, sans doute, par quel moyen il pourrait parer à l'imperfection des procédés de l'impression tabellaire: c'était une recherche digne d'un esprit aussi vaste et aussi pénétrant. Toutes ses tentatives avaient été constamment infructueuses et voilà que par une permission d'en haut, et dans des circonstances pour ainsi dire fortuites, il entrevoit le secret de la mobilisation des lettres. Pour lui, dès lors, plus de repos, il travailla jusqu'à son dernier jour à la réalisation de sa pensée et il mourra avec la certitude d'avoir réussi, mais sans jouir toutefois de la juste gloire qu'une semblable invention devait lui attirer.

Il sculpta d'abord ses lettres sur bois et il en réunit un assez grand nombre pour qu'il lui fut facile d'assembler non seulement des mots, mais des feuilles entières. Il serrait

ses types au moyen de cordelettes, et se servait de l'encre ordinaire ou de la couleur à la détrempe des xylographes, et sans doute malgré les soins et l'attention qu'il mit dans ses essais, la trop grande fluidité de l'encre occasionnait des maculatures sans nombre. Mais ce fut pis encore quand il voulut substituer la presse au frotton, et il sentit bientôt la nécessité de trouver une encre mieux appropriée à son nouveau procédé d'impression. Il chercha longtemps, et il adjoignit à ses recherches Thomas Peterszoon, son gendre. Après bien des tâtonnements, il parvint à fabriquer une encre oléagineuse à laquelle il donna un degré de visquosité suffisant pour éviter le coulage. Abandonnant alors l'usage des cordelettes pour assembler les caractères, il les encastra dans un cadre soit de bois, soit de métal afin qu'ils pussent rester immobiles sous l'action de la presse et présenter autant de résistance qu'un planche fixe. Il remarqua bientôt que cette immobilité nécessaire pour la régularité de ses impressions était impossible avec des caractères de bois, que d'ailleurs, après avoir obtenu quelques exemplaires la forme qu'il avait composée s'encrassant, il fallait la soumettre à des lavages qui le forçaient à mettre au rebut bien des types, car le bois, quelque dur qu'il puisse être, se déjetera toujours sous l'action de l'humidité et se déjeter irrégulièrement. Pour obvier à ces inconvénients, il imagina de se servir de caractères métalliques. Il obtint de cette sorte un triple avantage. Il lui suffit d'abord de sculpter un seul type pour chaque lettre, la fonte offrant le moyen de le multiplier indéfiniment. Ensuite, par la plus grande régularité des approches, il pouvait donner à ses formes la fixité et l'immobilité requises pour résister, sans se disjoindre, à la plus forte pression. Enfin, l'humidité n'exerçant aucune action fâcheuse sur des types métalliques, le lavage des formes se faisait sans danger. Il se servit en premier lieu de

caractères de plomb, mais, ce métal s'écrasant à la pression, il recourut à l'étain et s'y arrêta définitivement. Il était muni désormais de tout ce qui est essentiel pour l'impression d'un livre.

Les témoignages historiques rapportés plus haut garantissent l'exactitude des détails que nous donnons ici; ils ne sont pas seulement vraisemblables, ils sont vrais.

Combien de temps fallut-il à Coster pour en venir à ce point? Là dessus rien de certain, mais on arrive à quelque chose d'assez plausible par un calcul approximatif basé sur deux faits incontestables. Il est prouvé, d'une part, que l'idée première des caractères mobiles fut trouvée vers 1423, et il est également prouvé que Coster mourut à la fin de 1439. Il lui reste donc un intervalle de seize années pour mûrir et perfectionner son œuvre, pour donner quatre éditions du *Speculum* et trois de la grammaire de *Donat*. En accordant à Coster six ans pour ses essais nous pensons ne rien exagérer, et il fut sans doute en mesure d'imprimer en 1429. Cette date coïncide d'ailleurs très bien avec celle qu'il convient d'assigner à la première édition hollandaise du *Speculum;* on se souvient, en effet que nous avons déjà prouvé que ce livre a été publié vers 1430. A partir de ce temps jusqu'en 1439, Coster imprima les trois autres éditions du *Speculum* et les *Donats;* mais il est impossible de déterminer d'une manière précise la date et l'ordre successif de ces diverses publications. Ce problème est à toujours insoluble par le manque de renseignements certains. Vouloir fixer ce point douteux, comme l'ont tenté MM. Seiz et Koning, c'est faire la partie trop belle aux partisans de Mayence en leur permettant d'insinuer que le fond de la cause de Haarlem n'a pas plus de certitude que ces détails secondaires et sans valeur, que, par excès de zèle et sur de simples conjectures, on donne comme des faits incontestables.

Dès que Coster en fut venu jusqu'à pouvoir produire des livres, il se vit forcé d'employer des mercenaires et de ne plus se contenter de l'aide de son gendre. Nous en connaissons deux, Jean, le voleur, et l'apprenti Cornelis, qui fit plus tard le métier de relieur et de libraire, et par qui l'histoire de l'invention a été transmise à Junius, avec tous les détails que renferme son récit. Mais il est probable qu'il y en eut d'autres, dont le nom nous est inconnu, qui continuèrent d'exercer leur art en Hollande après la mort de l'inventeur, et produisirent les livres de l'école costérienne que nous avons décrits plus haut. Nous donnerons au chapitre suivant les raisons de cette probabilité. Quoi qu'il en soit les productions de Coster eurent le plus grand débit, et malgré ce débit il put conserver assez longtemps le secret de son invention, parce qu'étant connu comme imprimeur xylographe, il put les écouler avec facilité et sans éveiller de soupçons sur sa nouvelle méthode de travailler. On lui a fait un reproche de sa discrétion; on a dit que si l'ouvrier infidèle lui déroba non seulement son art mais sa gloire, « il était puni par où il avait péché. » Nous ne voyons pas quant à nous en quoi ce sort est mérité. Il est très vrai que la propagation de l'imprimerie est due surtout aux imprimeurs de Mayence, mais on ne parviendra jamais à prouver que l'intention de Coster fut d'emporter son secret dans la tombe. Il est lavé de cette accusation par le seul fait d'avoir initié des mercenaires à ses travaux. Que voulait-il? Il voulait tout le premier recueillir les bénéfices matériels de son invention, et certes il en avait le droit. Il fut donc forcé de se servir du seul moyen qu'il eût de conserver pour un temps sa propriété, puisqu'elle n'était nullement garantie par les lois de son pays ni par celles des autres nations de l'Europe à cette époque. Au reste, nous prouverons bientôt qu'en 1445, c'est-à-dire neuf ans avant la publication des premières

Lettres d'indulgences, et douze ans avant celle de la *Bible* de quarante-deux lignes, un chanoine de Cambrai envoyait « *querre un* DOCTRINAL *getté en molle* » à Bruges, qu'en 1451, il en achetait un à Valenciennes pour l'expédier à Arras; le secret n'avait donc pas été tellement gardé qu'il n'eût transpiré, je ne dirai pas en Hollande, mais en Flandre, en Artois et en Cambrésis, alors que Gutenberg ne faisait que d'arriver à Mayence.

Après avoir achevé ces travaux, et peut-être, au moment où il méditait de plus grands projets, Lourens Janszoon Coster mourut à Haarlem, vers le mois de décembre 1439. En cette année, la peste désolait la ville et il fut probablement emporté par le fléau. On l'enterra avec les plus grands honneurs, comme le voulait la noblesse de son extraction, les hautes dignités qu'il avait remplies, l'opulence dont il jouissait. Assurément ses contemporains ne soupçonnèrent pas ses grandes qualités d'artiste et d'inventeur; ils n'apprécièrent à leur juste valeur ni les dons d'une intelligence assez puissante pour concevoir, nourrir et mener à bon terme l'idée féconde de la multiplication des livres par l'imprimerie, ni l'opiniâtre volonté avec laquelle il vainquit les découragements et les difficultés d'une semblable entreprise; mais nous qui vivons de ses bienfaits et en comprenons toute l'étendue, rendons à sa mémoire une gloire tardive, et remercions la Providence qui l'accorda au monde pour clôre dignement les merveilles du Moyen-Age et rendre possible les merveilles plus étonnantes des temps nouveaux.

Nous examinerons maintenant si, par suite de la mort de Coster, les travaux typographiques qu'il avait si dignement inaugurés furent suspendus en Hollande, et si ce pays ne continua pas de produire des livres jusqu'au temps des travaux de Gutenberg et de la vulgarisation de l'imprimerie par ses élèves.

CHAPITRE SEPTIÈME.

L'Imprimerie a-t-elle été pratiquée sans interruption en Hollande depuis l'invention de Coster jusqu'au temps où les élèves de Gutenberg la propagèrent en Europe?

Nous répondons affirmativement à cette question, et nous disons que c'est aux imprimeurs hollandais de l'école costérienne que doivent être attribués ceux des ouvrages décrits plus haut, dans le chapitre cinquième, que nul témoignage historique certain ne permet d'assigner à Coster lui-même.

La première preuve sur laquelle nous basons notre assertion est tirée de deux passages des *Mémoriaux de l'Abbaye de St-Aubert de Cambray*. Ces Mémoriaux ont été dressés par les abbés de ce monastère célèbre. Ils y annotaient jour par jour, non-seulement les faits qui intéressaient directement leur communauté, mais encore des événements d'un intérêt plus général. Dans la partie rédigée par l'abbé Jean Le Robert, on lit d'abord au folio 158 *recto*, la note suivante : « Item pour .1. doctrinal gette en molle « anvoiet querre a Brug. par Marq..1. escripvan de Vallen. « ou mois de jenvier xlv pour Jaqt xx s. t. Sen heult San- « drins .1. pareil q. leglise paiia. » Puis au folio 161 *recto*,

on trouve une autre note ainsi conçue : « It. envoiet arras « 1. doctrinal pour aprendre ledit d. gerard qui fu accatez « a Vall. & estoit jettez en molle et cousta xxiiij gr. se « me renvoia led. doctrinal le jour de Touss. lan lj. disans « quil ne falloit nen & estoit to9 faulx sen auat accate « .1. x pattars en papier. » Voici pour les lecteurs peu familiarisés avec les tournures particulières au wallon du Cambrésis la traduction, ou si l'on aime mieux, la restitution de ces deux passages : « Item, pour un Doctrinal jeté « en moule qu'on a envoyé quérir à Bruges par Marquet, « écrivain (libraire) à Valenciennes, au mois de janvier « 1445, pour Jaquet (neveu de Jean Le Robert), 20 sous « tournois. Alexandre en eut un pareil que l'église paya. » — « Item, envoyé à Arras un Doctrinal pour l'instruction « dudit dom Gerard; il fut acheté à Valenciennes, et était « jeté en moule, et coûta 24 gros. Il me renvoya ledit « Doctrinal le jour de Toussaint l'an 1451, disant qu'il n'en « fallait pas, et qu'il était rempli de fautes. Il en avait « acheté un dix patars en papier. » Ce fut Visser qui signala le premier ces deux passages et les donna au public. Les Mémoriaux de St-Aubert reposent aujourd'hui aux Archives départementales du Nord, à Lille. M. Bernard a donné le *fac-simile* des deux extraits que nous venons de citer.

Il résulte de là que neuf ans avant la publication des premières Lettres d'indulgences par l'école mayençaise, on vendait à Bruges et l'on connaissait à Cambrai, des livres en *caractères mobiles;* car l'expression de Jean Le Robert « *jette en molle* » a bien cette signification.

Van Praet, dans le *Catalogue des vélins des bibliothèques particulières*, t. II, pg. 7, a prétendu que l'abbé de St-Aubert voulait désigner par là un livre imprimé au moyen de planches fixes; mais M. Bernard a victorieusement réfuté

cette opinion en établissant « qu'on ne pourrait citer un « seul exemple de cette expression de *lettres moulées* ap- « pliquées aux ouvrages xylographiques qui, dit-il, sont « bien antérieurs cependant à la typographie, tandis qu'on « la voit employée constamment pour désigner les carac- « tères mobiles de fonte. » Aux nombreuses preuves qu'il donne, et qui sont tirées des lettres de naturalisation accordées par Louis XI aux premiers imprimeurs de Paris, en 1474, des mémoires du comptable du duc d'Orléans, en 1496, des *Mémoires* de Philippe de Comines, de l'inventaire des meubles, bijoux et livres d'Anne de Bretagne, rédigé vers l'an 1498, etc., on peut ajouter une autre autorité, tirée des Comptes de l'hôpital de St-Julien, de Lille. En l'année 1514, le receveur de l'hospice mentionne la dépense suivante : « A Rollant Asanieulx, librarier, pour « l'achat à lui fait par messire Pol Raimbault, prebstre, « d'un messel pour servir à dire messe en la capelle en « *lettre mollé*, VI l. » M. Bernard peut donc conclure légitimement « que la filiation de ces mots est parfaitement « établie depuis 1445 jusqu'à nos jours, dans le Nord « comme dans le Midi de la France », et qu'ils ont partout servi à désigner l'impression typographique. D'ailleurs, la mention spéciale que fait Jean Le Robert dans sa note de 1451, d'un Doctrinal en papier, permet de croire que les autres étaient imprimés sur vélin. Or, comme nous l'avons établi plus haut, l'impression tabellaire ne pouvant se faire que sur papier, nous trouvons là une nouvelle preuve que le Doctrinal en question avait été imprimé avec des caractères mobiles, puisqu'il était imprimé sur vélin.

Les Doctrinaux, en lettres mobiles, achetés à Bruges et à Valenciennes, en 1444, d'où venaient-ils? Avaient-ils été fabriqués dans l'une de ces deux villes? Assurément, non. Venaient-ils de Mayence? Mais on n'imprimait pas encore

Mayence en ce temps-là. Ils venaient de Hollande, où les ritiers ou les élèves de Coster continuaient à se livrer en cret à la pratique de l'art nouveau. En négociants habiles, expédiaient leurs livres à Bruges, bien assurés que cette dustrieuse et commerçante cité, par ses relations actives ec le reste de l'Europe, trouverait bien vite à les placer antageusement.

On trouve une seconde preuve de l'exercice non interpu de l'imprimerie en Hollande, dans le livre de Richard kyns, intitulé : *The original and growth of printing. llected out of history, and the Ricords of this Kingdome. herein is also demonstrated, that printing apperthaineth the* prerogative royal; *and is a flower of the* crown *of* gland. *By* RICHARD ATKINS, *Esq.—Withehall, april the . 1664.* By order and appointment of the right-honoble Mr. Secretary Morice, let this be printed. THO. RIAUT. — *London : printed by* JOHN STREATER, *for the thor.* MDCLXIV. La valeur historique du passage que nous lons extraire de ce livre a été fortement contestée. Bernard, suivant en cela le docteur Middleton, le regarde mme « une fable absurde, où le vrai et le faux sont mêlés la manière la plus grotesque. » Nous avons cependnt l'espoir de le faire paraître sous un jour tout différnt. Mais d'abord, voici les paroles d'Atkyns : « Un livre me tombe dans les mains, imprimé à Oxford, l'an de Notre-Seigneur 1468, c'est-à-dire trois ans avant l'époque assignée par les meilleurs auteurs à l'introduction de l'art en Angleterre. Le même homme qui m'avait confié ce livre me donna également une copie d'un document et d'un manuscrit conservé à Lambeth-House, dont il avait autrefois la garde, et ce document appartenait au siége même de Cantorbéry et ne faisait pas partie de la bibliothèque privée d'un des archevêques; j'en donne ici

« le résumé, espérant de trouver un jour le moyen de « donner au public le document même (1) :

« Thomas Bourchier, archevêque de Cantorbéry, donna « le conseil au roi (Henri VI) d'user de tous les moyens « qui étaient en son pouvoir pour introduire en Angle- « terre une forme d'impression (c'est ainsi qu'on nommait « alors l'imprimerie). Le Roi (esprit éclairé, et tout à fait « porté à favoriser des œuvres de ce genre) adhéra sur le « champ à cette proposition, et, après avoir demandé con- « seil sur la manière sûre d'atteindre la fin qu'il avait en « vue, il comprit qu'il fallait agir très secrètement et dis- « tribuer l'argent à pleines mains à celui ou à ceux qu'il « chargerait de débaucher un ouvrier à Haarlem, en Hol- « lande, où Jean Cuthenberg avait nouvellement inventé « cet art et où il l'exerçait déjà. Il vit qu'il faudrait au « moins sacrifier mille marcs d'argent, et l'archevêque en « offrit trois cents au roi. La somme étant prête, la con- « duite de l'affaire fut confiée aux soins de M. Robert Tur- « nour, maître de la garde-robe du roi, et qui jouissait de « la plus haute faveur auprès de ce prince. M. Turnour « s'adjoignit M. Caxton, homme très intelligent qui, par le « grand commerce qu'il faisait avec les Hollandais, aurait « un prétexte naturel de séjourner longtemps dans leur

---

(1) A book came into my hands printed at Oxon anno Dom. 1468. Which was three years before any of the recited authors would allow it to be in England. And the same most worthy person, who trusted me with the afore said book, did also present me wit the copy of a Record and manuscript in Lambeth-House, heretofore in his custody, belonging to the See, and not to any particulor Archbishop of Canterbury; the substance whereof was this, (though i hope for publique satisfaction, the Record it self in it's due time wil appear.)

pays. M. Turnour se déguisa (coupant sa barbe et ses cheveux), mais M. Caxton se montra partout ouvertement et publiquement. Ayant donc reçu les mille marcs d'argent, ils se rendirent d'abord à Amsterdam, puis à Leyde; mais ils n'osèrent s'introduire dans Haarlem même, parce que cette ville se montrait extrêmement défiante, et qu'elle avait déjà fait jeter en prison bon nombre d'étrangers qui étaient venus comme eux pour surprendre le secret de l'art nouveau (1). Ils eurent bientôt dépensé les mille marcs, tant pour les frais de leur entretien que pour les présents qu'ils se virent obligés de faire; de sorte que le roi fut forcé de leur envoyer cinq cents autres marcs, sur ce que M. Turnour lui annonçait que l'affaire était presque conclue et qu'il s'était entendu avec deux Hollandais qui avaient promis de lui procurer un ouvrier bien au courant de l'art et capable de l'enseigner. Enfin, après mille difficultés, ils gagnèrent un ouvrier nommé Frédéric Corsells (ou mieux Corsellis) qui, pendant une nuit, après avoir changé de vêtements, se retira du milieu de ses compagnons, s'embarqua sur le navire qui avait été préparé à cette fin, et par un vent favorable arriva à Londres sain et sauf (2).

---

(1) « Mr. Turnour was in disguise (his beard and hair shaven qui off) but Mr. Caxton appear'd known and publique. They having received the said sum of one thousand marks, went first to Amsterdam, then to Leyden, not daring to enter Harlem it self; for the town was very jealous having imprisoned and apprehended divers persons, who came from other parts for the same purpose. »

(2) « Mr. Turnour having written to the King, that he had almost done his work; a bargain (as he said) being struck betwixt him and two Holanders, for bringing off one of the workmen, who should sufficiently dis-

« Mais comme il fut jugé bon de ne pas lui faire exercer « son art en cette ville, sur le conseil de l'archevêque (qui « avait été d'abord vice-chancelier et dans la suite chan- « celier de l'Université), Corsellis fut mené avec une es- « corte à Oxford, dans la crainte qu'il ne prît la fuite, et il « fut gardé à vue jusqu'à ce qu'il eût tenu la promesse « qu'il avait faite d'enseigner son art.

« C'est ainsi qu'Oxford fut la première ville d'Angleterre « où l'on imprima, et cela avant qu'on ne vît ni presse ni « imprimeur en France, en Espagne, en Italie et même en « Allemagne, Mayence seule exceptée, bien qu'elle réclame « la priorité, même sur la ville de Haarlem, quand elle se « vante d'être *urbem Maguntinam artis typographicæ in-* « *ventricem primam;* mais il est avéré que les choses se « sont passées d'autre sorte, et que cette ville a été initiée « à la connaissance de l'art par le frère d'un des ouvriers « de Haarlem et qui ouvrit un atelier à Mayence.

« Cette presse d'Oxford fut en activité dix ans au moins « avant toutes les presses d'Europe, excepté celles de Haar- « lem et de Mayence où l'art était né à peu près vers ce « temps-là. » (1)

« cover and teach this new art. At last, with much ado, they got off one « of the under-workmen, wose name was Frederick Corsells (or rather Corsellis) who late one night stole from his fellows in disguise into a « vessel prepared before for that purpose; and so the wind, favouring the « deseign, brought him safe to London.

(1) « So that at Oxford Printing was first set up in England, which was « before there was any printing-press or printer in France, Spain, Italy, « or Germany (except the city of Mentz) wich claimes seniority, as to « printing, even of Harlem it self, calling her city urbem Moguntinam « artis typographicæ inventricem primam, thought 't is known to be

ıe résumé du manuscrit de Lambeth-House (1), tel que donné Atkyns, a fait naître en Angleterre une très vive troverse touchant la priorité de la presse de Corsellis à ɔrd sur celle de Caxton à Westminster. Nous la laissons :ôté, voulant nous occuper uniquement des circons-:es de ce récit qui regardent Haarlem et les successeurs Coster dans cette ville. Etablissons donc avant tout, et ılus brièvement possible, la véracité tant contestée de 'e auteur. Quelques mots d'abord sur la personne :kins.

l naquit en 1615, dans les environs de Gloucester, et reçu, en 1629, au collége de Balliol, dans l'Université xford. Après avoir achevé le cours de ses études, il fut chargé 'éducation du fils de lord Thomas Arundel, avec lequel oyagea en France. De retour dans sa patrie, il se rendit cour, et, lors de la révolution qui renversa Charles Ier, quipa à ses frais une compagnie de cavaliers. Au retour Stuarts, il obtint le gouvernement du comté de Gloucester; ;, il entreprit de défendre le droit exclusif du roi au privi-: de faire imprimer les livres de jurisprudence. Il dépensa ; de mille livres et vingt ans de poursuites pour le mphe de cette cause. Sa fortune en fut notablement

---

ıerwise, that city gaining that art by the brother of the workmen Harlem, who hat learnt it at home of his brother, and after set up himself at Mentz.

This press at Oxon was at least ten years, before there was any prin-ıg in Europe, except at Harlem, and Mentz, Where also it was but new rn. »

) Palais des archevêques de Cantorbéry, à Londres, dans le quartier outhwark, sur la rive droite de la Tamise, vis-à-vis le Parlement et ıaye de Westminster.

diminuée, et il se mit à écrire pour la réparer avec le prix de ses ouvrages. Malgré ses efforts, il mourut en prison, détenu pour dettes, le 14 septembre 1677.

Personne, du vivant d'Atkins, n'a élevé le moindre doute sur l'existence du monument dans lequel sont puisés les faits qu'il rapporte. Cela est prouvé par ce que dit Wood, au tome II, pg. 226 de son *Histoire des Antiquités de l'Université d'Oxford*, et par les paroles de Maittaire, qui, au tome I, pg. 30 des *Annales typographiques*, déclare « qu'il ne voit pas pourquoi l'on contesterait la vérité de « l'extrait de Lambert-House. » De plus, Palmer, dans l'*Histoire de la typographie*, a donné, d'après un manuscrit que possédait M. C. Tuttet, et qui remontait certainement au-delà de 1664, date de la publication du livre d'Atkyns, un récit concordant dans presque tous ses détails avec celui que nous avons transcrit plus haut, et il assure « que cela se trouve dans divers papiers et mémoires rela- « tifs à cette affaire, qui se voient encore dans le palais « de Lambeth. (1) ». Il était facile cependant de confondre Atkyns s'il n'avait pas craint d'en imposer à ses lecteurs, et la personne honorable, qu'il ne nomme pas, et de laquelle il avait obtenu, avec le don de l'*Expositio Sancti Hieronymi in Symbolum Apostolorum*, de 1468, la communication du manuscrit, n'aurait sans doute pas voulu se faire le complice d'une semblable supercherie. Enfin, Jo. Bagford, né en 1651, qui avait pu connaître Atkins, puisque ce dernier ne mourut qu'en 1677, blâme vivement ceux qui niaient l'existence du manuscrit, disant qu'il était certain

(1) Voyez le *Dictionnaire* de Chauffepié, art. Atkyns

que Jo. Birkenhead, baronnet, en avait eu une copie authentique en 1664, lorsque, en sa qualité de membre de la chambre des Communes, il fit partie de la commission chargée de régler ce qui concerne l'imprimerie. Et, ce qui doit faire supposer que Bagford n'affirme rien que de vrai, c'est que l'on voit dans les procès-verbaux des séances du Parlement, que le 27 octobre 1664, Birkenhead fut chargé de présenter un rapport à la Chambre haute sur la loi votée par les Communes pour régler l'exercice de la typographie. Evidemment, en sa qualité de rapporteur, il avait dû se faire représenter une pièce aussi importante dans l'affaire dont les chambres étaient saisies.

Donc, jusqu'en 1735, aucune voix ne s'éleva en Angleterre contre la vérité du récit d'Atkyns, et personne ne nia l'existence du document sur lequel il s'appuyait. Mais en cette année, Conyers Middleton, plus connu par la *Vie de Cicéron*, traduite en français par l'abbé Prévost d'Exiles, que par ses travaux bibliographiques, en entreprit la réfutation, et, à l'aide de raisonnements spécieux, il parvint, pour ainsi dire, à persuader au peuple anglais que toute cette histoire était supposée. Quelque temps après, Andr. Coltee Ducarel, conservateur de la bibliothèque de Lambeth, fit les recherches les plus actives dans le dépôt confié à sa garde, et ne trouvant d'autre manuscrit traitant des faits et gestes de Bourgchier que le *Mémorial* de cet archevêque, où il n'est en aucun endroit question ni d'imprimerie, ni de l'ouvrier typographe de Haarlem, il accusa de son côté Atkyns d'avoir trompé le public.

Ducarel a, ce nous semble, mis en oubli les règles les plus simples de la justice et de la critique; puisque, après des recherches minutieuses, il n'avait pas pu mettre la main sur le document résumé par Atkyns, il devait se contenter d'affirmer qu'il n'existait plus de son temps à Lam-

beth-House; mais il n'avait pas le droit de prétendre qu'il n'y avait jamais existé, ni partir de ce fait, pour accuser de mensonge et de supercherie un homme honorable qui ne pouvait plus se défendre contre ses attaques. Le témoignage de Palmer, dont le récit est conforme à celui d'Atkyns, et qui assure que « les papiers et mémoires relatifs « à cette affaire se voient encore dans le palais de Lam- « beth; » le témoignage de Bagford, qui affirme qu'une « copie authentique » du manuscrit était, en 1664, entre les mains de Birkenhead, auraient dû lui suffire pour garder plus de réserve et plus d'équité dans ses conclusions.

Mais, comment le manuscrit se perdit-il? Nous n'en savons rien. Peut-être Birkenhead qui avait le droit, comme membre de la chambre des Communes, de se faire présenter toutes les pièces et tous les documents capables de l'éclairer dans ses fonctions de rapporteur, n'égligea-t il de le rendre au conservateur de la bibliothèque des archevêques de Cantorbéry, après en avoir pris la copie dont parle Bagford, et que, le gardant chez lui, il disparut avec la copie dans l'incendie de 1666 qui dévora treize mille maisons à Londres; peut-être faut-il attribuer cette perte à une cause différente, restée ignorée jusqu'à ce jour; mais, de quelque manière qu'il ait étéperdu, l'assertion d'Atkyns reste inattaquable, si une preuve directe ne vient pas établir d'une manière certaine qu'il a voulu tromper et que les soupçons de Middleton et de Ducarel sont conformes à la vérité. Cette preuve n'a jamais été donnée.

Que d'ailleurs l'imprimerie fût introduite en Angleterre sous le règne de Henri VI, cela peut se conclure d'un passage d'une des tragédies de Schakespeare. Dans l'acte IV, scène VII, de la deuxième partie de *Henri VI*, Jack Cade, le chef des rebelles, s'est emparé de Lord Say, et parmi les

reproches qu'il lui adresse, avant de commander qu'on le tue, il lui dit : « Tandis que nos pères n'avaient d'autres « livres de compte que la marque et la taille, tu as pro- « pagé l'imprimerie, et contrairement aux intérêts du roi, « de sa couronne et de sa dignité, tu as fait bâtir une pa- « peterie (1). » Nous aurions mauvaise grâce, sans doute, de donner à cette citation l'autorité d'un véritable document historique, mais nous l'avons rapportée pour établir que le fait de l'introduction de l'imprimerie en Angleterre sous Henri VI, était vulgairement admis, puisque Schakespeare, bien au courant des croyances populaires, et qui ignoraient certainement l'existence du manuscrit de Lambeth-House, en a conservé le souvenir.

Nous croyons avoir prouvé d'une manière suffisante l'erreur de Middleton et de Ducarel, et lavé Atkyns de l'accusation de mensonge qu'on a voulu infliger à sa mémoire. Si l'on vient dire maintenant que « le vrai et le faux sont mêlés de la manière la plus grotesque » dans « la fable absurde » qu'il rapporte, nous avouons que nous ne voyons pas en quoi consiste ce mélange et que l'absurdité fabuleuse de ce récit ne nous a nullement choqué. Le fait de l'invention de l'imprimerie par Coster de Haarlem, étant établi rigoureusement et historiquement, il n'est ni étrange ni absurde de penser que le gouveruement anglais, par suite des fréquentes relations commerciales qui ont existé de tout temps entre l'Angleterre et la Hollande, ait eu vent de l'invention ; il n'est ni étrange ni absurde de croire qu'un roi

---

(1) Voy. T. II, p. 279, de la traduction de M. Benjamin Laroche des *Œuvres complètes de Schakespeare*, éditée par la Société du Panthéon littéraire. *Paris*, 1840, 2 vol., gr. in-8°.

protecteur et ami des lettres comme l'était Henri VI, et qui trouva le moyen, parmi les guerres et les dissentions civiles qui agitèrent son règne, de fonder le collége d'Eton, le collége royal de Cambridge et deux autres colléges à Oxford, ait essayé de doter son pays d'une découverte aussi favorable au développement des arts et des sciences. Quant aux circonstances mêmes du récit elles nous paraissent naturelles, et nous sommes loin d'y découvrir le ridicule et le « grotesque » qu'on nous signale. Les Hollandais voulant conserver pour eux seuls le secret de l'art, il fallait bien user de ruse et de détours pour le leur dérober ; il fallait attendre prudemment et avec patience l'occasion favorable comme le firent les envoyés du roi : c'était pour eux le seul moyen qu'ils eussent de mener à bonne fin leur mission.

Pour en venir maintenant aux conséquences que nous voulons déduire de notre discussion, nous ferons remarquer que l'époque fixée dans le dernier paragraphe du récit d'Atkyns, doit être comprise entre les années 1445 et 1455 au plus tard. Les presses de Haarlem et de Mayence étaient en effet les seules qui fussent alors en activité en Europe, et on ne devait en voir s'ouvrir ailleurs que dix ans après. Haarlem qui avait commencé à produire vers 1430 avec Coster, n'avait donc pas interrompu ses travaux avec la mort de l'inventeur. En 1444 et 1445, on y imprimait des livres qu'on vendait dans le pays même, ou qu'on envoyait en Flandre, comme le prouvent les *Mémoriaux* de Saint-Aubert, et ailleurs, sans doute, bien qu'il n'y ait aucune preuve certaine de cette supposition. Un peu plus tard, la mission de Turnour et de Caxton nous montre que l'art nouveau y était toujours pratiqué dans le plus grand secret, et nous arrivons à peu près au temps de sa vulgarisation et de sa propagation qui doit être surtout attribuée aux élèves de Gutenberg.

L'honneur d'avoir vulgarisé et propagé l'imprimerie a été selon nuos, trop exclusivement rapporté aux typographes de Mayence. Il y a lieu de faire quelques restrictions qui viendront ajouter un troisième argument en faveur de l'opinion qui veut que l'art a été pratiqué sans interruption en Hollande depuis le temps de la découverte de Coster.

En octobre 1462, Adolphe de Nassau, archevêque de Mayence, s'empara de vive force de sa ville archiépiscopale. Il est probable, qu'avant cette époque, quelques élèves de Gutenberg avaient déjà porté au dehors la connaissance de l'imprimerie; mais, à cause des désordres qui suivirent l'assaut de la ville, les ouvriers typographes de Mayence furent, en quelque sorte, forcés d'émigrer et de chercher des lieux plus paisibles, où il pussent avec plus de sécurité se livrer à leur industrie. Aussi, voyons-nous dans les dix années qui suivirent la prise de Mayence, l'imprimerie se répandre dans les villes les plus importantes de l'Europe et des ateliers s'ouvrir par les Allemands. Henri Bechtermuntz s'arrête à Elfeld près Mayence, Albrecht Pfister se rend à Bamberg, Mentelin imprime à Strasbourg, Ulrich Zell se fixe à Cologne, et Koburger à Nuremberg. Hors des pays allemands, nous trouvons à Venise Jean et Vendelin de Spire, Jean de Cologne et Christophe Valdarfer; à Rome, Ulrich Hahn, Arnold Pannartz et Conrad Sweinheim, Jean Gensberg et Georges Laver; à Mantoue, Putzbach; à Florence, Nicolas d'Allemagne; à Naples, Josse Havenstein et Halding, qui se rendit ensuite à Catane et à Messine. En France, nous avons comme initiateurs Ulrich Gering et Jean Heynlein à Paris, Jean l'Allemand et Jean Treschel à Lyon; en Belgique, Jean de Wesphalie à Alost; puis à Louvain; en Espagne, Lambert Palmart à Valence, Nicolas Spindeler à Barcelone et Paul Urus à Saragosse; en Angleterre, avec l'anglais Caxton, Thierry Rood, de Cologne.

On pourrait étendre de beaucoup cette nomenclature déjà longue; mais ce qui serait vainement tenté, ce serait de citer un seul imprimeur allemand se fixant en Hollande pendant toute la durée du XVe siècle. On les trouve partout, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre et même dans les provinces flamandes; mais, dans la Hollande proprement dite, on n'en voit pas: c'est le seul pays de l'Europe qui semble interdit aux disciples de Gutenberg (1). Une semblable exclusion est-elle l'effet du hazard? Ce hazard serait bien singulier. Les lois du pays leur en défendaient-elles l'entrée? Jamais pareille loi n'a existé. Ou bien l'état social de la Hollande était-il assez peu développé, la pauvreté de ses habitants était-elle si grande qu'elle pût offrir ni ressources, ni débit probable aux imprimeurs mayençais? Cette supposition est en plein désaccord avec les faits, car la Hollande n'était ni la moins éclairée ni la moins riche des provinces soumises à la domination de la maison de Bourgogne. Comment donc expliquer cette étrange exception? La raison en est bien simple: ils savaient

(1) L'allemand Ebert a fait cette remarque dans son *Examen nouveau des prétentions des Hollandais à l'invention de l'imprimerie*, inséré dans l'*Hermes, oder Kritische Jahrb. der Litteratur für* 1823, IV part. VIII. Voici le texte de cet auteur : « Deutsche Drucker trugen die neue « Kunst in alle Lande. In Frankreich, in Italien, in Spanien, in Polen, « selbs in den Niederlanden, wardurch sie den Rhum des deutschen Na- « mens verbreitet worden; nur in Holland findet sich während des gan- « zen XV Jahrhunderts auch nicht die leiseste Spur eines Deutschen. » — « Les imprimeurs allemands propagèrent le nouvel art en tous pays, en « France, en Italie, en Espagne, en Pologne et même dans les Pays-Bas « (méridionaux), et par là ils répandirent au loin la gloire du nom alle- « mand ; dans la Hollande seule et pendant toute la durée du XVe siècle, « on ne voit pas la moindre trace d'un Allemand. »

tous que l'imprimerie était secrètement exercée dans ce pays, et ils évitaient de s'y rendre, aimant mieux exercer leur art dans des contrées qui n'en avaient pas encore la moindre notion, et où par conséquent, ils avaient la certitude de mieux réussir puisqu'ils n'avaient pas à redouter de concurrence. En effet, si l'art n'avait pas été secrètement exercé en Hollande avant la dispersion des Mayençais, comment comprendre la réserve des Allemands s'arrêtant tous aux frontières d'un pays où la conformité des mœurs et du langage devait les appeler de préférence; comment comprendre surtout l'apparition soudaine et inattendue de tous ces imprimeurs hollandais qui se font connaître dès que les livres revêtus de souscriptions eurent révélé le secret si longtemps gardé? Comment s'expliquer que sans qu'ils aient appris la typographie en Allemagne, Nicolas Ketelaer, de Haarlem, Gerard de Leempt, d'Utrecht, Gerard de Leeu, de Gouda, et Nicolas, son frère, Jean Veldenaer, d'Utrecht, Pierre van Os, de Bréda et d'autres encore, ouvrirent leurs ateliers à Utrecht, à Delft, à Zwol, à Nimègue, à Gouda, à Deventer? Et puis, non contents de faire connaître leurs travaux jusque-là ignorés, ne les voit-on pas quitter leur patrie et ne pas craindre d'entrer en lutte dans les pays étrangers avec ces Allemands qui n'avaient pas osé franchir les limites de la Hollande? C'est vers l'Italie surtout qu'ils se dirigent. Nicolas Pieterszoon, de Haarlem, imprimait en 1476, à Padoue, et en 1477 à Vicence. « Il est assez curieux, dit « M. Noordziek, qu'il se trouve sur l'ancienne liste généa- « logique de Coster un homme alors vivant du nom de « de Nicolas Pieterszoon, dont la fille épouse Thomas Pie- « terszoon le petit-fils du gendre de Coster. » Henri de Haarlem, imprimait à Bologne en 1482, à Venise en 1483, à Sienne en 1488, à Lucques et à Nozani en 1491. On voit à Florence, en 1498, Gérard de Haarlem. A ces trois artistes,

nés à Haarlem, on peut joindre bon nombre d'autres, tous enfants de la Hollande, et qui, comme les premiers, se fixèrent en Italie : Thierry de Rijnsburg, en 1477, à Venise; un an après, dans la même ville, Reinoud de Nimègue; Jean de Medemblick, à Colle, en 1477, puis à Florence, où l'on prétend qu'il introduisit la connaissance et la pratique de l'art; Jacques de Tiel, à Plaisance, en 1483; Jean Walbeeck et Bathélemy d'Utrecht, à Bologne, en 1485; Frédéric d'Egmont et Gérard Barreveldt, en 1494, à Venise; Martin d'Amsterdam, en 1498, à Naples. Tous ces noms parlent en faveur de la Hollande, et ils prouvent que nous ne disions pas sans raison que la propagation de l'imprimerie avait été trop exclusivement attribuée aux élèves de Gutenberg; ils prouvent que les héritiers de l'inventeur y ont contribué, pour une faible part il est vrai, mais enfin qu'ils y ont contribué.

Nous croyons avoir établi d'une manière suffisante, non seulement que l'imprimerie a été inventée en Hollande par Lourens Coster, mais que, de plus, l'art a été exercé secrètement et sans interruption depuis la mort de l'inventeur jusqu'au temps où il fut généralement connu et pratiqué en Europe. Nous consacrerons la fin de cet *Essai* à l'examen des prétentions allemandes et des preuves qu'ils mettent en avant pour les soutenir.

CHAPITRE HUITIÈME.

Exposé des preuves sur lesquelles sont basées les prétentions allemandes.

Après avoir entretenu ses lecteurs de la réalisation imparfaite de l'imprimerie à Haarlem, avant 1440, M. Bernard dit au commencement de son troisième chapitre, intitulé : Jean Gutenberg, à Strasbourg : « Jusqu'ici nous « avons marché pour ainsi dire à tâtons; nous allons main- « tenant pouvoir nous appuyer sur des actes et sur des « monuments incontestables; l'imprimerie va sortir des « temps fabuleux. » Les témoignages et les monuments historiques établissant la légitimité des prétentions hollandaises nous semblent jouir d'un degré suffisant de précision et d'authenticité pour nous permettre de ne pas accepter le jugement défavorable du savant historien des origines de l'imprimerie. Si la période qui précède Gutenberg est généralement regardée comme formant les *temps fabuleux* de l'art, cela provient du mépris systématique dont les preuves fournies par les Hollandais ont été couvertes, et de l'importance exagérée que l'on a attachée à celles des Allemands. Quant à ce qui regarde la Hollande, tout ce que nous avons dit établit l'exactitude rigoureuse de notre observation, et nous avons l'espoir de prouver, dans la suite de notre *Essai*, qu'elle n'est pas moins fondée en ce qui concerne

l'Allemagne. En se dispersant dans les différentes contrées de l'Europe, les imprimeurs mayençais répandirent partout avec la connaissance de leur art, l'opinion que Gutenberg en était l'inventeur et que l'invention avait eu lieu dans la ville qu'ils venaient de quitter. Les moyens de publicité qui devaient être, dans un avenir prochain, une des plus heureuses conséquences de l'imprimerie n'existaient pas encore, et quand même les Hollandais auraient réclamé, leur voix n'eût pu se faire entendre. Le cours naturel des choses donna donc, dès le principe, un avantage immense à la cause de Gutenberg. Son nom fut en tous lieux proclamé sans contestation, et les peuples le bénirent comme celui du plus grand bienfaiteur de l'humanité. Quand plus tard les Hollandais protestèrent contre cette usurpation de leur droit, leur protestation fut accueillie comme l'a été et le sera toujours une assertion qui contredit une opinion universellement acceptée. La force irrésistible de la vérité, l'étude mieux approfondie des faits et le temps, qui toujours favorise la justice, pouvaient seuls les faire triompher; mais leur triomphe sera durable comme tout ce qui a pour fondement la vérité.

Aussi, avant d'entamer la discussion des arguments sur lesquels les Allemands se fondent, et quelque soit la conclusion qui doive en ressortir, il faut remarquer que la Hollande y est à bon droit et nécessairement indifférente. Tous les faits qui regardent Coster et son invention se sont passés entre l'année 1423 et l'année 1439, c'est-à-dire antérieurement au temps que la critique la plus indulgente fixe aux travaux préparatoires de Gutenberg, et quinze ans avant l'impression des Lettres d'indulgences, premiers essais sérieux des presses mayençaises. Dans les seize années que l'histoire nous permet d'assigner à la carrière typographique de Coster, il a produit quatre éditions du *Specu-*

lum et trois du *Donat*. La première édition du *Speculum* a certainement vu le jour vers 1430, de sorte que l'imprimerie a été réalisée en Hollande vingt-sept ans avant la publication du célèbre *Psautier* de 1457. Cette conclusion est la conséquence naturelle et vraie de tout ce que nous avons établi plus haut. Cela étant, nous posons le dilemme suivant : ou bien Gutenberg n'a eu aucune connaissance de ce qui s'était passé avant lui en Hollande, et il a trouvé l'art nouveau par le seul effort de son génie, ou bien il l'a réalisé et perfectionné après avoir étudié un livre en caractères mobiles sortant des presses hollandaises. Dans le premiers cas, il mériterait sans doute le titre d'inventeur; mais l'invention de Coster étant prouvée d'une manière certaine, le droit de ce grand homme resterait inébranlable à côté de celui de Gutenberg, et, malgré toutes les réclamations des Allemands, l'insigne avantage de la priorité dans l'invention devrait être accordée à l'imprimeur de Haarlem, comme son véritable titre de gloire; dans l'autre cas, Gutenberg ne pourrait prétendre qu'au seul mérite d'avoir perfectionné ce qu'un autre avait découvert avant lui, et de la découverte duquel il avait eu connaissance. Or, nous savons par la déposition de Zell, confirmée par celle d'Accurse, que cette alternative est seule vraie; donc, et quoi que puissent dire les Allemands, les Hollandais sont désintéressés dans le débat qui va suivre; tout ce qu'on pourra dire pour ou contre Gutenberg leur importe peu et, s'ils combattent les prétentions allemandes, c'est moins pour écarter des adversaires dangereux que pour établir, qu'en dehors de leur système, la question de la découverte de l'imprimerie ne peut être résolue d'une manière assurée et satisfaisante.

Il s'agit maintenant, pour nous, de faire connaître et d'examiner les prétentions des Allemands et les preuves

sur lesquelles ils les appuient. D'après eux, Gutenberg a non seulement inventé les secret des caractères mobiles, mais il a porté l'art de l'imprimerie à sa pleine perfection, et tel qu'on peut l'admirer dans la Bible de 42 lignes et dans le Psautier de 1457, qui, de nos jours encore, est regardé comme un admirable chef-d'œuvre.

Selon quelques-uns, c'est à Mayence qu'il conçut la première pensée de la mobilisation des caractères. Il s'occupa de la réalisation de sa découverte pendant les années de son séjour à Strasbourg, mais il ne parvint pas à y rien produire. Après son retour à Mayence, il aurait mis la dernière main à son invention et se serait associé avec Fust pour l'exploiter. M. Schaab adopte ce système. « Ce que Guten-
« berg, dit-il, a fait à Strasbourg pour son nouvel art, ne
« sont que des essais encore bien éloignés de l'exécution....
« Toutes les dépositions des témoins du procès de Dri-
« tzehen ne contiennent aucune trace que la moindre petite
« feuille (blättchen) ait été imprimée à Strasbourg. Mais
« quand même cette ville pourrait effectivement nous mon-
« trer quelque chose, qu'est-ce que la pratique d'un art
« auprès de l'œuvre divine de l'invention? L'idée créatrice
« d'une invention une fois connue devient un bien com-
« mun. Chacun alors peut l'étendre et la perfectionner.
« Dans toutes les grandes découvertes, inventer, améliorer
« et conduire à la perfection sont trois choses distinctes
« qui, souvent, sont l'œuvre de trois personnes différentes.
« Qu'on n'exige pas qu'un seul homme ait, au même de-
« gré, l'aptitude que chacune d'elles demande. Si dans
« l'histoire de l'invention de l'imprimerie on divise d'après
« l'ordre des temps, les trois époques de l'*invention*, de
« l'*amélioration* et du plein *achèvement*, Mayence n'aura à
« partager avec Strasbourg qu'une part de la seconde, la
« première et la plus importante, l'*invention*, ainsi que la

« dernière, le *plein achèvement*, lui appartiennent d'une « manière exclusive.... » (1)

Selon d'autres, et M. Umbreit est de cet avis, il faudrait entièrement supprimer la période de Strasbourg, et, d'après eux, le procès de 1439 n'a nul rapport avec l'imprimerie.

Mais, quelle que soit la discussion qui les sépare sur ce point particulier, ils soutiennent unanimement le droit de Gutenberg au mérite de l'invention. « La vérité, disent-ils, « est la première qualité de l'histoire. Les monuments et « les documents authentiques, les dépositions des témoins « oculaires ou des contemporains bien informés sont ses « seules sources.... Les rechercher toutes, les combiner « avec attention et exactitude, les appliquer avec prudence, « les établir et les apprécier d'après les règles d'une saine « critique; tel est le premier devoir de l'historien. » Ils affirment que l'histoire de l'invention de l'imprimerie « ne « reposera plus désormais sur des problèmes et des hypo- « thèses; elle s'appuiera sur des preuves réelles, authen- « tiques et invincibles » et que « mettre des fable à la « place de la vérité, comme le font les Haarlemois pour « leur invention laurencienne, ce n'est plus écrire l'his- « toire. »

Ainsi débute M. Schaab, dans le chapitre où il expose les sources de son *Histoire pragmatique*. — M. Umbreit et les autres défenseurs de Mayence s'expriment à peu près dans les mêmes termes. — Nous ne disons rien de sa façon

---

(1) *Die Geschichte des Erfindung der Buchdruckerkunst*. etc. t. I, pag. 156 et 157.

sommaire de juger et de condamner la cause de Haarlem; le lecteur sait à quoi s'en tenir maintenant sur cette question, et il comprend pour quelles raisons les Allemands ne consentiront jamais à la soumettre à un examen sérieux et impartial. Prenons donc connaissance des preuves « réelles authentiques, invincibles » qu'on nous promet; voyons si bien effectivement elles sont revêtues de ces trois qualités et si les partisans de Mayence remplissent les conditions de critique historique posées par eux-mêmes, et que nous admettons sans aucune contestation.

Comme bien on le pense, les arguments ne leur font pas défaut. M. Schaab, esprit très méthodique, les divise en huit classes principales. Le moins que l'on puisse faire, c'est de mettre un peu d'ordre dans cette surabondance de preuves « réelles, authentiques, invincibles. » Sans cette sage précaution, on pourrait s'y perdre en vérité.

Donc, à la première classe appartiennent les témoignages qui concernent la personne et l'invention de Gutenberg contenus dans des pièces publiques et authentiques qui émanent directement de lui, ou auxquelles il a personnellement coopéré.

A la seconde, les témoignages qui concernent la personne et l'invention de Gutenberg, contenus dans des actes publics et privés qui émanent d'autres personnes.

A la troisième, les témoignages des personnes qui ont travaillé à l'invention auprès de Gutenberg ou qui ont été associés avec lui en vue de l'invention.

A la quatrième, les monuments primitifs de l'imprimerie, où il est fait mention de l'invention et de l'inventeur.

A la cinquième, les inscriptions placées sur le tombeau de Gutenberg après sa mort, par Gelthusz et Yves Wittig.

A la sixième, les témoignages des écrivains du XVe ou du XVIe siècle, dont les livres portent une date connue.

A la septième, les témoignages de même nature, mais sans date certaine.

A la huitième, enfin, les témoignages contenus dans des pièces publiques et authentiques, des sceaux, etc., qui ont rapport aux membres de la famille de Gutenberg ou de celle de ses coopérateurs Fust et Schœffer.

Nous allons reprendre cette nomenclature, classe par classe. Il est important, en effet, de voir si tout est de pur métal, et si par hazard, et bien involontairement sans doute, quelque peu d'alliage n'aurait pas trouvé moyen de s'y glisser.

I.

Première classe.

Les sources historiques rangées dans cette classe, sont : 1° La déclaration de Gutenberg devant le Grand-Conseil de Strasbourg, dans laquelle il est dit : qu'il a fait arrêter Nicolas, secrétaire de Mayence, parce que cette ville ne lui payait pas les rentes et intérêts qui lui étaient dus; qu'il ne voulait pas relâcher ce Nicolas, mais qu'il exigeait les 310 florins que ce dernier avait promis de lui payer à la prochaine fête de la Pentecôte. Cet acte est daté du dimanche après la St-Grégoire, 1434. — 2° La déclaration donnée par Gutenberg devant le Grand-Conseil, sur la plainte de Georges Dritzehen. Elle contient le détail de sa défense (12 décembre 1439). — 3° Une lettre de rente faite devant le juge de la curie de Strasbourg, « par laquelle un certain Jean Carle vend au chapitre de St-Thomas une rente de cinq livres de deniers strasbourgeois pour une somme de 100 livres de la même monnaie. » Jean Gens-

fleisch, aussi appelé Gutenberg, apparaît dans cet acte comme co-débiteur et répondant (Le 2e des ides de janvier [le 12] 1441).—4o Une lettre de rente dressée par le même juge, « par laquelle Jean, nommé Gensfleich, aussi Gutenberg, « et un certain Martin, nommé Brehter, bourgeois de Stras- « bourg, vendent au même chapitre de St-Thomas une « rente de 4 livres de deniers strasbourgeois, contre une « somme de 80 livres de la même monnaie. Gutenberg y « reconnaît avoir reçu l'argent et l'avoir entièrement em- « ployé à son usage. Comme garantie, il donne au chapitre, « avec droit de rachat, une rente sur la ville de Mayence, de « 10 florins du Rhin, qu'il avait héritée de son bisaïeul Jean « Leheymer, juge du tribunal civil de Mayence, et prête « serment que ce bien était franc de toute hypothèque. » (Le 15e des Calendes de décembre [17 novembre] 1442.)— 5o Un acte passé devant le tribunal civil de Mayence, par lequel Arnold Gelthuss a donné pour lui et ses héritiers, à Reinhardt Brumser et à Henechin Rodenstein, 8 1/2 florins en or.... pour une somme capitale de 150 fl. Henn Gensefleisch, que l'on appelle Gudenbergk, était présent et il a reconnu que ces 150 fl. avaient été déposés en ses mains et qu'il s'en était servi pour son utilité (Fait en l'année 1448, fête de St-Gall, confesseur).— 6o Un acte notarié, en date du 20 juin 1457, concernant la vente des biens de Schlussel à Bodeinheim. L'acheteur était Gutenberg. — 7o et 8o Deux pièces fabriquées par Bodmann.

Sauf les deux dernières, les pièces que nous venons de citer sont authentiques. La fausseté de ces deux pièces est démontrée d'une manière péremptoire par M. Schaab. « On saura désormais, dit M. de Laborde, que Bodmann, « l'archiviste de Mayence, tourmenté par Oberlin, Fischer « et tous les bibliographes du temps pour leur trouver « quelques nouveaux renseignements sur Gutenberg, n'ima-

« gina rien de mieux que d'en fabriquer deux, qui juste-
« ment leur venaient en aide pour remplir les deux la-
« cunes qui se présentent dans son histoire, l'une de 1420
« à 1430, l'autre de 1455 à 1460. Le premier acte est en
« forme de lettre adressée de Strasbourg, par Gutenberg à
« sa sœur Berthe, une nonne enfermée dans un couvent à
« Mayence. La seconde est une sorte de sous-seing privé
« dans lequel paraît la phrase importante par laquelle
« Gutenberg s'engage à laisser au couvent tous les livres
« qu'il a imprimés et à lui donner à l'avenir tous ceux qu'il
« pourra imprimer encore.... De cette manière, on établis-
« sait : 1° l'impossibilité du séjour de Gutenberg en
« Hollande, où on l'accusait alors d'avoir été chercher la
« découverte de Coster; 2° la preuve qu'après la séparation
« d'avec Fust et Schœffer, il avait continué à imprimer à
« Mayence. » (1)

Les six autres pièces sont d'une authenticité incontestable. Elles regardent bien la personne de Gutenberg, mais elles n'ont nullement rapport à l'histoire de son invention; et dès lors, nous ne voyons pas pourquoi M. Schaab se met en frais de les mentionner et de les produire comme des « preuves réelles, authentiques et invincibles » sur lesquelles s'appuie la cause de Mayence. Il n'y a que la seconde, la déposition de Gutenberg dans le procès de Strasbourg, qui puisse offrir quelque semblant d'importance; nous en examinerons la valeur dans le chapitre suivant consacré à l'examen des pièces du procès de 1439.

---

(1) *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg*, avant-propos, pg. 5, à la note.

II.

Deuxième classe.

Les preuves inscrites dans cette classe, sont : 1° Le procès-verbal du Grand-Conseil de Strasbourg sur l'audition de quatorze témoins du procès intenté, en 1439, par Georges Dritzehen contre Gutenberg.—2° Un autre procès-verbal se rattachant à la même affaire. — 3° Deux extraits du registre de la taxe du vin de Strasbourg, de 1436 et et 1442. Le premier porte que Hans Gutenberg, d'après un réglement daté du jeudi avant la Ste-Marguerite, 1439, reste redevable de douze schillings, qu'il a payés ce jour et aussi à la St-Grégoire, 1442, en y ajoutant de plus un florin. Le second, qu'Ennel Gutenbergen a payé le même impôt, mais on ne sait en quelle année. — 4° La sentence de bannissement prononcée par Conrad III, archevêque de Mayence, dans laquelle Henchin zu Gudenberg est nommé. Cette sentence est du 18 mars 1430 (le mercredi après le dimanche de *Lætare*). — 5° Une convention avec Else zu Gutenberg touchant une somme qui lui sera payée, sa vie durant, par son fils Henne, fils de Friele Gensfleisch. — 6° Une pièce de même nature, datée du dimanche qui suit la fête de St-Urbain, 1434. — 7°, 8°, 9°, 10° et 11° Des documents de 1441, 1443, 1445, 1448 et 1450, ayant trait à des affaires d'argent qui ne concernent en aucune sorte l'imprimerie. Les numéros 8 et 9 regardent Jean Gensfleisch l'ancien.—12° L'acte du notaire Helmasperger mentionnant le serment prêté en sa présence, dans la grande salle des Récollets de Mayence, par Jean Fust, en exécution du jugement qu'il avait obtenu contre

Gutenberg. Cet acte rappelle les plaintes de Fust et les réponses de la partie adverse; il est daté du 6 novembre 1455. — 13° Encore une pièce où Gutenberg n'est pas mentionné et qui regarde Gensfleisch l'ancien. — 14° L'acte du 17 janvier 1465, par lequel l'archevêque Adolphe II nomme Gutenberg parmi les gentilshommes de sa cour et lui accorde les avantages attachés à cette dignité. — 15° La déclaration du docteur Humery qui s'engage auprès de l'archevêque Adolphe II, à ne se servir qu'à Mayence des instruments d'imprimerie, que Gutenberg lui a laissés en mourant, et, s'il les vend, à ne les vendre qu'à un Mayençais (Le vendredi après la fête de St-Mathieu, 1468). — 16° Le 4 janvier 1486, l'archevêque Berthold, comte de Henneberg, institue la censure des livres. Il est dit dans cette pièce, que, par un effet de la divine Providence, l'invention de l'imprimerie a eu lieu dans la noble ville de Mayence.

La première et la deuxième preuve de cette classe seront examinées, avec la deuxième de la première, au chapitre suivant. Parmi les quatorze autres, il n'y en a que trois: la douzième, la quinzième et la seizième, qui aient quelque rapport à l'imprimerie, et la douzième seule, semble pouvoir être considérée comme ayant trait à l'invention. Les autres y sont complètement étrangères, comme il est facile de le voir à l'énoncé sommaire de leur objet.

III.

Troisième classe.

M. Schaab produit ici les témoignages des personnes qui ont travaillé à l'invention avec Gutenberg. C'est d'abord

celui d'Ulrich Zell, que nous avons transcrit et commenté plus haut; il donne ensuite celui de Schœffer tel qu'il nous a été conservé par Trittheim, abbé du couvent de Spanheim. Dans ses *Annales hirsaugienses*, achevées en 1514, et imprimées pour la première fois dans l'abbaye de St-Gall, en 1690, il est dit à la page 421 et 422 : « En ce temps (1450) « fut inventé et imaginé à Mayence, ville de Germanie sur « le Rhin, par Jean Gutenberger, bourgeois mayençais, cet « art admirable et jusqu'alors inouï d'imprimer des livres « à l'aide de caractères mobiles, et non pas en Italie, « comme certains auteurs l'ont écrit faussement. Après « qu'il eut sacrifié sa fortune entière à la recherche de cet « art, et que, succombant sous l'extrême difficulté de son « entreprise, il se sentit comme écrasé de tous points, il « fut bien près de tout abandonner par désespoir; mais « enfin, aidé des conseils et de l'argent de Jean Fust, éga- « lement citoyen de Mayence, il put mener à terme son « vaste dessein. Ils imprimèrent donc d'abord, à l'aide de « tables de bois et de formes habilement disposées, sur les- « quelles les caractères étaient gravés l'un après l'autre, « un vocabulaire nommé Catholicon ; mais ils ne purent « pas imprimer un autre ouvrage avec ces planches, parce « que, ainsi que nous l'avons dit, les caractères n'étaient « pas mobiles, mais sculptés sur ces tables. Des inventions « plus ingénieuses suivirent bientôt les premières; ils ima- « ginèrent le moyen de fondre les types de toutes les lettres « de l'alphabet latin (et ils les appelaient matrices); à l'aide « de ces types, ils purent fondre des caractères de cuivre « ou d'étain, supportant toute espèce de pression, au lieu « de les graver à la main comme ils faisaient auparavant. « Et véritablement, ainsi que je l'ai appris de la bouche « même de Pierre Schœffer de Gernsheim, bourgeois de « Mayence, qui était gendre du premier inventeur, l'art de

« L'imprimerie éprouva d'abord de très grandes difficultés.
« Car, ayant entrepris d'imprimer la Bible, avant qu'ils
« eussent achevé le troisième quaterne, ils avaient dépensé
« plus de 4,000 florins. Mais le susdit Pierre Schœffer,
« alors ouvrier, et depuis, ainsi que nous l'avons dit,
« gendre du premier inventeur, Jean Fust, homme ingé-
« nieux et prudent, imagina une méthode plus facile de
« fondre les caractères, et porta l'art jusqu'au point où
« nous le voyons à présent. Ils gardèrent tous trois pen-
« dant quelque temps le secret de leur découverte jusqu'au
« moment où il fut divulgué par les ouvriers, sans l'aide
« desquels ils ne pouvaient exercer leur art, et il fut
« d'abord porté à Strasbourg puis chez les autres nations. »
— Trittheim interrompt son récit pour faire en six vers l'éloge de l'imprimerie, puis il reprend: — « Mais j'en ai dit
« assez de l'admirable découverte de l'imprimerie dont les
« premiers inventeurs furent des citoyens de Mayence. Or,
« tous trois, Jean Guttenberger, Jean Fust et son gendre
« Pierre Schœffer, demeuraient à Mayence dans la maison
« nommée *Zum Jungen*, qui, dans la suite et jusqu'à pré-
« sent fut nommée l'imprimerie. » (1)

---

(1) « His temporibus in civitate Moguntina Germaniæ prope Rhenum,
« et non in Italia, ut quidam falso scripserunt, inventa et excogitata est ars
« illa mirabilis et prius inaudita imprimendi et caracterizandi libros per
« Joannem Guttenberger, civem Moguntinum, qui cum omnem pene
« substantiam suam pro inventione hujus artis exposuisset, et nimia diffi-
« cultate laborans, jam in isto, jam in alio deficeret, jamque prope esset,
« ut desperatus negotium intermitteret, consilio tandem et impensis Joan-
« nis Fust, æque civis Moguntini, rem perfecit incœptam. In primis igi-
« tur characteribus litterarum in tabulis ligneis per ordinem scriptis, for-
« misque compositis vocabularium Catholicon nuncupatum, impressere unt,

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur le témoignage de Zell. Loin d'attribuer à Gutenberg, son maître, le mérite de l'invention, il le donne en termes clairs et positifs à la Hollande; et, ce que M. Schaab et les autres Allemands ont écrit, pour dénaturer le vrai sens de sa déposition, et la faire tourner à l'avantage de leur cause, rend évidente leur impuissance et incontestable le droit de leurs adversaires. Quant au récit de Schœffer, transmis par Trittheim, nous l'examinerons avec soin après avoir examiné les pièces du procès de Strasbourg.

« sed cum iisdem formis nihil aliud potuerunt imprimere, et quod cha-
« racteres non fuerunt amovibiles de tabulis, sed insculpti, sicut diximus.
« Post hæc inventis successerunt subtiliora, inveneruntque modum fun-
« dendi formas omnium Latini Alphabeti litterarum, quas ipsi matrices
« nominabant, ex quibus rursum æneos sive stanneos characteres funde-
« bant, ad omnem pressuram sufficientes, quos prius manibus sculpebant.
« Et revera sicut ante xxx, ferme annos ex ore Petri Opilionis de Gerns-
« heim, civis Moguntini, qui gener erat primi artis inventoris, audivi,
« magnam a primo inventionis suæ hæc ars impressoria habuit difficulta-
« tem. Impressuri namque Bibliam, priusquam tertium complessent quater-
« nionem, plusquam 4000, florenorum exposuerunt. Petrus autem memo-
« ratus Opilio, tunc famulus, postea gener, sicut diximus, inventoris
« primi, Joannis Fust, homo ingeniosus et prudens, faciliorem modum
« fundendi characteres excogitavit, et artem, ut nunc est, complevit. Et
« hi tres imprimendi modum aliquandiu tenuerunt occultum, quousque
« per famulos, sine quorum ministerio artem ipsam exercere non potue-
« rant, divulgatus fuit, in Argentinenses primo, et paulatim in omnes na-
« tiones.... Et hæc de impressoria mira subtilitate dicta sufficiant, cujus
« inventores primi cives Moguntini fuerunt. Habitabant autem primi tres
« artis impressioriæ inventores, Joannes videlicet Guttenberger, Joannes
» Fust et Petrus Opilio Moguntiæ in domo *zum Jungen* dicta, quæ dein-
« ceps usque in præsens impressoria nuncupatur. »

IV.

Quatrième classe.

Les preuves énumérées dans cette classe sont prises des souscriptions qui terminent les premiers livres imprimés à Mayence. Elles sont de trois sortes.—*A*) Celles dans lesquelles Gutenberg est proclamé l'inventeur : 1° Les *Institutes* de 1468; 2° la dédicace du *Tite-Live* de 1505. Cette dédicace est reproduite à la fin des six autres éditions de cette traduction. — *B*) Celles dans lesquelles Mayence est citée comme le lieu de l'invention : 3° Le *Catholicon* de 1460; 4° les *Rudimenta grammatica* de 1468. — *C*). Celles dans lesquelles Jean Fust est donné comme inventeur : 5° Le *Mercurius trismegistus* de 1503; 6° le *Breviarium moguntinum* de 1509; 7° le *Breviarium historiæ Francorum* de 1515; 8° le privilége de l'empereur pour l'édition de 1519 du *Tite-Live;* 9° la préface de ce même ouvrage, écrite par Erasme et dans laquelle se trouve le passage que nous avons cité plus haut (Voyez pg. 50); 10° la lettre de Nicolas Carbach, ajoutée à la fin de la préface d'Erasme; 11° les œuvres de *Prosper d'Aquitaine,* de 1524; 12° l'édition d'*Appien,* de 1529. — M. Schaab cite encore deux autres souscriptions qui peuvent être ajoutées à la subdivision *B*), savoir : 13° celle de l'*Apulée*, imprimée à Vienne, en 1497, par Jean von der Winterberg, et 14° celle qui se trouve dans une note manuscrite de l'unique exemplaire du *Missale Cracoviensis ecclesiæ,* imprimé par Pierre Schœffer, en 1487.

Toutes ces souscriptions, celle du Catholicon exceptée, qui est de Gutenberg, sont l'œuvre de Pierre Schœffer et de Jean son fils. Elles ont donc la même origine que le

récit de Trittheim et nous les examinerons en même temps.

V.

Cinquième classe.

Sous cette division M. Schaab transcrit deux épitaphes faites pour le tombeau de Gutenberg, l'une par Adam Gelthuss, avant 1499, et l'autre par Ives Wittig, en 1507. Il faut avouer que voilà deux preuves « réelles, authentiques et invincibles. » Il est fâcheux que les monuments, récemment érigés à la gloire de Gutenberg, par les villes de Mayence et de Francfort, n'existaient pas encore, lors de la publication du livre de M. Schaab, il aurait pu transcrire les inscriptions qu'on y a mises, et ajouter de cette sorte, deux nouvelles et non moins fortes preuves à celles qu'il vient de nous fournir.

VI.

Sixième et septième classe.

Ces deux classes comprennent les témoignages des écrivains du XVe et du commencement du XVIe siècle qui ont parlé de l'imprimerie. « Je commence, dit M. Schaab, par « exposer les dépositions des auteurs de notre voisinage, « qui, parce qu'elles sont comme des *sources indigènes*, « doivent être examinées avant les témoignages étrangers. « Quant à ces derniers, que nous fournissent non seulement « des Allemands, des Français, des Italiens et des Espa- « gnols, mais même des Hollandais, Meermann *(sic)* en a

« rapporté soixante-dix-neuf avec lesquels il a rempli pres-
« que tout son deuxième volume. Je choisirai dans cette
« multitude ceux qui me paraissent offrir le plus d'intérêt. »
Il faut avouer que M. Schaab n'abuse pas de ses avantages, puisqu'il se contente d'en rapporter trente-huit. Il aurait pu se montrer moins accommodant et enfler son ouvrage en reproduisant intégralement les citations renfermées dans les *Origines typographicæ;* il aurait pu même, en se servant de la compilation de J. Christ Wolff qui a pour titre : *Monumenta typographica,* se montrer plus pressant encore; car, dans le premier volume de cet ouvrage, il se trouve une table très curieuse, où sont comptés les divers témoignages sur le temps et le lieu de l'invention de l'imprimerie et sur le nom des inventeurs présumés de l'art. Or, il résulte de cette table que cent vingt-huit témoins ont déposé en faveur de Gutenberg, quarante-sept en faveur de Fust; quant à Schœffer, il faut bien qu'il se contente de la dizaine. A première vue, sans discuter la qualité de ces divers témoignagnes, et si l'on s'en tient à la seule quantité, il est évident que Gutenberg doit l'emporter. Si l'on réfléchit de plus, que, malgré l'apparente discorde qui divise ces trois catégories de témoins, ils se réunissent en dernière analyse pour proclamer le droit de l'Allemagne, ne semble-t-il pas naturel que ce droit soit chose reçue et consacrée et que les Allemands le défendent comme la plus précieuse portion de leur héritage de gloire? On citerait bien peu de faits historiques, affirmés avec unanimité par cent quatre-vingt témoins différents. Mais cet accord merveilleux n'est qu'une vaine apparence : c'est un mirage qui s'éloigne et se dérobe à mesure qu'on le poursuit. Quand on examine, en effet, les passages rapportés par M. Schaab, par Meermann et par Wolff, on trouve toujours le même témoignage répété de diverses manières. Joh. Hen. Boecler en faisait déjà la re-

marque en 1640. Il disait : « Que l'illustre cité (Mayence) « considère à quel petit nombre se réduit cet armée de « témoins si l'on examine leur force réelle et la bonté de « leurs armes (1). » J. Fragonal Dibdin est plus énergique encore. Voici de quelle manière il s'exprime : « Je ne don- « nerai pas (comme Lord Thurlow a coutume de le dire) « une prise de tabac pour la valeur collective de soixante- « dix semblables documents. Ils se sont copiés simplement « les uns les autres (2). » Leur accord provient de ce qu'ils ont tous puisé leurs renseignements dans le témoignage de Pierre Schœffer, tel qu'il se lit dans les souscriptions de ses livres, ou tel que l'abbé de Spanheim l'a reproduit, ou tel qu'il a été colporté dans toute l'Europe par les imprimeurs de Mayence quand ils se dispersèrent au loin pour exploiter leur art.

Ainsi, le système de M. Schaab se montre enfin à découvert. Il nous donne dans la troisième classe le récit de Trittheim comme une preuve « réelle, authentique, invincible » de la bonté de sa cause; dans la quatrième, les souscriptions des premiers livres de Mayence jouissent du même privilége; trente-huit témoins, appartenant à des nationalités différentes, viennent, dans la sixième et dans la septième, corroborer de leurs dépositions unanimes le récit de Trittheim et les souscriptions : c'est un ensemble d'arguments qui ne manque pas tout d'abord de faire une

---

(1) Voy. Wolff, t. II, p. 166 et suiv.

(2) I would not (as Lord Thurlow used to say) give a pinch of snuff for the collected worth of three score and ten of such documents. There are mere transcrips of each other. (*The bibliographical Decameron*, pg. 355.)

certaine impression, parce que ces preuves semblent puisées à des sources différentes. Elles ont néanmoins une origine commune; car nous venons de démontrer qu'elles ne sont, en effet, rien autre chose que l'écho d'une seule et même voix, la voix intéressée et mensongère de Schœffer. Par la subdivision artificieuse de ses preuves, M. Schaab s'efforce de dissimuler cette communauté d'origine, qui est le défaut capital de son argumentation. Mais quoiqu'il fasse, il faut bien que la vérité se montre sous son jour naturel et que le peu de fondement de la cause de Mayence apparaisse dans sa triste réalité.

De quelque côté que nous nous tournions, nous sommes donc toujours en présence de Pierre Schœffer; les autres n'ont fait que répéter ce qu'il a dit.

VII.

Huitième classe.

Les sources historiques rangées dans cette dernière classe sont : 1. L'acte du chapitre de Saint-Pierre de Mayence, par lequel Schœffer est autorisé, le 14 janvier 1468, à emporter de la bibliothèque capitulaire « le quatrième livre « des Sentences de Saint-Thomas d'Aquin qu'il voulait « imprimer : ex quo vellet plures facere. » 2. L'extrait de l'obituaire de l'abbaye de Saint-Victor de Paris où parmi les fondations se trouve « l'anniversaire d'honorables per- « sonnes : Pierre Schœffer, Conrad Henlif et Jean Fust, « bourgeois de Mayence et imprimeurs, leurs épouses, en- « fants, parents, amis et bienfaiteurs. Les susdits Pierre et « Conrad nous ont donné pour cela les épîtres de Saint

« Jérôme imprimées en parchemin, mais ils ont reçu là-
« dessus la somme de douze écus d'or des mains de Jean,
« abbé de cette église. » 3. L'ordonnance de Louis XI, du 21 avril 1475, par laquelle le roi fait payer deux mille quatre cent vingt-cinq écus et trois sols tournois à Pierre Scheffre et Conrad Hanequis pour les indemniser de ce que les livres que Herman de Stathoen, leur commissionnaire à Paris, avait laissés en mourant et qui avaient été attribués au domaine du roy par droit d'aubaine. 4. L'acte judiciaire par lequel Schœffer reconnaît, le 24 juillet 1477, avoir reçu de Jean Fust deux cents exemplaires des *Decrétales* imprimées en 1473. 5. La quittance de Schœffer écrite sur un exemplaire du Traité de Scot sur le quatrième livre des Sentences. Elle est conçue en ces termes : « Je, Pierre
« Schöffer, imprimeur à Mayence, reconnais avoir reçu de
« très honorable maître Jean Henri Sänger à Pise, trois
« écus d'or comme prix de ce livre, ce que je certifie par
« ma signature. » 6. Une cinquantaine de Documents publiés par le professeur Köhler, et qui se trouvent joints à sa table généalogique de la famille des Gensfleisch. 7. Les vingt-huit diplômes édités par Würdtwein et qui ont trait aux familles Gutenberg, Gensfleisch, Schlüssel, Jungen, Fust et Schœffer. 8, 9, 10. Neuf diplômes de même nature publiés par le même. 11, 12, 13, 14, 15. Des diplômes semblables transcrits par Seckenberg, Kuchenbecker, Wenck, Schunck et Fichard. 16. De nombreux diplômes inédits sur les mêmes familles et dont les originaux appartiennent à M. Schaab. 17. Des pierres tumulaires, au nombre de neuf, découvertes à Mayence et aux environs, rappelant le souvenir de différents membres de la famille Gutenberg pendant le XIVe, le XVe et le XVIe siècles. 18. Enfin, différents sceaux ayant servi à des membres de la même famille.

Il est inutile de faire remarquer que pas une des pièces de cette classe n'a le moindre rapport avec la question qui nous occupe.

Nous nous sommes arrêté souvent d'ennui et de lassitude en suivant M. Schaab dans l'exposé de ses sources historiques, et nous craignons que le lecteur n'ait éprouvé la même fatigue rien qu'en lisant ce résumé succinct. Il fallait bien cependant savoir à quoi s'en tenir sur les prétentions et les preuves « invincibles » des Allemands, et faire toucher du doigt la pauvreté et la faiblesse d'un système qui voudrait, contre tout droit, s'imposer comme l'expression la plus pure de la vérité. Tout ce vain étalage de documents, de diplômes, de protocoles, de chartes, de pierres tumulaires, de sceaux, d'armoiries, n'a pas fait la moindre impression sur notre esprit. Peu nous importe de savoir combien de florins Gutenberg a empruntés dans telle ou telle circonstance de sa vie; peu nous importe de connaître la généalogie de ses ascendants et de ses collatéraux: nous cherchons les preuves « réelles, authentiques et invincibles » qui nous ont été promises, les preuves qui concernent, non pas la personne de Gutenberg à toutes les époques de son existence, mais qui ont rapport au fait de l'invention de l'imprimerie, qui nous intéresse par dessus tout, et qui pourrait seule rendre intéressant le fatras d'inutilités que nous venons de passer en revue. Or, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, parmi les arguments produits, il n'y en a que deux qui méritent d'être examinés. D'abord, et, avant tout les pièces du procès de Strasbourg, ensuite les déclarations, soit verbales, soit écrites de Gutenberg, de Fust et de Schœffer à l'aide desquelles ils sont parvenus à tromper tout l'univers. Les deux derniers chapitres de notre *Essai* seront consacrés à les étudier. Examinons d'abord le

procès-verbal de Strasbourg, dont Schœpflin a fait tant de bruit, nous verrons ensuite ce qu'il faut penser du témoignage que les prétendus inventeurs de Mayence se sont rendu à eux-mêmes.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Examen des pièces du procès de Strasbourg. — Il est absolument improbable qu'elles aient rapport à l'imprimerie, et dès lors, elles ne peuvent être invoquées avec raison en faveur de la cause de Gutenberg.

Comme on vient de le voir, les Allemands attribuent unanimement à Gutenberg la découverte de l'imprimerie; mais une circonstance secondaire les divise en deux camps ennemis. Où l'inventeur a-t-il fait sa découverte? C'est à Strasbourg, suivant les uns, tandis que, suivant les autres, ce serait à Mayence. Et cette division est tellement profonde, que les avocats de Strasbourg se montrent autant opposés à ceux de Mayence et ceux de Mayence à ceux de Strasbourg, qu'ils le sont les uns et les autres aux partisans de Coster de Haarlem. Aussi, lorsque les Hollandais rejettent les conséquences qu'on voudrait déduire des pièces du procès de Strasbourg, trouvent-ils dans leurs rangs, et pour ainsi dire à leur tête, ceux qui, comme M. Umbreit et M. Wetter, se sont entièrement dévoués à la cause de Mayence. M. Schaab lui-même, bien qu'il accorde quelque chose de l'invention à Strasbourg, n'est pas tellement

explicite qu'on ne puisse opposer ses paroles aux prétentions de cette ville. « Toutes ces déclarations, dit-il, aussi bien celles des témoins que celle du demandeur et du défendeur, sont écrites dans le patois de l'Alsace. Elles manquent de précision et de clarté. Les savants se sont rompu la tête à les interpréter, et, dès l'origine, ils ont bâti sur ce fondement bon nombre d'hypothèses; chacun les explique selon la convenance du système qu'il s'est choisi. » Plus loin il dit encore : « Les pièces du procès de Strasbourg sont écrites dans un idiôme obscur et barbare. (1) » M. Wetter déclare que pour y trouver les parties principales de l'imprimerie, il faut absolument le vouloir et mettre en jeu les fantaisies de l'imagination. (2) Du reste, les Allemands ne sont pas seuls de cet avis. Presque tous les écrivains, qui, comme Fournier, Lambinet, Ottley, Dibdin et d'autres que je pourrais citer, rattachent ce procès à l'invention de l'imprimerie, se voient forcés d'avouer que les paroles sur lesquelles roulent la discussion sont vagues, obscures, sans signification précise et déterminée. « Que conclure de tout ceci? dit Lambinet, le vague et l'obscurité des expres-

---

(1) Alle diese Erklarungen so wohl die der Zeugen, als die des Klägers und des Beklagten, sind in der elsässer Mundart niedergeschreiben. Es mangelt ihnen Bestimmtheit und Deutlichkeit. Dei Gelehrten haben sie seither über ihre Auslegung der Köpfe zerbrochen, und darauf manche Hypothese gebaut. Ieder legte sie aus, wie sie zu seinem Systema paszten.... Die Stratzburger Prozeszakten sind in einer undeutlichen barbarischen Sprache niedergeschreiben. (*Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*, t. I, pg. 148 et 171).

(2) Voy. l'*Histoire critique de l'invention de l'imprimerie, par Jean Gutenberg (Kritische Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst durch J. Guttenberg)* pg 85, à la note.

sions laisseront éternellement un doute sur la véritable pensée de cette pièce. » (1)

Ces documents ont été découverts en 1760 par Wenkler et Schœpflin dans une vieille tour nommée *Pfennigthurm*, parmi les archives du Conseil de la ville de Strasbourg. Schœpflin les publia dans les *Vindiciæ typographicæ* en les accompagnant d'une traduction latine. Quelques auteurs le soupçonnèrent d'abord d'avoir fabriqué ces pièces pour les besoins de la cause qu'il avait entrepris de défendre; mais les adversaires les plus ardents de Strasbourg en admettent maintenant l'authenticité. Elles sont gardées précieusement dans une armoire de la bibliothèque de l'Université, dont le conservateur a seul la clé.

Meerman (2) et M. Wetter (3) ont reproduit, d'après Schœpflin, le texte de ces pièces. Dernièrement, M. Léon de Laborde, dans les *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg*, en a donné une copie collationnée soigneusement sur l'original avec une traduction française littérale très exacte. Nous citerons la traduction de M. de Laborde de préférence à celle de Schœpflin, car si l'on ne peut accuser ce dernier d'avoir fabriqué les pièces, on peut lui reprocher toutefois avec raison, d'avoir trompé la plupart de ses lecteurs par une traduction infidèle des termes essentiels du procès-verbal. (4) L'exactitude de cette observation recevra tout

---

(1) Voy. *Origine de l'imprimerie*, t. I, pg. 250.
(2) *Orig. typ.* t. II, n° 7.
(3) *Kritische Geschichte*, etc., pg. 56.
(4) Dans le texte les expressions *Künste und afentur* reviennent plusieurs fois. Il y est aussi question de quatre *stucke*. Schœpflin traduit les premiers termes par *ars secreta et mirablis*, et les autres par *quatuo*

son relief par l'exposé que nous allons faire de l'origine et des circonstances de ce débat judiciaire.

Jean Gänsfleich, le jeune, surnommé Gutenberg, fils de Friele Gänsfleich et d'Else zu Gutenberg, naquit à Mayence, vers la fin du XIVe siècle. Les Gänsfleich étaient de noble et vieille race. Il est probable que Gutenberg fut obligé de quitter Mayence avec les autres membres de sa famille, lors des troubles qui agitèrent cette ville en 1420. Il est certain qu'il était à Strasbourg en 1434, puisqu'il y intente un procès à Nicolas, greffier communal de Mayence, pour obtenir le paiement de revenus arriérés, montant à la somme de 310 florins du Rhin. (1) Deux ans après, il est cité lui-même devant l'officialité diocésaine, par Anne zur Isernen Thür, à qui il avait fait une promesse de mariage. Il semble que la décision du tribunal ecclésiastique le contraignit d'exécuter sa promesse, car Schœpflin a trouvé dans les rôles des contributions de Strasbourg la désignation d'une dame Ennel Gutenberg qui, d'après lui, ne peut être une autre personne qu'Anne zur Isernen Thür devenue la femme de Gutenberg. (2)

A part ces deux circonstances, que d'infatigables recherches ont fait découvrir, et quelques autres points moins importants, on ne sait rien de précis sur ses premières années. Avait-il en réalité le caractère léger et inconstant que

---

paginæ. Cette version est mauvaise. Il aurait dû traduire *art et tentatives* d'une part, et de l'autre *quatre pièces*, ce qui n'est certes pas la même chose.

(1) Schœpflin, *Vind. typogr.* Doc. I.

(2) Voy. *Vind. typogr.* pg. 17, et le Docum. n° VII, à la fin.

ses biographes lui attribuent généralement. On est peut-être en droit de le présumer de la conduite qu'il tient à l'égard d'Ennel zur Isernen Thür, mais on peut croire que cette présomption demanderait à être confirmée par des preuves positives, car l'invariable ténacité avec laquelle il s'appliqua pendant quinze ans, malgré les difficultés et les obstacles de toute nature, à perfectionner l'art de la mobilisation des types d'imprimerie, que la vue d'un *Donat* hollandais, où ce problème était résolu, lui mit devant les yeux, nous dénotent au contraire une suite et une persévérance de volonté qui ne se concilie aucunement avec un caractère inconstant et léger.

En 1439, un autre procès le ramène devant les tribunaux. Ce nouveau débat a bien peu d'importance en soi. Il s'agit, en effet, d'une contestation entre Gutenberg et les héritiers d'un homme qu'il a associé à ses travaux, pour une faible somme de quelques florins que ces derniers réclament devant la justice et que Gutenberg prouve ne pas devoir leur payer. Mais, comme Strasbourg prétend conclure de ce procès que l'invention du grand art de l'imprimerie a été faite dans ses murs, on conçoit l'intérêt que l'on attache à un débat de si mince importance. La meilleure manière de mettre les lecteurs au courant de la question, est de citer dans ses termes mêmes la sentence du tribunal. Nous sommes au 12 décembre 1439 (*Vigilia Luciæ et Otiliæ*), les témoins ont été entendus et le juge prononce son arrêt en ces termes :

« Nous, Cune Nope, Maître et Conseiller à Strasbourg, faisons connaître à tous ceux qui verront cet écrit ou entendront sa lecture, que George Dritzehen, notre concitoyen, est venu devant nous en son nom et avec le plein pouvoir de son frère Claus Dritzehen, et a cité Hans Genszefleich, de Mayence, nommé Gutenberg, notre hin-

dersass (1) et déposé : que feu Andres Dritzehen, son frère, avait hérité de son père un bien considérable, qu'il l'avait engagé et en avait réalisé une bonne somme d'argent; qu'il était entré avec Hans Gutenberg et d'autres dans une société, et avait formé une association, et qu'il avait remis cet argent à Gutenberg, et que, pendant un certain temps, ils avaient fait et exercé ensemble leur industrie dont ils tiraient un bon profit; mais que, par suite des entreprises de l'association, Andres Dritzehen se serait fait garant de côtés et d'autres, pour du plomb et d'autres choses qu'il aurait achetés, qui étaient nécessaires à ce métier, et qu'il aurait aussi garanti et payé. Que, comme sur ces entrefaites, Andres était mort, lui et son frère Claus auraient exigé avec instance de Hans Gutenberg qu'il les prît à la place de feu leur frère dans la société, ou qu'il s'arrangeât avec eux pour l'argent qu'il avait mis dans l'association, mais qu'il ne voulut rien faire de tout cela, et s'était excusé par cette raison que Andres Dritzehen ne lui avait jamais remis pareil argent dans la société. Comme lui, Dritzehen, espérait et se faisait fort de prouver que la chose s'était passée ainsi qu'il venait de le dire, il avait exigé que Gutenberg le prît, lui et son frère Claus, dans la société, à la place de feu leur frère, comme jouissant de son héritage, ou qu'il restituât l'argent que feu leur frère avait apporté, puisque, comme héritiers, ils y avaient droit, ou bien qu'il

---

(1) Schœpflin traduit le mot *hindersass* par *incola* : « Agens contra Joannem Gensfleich... incolam nostrum .. » Cette expression signifirait donc : *habitant*, *manant* de Strasbourg, par opposition au titre de *bourgeois* ou *citoyen*, que le Juge Nope donne à George Dritzehen.

dise au moins pourquoi il ne voulait point céder à leur demande.

« En réponse à cet exposé de la plainte, Hans Gutenberg a répondu : que cette réclamation de George Dritzehen lui paraissait injuste, puisqu'il était suffisamment prouvé, par plusieurs écrits et billets, que lui et son frère ont pu trouver après la mort d'Andres Dritzehen, de quelle manière lui et leur frère avaient formé l'association. En fait : Andres Dritzehen était venu à lui, il y a plusieurs années, et l'avait engagé à lui communiquer et à lui faire comprendre plusieurs secrets, c'est pourquoi, en conséquence de sa prière, il lui avait appris à polir des pierres dont il avait dans le temps tiré un bon profit. Ensuite, après un bon laps de temps, il était convenu avec Hans Riffen, maire à Lichtenow, d'exploiter un secret au pélérinage d'Aix-la-Chapelle, et ils s'étaient associés de la sorte que Gutenberg avait deux parts dans l'entreprise, et Hans Riffe une. Cette convention vint à la connaissance d'Andres Dritzehen, et il l'avait prié de lui communiquer et de lui apprendre aussi ce secret pour lequel il serait son débiteur à sa volonté. Sur ces entrefaites le sieur Anthoine Heilmann lui aurait fait la même prière pour son frère Andres Heilmann, alors il aurait examiné les deux demandes, et il leur aurait promis de leur faire connaître ce secret, et aussi de leur donner et accorder la moitié des produits, de telle sorte qu'eux deux auraient une part, Hans Riff une autre part et lui la moitié. Mais pour cela, il fallait qu'eux lui donnassent, à lui Gutenberg, 160 florins, pour la peine de leur apprendre et de leur faire connaître le secret, et plus tard, ils devaient encore lui remettre chacun 80 florins. Lorsqu'ils arrêtaient leurs conventions, la foire devait avoir lieu dans l'année; mais, lorsqu'ils se furent arrangés et préparés à exploiter leur secret, la foire fut remise à l'année suivante; alors ils

avaient exigé que Gutenberg ne leur cachât plus rien de ce qu'ils pouvaient savoir et découvrir d'inventions et de secrets (1); et ils proposèrent de s'entendre là-dessus, et il fut fixé qu'ils ajouteraient à la première somme encore 250 florins, ce qui formerait ensemble 410 florins, et ils devaient en payer 100 comptant, dont, à cette époque, Andres Heilmann paya 50, et Andres Dritzehen 40; de manière que Andres Dritzehen était encore débiteur de 10 florins. Ajoutez à cela que les deux associés devaient payer les 75 florins restants à trois différents termes, qui furent convenus entre eux; mais au milieu de ces termes, Andres Dritzehen mourut, restant encore devoir cet argent à Gutenberg. A l'époque de l'engagement, il avait établi que l'exploitation de leur secret devait durer cinq ans entiers; et, dans le cas que l'un des quatre mourrait dans les cinq années, tous les ustensiles du secret et tous les ouvrages déjà faits resteraient aux autres (2), et les héritiers de celui qui était mort recevraient, après l'expiration des cinq années, 100 florins. Ceci et d'autres conventions furent, dans le temps, passées par écrit, et l'on fit un acte scellé pardevant Andres Dritzehen, comme l'ont prouvé les témoignages. Hans Gutenberg, depuis ce temps, et d'après leurs

---

(1) Voici le texte de ce passage : « Als hettent sie alle vor Inen dass die heiltumsfart uss dis Jar solte sin, und sich daruff gerüstent und bereit mit Ir Kunst, Alls nu die heiltumbfart sich eines Jares lenger verzogen hette, hettent sie fürbas an jn begert und gebetten Sie alle sin Künste und afentur so er fürbasser oder in ander wege mer erkunde oder wuste, auch zu lesen und des nicht vür Inen zu verhelen. »

(2) Texte : « Und wer es dass ir einer under den vieren in den fünff jaren von tode abeginge, so solte alle Kunst, geschiere und gemaht werck by den andern bliben.... »

conventions, leur a communiqué ce secret et leur a appris cet art comme l'a avoué Andres Dritzehen, à son lit de mort. En conséquence, et parce que l'acte, qui est conçu dans ces formes, et qui fut trouvé chez Andres Dritzehen, déclare entièrement ce qui précède et le contient, et que lui, Hanns Gutenberg, espère le prouver par de bons témoignages, il demande que George Dritzehen et son frère Claus déduisent les 85 florins qui lui étaient encore dus par feu leur frère, sur les 100 florins, et alors il consentirait à leur rendre les 15 florins, bien qu'il eût encore, selon les termes des paiements, plusieurs années pour se conformer au contenu de l'acte. Et, quant à ce que George Dritzehen a déclaré, que feu Andres Dritzehen, son frère, avait beaucoup pris sur l'héritage de son père et sur son bien, l'avait engagé ou vendu au profit de l'entreprise, cela ne le regardait pas, car il n'en avait pas plus reçu qu'il ne l'a exposé, excepté un demi-*omen* de vin, une corbeille de poires et un demi-fuder de vin, que lui et Andres Heilmann lui avaient donné; qu'eux deux au reste avaient consommé chez lui l'équivalent et au-delà, pour lequel ils n'avaient rien eu à payer. Aussi lorsqu'il demande d'être institué comme héritier dans la société, il sait fort bien que cette réclamation n'est pas plus fondée que toute autre et qu'Andres Dritzehen n'a jamais été garant pour lui, ni pour du plomb, ni pour autre chose, excepté une fois devant Fridel de Seckingen; mais il l'avait, après sa mort, affranchi et libéré de cet engagement, et c'est pour donner la preuve de ses assertions, qu'il demande qu'on entende les dépositions.

« Après que nous, maître et conseiller, avons entendu les réclamations ci-dessus et les réponses, les discours pour ou contre, les dépositions et les témoignages, ainsi que les parties les ont produits, et surtout après que l'acte et la convention ont été mis sous nos yeux, nous avons décidé,

dans notre justice, et nous prononçons avec connaissance de cause : Considérant qu'il y a un acte qui démontre dans quelle forme les arrangements ont été pris et ont eu lieu; ordonnons que Hanns Riff, Andres Heilmann et Hanns Gutenberg fassent un serment devant Dieu que les choses se sont passées ainsi que l'acte sus-cité le démontre, et que cet acte avait pour condition qu'un autre acte scellé aurait été fait, si Andres Dritzehen était resté en vie; que Hanns Gutenberg jure en outre que les 85 florins ne lui ont point été payés par Andres Dritzehen. De ce moment, les 85 florins lui seront déduits de la somme de 100 florins dont il a été question, et il paiera à George et Claus Dritzehen 15 florins, et les 100 florins auront été ainsi payés conformément à l'acte sus-cité, et dès ce moment Gutenberg n'aura plus rien à démêler avec Andres Dritzehen par rapport à l'entreprise et à l'association, qu'ils avaient formées ensemble. Ce serment ainsi formulé a été juré devant nous par Hanns Riff, Andres Heilman et Hanns Gutenberg, avec cette observation toutefois, que Hanns Riff a dit qu'il n'avait pas assisté à la première réunion, mais qu'aussitôt qu'il se fut trouvé avec eux et qu'ils lui eurent montré la convention, il n'y changea rien. En conséquence nous ordonnons qu'on s'en tienne à cette décision. *Datum vigil, Lucie et Otilie anno XXXIX.* »

On connaît maintenant les origines et la conclusion de ce procès. Nous releverons plus loin les passages du jugement qui, selon les partisans de Gutenberg, établissent ses droits à la gloire d'avoir découvert l'imprimerie, mais il est nécessaire de connaître préalablement les dépositions des témoins, et les présomptions favorables qu'elles offrent à la cause de Strasbourg.

1. Témoignage de Barbe de Zabern. — « *Item* Barbel de Zabern la mercière a déposé qu'elle avait pendant une

nuit causé avec Andres Dritzehen de chose et d'autre, et qu'entre autres paroles elle lui avait dit : Ne voulez-vous pas à la fin aller dormir? Mais il lui avait répondu : il faut avant que je termine ceci. Alors le témoin parla ainsi : mais Dieu me soit en aide, quelle grosse somme d'argent dépensez-vous donc? cela a tout au moins coûté dix florins. Il lui répondit et dit: Tu es une folle; tu crois que cela ne m'a coûté que dix florins? entends-tu, si tu avais ce que cela m'a coûté en sus de trois cents florins comptant, tu en aurais assez pour toute la vie et même que cela m'a coûté au moins cinq cents florins. Et ce ne serait rien si cela ne devait pas me coûter encore, c'est pourquoi j'ai engagé mon avoir et mon héritage; mais, dit ce témoin, saintes douleurs, si cela vous réussit mal, que ferez-vous alors? Il répondit : cela ne peut pas nous mal réussir; avant un an révolu nous aurons recouvré notre capital, et serons tous bien heureux, à moins que Dieu ne veuille nous accabler. »

2. Témoignage d'Ennel, femme de Schultheiss. — « *Item* femme Ennel, femme de Hanns Schultheiss le marchand de bois, a déposé que Lorentz Beildeck vint une fois dans sa maison, chez Claus Dritzehen son cousin et lui dit : cher Claus Dritzehen, feu Andres Dritzehen avait iiij pièces couchées dans une presse, et Gutenberg a prié que vous les retiriez de la presse et que vous les sépariez les uns des autres, afin que l'on ne puisse comprendre ce que c'est car il n'aime pas que quelqu'un voie cela. Ce témoin a déposé que lorsqu'elle était chez Andres Dritzehen, elle a aidé à faire cet ouvrage nuit et jour... (1) »

---

(1) Texte : « ...Lieber Claus Dritzehen, Andres Dritzehen selig hatt iiij « stücke in einer pressen liegen, do hatt Gutenberg gebetten das ir die

3. Témoignage de Schultheiss. — « *Item* Hanns Schultheiss a dit, que Lorentz Beildeck était venu un jour dans sa maison chez Claus Dritzehen, où ce témoin l'avait conduit. C'était à l'époque que feu son frère Andres Dritzehen était mort, alors Lorentz Beildeck parla ainsi à Claus Dritzehen : Andres Dritzehen, feu votre frère a quatre pièces couchées en bas dans une presse, et Hanns Gutenberg vous prie que vous les retiriez et que vous les sépariez les unes des autres sur la presse, afin qu'on ne puisse voir ce que c'est. Claus Dritzehen y alla et il chercha les pièces, mais il n'en trouva aucune... (1) »

4. Témoignage de Cunrad Sahspach. — « *Item* Cunrad Sahspach a déposé que Andres Heilman était une fois venu chez lui, dans la Kræmer-Gasse et lui avait dit : Cher Cunrad, puisqu'Andres Dritzehen est mort, comme c'est toi qui as fait les presses et que tu connais la chose, vas-y donc et retire les pièces de la presse, et *sépare-les les unes des autres*, *décompose-les* et ainsi personne ne pourra savoir ce que c'est. Mais comme ce témoin voulait exécuter cela, et cherchait les presses, c'était le jour de Saint-Étienne passé, toute la chose avait disparue... (2) »

« uss der pressen nement und die von ein ander legent uff das man nit « gewissen Kune was es sy, dan er hat nit gerne das das jemant sihet... »

(1) Texte : « ...Andres Dritzehen uwer bruder selige hat iiij stücke un- « denan inn einer pressen liegen, da hat uch Hanns Gutemberg gebetten « das ir die daruss nement und uff die presse legent von einander so kann « man nit gesehen was das ist, also gieng Claus Dritzehen und suchete « die stücke do vant er nutzit... »

(2) Texte : « ...Liber Cunrad als Andres Dritzehen obgangen ist da hastu « die pressen gemacht und weist umb die sache do gang dohin und nim « die stücke uss der pressen und zerlege su von einander so wies nyemand « was es ist... » — J'ai souligné les mots *sépare-les les unes des autres*,

5. Témoignage de Laurent Beildeck. — « Lorentz Beldeck a déposé que Jean Gutenberg l'envoya une fois chez Claus Dritzehen, après la mort d'Andres feu son frère, pour dire à Claus Dritzehen, qu'il ne devait montrer à personne la presse qu'il avait sous sa garde, ce que ce témoin fit aussi. Il me parla, en outre, et dit qu'il devait se donner la peine d'aller à la presse et de l'ouvrir au moyen de deux vis, qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres, ces mêmes pièces, il devait alors les placer dans la presse ou sur la presse, et personne, après cela, n'y pourrait rien voir ni comprendre (1), et, quand il sortirait, il devait venir chez Jean Gutenberg, car il avait quelque chose à lui dire... »

6. Témoignage d'Antoine Heilman. — « *Item* le sieur Antoine Heilman a déposé : que lorsqu'il apprit que Gutenberg voulait prendre Andres Dritzehen pour un tiers dans la société pour vendre des miroirs lors du pélérinage d'Aix-la-Chapelle, il le pria très instamment qu'il prît aussi son frère André, s'il voulait lui rendre un grand service, à lui Antoine. Mais Gutenberg lui dit qu'il craignait que les amis d'Andres en prétendissent que ce fût de la sorcellerie, ce

---

décompose-les parce que, selon moi, M. de Laborde encourt ici le reproche que l'on a fait si justement à Schœpflin, de faire dire à sa traduction plus que le texte même ne dit. Ce passage sera discuté plus loin. Qu'il nous suffise de remarquer ici que : *zerlege sü von einander*, signifie simplement : *sépare-les les unes des autres;* quant à l'expression : *décompose-les*, elle ne se trouve pas dans le texte du procès-verbal.

(1) Texte : « ... und rette ouch me und sprach er solte sich bekumbern so « vil und gon über die presse und die mit den zweyen würbelin uff dun so « vielent die stücke von einander, dieselben stucke solt er dann in die « presse oder uff die presse lege so kunde darnach nieman gesehen noch « utgemercken... »

qu'il ne voudrait pas; là-dessus, il le pria de nouveau et lui fit un écrit qu'il devait montrer aux deux autres associés, et sur lequel ils devaient se consulter...

« Ce témoin a aussi déposé : qu'il savait bien que Gutenberg, peu de temps avant Noël, avait envoyé son valet aux deux Andres pour chercher les formes, afin qu'il pût s'assurer qu'elles avaient été séparées et que même plusieurs formes lui avait donné du regret (1).

« A l'époque où Andres mourut, comme le témoin savait bien que des gens auraient volontiers examiné la presse, il fit dire à Gutenberg d'envoyer à la presse pour

---

(1) Texte : « Dirre gezuge hot ouch geseit das er wol wisse das Gutenberg « unlange vor Wihnahten sinen Knecht sante zu den beden Andresen, alle « formen zu holen und würdent zur lossen das er ess sehe, und jn joch « ettliche formen ruhete. » — M. Bernard observe que ce passage est très confus, et qu'il a été traduit de différentes manières. Voici la traduction qu'en donne Schœpflin : « Idem testis insuper dixit, se probe scire, Gutenberg « paulo ante Nativitatis festum famulum suum ad utrumque Andream mi- « sisse, ut omnes formas peteret, quæ in conspectu ejus disjectæ, quod non- « nulla in illis emendanda reperiret. » Je crois que M. Schœpflin aurait été bien empêché de dire à quelle partie du texte répond le dernier membre de phrase de sa traduction. La version de Fischer et Oberlin porte que Gutenberg envoya son domestique auprès des deux André « pour chercher toutes les formes, et que là elles furent refondues sous ses yeux, parce qu'il y en avait quelques-unes dont il n'était pas content. » A merveille ! cette traduction est très claire, mais pourrait-on dire qu'elle est fidèle ? M. de Laborde et la plupart des traducteurs voient que *plusieurs formes avaient donné du regret à Gutenberg*. Comment entendre ces expressions ? Les formes lui avaient-elles donné du regret parce qu'on ne les retrouvait plus, ou bien, ainsi que le dit Schœpflin, parce qu'elles avaient grand besoin d'être perfectionnées, ou pour d'autres motifs inconnus ? Qui pourrait le dire, car nous nous trouvons ici en présence d'une de ces phrases vagues et mal construites que, selon M. Schaab, « chacun explique conformément au système qu'il s'est choisi. »

défendre qu'on la vît. En effet, il envoya son valet pour la mettre en désordre ; et dire au témoin que, lorsqu'il aurait le temps, il voulait lui parler, c'est ce qu'il lui proposa... (1) »

7. Témoignage de Hans Dünne. — « *Item* Hanns Dünne, l'orfèvre, a déposé qu'il avait, il y a trois ans environ, gagné de Gutenberg près de 100 florins, seulement pour les choses qui appartiennent à l'imprimerie (2). »

Nous avons écarté de nos citations tout ce que les témoins ont déposé concernant l'argent dépensé soit par Gutenberg, soit par André Dritzehen. Cette question d'argent n'a pas pour nous l'importance que les parties intéressées y devaient attacher; mais nous avons scrupuleusement cité tous les passages à l'aide desquels on veut établir le droit de Gutenberg à l'invention de l'imprimerie.

Avant d'entamer la discussion, il est bon de faire une remarque importante au sujet des dépositions qui manquent dans le document de Strasbourg. Trente-quatre témoins ont été entendus dans le procès et les pièces publiées par Schœpflin ne contiennent que seize dépositions. Parmi celles qui n'ont pas été retrouvées avec les autres, il y en a deux surtout qu'il est regrettable de ne pas connaître, celle d'André Heilman et celle de l'orfèvre Hans Ross. Il serait

---

(1) Texte : « Do noch do Andres selige abeginge, und dirre gezuge wol « wuste das lüte gern hettent die presse gesehen, do spreche Gutenberg sü « soltent noch der pressen senden er fohrte das man sü sehe, do sante er « sinen Kneht sü zur legen, und wan er müsig were so wolte er mit jn « reden, das entobt er jn. »

(2) Texte : « Item Hanns Dünne der goltsmyt hat gesait, das er vor dryen « joren oder doby Gutenberg by den hundert guldin abe verdienet habe « alleine das zu dem trucken gehöret. »

en effet curieux de pouvoir comparer les déclarations de l'associé de Gutenberg et de Dritzehen avec les autres dépositions, et de confronter le témoignage de Hans Ross avec les quelques paroles prononcées par Hans Dünne, l'autre orfèvre, au sujet de l'argent qu'il a gagné depuis environ trois ans « seulement pour les choses qui ont rapport à l'*imprimerie* (1). » A la vue de dix-huit témoignages, dont on regrette la perte, on serait presque tenté de se demander si Schœpflin a bien intégralement reproduit le document tel qu'il l'a trouvé, et, si avant de le faire connaître, il n'en a pas retranché ce qui aurait pu fournir des armes à ceux qui combattent son opinion. Il faudrait des preuves sans doute pour soupçonner ainsi la probité d'un homme dont la mémoire est justement honorée. Cependant je ne suis pas le premier à exprimer un pareil doute : « En songeant, dit M. de Vries, à la *pia fraus*, à « laquelle Schœpflin a recouru dans sa version latine, on « arriverait facilement à admettre la possibilité d'une « supression volontaire (2). » Néanmoins que le procès ait été tronqué par Schœpflin, ou qu'il l'ait été par le seul effet du hazard, il n'en est pas moins vrai que les conclusions qu'on en voudrait déduire se trouvent être singulièrement infirmées par cette circonstance. Le vague et l'incertitude des dépositions parvenues jusqu'à nous, et surtout la pensée

---

(1) Nous soulignons le mot *imprimerie*, parce que plus loin nous discuterons la valeur du mot *trucken* et la signification qu'on peut légitimement lui donner.

(2) « Bij de erge *pia fraus*, door Schöpflin in zijne latijnsche vertaaling « gepleegd, zou men haast in verzocking geraken, de mogelijkheid te on- « derstellen, dat die met oogmerk achtergehouden konnen zijn. » (*Bewijsgronden der duitschers*, p. 23, à la note.)

de celles qui sont perdues doivent rendre hésitant tout esprit sensé, et lui faire craindre que l'échafaudage de preuves et de déductions basé sur des pièces incomplètes, se renverserait probablement de soi-même si l'on avait ces documents dans leur intégrité.

Après cette observation générale, qui, il faut l'avouer, ne manque pas de poids, nous allons discuter les faits du procès de Strasbourg.

Il résulte de ce document : 1. Que Gutenberg et Dritzehen s'étaient associés d'abord pour l'exploitation d'un secret qui avait trait au *polissage des pierres* (tém. de Gutenberg), et que cette entreprise avait été fort lucrative pour les associés (sentence du tribunal); 2. Que Gutenberg forma une nouvelle société avec Hans Riffe, maire de Luchtenow, pour exploiter un perfectionnement qu'il avait imaginé dans la *fabrication des miroirs* et dont il espérait tirer bon profit au pélérinage d'Aix-la-Chapelle, et que Dritzehen et André Heilman furent admis dans cette nouvelle association (Sentence. Témoignage d'Ant. Heilmann); 3. Que le pélérinage étant différé d'une année, et les associés s'étant aperçus que Gutenberg connaissait encore d'autres procédés secrets, ils le prièrent de les leur faire connaître ; qu'en conséquence la seconde société fut rompue d'un commun accord pour en former une troisième de laquelle Hans Riffe fut exclu (Jugement).

Quelle est cette dernière industrie, dont personne ne prononce le nom dans le procès? Est-ce l'imprimerie? c'est ce qui nous reste à examiner. Schœpflin, Meerman, Fournier, Lambinet, Ottley, Dibdin, M. de Laborde et M. A. Bernard se prononcent pour l'affirmative.

« Ces divers témoins font connaître dans leurs témoignages avec tant de clarté et d'évidence les premiers principes et les principaux instruments de la typographie, que

quiconque a la moindre notion de cet art le trouve nécessairement indiqué dans leurs paroles. Ils font une mention spéciale de la *presse,* et des *formes* déjà placées dans la presse pour le tirage; ils font mention des types mobiles, ce secret capital de l'art, que Gutenberg eut tant de soin de ne pas laisser connaître au public, en ordonnant, aussitôt après la mort de Dritzehen, de lâcher les vis qui les retenaient dans la forme. Il ne défend pas à ses associés de laisser voir la presse, mais il défend de laisser surprendre le secret des types mobiles déjà composés et réunis dans une forme, en ordonnant de les enlever de la presse et de les décomposer... (1) Ces types mobiles étaient non seulement sculptés en bois, mais en plomb, puisqu'il est fait mention de ce métal dans le procès. » (2). Ces déductions de Schœpflin sont adoptées par Meerman (3). Fournier reconnaît aussi qu'il est question de l'imprimerie dans ce procès, mais il rejette l'idée des types mobiles et déclare n'y voir mentionnée que l'impression tabellaire (4). M. Wetter adopte l'opinion de Fournier; il croit en outre que l'invention de Gutenberg consistait à substituer la presse au frotton dont les xylographes se servaient alors exclusivement, et à réunir quatre planches gravées pour les tirer en un seul coup de presse (5). M. de Laborde réfute cette dernière opinion de M. Wetter, et, adoptant les idées de Schœpflin

---

(1) Schœpflin, *Vindiciæ typogr.*, p. 21 et 22.
(2) Ibid., pg. 23.
(3) *Origines typographicæ*, T. I, p. 191 et 192.
(4) Fournier, *Dissert* III, p. 37 et suiv.
(5) *Kritische Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst.*

et de Meerman, il dit que Gutenberg a entrepris à Strasbourg l'impression d'une Bible in-folio avec des types mobiles de bois (1).

Aucun des auteurs que nous venons de citer n'a saisi, selon nous, le véritable sens des pièces du procès de Strasbourg, ni déduit les conclusions naturelles qui en ressortent. L'opinion qu'il nous déplairait le moins d'adopter serait celle de M. Aug. Bernard, s'il ne l'avait pas infirmée lui-même en voulant lui donner trop de précision. Il établit d'abord que Gutenberg ne pouvait pas proposer à ses associés comme un secret, de l'exploitation duquel résulterait pour eux une fortune certaine et rapide, l'impression des livres au moyen de la xylographie. En 1439, et si l'on veut même en 1436, l'impression xylographique n'était plus un secret pour personne, et cet art était non seulement pratiqué publiquement en Hollande, d'où il était originaire, mais dans les diverses contrées du monde germanique. Il rejette aussi l'explication de M. Wetter et de ceux qui comme lui, voient dans le secret de Gutenberg la substitution de la presse au frotton. La société était établie au capital de 820 florins et cette mise de fonds était bien trop considérable pour une simple modification dans le mode d'imprimer. Il fallait un secret plus ingénieux, et dont les résultats fussent plus productifs, pour déterminer des hommes d'aussi peu de fortune que Dritzehen et Heilmann à sacrifier leur patrimoine et à se grever de dettes dans la prévision douteuse d'un meilleur avenir. Donc, dit M. Bernard, « vers 1436, « Gutenberg, qui s'occupait depuis longtemps de procédés

---

(1) *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg.*

« industriels, conçoit l'idée de la mobilité des caractères, « soit de la propre initiative de son génie, comme je le « crois, soit à la vue d'un *Donat* hollandais (1).» Il nous est impossible ici de comprendre comment M. Bernard, qui a cité quelques pages plus haut les expressions du chroniqueur de Cologne, par lesquelles il est dit positivement, que ce fut la vue d'un *Donat* hollandais qui détermina Gutenberg à s'occuper d'imprimerie, puisse attribuer *à l'initiative de son génie* l'invention d'un art déjà réalisé. Mais passons. « Son esprit, ajoute-t-il, lui révèle aussitôt l'importance « d'une pareille invention. Il reconnaît qu'il y aurait à la « fois gloire et profit pour celui qui parviendrait à exécuter « des livres entiers avec des caractères mobiles. En consé- « quence il charge Dünne, qui, en sa qualité d'orfèvre, « devait être aussi fondeur et mécanicien, de lui exécuter « un travail dont les documents ne font pas connaître la « nature; toutefois on peut induire avec assurance, des « circonstances du procès, que ce travail consistait dans la « confection et l'ajustage de moules propres à la fonte des « caractères (2). »

M. Bernard expose ensuite, d'après le procès-verbal, la marche de l'affaire et les différentes associations conclues par Gutenberg. Il est à remarquer toutefois qu'il s'éloigne en un point du texte de cette pièce, puisqu'il n'admet pas que Gutenberg, Dritzehen et Heilmann se soient occupés de la fabrication des miroirs. Après avoir cité la déposition d'Antoine Heilmann, où il est parlé de cette industrie, il se

---

(1) Ouvrage cité. T. I, p. 145.
(2) *Ibid.* Pg. 145.

dit : « mais qu'est-ce que cela prouve? Que les associés qui « fondaient de grandes espérances sur leurs travaux, ne « voulaient pas en déprécier les produits à l'avance, en « faisant connaître l'objet de leur fabrication (1). » Mais du moment que l'on rejette ainsi une déclaration bien positivement formulée dans le procès parce qu'elle contrarie un système préconçu, on n'a plus le droit de parler d'arbitraire comme le fait M. Bernard à l'égard des explications et des interprétations de M. de Vries et des autres partisans de Haarlem. Il termine en ces termes : « Il est probable « qu'ayant (lui Gutenberg) manqué l'occasion favorable et « épuisé vainement le fonds social, les associés se décou- « ragèrent, et que l'entreprise végéta jusqu'à la fin du « contrat en 1443. Alors Gutenberg, ne pouvant plus « trouver à Strasbourg, où son insuccès avait fait du bruit, « les fonds nécessaires, résolut de retourner à Mayence, sa « patrie, pour y tenter fortune (2). »

I.

Nous avons dit que tous ces auteurs, et même M. Bernard, avaient, selon nous, exagéré la portée des pièces du procès de Strasbourg. En effet, autant les expressions de ce document sont vagues, autant on a mis de soin à leur donner le caractère net et défini du témoignage qu'on

(1) Ouvrage cité. p. 136.
(2) *Ibid.* p. 149 et 150.

homme de nos jours pourrait rendre sur l'état actuel de la typographie. Ces expressions ne sont pas seulement vagues et de compréhension difficile, elles ont de plus l'inconvénient de leur isolement : on les trouve là, éparpillées et sans liaison aucune avec le reste de l'affaire. D'ailleurs quelle que soit la signification qui leur convienne, il est certain qu'elles ne peuvent pas avoir celle qui leur est donnée par les auteurs que nous venons de citer.

En effet, en allemand, dans ses dialectes et dans ses congénères, le mot *forme*, qui est d'origine latine, a pour signification principale et primordiale celle qu'il avait en latin; il signifie la *forme*, le *moule*, dans lequel on coule un métal en fusion, ou des matières broyées et détrempées, et susceptibles dans cet état, de recevoir une empreinte. Le mot *trücken* a également pour signification principale et primordiale : *peser*, *serrer*, *enfoncer*. L'acception secondaire et technique, que les imprimeurs donnent à ces deux mots, n'a pu exister et être connue que depuis l'invention de l'imprimerie : pour qu'une chose ait un nom il faut qu'elle existe. Or, en supposant que l'art exploité par Gutenberg, fut réellement l'imprimerie, il est certain que pour les témoins cet art était un secret, c'est-à-dire que pour eux il n'existait pas, et que, par conséquent, ils en ignoraient la langue spéciale et technique. Si, donc ils se sont servis des mots : *forme* et *trücken*, ils n'ont pu attribuer à ces mots que l'acception qui était vulgairement en usage de leur temps, et il est évident que les auteurs que nous avons cités et qui traduisent ces mots comme s'ils appartenaient à la langue typographique commettent tout simplement un anachronisme philologique. C'est cependant sur la traduction fautive de ces seuls mots que roule le fort de leur argumentation et il est vraiment étonnant qu'ils donnent tant de confiance à un aussi fragile appui.

Au surplus, il paraît que dans ces premiers temps, on se servait plutôt de l'expression *printen* que du mot *trücken*. Quand, en 1492, Pierre Schœffer donnait au public l'édition allemande du *Saxenspiegel*, il disait dans sa souscription : « Dusse Kroneke van Keyseren unde enderen fursten unde « Steden der Sassen mit oren wapen *hefft geprent* Peter « Schœffer von Gernsheim in der edelen stat Mencz die « eyn anfangk is der prentery. » On lit dans le *Fasciculus temporum*, de Werner Rolevinck, de Laer, traduit par Veldenaer, et publié à Utrecht en 1480 : « Ende die « *boeckprinters* worden seer vermenincht in allen landen. » Chez les Anglais on remarque la même chose : « The crafte « of *enpryntage* was fyrst founde in Magounce in « Alemayne, » disait Guil. Caxton en 1482 ; et l'auteur anonyme des *Chronicles of Englande* imprimés en 1483, disait, en reproduisant presque les propres expressions de Werner Rolevinck : « *Printers* of bokis were this tyme « mightely multeplied in Maguncie and thurgh out the « world. »

M. de Laborde fait remarquer aussi (Ouvr. cit., p. 66) que le mot *gezeug*, employé par Antoine Heilmann dans sa déposition, pour signifier ustensile d'imprimerie, est employé plus tard dans le même sens, dans l'acte du notaire Helmasperger de Mayence. Ceci ne prouve rien. Le mot *gezeug* n'a jamais spécialement signifié *un ustensile*, *un instrument d'imprimerie*. Du temps de Gutenberg, et dans le dialecte des bords du Rhin *gezeug* avait la signification générale d'*outil*, ce que les Allemands rendent aujourd'hui par le mot *zeug* et les Hollandais par *tuig*. Le mot *gezeug* en allemand et *getuig* en hollandais est tombé en désuétude ; mais, chose remarquable, il est conservé avec son acception primitive par les Flamands, qui au lieu de *tuig* disent *getuig*.

Nous avons appelé l'attention du lecteur sur la traduction que donne M. de Laborde de la déposition de Sahspach (Voir p. 219) par laquelle ce témoin déclare que Heilman lui avait ordonné de « retirer les pièces de la presse, de les « séparer les unes des autres et de les décomposer.» Il dit, pg. 64 : « Les mots *van einander legen*, sont commentés « dans les actes mêmes par celui de *zerlegen*, dans la « déposition de Conrad Sahspach. L'un et l'autre signifient, « d'après l'esprit même des dépositions, non pas seulement « *séparer*, mais encore *décomposer*. » M. Bernard en citant ce passage de M. de Laborde ajoute : « Ces pages retirées « de la presse et *distribuées* ou mises en *pâte*, comme on « dit dans la langue technique, les petits cubes éparpillés « qui les composaient ne pouvaient trahir le secret des « associés. » Ainsi, d'après eux, Sahspach aurait été chargé de l'opération délicate de la *distribution*, par laquelle on décompose les formes après le tirage en séparant les lettres et les autres matériaux qu'on en tire, pour les replacer, chacun où on les avait pris, afin de pouvoir les utiliser à de nouvelles compositions. Comme on le voit, c'est toujours le même raisonnement vicieux : Sahspach, n'étant pas dans le secret, ne pouvait pas dire au juge qu'il avait eu pour mission de *décomposer* ou de *distribuer*, les pièces placées dans la presse ; il faut croire, en effet, qu'il se comprenait et qu'il était compris, ce qui n'aurait pas eu lieu si l'on lui fait donner à *zerlegen* et à *van einander legen* la valeur qu'ont maintenant ces mots dans la langue technique des typographes. Sahspach dit tout simplement qu'il avait été chargé de séparer les unes des autres les quatre pièces reposant dans la presse et rien de plus. Cette traduction est seule et légitime et elle met à néant tous les systèmes qu'on en a voulu déduire, comme, par exemple, qu'il était question ici de caractères mobiles.

Le simple raisonnement suffit pour détruire les déductions de M. de Laborde et de M. Bernard dans le cas particulier qui nous occupe. Mais bien plus, un autre passage du procès-verbal démontre avec évidence que les mots *van einander legen* commentés, selon ces auteurs, par l'expression *zerlegen* ne peuvent pas avoir la signification de *décomposer*, de *distribuer*, de mettre en *pâte*. Qu'on se reporte, en effet, à la déposition de Laurent Beildeck, le domestique de Gutenberg, (Voyez plus haut, pg. 220) où on lit en propres termes : « Il (Gutenberg) me parla en « outre et dit qu'il (Claus Dritzehen) devait se donner la « peine d'aller à la presse et de l'ouvrir au moyen de deux « vis, *qu'alors les pièces se détacheraient les unes des* « *autres*, *ces mêmes pièces il devait alors les placer dans* « *la presse ou sur la presse* et personne, après cela, n'y « pourrait rien voir ni comprendre...» Le sens de ce passage pourrait même être traduit plus littéralement de la manière suivante : « Alors les pièces *tomberaient séparées les unes* « *des autres ;* » car il y a dans le texte : « so *vielent* die « stücke *von einander.*» Or, il est clair, d'après cette citation, que Gutenberg voulait uniquement dérober aux regards des curieux l'union des quatre pièces couchées dans la presse et qu'il ne tenait pas qu'on les *décomposât*, dans le sens que M. de Laborde et M. Bernard donnent à cette expression; car dans ce cas là, il aurait commandé une chose impossible, puisqu'il ordonne de placer les pièces « séparées les unes des autres » dans la presse ou sur la presse. Claus Dritzehen aurait-il pu prendre et manier les quatre pièces, si, comme on le veut, elles étaient tombées en *pâte* après que les deux vis avaient été lâchées? Evidemment, le texte même du procès-verbal s'oppose à cette interprétation.

Après ces remarques essentielles qui infirment *à priori* les raisonnements des partisans de Strasbourg, nous relèverons

les circonstances nombreuses du procès qui ajoutent de nouvelles impossibilités à leur conclusion définitive.

II.

Nous voyons d'abord que Dritzehen avait l'espérance de voir ses peines pleinement récompensées au bout d'un an. (Témoignage de Babel de Zabern.)

Tout le procès dépose en faveur de son activité, de son initiative dans la partie pratique, de sa pleine confiance en Gutenberg, comme aussi de sa nature enthousiaste et exaltée. Cependant il faut lui supposer quelque raison. Or, s'il se fut agi réellement de l'imprimerie, et s'il avait témoigné la presque certitude de couvrir ses frais en une année, on peut dire qu'il manquait véritablement de sens. En effet, si le principe de l'impression des livres à l'aide des types mobiles est extrêmement simple, la réalisation matérielle de ce principe est une chose très complexe, très délicate et très longue. Je suppose pour un instant que Gutenberg et ses associés avaient non-seulement trouvé le secret des types mobiles, mais même qu'ils avaient prévu et pressenti les difficultés de détail qui devaient nécessairement les arrêter à chaque pas; je suppose qu'il étaient théoriquement aussi instruits dans toutes les parties de cet art que le plus habile typographe de notre temps; je leur donne tous les talents divers et toutes les connaissances spéciales qu'exigent la gravure des poinçons, la frappe des matrices, la fonte des caractères, la composition, l'imposition et le tirage; eh bien! avec toutes ces qualités, que certainement ils n'avaient pas, et qu'on doit convenir, qu'ils ne pouvaient avoir, quelque haute estime que l'on ait de leur capacité, ils auraient été dans l'impossibilité phy-

sique et matérielle non-seulement d'imprimer une Bible in-f° ou in-4° dans l'espace d'une année, mais la moindre petite grammaire de Donatus. On veut cependant qu'ils aient tenté cette entreprise impossible, et l'on sait, par la confidence faite par Dritzehen à Babel de Zabern, qu'il avait la certitude d'avoir tout terminé au bout de l'année, et de rentrer ainsi dans sa mise de fonds, et de réaliser en outre une fortune qui lui permettrait de vivre heureusement le restant de ses jours. D'où il faut conclure, ou bien que Dritzehen n'avait pas le sens commun, ou bien qu'il ne travaillait pas à l'impression des livres.

III.

Allons plus avant. Dans tout le cours du procès, il est question une seule fois d'achat de plomb, matière qui pouvait trouver son emploi dans la typographie, soit pour les interlignes, comme le veut M. de Laborde, soit pour le moule que M. Bernard attribue à Gutenberg. Mais, n'est-il pas étrange de ne voir faire mention par les témoins ni de vélin, ni de papier, ni d'encre, ni de caractères, ni de manuscrits? Ce sont bien là cependant, plutôt que le plomb, ou autant que le plomb, les véritables matières premières de l'art inconnu, si l'on veut que cet art soit l'imprimerie. En ce temps-là, le vélin et le papier étaient un peu plus rares et un peu plus chers que de nos jours. Une provision de vélin ou de papier, faite par Gutenberg, aurait inévitablement excité l'attention et la curiosité des voisins de Dritzehen, par la raison que peu de monde en faisait usage et que ceux-là même qui s'en servaient n'en achetaient pas une grande quantité à la fois. De plus, ces

matières avaient alors une valeur vénale pour le moins aussi élevée que le plomb, et, si Gutenberg avait besoin de donner caution pour une fourniture de plomb, il est à croire qu'il en aurait eu besoin également pour les acquérir, et que partant, les personnes qu'il avait appelées pour rendre témoignage des dépenses importantes faites par lui, en auraient dit du moins un mot.

IV.

Mais, dira-t-on, Gutenberg avait le plus grand soin que rien ne transpirât. N'a-t-on pas remarqué avec quelle sollicitude il envoie à Claus Dritzehen, après la mort de son frère Andres, message sur message pour faire disparaître les pièces couchées dans la presse? Assurément, cet homme mettait les plus grands soins à garder son secret, et il n'est pas étonnant que les voisins n'en aient rien su. Tout cela est vrai, et ces précautions ne peuvent pas être mises en doute; mais il faut avouer qu'elles étaient bien inutiles; car, a-t-on remarqué, d'autre part, avec quelle légèreté il tolère que chacun de ses associés travaille à part à cette invention? On sait que Gutenberg demeurait au couvent de St-Arbogast, hors des murs de Strasbourg. Il y était donc à l'abri de la curiosité qu'il devait craindre d'exciter, s'il eût travaillé au centre de la ville, et il était naturel pour lui d'exiger de ses associés qu'ils vinssent se livrer chez lui à leurs travaux. Il aurait pu les diriger ainsi, et les aider de ses conseils, sans nul dérangement, tout en ayant une garantie à peu près certaine de conserver le secret auquel il paraît tenir tant. Or, il se garde bien d'en agir de cette sorte. Il permet à Heilmann de travailler à part. On

dira : peut-être Heilmann avait-il une maison à lui où il était aussi libre que Gutenberg à St-Arbogast. Soit; mais il concède la même facilité à Dritzehen, et c'est ici qu'on est en droit de le taxer d'imprudence et de l'accuser de tenir peu à son secret et de n'y attacher guères d'importance. Dritzehen n'avait pas, lui, de maison qui lui appartînt. Il demeurait d'abord chez Barbel de Zabern, la mercière, puis chez Mydehart Stocker, où il tomba malade et mourut. La maison d'une mercière est une maison banale, et avec la familiarité de mœurs qui régnait au moyen-âge, bien de ses clients devaient se préoccuper des travaux de Dritzehen et faire à la marchande des questions indiscrètes à ce sujet. Au reste, le témoignage de Barbel est ici positif, Dritzehen ne se cachait pas d'elle quand il se livrait à son travail avec la fiévreuse ardeur qui faisait le fond de son caractère. Ne dépose-t-elle pas au procès « qu'elle avait, pendant une « nuit, causé avec Andres Dritzehen de chose et d'autre, « et qu'entre autres paroles, elle lui avait dit : « Ne voulez-« vous pas aller dormir? » Mais il lui avait répondu : *Il « faut avant que je termine ceci.* » On voit le geste de Dritzehen et Barbel était bien forcée de porter son attention sur l'objet qu'il lui montrait.

Ennel, femme de Hanns Schultheiss, marchand de bois, et cousine de Dritzehen, savait aussi à quel genre de travaux il se livrait, puisqu'elle vient déposer « que lorsqu'elle était « chez Andres Dritzehen, elle a aidé à faire cet ouvrage « nuit et jour. » En vérité, voilà un secret bien gardé, et de la part de Gutenberg, des précautions bien opportunes, et de la part de ceux qui veulent baser une preuve sur les précautions, un fondement solide et bien assuré! Ce secret est un pur secret de comédie; tout le public est dans la confidence; mais, pour que la vraisemblance soit sauve, les personnages de la pièce n'ont pas l'air de s'en douter.

V.

Les pièces du procès fournissent la matière d'une autre observation. Si le secret du troisième art exploité par Gutenberg avait été l'impression avec des types mobiles, il faut convenir, que l'esprit duquel avait jailli cet éclair de génie, était capable d'en apprécier la haute portée sociale et de prévoir les immenses bénéfices qui en résulteraient pour lui en cas de succès. Dès lors, il devait attacher la plus grande importance à son invention. On peut conclure cependant des pièces du procès, qu'il estimait moins cette nouvelle découverte que la précédente. En effet, lorsqu'Antoine Heilmann « apprit que Gutenberg voulait prendre « Andres Dritzehen pour un tiers dans la société pour « vendre des miroirs, lors du pélerinage d'Aix-la-Chapelle; « il le pria très instamment qu'il prît aussi son frère « Andres, s'il voulait lui rendre un grand service, à lui « Antoine. Mais Gutenberg lui dit qu'il craignait que les « amis d'Andres *ne prétendissent que ce fut de la sorcel-* « *lerie*, ce qu'il ne voudrait pas.... » Il fallait qu'il eût une bien haute idée du perfectionnement qu'il avait imaginé, pour qu'il craignît de voir porter contre lui une accusation aussi grave. Cette crainte, jointe à l'estime qu'il avait pour sa découverte, lui font refuser d'abord d'accéder au désir de son ami Antoine Hilmann, et ce n'est qu'après bien des difficultés qu'il consent à recevoir André dans son association. Plus tard, quand ses associés l'ont surpris travaillant à de nouvelles découvertes et qu'ils lui demandent de les leur communiquer, il ne fait pas mystère de ce secret, il le leur livre pour rien, puisqu'il fait remarquer que la somme qu'il exige d'eux ne servira qu'à couvrir les

dépenses qu'il a faites : « Il y a maintenant, dit-il, tant « d'ustensiles prêts, et il y en a tant en exécution, que « votre part est bien près d'égaler votre mise de fonds, et « cependant le secret vous sera confié. » Que conclure de là, sinon que ce secret ne pouvait pas être l'impression avec des types mobiles; car, s'il s'était montré si difficile, quand il s'agissait de leur montrer un simple perfectionnement dans la fabrication des miroirs, il se serait bien autrement défendu de leur livrer les principes de l'art merveilleux qui devait changer la face du monde.

VI.

Remarquons encore que si l'opinion des auteurs, que nous avons cités plus haut, est véritable, le secret de la typographie avait été communiqué par Gutenberg à Dritzehen et à Andres Heilmann; et que, de plus, il était probablement connu à Strasbourg par d'autres personnes à cause du peu de soins que Dritzehen avait pris en se livrant au travail. Plus tard donc, lorsque vers 1445, Gutenberg quitta Strasbourg pour se rendre à Mayence, il laissa Heilmann dans cette première ville, et avec Heilmann, ceux qui étaient au courant de la découverte. Il y a grande apparence que, découragé par l'insuccès de l'entreprise, Heilmann n'ait rien tenté depuis le départ de Gutenberg, mais il est étonnant que dans la suite, quand il vit les heureux résultats obtenus à Mayence, il ne se soit pas placé à la tête des premiers imprimeurs de Strasbourg; car, si réellement il s'était occupé d'imprimerie avec Gutenberg, il eût été mieux que personne en mesure de se mettre rapidement au courant et de produire des livres de son côté. Cet honneur appartient cependant à Mentelin, né à Schelestadt,

à qui certains auteurs ont attribué même l'invention de l'imprimerie, et qui imprimait, dès 1466, sa grande Bible allemande in-f°. Avec l'étranger Mentelin, on nomme les strasbourgeois Schott et Henri Eggetin, mais nulle part on ne voit citer le nom de l'associé de Gutenberg, ni celui d'un des témoins du procès. Si dans les annales typographiques de Strasbourg on rencontrait parmi les imprimeurs de cette ville, soit Heilmann, soit les orfèvres Dünne et Ross, on pourrait trouver dans cette circonstance non pas une preuve, mais du moins une présomption favorable à l'opinion qui veut que l'art secret ait été l'imprimerie; mais, par contre, on doit convenir que l'absence de ces noms est une présomption très forte en faveur de l'opinion négative.

VII.

Voici maintenant une objection tirée de l'interprétation même de ceux qui adoptent le système de Strasbourg. Il est historiquement prouvé que la première production de Gutenberg (les Lettres d'indulgences) fut exécutée à Mayence en 1454, car l'hypothèse de Schœpflin qui veut qu'il ait imprimé à Strasbourg, et qui cite des livres qui seraient sortis de la presse pendant qu'il était encore en cette ville, est rejetée à juste titre par tous les bibliographes; il a été reconnu que ces livres appartiennent à d'autres imprimeurs et sont postérieurs au *Psautier* et à la *Bible* de Mayence. Ce fait, maintenant incontesté, nous permet d'affirmer une fois de plus que le troisième secret exploité par Gutenberg et Dritzehen n'était pas l'imprimerie. Admettons, en effet, pour un instant l'opinion des partisans de Strasbourg. D'après eux, en 1439, lors du décès de son associé, Gutenberg n'en était plus à ses premières recherches, et il

était parfaitement en mesure d'imprimer. Il avait une presse; il avait en outre des caractères, et il en avait en quantité suffisante pour composer, selon les uns, une feuille in-f°, à deux colonnes, et selon les autres, une feuille in-4°; car ils ne sont en litige que pour le format. Il ne s'agissait plus que de *tirer* cette feuille, puisqu'elle reposait toute composée dans la presse. L'opération du *tirage* fut forcément interrompue par l'ordre que Gutenberg donna, à la mort de Dritzehen, de décomposer la forme en lâchant les vis, et de jeter les caractères éparpillés ainsi, « *dans ou sur la presse.* » Il est reçu d'admirer en cela la prudence de Gutenberg. Nous admirons, nous, ses admirateurs. Il eût fait sagement, selon nous, de faire enlever la forme sans toucher aux vis; car, en laissant les caractères disjoints et éparpillés « *dans ou sur la presse,* » il offrait à un observateur attentif et tant soit peu capable de réfléchir, le moyen le plus facile de se rendre compte de leur mobilisation. Quoiqu'il en soit de la prudence et de la précaution de Gutenberg, nous nous contentons de constater, d'après ses partisans, qu'il avait alors assez de caractères pour avoir une feuille in-f° ou in-4° composée.

Calculons maintenant, en prenant pour point de départ la Bible de Mayence, et comptons combien en 1439 il avait de caractères. On sait que chaque page de cette Bible est à deux colonnes et à 42 lignes par colonne; chaque ligne contient en moyenne 32 caractères, ce qui fait par page, 2,688 caractères, et par feuille, 10,752. Gutenberg avait donc 10,000 caractères environ en 1439; c'est-à-dire qu'il était en mesure alors d'imprimer tel ouvrage que bon lui semblerait de choisir. Nous n'avons pas exagéré les conséquences qui se déduisent du procès interprêté dans le sens des partisans de Strasbourg; nous sommes donc en droit de demander le parti qu'il a tiré de ses dix mille carac-

tères, et comment il se fait qu'il attende jusqu'en 1454, c'est-à-dire pendant quatorze longues années, avant de rien produire? Gêné et obéré comme il l'était, il devait cependant avoir hâte de réaliser des bénéfices, et de sortir de la position précaire dans laquelle nous l'avons vu vivre jusque-là, et de laquelle il ne sortira qu'en mourant. Ce qu'était le secret exploité par Gutenberg et Dritzehen, nous l'ignorons, mais à coup sûr ce n'était pas l'imprimerie.

VIII.

En 1455, Fust de Mayence obtint contre Gutenberg, par des manœuvres déloyales, un jugement qui dépouille ce malheureux du fruit de tous ses travaux. De l'acte authentique qu'il demande au notaire Helmasperger, le 6 novembre de la même année, il résulte que Gutenberg avait épuisé en préparatifs tous les fonds alloués par Fust. — D'une autre part, il résulte du procès de Strasbourg que Gutenberg avait déclaré à ses futurs associés, Dritzehen et Heilmann, qu'il y avait déjà pour exploiter le secret qu'il devait lui confier, « tant d'ustensiles prêts et tant en « exécution que leur part était bien près d'égaler leur « mise de fonds. » — Que sont devenus ces ustensiles prêts et en exécution en 1436? Les a-t-il laissés à Strasbourg? Qui aurait pu l'y forcer? S'il les a emportés à Mayence, pourquoi ne s'en est-il pas servi et pourquoi commence-t-il sur nouveaux frais? Dans l'acte d'association qu'il conclut avec Fust, il n'est fait nulle mention d'instruments appartenant à Gutenberg. S'il en avait eu, il aurait été en droit de les revendiquer de Fust lors du procès de 1455; s'il ne l'a pas fait, on peut conclure qu'il n'en avait pas, et l'on peut conclure aussi que les instruments prêts ou en préparation,

à Strasbourg, n'avaient nullement rapport à l'imprimerie, et que, par suite, le secret n'avait pas non plus de relation avec cet art nouveau et merveilleux.

IX.

Disons enfin qu'on doit considérer Ulrich Zell comme bien renseigné sur ce qui regarde les premiers essais de son maître. Rappelons-nous ce qu'il dit dans le passage de la chronique de Cologne, que nous avons rapporté plus haut. (V. pg. 18 et 19.) Il fixe l'époque des premiers travaux de Gutenberg à l'année 1440; il dit que son maître se lança dans son entreprise pour avoir vu un *Donat* hollandais, imprimé avant ce temps. Comment voudrait-on que l'art secret exploité par Gutenberg et Dritzehen, en 1438, puisse être l'imprimerie, puisqu'il n'en a eu la première idée qu'en 1440. Ici, ce nous semble, la déclaration positive de Zell doit valoir plus que les déductions qu'on veut tirer des expressions vagues et intelligibles du procès de Strasbourg.

Les divers raisonnements que nous venons d'exposer, à part celui que nous avons tiré de l'interprétation fautive des mots : *forme* et *trücken*, *van einander legen*, et celui que nous fournit Ulrich Zell, sont purement négatifs, et nous avouons qu'ils ne pourraient résister à la force d'une véritable preuve positive. Mais, comme cette preuve positive n'a jamais été fournie, et comme avec toute assurance nous déclarons qu'on ne la fournira jamais, les impossibilités que nous avons fait ressortir des circonstances mêmes du procès restent entières, et l'on doit conclure que le secret exploité par Gutenberg, Dritzehen et Heilman, était étranger à l'invention de la typographie.

Cependant, les pièces de ce procès sont importantes pour

l'histoire de Gutenberg. En ce qui le concerne personnellement, elles témoignent de l'influence qu'il était capable d'exercer sur les hommes par la confiance aveugle et sans bornes que ses associés ont en lui. Sur la foi de ses promesses, ils engagent tout leur avoir; ils empruntent au-delà de leurs moyens; ils se livrent au travail sans trève ni repos, et l'on voit Dritzehen mourir à la peine, sans nul regret, animé et soutenu qu'il est par l'espérance invincible du succès. On conçoit que cet esprit inquiet et curieux d'inventions nouvelles sera, par sa volonté ténace, capable de pousser l'art de la typographie jusqu'à ses dernières limites, quand la vue du *Donatus* hollandais, dont parle Zell, l'aura initié à cette découverte. On conçoit aussi, que cet homme éloquent pourra faire comprendre à l'esprit positif et cupide de Fust le mérite évident de ses procédés et le déterminer à faire les avances dont il aura besoin pour réaliser son entreprise. Ainsi, il résulte du moins du procès de Strasbourg, une présomption des plus fortes en faveur de Gutenberg, contre les prétentions injustes que Fust, et Schœffer n'auront pas honte d'afficher plus tard, pour lui enlever la gloire des perfectionnements qu'il aura trouvés dans l'art de Coster, après l'avoir dépouillé de la part de bénéfices qui devait lui revenir de leur association, et à laquelle, certes, il avait droit, puisque sans lui ils n'eussent jamais rien produit.

CHAPITRE DIXIÈME.

Examen des autres preuves sur lesquelles les Allemands fondent leur prétention à l'honneur de la decouverte de l'imprimerie.

Nous divisons ce chapitre en deux paragraphes. Dans le premier, nous exposons rapidement, et d'après les sources les plus pures, l'histoire des travaux de Gutenberg et de Schœffer et dans le second, nous démontrons que le témoignage de l'élève de Gutenberg, ne réunit pas les qualités voulues pour faire foi en histoire.

PARAGRAPHE PREMIER.

Exposé des travaux de Gutenberg et de Schœffer.

Après la conclusion de ce procès, Gutenberg continua d'habiter Strasbourg jusque vers 1445. En avril 1441, il est répondant, avec un chevalier nommé Ramestein, pour Jean Karle, qui emprunte de l'argent au chapitre de Saint-Thomas. En 1442, il fait personnellement au même chapitre, un emprunt de quatre-vingt livres de deniers strasbourgeois. Enfin, on voit paraître son nom, à la date du 12 mars 1444, dans le rôle des contributions, où il est inscrit pour un florin d'or; depuis, il n'est plus fait mention

de lui dans ce registre. Que fit-il pendant ces cinq années? M. Schaab déclare qu'on n'en sait rien, mais qu'il est néanmoins positif « qu'il accumula dettes sur dettes et « dissipa le reste de sa fortune. » Le même auteur ajoute: « que l'insuccès de ses recherches, la perte de ses biens, « le procès qu'il eut à soutenir contre le frère de Dritzehen, « et, peut-être plus que tout cela, la nécessité, le contrai- « gnirent à prendre la résolution de retourner dans le « lieu de sa naissance, où, pouvant compter sur les secours « de ses riches parents et des amis de sa famille, il devait « trouver le moyen de réaliser sa vaste entreprise. » Donc, « pauvre de bien mais riche de talents, il se rendit à « Mayence vers la fin de 1444, ou au commencement de « 1445. Il ne laisse à Strasbourg aucun produit de son « art; il n'y laissa que sa femme. » (1)

Si les « règles de l'herméneutique » ne s'y opposaient pas, M. Schaab et les auteurs allemands, qui affirment qu'on ne sait rien de positif sur les occupations de Gutenberg à Strasbourg, depuis le temps de son procès jusqu'à son départ, pourraient prétendre avec fondement que depuis 1440 il s'appliqua à perfectionner l'imprimerie. Avant ce temps, rien, pas même les pièces du procès de 1439, ne prouve qu'il s'en soit occupé; mais le témoignage d'Ulrich Zell est positif; c'est bien vers 1440 qu'un *Donat* hollandais, en caractères mobiles, lui tombant dans les mains, il entrevit, pour la première fois, le secret auquel il travaillera toute sa vie, et l'on peut fixer à cette année, non pas sur

(1) Ouvr. cité, t. I, p 162, 163 et 164.

des suppositions, mais sur l'affirmation d'un historien digne de foi, le point de départ de ses essais et de ses tentatives: « Item cet art admirable fut d'abord inventé en Allemagne... « et cela nous arriva vers l'an de Notre-Seigneur MCCCCXL.» On se souvient que nous avons démontré, dans le premier chapitre de cet *Essai*, que lorsqu'Ulrich Zell attribue ainsi à l'Allemagne l'invention de l'imprimerie, il entend parler des derniers perfectionnements de l'art qui sont bien assurément l'œuvre de Gutenberg. Partant du point où Coster en était resté, quand il fut surpris par la mort, il y appliqua toutes les forces de son esprit inventif, et, au bout de dix années, il fut à même de produre des livres.

Les cinq années qui suivirent le retour de Gutenberg à Mayence (1454, vers la fin — 1450, 26 août), sont, au dire des Allemands, plus obscures encore que celles qui précèdent; ils ne savent « ni où ni comment il a vécu pen- « dant cette époque. » « Il est probable, disent-ils, qu'il ne « demeura pas oisif et qu'il travailla, dans le secret, au « progrès de sa découverte, tout en cherchant qui pour- « rait l'aider à la réaliser. (1) » C'est ainsi qu'en rejetant le témoignage fourni par la chronique de Cologne, ils sont réduits à donner, comme des conjectures, ce qu'ils pourraient affirmer avec assurance. Non-seulement « il est « probable qu'il ne demeura pas oisif pendant cette « époque, » mais il est certain qu'il travailla au perfectionnement de l'imprimerie; car, « depuis ce temps (1440), « jusqu'à l'année L, cet art et tout ce qui s'y rapporte fut

(1) Ouvr. cité, I, pg. 165 et 166.

« perfectionné.» Voilà ce que nous assure Ulrich Zell; mais on ne veut pas de son témoignage en Allemagne, parce que, tout en rendant compte de l'emploi du temps de Gutenberg pendant les années « obscures » de sa vie, il fait droit aux justes réclamations de Haarlem, et renverse la chimère des prétentions de Mayence. L'imprimeur de Cologne ne dit pas si Gutenberg eut des rapports avec le voleur Jean; c'est possible, mais rien ne nous autorise, nous ne dirons pas à l'affirmer, mais à le présenter seulement comme un fait historiquement probable, et dès-lors, fidèle à la règle que nous nous sommes tracé au début de notre *Essai*, nous laissons de côté une opinion qui, selon nous, n'est qu'une pure hypothèse.

Nous avons vu qu'à Strasbourg Gutenberg avait vécu d'emprunts et d'autres expédients de même nature; il jouissait néanmoins encore d'assez de crédit pour faire ses emprunts par lui-même. A Mayence, il a besoin du crédit d'autrui pour lever de l'argent. C'est ainsi que nous le voyons recevoir, le 6 octobre 1448, de Reynhart Brumsern zum Bangarten et d'Henchin Rodenstein, la somme importante de 150 florins d'or, que son cousin Arnold Gelthuss zum Echtzeler avait empruntée pour lui. Comme la date de cet emprunt est fort rapprochée de celle de son association avec Fust, il est probable que cet argent servit à faire ses derniers essais, à moins qu'on ne pense, avec M. Bernard, que, sûr de ses procédés, il n'ait voulu, avec ses seules ressources, tenter en grand l'exploitation de son secret. S'il fit réellement cette tentative, elle ne lui réussit pas mieux que tout ce qu'il avait entrepris jusque-là, et il se vit dans la nécessité de s'aboucher avec le banquier Fust, à qui il révèle son secret en demandant l'avance des fonds nécessaires pour l'exploiter à partage égal des bénéfices.

Il paraît que Jean Fust naquit dans les dernières années du XIVe siècle, d'une famille bourgeoise de Mayence et qu'il étudia le droit. Il était fort riche et, d'après un nécrologe de l'église des Dominicains de Mayence, il aurait épousé, vers 1420, une nommée Marguerite, dont le nom de famille est resté inconnu. De ce mariage, il eut un fils nommé Conrad, dont la fille Christine épousa plus tard Pierre Schœffer. Fust mourut de la peste, à Paris, vers le mois d'août de 1466, et il fut enterré, à ce que l'on croit, dans l'abbaye de Saint-Victor. M. Bernard pense que sa mort doit être reculée jusqu'au 30 octobre, et il a été conduit à adopter ce sentiment par la date du service anniversaire, fondé par son fils Conrad et par Schœffer, le 3 des calendes de novembre, c'est-à-dire le 30 octobre. Mais il nous semble que si Fust était mort le 30 octobre, Conrad et Schœffer, étant tous deux à Mayence, n'auraient pas pu fonder un anniversaire ce jour-là même à Paris. Le document tiré du nécrologe de Saint-Victor confirme, au contraire, l'opinion qui place le décès de Fust vers le mois d'Août ou de Septembre.

Revenons à l'année 1450. C'est le 26 Août que l'acte d'association fut passé entre Fust et Gutenberg. Cette pièce, qui ne nous est pas parvenue, fut rédigée, selon M. Schaab, sur une feuille de papier, dont chaque contractant conserva la moitié. Pour lire le contenu de l'acte, il fallait que, d'un commun accord, chacun d'eux apportât la partie qu'il gardait : c'était, comme on le voit, une précaution excellente contre toute falsification. Or, voici quelles étaient les conditions principales stipulées dans ce contrat :

1° Fust faisait une avance de 800 florins qui lui rapporteraient un intérêt de six pour cent par année.

2° L'exécution et la direction de l'entreprise incom-

berait à Gutenberg, et le matériel à fabriquer serait sa propriété.

3° Le capital avancé était garanti à Fust, jusqu'au remboursement complet, par le matériel de l'entreprise.

4° L'association devait durer cinq ans et les bénéfices se partageraient à parts égales.

En dehors de l'acte écrit, il fut verbalement conclu que Fust donnerait en outre annuellement 300 florins pour le salaire des employés, le loyer de la maison, le parchemin, le papier, l'encre, etc.

Les conditions de l'association, telles que nous venons de les indiquer d'après l'écrit du notaire Helmasperger, dont nous ne tarderons pas à nous occuper, prouvent que Fust était un habile homme. Quels que fussent les résultats de l'affaire, il s'était arrangé de telle sorte qu'il ne risquait rien. En cas de réussite, il percevait d'abord sur l'argent avancé un intérêt assez rapproché de l'usure, sans compter les bénéfices qu'elle lui procurerait. Si l'entreprise tournait mal, le matériel servant de garantie à ses avances, il était certain de ne pas perdre beaucoup. « Nous verrons bientôt, « dit M. Bernard, que Gutenberg fut victime de ce contrat « léonin. » L'empressement inconsidéré avec lequel il accepte les clauses désavantageuses que lui propose le banquier lui feront regretter, quand il sera trop tard, de s'être livré sans défense à la *bonne foi* de son associé.

Il s'empressa de monter son atelier dans la maison *Zum Jungen*, que son oncle Jean Gensfleich avait louée en 1443, et qui, ainsi que nous l'aprend Trittheim, fut appelée depuis l'*Imprimerie*. En dressant les clauses de son contrat, Gutenberg s'était fait illusion sur l'importance de la somme qu'il devait exiger de son bailleur de fonds. Les frais de premier établissement, la confection des instruments indispensables : presses, poinçons, moules, matrices, etc., l'acqui-

sition du vélin, du papier, de l'encre et des autres matériaux nécessaires, eurent bien vîte absorbé les 800 florins, lesquels d'ailleurs, Fust, contrairement à ses conventions, n'avait pas versés en une fois entre les mains de son associé; de sorte qu'en moins de deux ans, ces fonds se trouvant être dépensés, et les 300 florins annuellement promis ne pouvant suffire à tout, les travaux furent interrompus faute d'argent, et il fallut, au mois de décembre 1452, conclure un deuxième arrangement sur de nouvelles bases. Fust promit alors 800 florins qu'il donnerait immédiatement pour les trois années que le contrat devait durer encore; or, comme il s'était engagé verbalement à payer chaque année 300 florins, il en gagnait cent à cette nouvelle combinaison. Pour faire passer plus facilement la chose et par manière de compensation, il promit, mais toujours verbalement, qu'il ne demanderait pas compte des intérêts de la première somme de 800 florins. « Gutenberg, dit M. Bernard, ne « pouvait hésiter. Il était sûr dès lors du succès : peu lui « importaient les conditions, pourvu qu'il arrivât à son but. « C'est Christophe Colomb offrant sa vie à ses soldats « révoltés comme garantie de sa parole qu'il allait leur mon- « trer un nouveau monde! » Il y a du vrai dans cette comparaison, mais comme toutes les comparaisons elle demande à ne pas être trop rigoureusement examinée. Christophe Colomb, offrant sa vie à ses soldats, usait du seul moyen qu'il eût pour frapper leurs esprits grossiers et pour leur communiquer la conviction du succès qui animait et soutenait son courage; tandis que Gutenberg aurait sagement fait de se montrer plus difficile, et de ne pas se laisser duper jusqu'au bout par l'habile financier; car, s'il tenait avec raison, à voir le terme de ses labeurs, Fust devait y tenir autant et plus que lui par les avances faites antérieurement et qui eussent été perdues par la retraite de son associé.

Cette deuxième avance de fonds permit à Gutenberg de reprendre les travaux momentanément suspendus et de fondre, d'après une méthode nouvelle et meilleure que celle de Haarlem, les types nécessaires à l'impression de sa Bible. Ce perfectionnement admirable de l'art était trouvé, ou sur le point de l'être, en 1453; car, l'année suivante, parurent les Lettres d'indulgences, dont Gutenberg peut réclamer pour lui deux éditions au moins, et qui, selon l'expression de M. Bernard, furent comme le ballon d'essai de la Bible de quarante-deux lignes. Par la régalurité de leurs approches et la pureté de leurs formes, on peut conclure que les caractères de ces Lettres ont été fondus non plus dans le sable, comme le furent probablement ceux de Coster, mais dans un moule pareil à celui qui est en usage chez les fondeurs de nos jours. La supériorité des impressions de Mayence provient surtout de ce perfectionnement qui paraît devoir être attribué à Gutenberg (1).

---

(1) Si l'on est surpris que nous hésitions à accorder franchement cette découverte à Gutenberg, on peut remarquer, avec M. Bernard, que toutes les éditions des Lettres d'indulgences n'ont pas été imprimées par lui et qu'il y a des preuves certaines de l'existence à Mayence, en 1454 d'un atelier typographique différent du sien et duquel sortit au moins une édition du document que nous venons de nommer. Or, d'une part, les caractères de la Lettre d'indulgences imprimée par le typographe inconnu, qui faisait dès lors concurrence à Gutenberg, sont aussi beaux et aussi réguliers que ceux qui, par leur parfaite ressemblance avec les types de la Bible, sont à juste titre attribués à Gutenberg même, et ils ont été certainement fondus par les mêmes procédés. Il est également certain, d'autre part, qu'à cette date, Fust et Gutenberg étaient encore étroitement unis et qu'ils prenaient les précautions les plus méticuleuses pour conserver le monopole et le secret de leurs perfectionnements. Qui le premier trouva ce procédé, Gutenberg ou le typographe inconnu ? C'est une question On voit par là que, bien que l'imprimerie soit désormais

Avant que la Bible fut terminée, ajoute le même écrivain, il s'occupa d'une autre publication et grava deux nouveaux caractères de même forme que celui qui servait à l'impression de cet ouvrage, c'est-à-dire en gothique pure, mais plus gros, pour imprimer un Psautier destiné aux chants religieux.

Vers la fin des cinq années fixées par le contrat pour la durée de l'association de Fust et de Gutenberg, ils prirent à leur service un ouvrier qui, par le rôle qu'il a joué dans l'imprimerie, mérite que nous suspendions l'histoire de Gutenberg pour lui consacrer une courte notice.

Pierre Schœffer naquit à Gernsheim, petite ville assise sur la rive droite du Rhin, entre Worms et Oppenheim, qui, quoique enclavée dans le pays de Darmstadt, a toujours fait partie de l'Electorat de Mayence. Les archives de l'église de Gernsheim ayant été brûlées en 1689, lors de la dévastation du Palatinat exécutée par Turenne sur les ordres de Louvois, il est impossible de fixer l'année précise de sa naissance; mais il est probable qu'on doit la placer entre 1420 et 1430. En 1449, il est à Paris, ainsi qu'on peut le voir par la souscription d'un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque de Strasbourg et qui est conçue en ces termes : « Hic est finis omnium librorum tam veteris quam

---

sortie des « *temps fabuleux*, » tout n'est pas aussi clair qu'on voudrait le faire croire, et qu'il y a bien des points sur lesquels les partisans de Mayence ne sont pas parvenus à répandre une lumière suffisante, puisqu'il est possible de présenter, sans qu'on puisse la renverser sur le champ, une objection aussi sérieuse que celle dont M. Bernard lui-même nous fournit ici la matière. — Cette réserve faite, et pour ne pas pousser la critique au delà de ses limites raisonnables, nous admettons avec tout le monde que ce perfectionnement appartient à Gutenberg.

« nove loice (logice) ; completi per me Petrum de « Gernszheim, alias de Moguntia M.CCCC.XLIX. in glo- « riosissima Universitate Parisiensi (1). » Schœffer était clerc laïque; il est désigné avec cette qualification dans les souscriptions de la plupart de ses livres. On ne sait à quelle époque il quitta Paris. Il était à Mayence en 1455, car il est cité comme témoin de Fust dans l'acte du notaire Helmasperger.

Il se maria vers 1465 avec Christine, petite-fille de Fust et fille de Conrad (2). Depuis ce temps il abandonne le titre de clerc dans les souscriptions de ses livres. En 1479, il fut reçu, au prix de 10 livres et 4 schillings, bourgeois de la ville libre de Francfort. On le voit ensuite, vers 1489, remplir, près du tribunal de Mayence, les fonctions de juge séculier. Les archives des paroisses de Mayence ayant été cachées en 1631, lors du siége que les Suédois vinrent mettre devant cette ville, et n'ayant pas été retrouvées depuis, on ne sait pas quelle est l'année précise de son décès ; il paraît toutefois qu'on doit le fixer vers la fin de 1502 ou au commencement de 1503, et que ceux qui, comme Würdtwein, l'ont fait vivre jusqu'en 1512, se sont trompés certainement, et l'ont confondu avec son deuxième fils, qui portait comme lui le nom de Pierre.

Il est probable que Schœffer exerçait le métier lucratif

---

(1) Schœpflin a donné le *fac-simile* de cette souscription dans ses *Vindiciæ typographicæ*.

(2) Tous les historiens de Gutenberg et de l'invention de l'imprimerie ont fait de Christine la propre fille de Fust. C'est une erreur; elle n'était que sa petite-fille. Ce fait a été prouvé d'une manière incontestable par M Bernard et c'est d'après lui que nous rétablissons ici cette vérité.

de calligraphe et qu'il fut appelé à ce titre auprès de Gutenberg, qui avait besoin d'artistes pour enluminer et peindre les capitales de la Bible qu'il imprimait : « et, dit « M. Bernard, ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est « que c'est justement par un procédé destiné à suppléer « au travail des calligraphes, dont il avait pu se rendre « bien compte, qu'il se signala dans la typographie. »

Mais, une remarque importante à faire, c'est que le point capital des perfectionnements opérés par Gutenberg, — la nouvelle méthode de fondre les caractères, — était trouvée quand Schœffer fut adjoint à ses travaux. La Bible de quarante-deux lignes était terminée vers 1455 et les types du Psautier de 1457, étaient gravés, si déjà ils n'étaient fondus et prêts à pouvoir être mis en œuvre pour l'impression.

Par ses travaux ultérieurs, Schœffer a donné une preuve manifeste de son activité infatigable et de son aptitude singulière pour tout ce qui regarde l'imprimerie, et Gutenberg se félicita, sans doute, d'avoir fait la rencontre d'un homme aussi bien doué, qui fut, en peu de temps, initié et mis au courant de tous les secrets de l'art. En voyant cette habileté extraordinaire, Fust conçut l'ingrate pensée de se débarrasser de Gutenberg, pour avoir seul tous les profits de l'association (1). Il s'assura d'abord du

(1) M. de Vries croit que Schœffer, qui avait, dit-il, observé avec la plus grande attention la manière d'opérer de Gutenberg, ne fut pas longtemps à découvrir, avec la perspicacité qui lui était propre, quelque chose de défectueux dans la méthode employée par son maître pour la fonte des caractères. Son génie inventif lui aurait bientôt fourni l'idée d'une amélioration très-heureuse, qui lui aurait permis d'obtenir des caractères

concours de Schœffer qui, en présence des offres séduisantes de l'associé de son maître, ne dût pas se montrer bien difficile; puis, tranquille de ce côté, il intenta un procès à Gutenberg en restitution des avances qu'il avait faites et que ce dernier n'avait pas remboursées, bien que le terme des cinq ans, sptiulés au contrat pour la durée de l'association, fut écoulé. Par cette déloyale manœuvre Fust nous donne la mesure exacte de sa probité. Il savait très-bien que

---

plus beaux et plus nettement dessinés. Toutefois, il n'en aurait rien laissé remarquer à Gutenberg, qui lui avait cependant si généreusement communiqué le secret de son art, et il ne s'en serait ouvert qu'à Fust, qui, saisissant du premier coup-d'œil les grands avantages de cette nouvelle manière de fondre les caractères, aurait cherché un prétexte qui pût le séparer de Gutenberg, afin de profiter seul des bénéfices de cette importante découverte. Cette opinion concorde avec le récit de Faust von Afschaffenburg, reproduit par Köhler à la pg. 90-91 de son ouvrage; mais elle a contre elle la vérité des faits. Ainsi que nous l'avons remarqué quelques lignes plus haut, l'invention des poinçons et du moule à caractères doit être attribuée à Gutenberg, puisque les types de la Bible de quarante-deux lignes et ceux qui ont servi à l'impression du Psautier sont bien de lui, et qu'ils étaient prêts à être mis en œuvre lors du procès de 1455. S'il en était autrement, les impressions de Schœffer et de Fust, après leur séparation d'avec Gutenberg, porteraient la trace de cette supériorité de méthode, et celle que ce dernier produisit dans la suite devraient être moins belles que celles de ses concurrents, ce qui est manifestement erroné. Fust et Schœffer n'avaient nul besoin d'un nouveau secret; il leur suffisait d'avoir seuls l'usage du matériel fabriqué par Gutenberg. En le dépouillant, et en le frustrant de l'espoir fondé des bénéfices que ses travaux devaient lui procurer, ils le laissaient plus pauvre qu'il n'était avant son association, et pendant qu'il consacrerait son temps à trouver un nouveau bailleur de fonds et à se créer avec ces fonds un nouvel établissement, ils pouvaient, eux, exploiter cet art, dont ils avaient le monopole en Allemagne, et faire une fortune brillante et rapide. Or, c'est ainsi précisément que les choses ont eu lieu.

Gutenberg avait employé tous les fonds qu'il avait versés en ses mains à l'acquisition des instruments d'imprimerie et aux matériaux nécessaires à la confection des volumes de la Bible, et qu'il n'avait pas d'argent comptant dont il pût disposer. S'il avait attendu quelque temps, la vente des exemplaires de la Bible aurait fourni à Gutenberg les moyens de se libérer vis-à-vis de son associé. C'est précisément ce que ce dernier ne voulait pas. D'une part, en poussant les choses à l'extrême, il était certain, d'après les termes de son contrat, d'entrer en possession de tout le matériel de l'imprimerie, et comme il avait, d'autre part, l'assurance que Schœffer, aussi habile désormais que Gutenberg lui-même, lui prêterait son concours, il n'hésita pas à sacrifier ce malheureux au moment où il pouvait enfin se flatter, avec quelque fondement, de voir luire des jours meilleurs.

Il n'en est pas du procès de Mayence comme de celui de Strasbourg; nous n'en avons plus les pièces. Ce que nous en savons se trouve, en substance, dans l'acte du notaire Ulrich Helmasperger. Voici comment, d'après cette pièce, Fust avait exposé ses griefs. Il réclamait de Gutenberg une somme ronde de 2020 florins. D'abord 800 florins versés par lui, d'après les termes de son contrat, au commencement de l'association. Puis les intérêts de cette somme qui, au taux de six pour cent, depuis le 22 août 1450, jour obligé mais non pas réel du versement, jusqu'au 6 novembre 1455, à raison de 48 florins annuellement, montaient, pour les cinq années et deux mois et demi, à la somme de 250 florins. Ensuite il faisait entrer en ligne de compte les 800 florins du second versement, qui, en y ajoutant les intérêts calculés, d'après le taux adopté pour la première somme, depuis le 6 décembre 1452, faisaient en tout 940 florins. Il ajoutait enfin une somme de 36 florins pour intérêts des intérêts et comme débours

payés tant à des juifs qu'à des chrétiens pour la recherche de l'argent. (1)

Ainsi Fust n'a d'autre grief réel que le non-paiement des arriérés. Il fixait de plus la somme avancée à Gutenberg plus haut qu'elle ne paraît avoir été en réalité, et il réclamait les intérêts d'après cette fixation. D'autre part, quand Gutenberg, à l'égard de ce paiement des intérêts, lui opposait la promesse verbale qu'il avait faite de ne les pas réclamer, il se servait, pour appuyer la justice de sa réclamation, d'une assertion qu'il est difficile de regarder autrement que comme un faux prétexte. Comment croire, en effet, que lui, le riche Fust, à qui Gutenberg n'avait eu recours que parce qu'il était notoirement connu pour placer à intérêt sa grande fortune, avait dû lui-même emprunter contre intérêt « à beaucoup d'autres tant juifs que chré« tiens, » la somme qu'il avançait? Et puis, n'est-ce pas à tort qu'il prétendait que la seconde somme de 800 florins, avancée à Gutenberg, l'avait été dans le même but et sous les mêmes conditions que la première, et qu'il se fondait là-dessus pour exiger le même intérêt que pour l'autre? La première était un prêt pour les frais de premier établissement, pour l'achat du matériel indispensable à l'entreprise, en garantie de laquelle Gutenberg engageait ce matériel; la seconde, au contraire, représentait les 300 florins qu'il avait promis d'avancer annuellement, et sans intérêts, pour l'entreprise qu'ils devaient faire en commun, c'est-à-dire pour les frais de l'impression de sa Bible, sans

(1) La somme réclamée par Fust était donc, en réalité, de 2026 florins, mais il se contente d'exiger 2020 florins en compte rond. On ne peut, en vérité, pas être plus gracieux quand avec cela l'on ruine un homme !

laquelle le premier prêt n'avait pas de raison d'être, et de laquelle le matériel ne répondait pas. Il était donc hors de propos de réclamer les intérêts de cette somme comme Fust le faisait contre toute justice.

Aussi Gutenberg répondit-il, avec raison, que toute l'affaire avait été exposée par son adversaire sous le jour le plus faux. Il disait : 1° Concernant les 800 premiers florins, qu'il les avait reçus intégralement, mais qu'ils ne lui avaient pas été avancés en une seule fois, bien que la chose eût été stipulée dans le contrat. Il infirmait par là la première demande de Fust, qui faisait remonter à cinq ans et deux mois et demi les intérêts de la somme totale, tandis qu'il n'avait le droit de faire remonter à cette époque que les intérêts de la partie de la somme réellement versée alors et que les intérêts des autres parties devaient être calculés depuis le temps vrai de leur versement. Il opposait : 2° La promesse verbale faite par Fust de ne pas exiger les intérêts. Il ajoutait : 3° Que la deuxième somme de 800 florins avait été non pas prêtée mais avancée, et que d'ailleurs il était en mesure de rendre compte de son emploi. Il affirmait : 4° Qu'il ne se croyait nullement obligé de payer les intérêts des intérêts.

Le tribunal décida :

1° Que Gutenberg devait établir un compte de toutes les recettes et dépenses qu'il avait faites dans l'entreprise pour l'utilité commune ;

2° Que s'il était prouvé qu'il avait reçu plus d'argent qu'il n'en avait employé dans l'entreprise commune, et qu'il avait détourné une portion de cet argent pour son utilité particulière, il devrait compte à Fust de cette portion ;

3° Que, sans tenir compte de la promesse verbale alléguée par Gutenberg, si Fust prouvait, par serment ou par autre

preuve recevable en justice, que l'argent qu'il avait avancé ne provenait pas de ses propres biens, mais qu'il l'avait emprunté à intérêt pour le donner à Gutenberg, ce dernier devait en payer les intérêts d'après le contenu du billet.

Nous nous plaisons à produire ici les réflexions que ce jugement suggère à M. Schaab. Voici ses paroles : « L'instrument du notaire Helmasperger ne dit pas si « Gutenberg a rendu le compte exigé. Cependant comme « il avait promis qu'il produirait le compte des 800 florins, « on peut conclure qu'il l'a réellement présenté (1). « Le tribunal a reconnu comme légitimes des intérêts à « six pour cent, d'après un taux que les lois civiles et « ecclésiastiques alors en vigueur proscrivaient également; « il a même approuvé la demande des intérêts des intérêts, « ou, comme Gutenberg les appelle, des intérêts usuraires, « qu'il est défendu de recevoir ; il a reconnu enfin comme « légitime, le paiement intégral des intérêts d'un capital qui « n'a été avancé qu'au fur et à mesure. Ces observations, « et beaucoup d'autres encore, peuvent être faites contre « l'équité de ce jugement. »

M. Schaab n'est pas seul de cet avis. Tous les auteurs allemands qui se sont occupés de l'histoire de l'imprimerie sont d'accord pour flétrir comme ils le méritent Fust, Schœffer et les juges de Gutenberg. Aux yeux d'Arnold

---

(1) M. de Vries dit au contraire : « Gutenberg ne paraît pas avoir satisfait « à sa promesse et n'avoir pas produit le compte qu'on lui demandait, « peut-être parce qu'il n'en était pas en état, qu'il n'avait pas tenu ses « livres convenablement. Du moins rien ne prouve qu'il l'ait fait .. » Hippocrate dit : oui, Gallien dit : non ; que le lecteur décide et s'en tienne à celui de ces deux sentiments qui lui convient le mieux.

Bergel le tribunal fut timide et lâche, et la sentence prononcée, infâme (1). Köhler et Zapff n'ont pas d'expressions assez fortes pour rendre l'indignation que leur fait éprouver la perfide conduite de Fust. Köhler affirme, quant à ce qui concerne les juges, « que Fust savait bien que pour lui ils « auraient soin de regarder à travers leurs doigts (2).» « Il « est vraisemblable, dit von Heinecken, que Fust, en homme « bien avisé, ayant trouvé à l'aide des améliorations in- « ventées par Schœffer, le moyen de se passer de Gutenberg, « ne l'accusa que pour se défaire de lui, car il savait que cet « homme, tombé dans la misère, ne pouvant lui rembourser « ni capital ni intérêts, se verrait forcé de lui abandonner « l'imprimerie avec tous ses instruments et tout son « appareil (3). » « En possession du moyen d'imprimer de « plus beaux livres que Gutenberg, dit M. Flathe, Fust et « Schœffer le payèrent de la plus noire ingratitude ; ils se « séparèrent de lui en 1455, et travaillèrent ouvertement à « sa ruine, eux qui tenaient de lui tout ce qu'ils savaient « et qui sans lui n'eussent jamais songé à l'art (4). » MM. Pangkofer et Schnegraf s'expriment de même : « Après « d'aussi beaux résultats, disent-ils, si Gutenberg ne « recueillit pas lui-même la récompense de ses peines, on « doit en accuser l'improbité de Fust, qui, faisant valoir

---

(1) Causa fori tandem pavidi defertur ad ora.
Scribitur ac illis dica nefanda fori.

(2) « Dass Faust wohl bekannt gewesen dass ihm das Gericht durch die « Finger sehen müsse » (*Ehrenrettung Gutenbergs*. 29.)

(3) *Neue Nachrichten von Künstlern und Kunstsachen*, pg. 234 et 235.

(4) *Die Verte Säcular-Feier der Erfindung Gutenberg's in Dresden und Leipsig*, pg. 22.

« les frais que cette Bible avait nécessités, et réclamant trop « tôt les avances qu'il avait faites, l'empêtra dans un procès « par lequel il s'appropria le matériel qu'on lui avait engagé, « si bien que le malheureux dépouillé traitreusement du « secret de son invention se trouva tout aussi pauvre que « devant (1). » M. Umbreit lui-même, tout en palliant ce que le procédé de Fust a d'odieux, se voit obligé de convenir que sa poursuite était injuste, sa manière d'agir vile, et qu'il n'était qu'un égoïste et un homme bassement intéressé (2).

Le tribunal civil de Mayence qui a prononcé ce jugement était composé d'un camerier, d'un prévôt et de quatre juges. En l'année 1455, le camerier était Jean Münck de Rosenberg; le prévôt, Ditherich Billung; les juges, Clas Schenkenberg, Endres ou Andres Weyse, Degenhard de Cleberg et Frédéric de Weyler. Ils ne se doutaient probablement pas que l'histoire garderait le souvenir de leur nom et de leur jugement prévaricateur.

Dès que Fust eût rempli, le 6 novembre 1455, la formalité du serment exigé par le tribunal, sur lequel avait influé sans le moindre doute son frère Nicolas, juge naguère et, lors du procès, membre de la régence de la ville, il s'empressa de faire les démarches nécessaires pour que le jugement eût son plein effet, et pour qu'il fût mis en possession non-seulement du matériel de l'imprimerie, mais encore des exemplaires de la Bible et des provisions de vélin et de papier, bien qu'il n'eût aucun droit sur ces objets et

---

(1) *Geschichte der Buchdruckerkunst in Regensburg*, pg. 11.
(2) Umbreit, pg. 110-117.

que le matériel seul eût été antérieurement engagé. La vérité de cette assertion est prouvée par trois faits incontestables : 1° Après le procès, Gutenberg se trouva les mains vides, et, s'il ouvrit une nouvelle imprimerie, ce fut avec l'argent que lui avança le docteur Humery, syndic de Mayence, qui eut soin de conserver la propriété de l'atelier afin qu'il fût en dehors des atteintes de Fust et de Schœffer; 2° les types bien connus de la Bible de quarante-deux lignes, les types primitifs de Gutenberg, devinrent la propriété de Fust qui s'en servit notamment pour l'impression des *Donats*, où ils sont mêlés aux capitales de Schœffer, et pour les *Agenda Moguntina*, de 1480, où ils sont seuls employés; 3° dans le nouvel atelier de Gutenberg, pour l'impression du *Catholicon* et des *Vocabulaires* de Nicolas Bechtermuntz, on voit apparaître des caractères nouveaux qui ne ressemblent ni aux caractères primitifs de la Bible, ni à ceux des livres qui sortirent de l'atelier de Fust et de Schœffer.

Au reste, les deux associés ne se tinrent pas satisfaits avec la possession de l'atelier de Gutenberg et de tout ce qu'il contenait; ils continuèrent d'exercer contre lui des poursuites pour ce qu'il leur devait de plus, et après sa mort, ils s'en prirent à ses héritiers; si bien, que vers le milieu du XVIe siècle, Bergel déclare que l'affaire n'était pas terminée (1). On peut croire cependant, qu'usant ici du privilége des poètes, Bergel aura dépassé quelque peu les limites rigoureuses de la vérité.

---

(1) Tempore sede longo res est tractata didaci
Lite, hodie pendet judicis inque sinu.
(Arnold. Bergellani, Poem. v. 261 et 262.)

Ainsi, sans avoir rien fait pour l'art que d'avancer ses fonds avec profit et en toute sécurité, Fust se trouva non-seulement possesseur du secret inestimable de l'invention, mais même le chef et le propriétaire de cette imprimerie, la première complète et bien fournie du nécessaire, où l'art allait publiquement être exercé sous la direction sûre d'un habile praticien qu'il s'était intimement attaché par des liens d'intérêt personnel et de parenté. Il était dur pour Gutenberg de perdre ainsi le plus cher objet de son ambition, tout son appareil d'instruments pour l'imprimerie perfectionnée, qui, avant d'avoir été si heureusement achevée, lui avait coûté pour l'invention comme pour l'exécution une si grande dépense de temps, de peines, de veilles, de soins, de laborieuses méditations. Quoi de plus douloureux que d'être privé, au moment même de toucher au but, de la récompense méritée par quinze années d'efforts obstinément soutenus, et cela, par l'intrigue coupable, par l'improbité de l'homme sur le dévoûment duquel il devait le plus compter, et par l'infidélité d'un disciple ingrat! Quelle peine poignante ne devait-il pas ressentir, en les voyant possesseurs paisibles de son secret et recueillant, à l'aide des instruments qu'il avait préparés lui-même, les fruits abondants de ses immenses travaux!

Fust fit donc enlever de la maison *Zum Jungen* tout le matériel de l'imprimerie et l'installa dans sa propre maison, « l'ancien hôtel Zum Humbreit, dit M. Bernard, situé « rue des Cordonniers (*Schuster Gasse*), nº 88. » Il jouit ainsi du fruit de son injustice avec Schœffer, dont la conduite est tout aussi blâmable que la sienne, si même elle ne témoigne pas de plus de lâcheté. Gutenberg s'était pleinement confié en lui, il l'avait initié sans arrière-pensée à tous ses secrets, à tous ses perfectionnements, et s'il avait résisté, comme c'était son devoir, aux sollicitations de

l'avide banquier, la trahison de ce dernier devenait impossible; mais la cupidité l'emporta sur l'honneur, et son concours assura la ruine de son maître.

Il y avait dans cet échec de quoi rebuter le courage le plus fortement trempé; Gutenberg cependant ne se laissa pas abattre. Pendant que ses spoliateurs faisaient l'argent du livre qui lui avait demandé tant de veilles et d'efforts, et qu'ils préparaient la publication de leur célèbre Psautier, il forma, comme nous l'avons dit, une nouvelle imprimerie avec les fonds que lui fournit le docteur Humery. Le premier livre qui sortit de ses mains fut le *Catholicon* de 1460. Il en fit paraître plusieurs autres, comme le *Tractatus de celebratione missarum*, et il parut jouir depuis d'un certain relief dans son pays. Nous voyons, en effet, le jeudi 17 janvier 1465, l'électeur Adolphe de Nassau lui accorder par diplôme le titre de gentilhomme de sa cour. Ce diplôme, qui a été publié par Johannis (*V. Rerum Mogunt. Script.* t. III, pg. 424), nous apprend qu'en cette qualité, Gutenberg était vêtu par l'archevêque et qu'il devait recevoir annuellement vingt muids de blé et deux foudres de vin pour l'usage de sa maison.

L'Electeur, qui n'avait pas une trop grande confiance aux bourgeois mayençais, résidait le plus ordinairement à Eltvill. C'était un château fort, bâti sur la rive droite du Rhin, à trois lieues de Mayence. Selon M. Schaab, Gutenberg y transporta son imprimerie, et soit que les devoirs de sa charge ou son âge déjà avancé ne lui permissent plus de s'occuper par lui-même de ses travaux, il s'associa les deux frères, Henri et Nicolas Bechtermuntz. Henri mourut au mois de juillet 1467, et il fut remplacé par Weigand Spies von Ortenberg. Le fameux dictionnaire latin-allemand, connu sous le nom de *Vocabularium ex quo,* sortit de leurs presses le 4 novembre 1467. L'unique exemplaire connu de ce livre se trouve à

la Bibliothèque impériale. Il fut acheté en 1788, à Cologne, à la vente de M. Van Hubsch, au prix modique de 720 livres.

A la fin de cette année ou au commencement de 1468, Gutenberg mourut sans enfants. Il fut probablement enterré dans l'église du couvent des Franciscains de Mayence. Adam Gelthus composa pour lui l'épitaphe suivante :

D.O.M.S.

JOANNI GENSZFLEICH,
ARTIS IMPRESSORIÆ REPERTORI,
DE OMNI NATIONE ET LINGUA OPTIME MERITO
IN NOMINIS SUI MEMORIAM IMMORTALEM
ADAM GELTHUS POSUIT.
OSSA EJUS IN ECCLESIA D. FRANCISCI MOGUNTINA FELICITER CUBANT.

Si l'assertion de Gelthus était conforme à la vérité; si Gutenberg était réellement l'inventeur de l'imprimerie, nous dirions comme lui qu'il a bien mérité de toute nation et de toute langue; nous dirions avec M. Schaab : Des « grands hommes que Mayence a vu naître, c'est ici le « plus grand, elle peut dire avec orgueil : il est mien! « Que son nom soit sacré pour tous les Mayençais. » Mais les pompeux éloges qu'on lui décerne, cette mémoire impérissable qu'on réclame pour lui, appartiennent à un autre grand homme, qui, s'il n'a pas essuyé de son vivant les mêmes traverses que Gutenberg, a subi depuis sa mort l'injustice plus grande de l'oubli et la négation de son mérite, de son génie et de son droit à la reconnaissance de tous pour le bienfait immense qu'il a rendu à la l'humanité. Dans la mesure de nos moyens, nous avons essayé

de réparer cette injustice. Fondé sur des preuves positives et directes, nous avons établi la cause légitime de Coster. Il nous reste à la confirmer d'une manière indirecte en renversant les fondements mal assurés des ennemis de sa gloire.

PARAGRAPHE SECOND.

Examen du témoignage de Pierre Schœffer.

Nous allons examiner dans cette dernière partie de notre travail la preuve « invincible » tirée des souscriptions des incunables de Mayence, et du récit de Schœffer, tel que nous l'a transmis l'abbé de Spanheim.

Mais, puisqu'il est question des premiers livres des presses de Gutenberg et de Fust, nous ne pouvons nous empêcher de revenir sur un point que nous avons déjà rapidement indiqué plus haut au commencement de notre cinquième chapitre (V. pg. 129). Il s'agit de l'aspect que présentent les incunables hollandais à qui les examine pour la première fois. Si cet examen se porte, par exemple, sur la première édition latine du *Speculum humanæ salvationis*, on remarque à l'instant que cette œuvre est le produit d'une époque de transition; la xylographie s'y trouve étroitement liée à l'imprimerie proprement dite : l'art qui va mourir et l'art qui vient de naître y marchent de pair pour la première fois, et l'avenir appartiendra désormais à l'imprimerie. Mais comme elle est encore faible et incertaine, comme ses procédés sont maladroits! Evidemment dans ce livre et dans les autres produits de la presse de Coster, l'art en est à ses premiers essais. L'Allemagne, au contraire, met au jour dès le principe, non pas des essais,

mais d'admirables chefs-d'œuvre, où toutes les difficultés de la pratique sont résolues de la façon la plus magistrale, où l'élégance des formes se trouve unie à la sûreté des procédés; car il faut bien en convenir, les typographes de tous les temps et de tous les pays n'ont encore rien fait de mieux que le *Psautier de* 1457 (1). Or, d'après ce qui se remarque dans l'histoire de toutes les découvertes, n'est-il pas à présumer que ceux qui, du premier coup, sont arrivés à ce qu'il y a de plus parfait dans un art, n'en sont pas réellement les inventeurs? Cependant, malgré cette présomption tirée d'un côté, en faveur des Hollandais, de l'imperfection de leurs essais, et de l'autre, contre les Allemands, de la beauté de leurs premiers travaux typographiques, si un témoignage valable et authentique se prononçait en faveur de Mayence, cette présomption, quelque forte qu'elle soit, ne pourrait nous arrêter; elle disparaîtrait devant l'autorité positive de l'histoire.

Les souscriptions avec date, qui se lisent à la fin des livres de Gutenberg et de Schœffer, peuvent-elles être alléguées en preuve? Les Allemands le prétendent; mais, avant d'étudier cette preuve à fond, ne pourrait-on pas la décliner et prétendre avec raison qu'un incunable daté, par cela même qu'il est daté, ne remonte pas à l'origine même de l'imprimerie? Il est évident; en effet, que les *premiers* produits de l'art ne pouvaient présenter aucun

---

(1) « Opus, quo nullum in hoc genere unquam prodiit magnificentius, « quod celeberrimos nostra ætate artifices in admirationem rapuit, imitari « potuit nemo. » (Meerman, *Orig. typ.*, t I, pg. 153.) — « Incomparabile « monumentum quod artifices Lutetiæ et Vindobonæ mecum examinan- « tes mirati sunt » (Schœpflin, *Vind. typ.*, pg. 32.)

indice qui fût de nature à les distinguer des manuscrits, puisque l'inventeur basait toutes ses espérances de gain sur cette ressemblance et sur l'ignorance des acheteurs touchant leur mode de production. Ainsi, en dehors du motif tiré de la perfection des premiers livres de Mayence, on pourrait et on devrait même arguer contre leur priorité du seul fait de leur souscription. En divulguant, par leurs déclarations, le secret de l'imprimerie, Schœffer et Fust et même Gutenberg, pour tout homme qui réfléchit, disent ouvertement qu'ils n'en sont pas les véritables inventeurs.

Ces réserves faites, voyons cependant ce que les souscriptions nous apprennent : 1° Celle du *Psautier* de 1457, premier livre imprimé avec date certaine, dit en termes généraux que ce « codex décoré d'élégantes capitales et orné de lettres en encre rouge, est le produit d'un ingénieuse invention qui consiste à imprimer et à former les caractères sans le secours de la plume, et qu'il a été fait par Jean Fust, citoyen de Mayence, et Pierre Schœffer, l'an de N. S. 1457, la veille de l'Assomption (1).» —2° Un

(1) « Presens Spalmorum (Psalmorum) codex venustate capitalium decoratus, rubricationibusque sufficienter distinctus adinventione artificiosa imprimendi ac caracterizandi absque calami ulla exaracione sic effigiatus, et ad eusebiam Dei industrie est consummatus. per Johannem Fust, civem Maguntinum, et Petrum Schoiffer de Gernsheim anno Domini millesimo CCCC.LVII. in vigilia assumpcionis. » — M. de Vries se fonde sur la signification du mot *adventio*, employé par Schœffer, quand il parle de ses travaux, pour conclure qu'il ne prétendit qu'au mérite d'une *invention accessoire*, se taisant sur la principale. Ainsi, d'après cet auteur, il se garde bien de dire : « Artificiosa *inventione* imprimendi ac characteri« zandi absque calami ulla exaracione, etc. » dans la crainte que Gutenberg ne relève le mensonge, et il met dans sa souscription : « Artificiosa « adinventione, etc. » qui concilie tout. Par ce mot équivoque, il se met

autre livre, le *Catholicon* de 1460, que nous savons avoir été imprimé par Gutenberg, et dont nous rapprochons la souscription de celles des productions de Schœffer, se termine par ces paroles : « Avec le secours du Très-Haut, par la volonté duquel les langues des enfants deviennent éloquentes, et qui, bien souvent, révèle aux petits ce qu'il dérobe à la connaissance des sages, ce livre, nommé *Catholicon*, a été imprimé et achevé l'an de l'Incarnation de N. S. 1460, — à Mayence, ville de l'illustre nation allemande, que la clémence divine a daigné élever et rendre célèbre au-dessus des autres nations de la terre, — sans le secours du roseau, du stylet ou de la plume, mais par un accord, une proportion et un rapport admirables des formes et des patrons. D'où gloire à toi, Père saint; Fils et Saint-Esprit, etc. » (1) Comme on le voit, Gutenberg ne

---

à l'aise vis-à-vis de Gutenberg, qui, dans l'opinion des Allemands, avait seul le droit de se servir du mot simple *inventione*, et il profite de l'ambiguité du terme qu'il a choisi pour se faire passer aux yeux des étrangers comme l'inventeur véritable de l'imprimerie, et non pas comme l'auteur d'un simple perfectionnement Il nous est impossible d'admettre que cette distinction subtile soit fondée. Le mot *adinventio* n'est pas employé une seule fois par les auteurs classiques, il appartient au latin de la décadence et se trouve dans la *Vulgate*, dans les écrits de St-Ambroise, dans l'épître 43e de St-Paulin de Nole. St-Cyprien se sert du met *adinventor*, dans son épître 68, § 10; Tertullien, dans son livre contre les Gnostiques, emploie l'expression *adinventum* au lieu d'*adinventio*; or, ces divers auteurs adoptent généralement l'acception d'*invention* simple, d'*inventeur*, et non pas celle d'*invention accessoire*, et d'*inventeur d'un perfectionnement*. Il faut convenir cependant que parfois aussi ce mot signifie une *invention nouvelle*, mais nous pensons que Schœffer n'a nullement voulu se servir de cette acception.

(1) « Altissimi præsidio, cuius nutu infantium linguæ fi / unt disserte. Quique numero sæpe parvulis revelat quod / sapientibus celat. Hic liber

se nomme pas; plus modeste que ses spoliateurs, il se contente de rendre gloire à Dieu et d'exalter sa ville natale. Il faut croire que cette souscription a fait impression sur leur esprit; car dans l'édition des *Décrétales* de Boniface VIII, publiée en 1465, les paroles de Gutenberg sont reproduites presque de mot à mot et combinées avec la formule qui se lit au bas du *Psautier*. (1) — 3° En 1468, Fust est mort depuis deux ans et Gutenberg vient de mourir, Schœffer met au jour les *Institutes* de Justinien. A la fin de cet ouvrage, il imprime douze distiques d'un latin barbare (2) qui, peut-être, ont été fabriqués par lui.

---

egregius. Catholicon. / dominice incarnationis annis MCCCCLX alma in ur/be Maguntina nacionis inclite germanice. Quam / dei Clementia tam alto ingenii lumine Donoque gra / tuito. Ceterris terrarum nacionibus proferre. illustrare / que dignatus est non calami. Stili aut penne suffra/gio. Sed mira patronarum formarumque Concordia propor / tione et modulo. Impressus atque confectus est. / Hinc tibi sancte pater nato cum flamine sacro. Laus / et honor domino trino tribuatur et uno ecclesiæ lau / de libro. Hoc catholice plaude qui laudare piam / semper non linque Mariam. Deo gratjas. »

(1) « Presens huius sexti Decretalium preclarum opus alma in urbe Maguntina inclytae nacionis Germanicae, quam Dei clementia tam alto ingenii lumine donoque gratuito caeteris terrarum nacionibus praeferre illustrareque dignatus est, (*sic*) non atramento, plumali canna, neque aerea, sed artificiosa quadam adinventione imprimendi seu caracterizandi sic effigiatum et ad eusebiam dei industrie, consummatum per Johannem Fust et Petrum Schœffer de Gernsheim. Anno Domini M.CCCC.LXV, die vero. XVII. mensis Decembris. »

(2) « Scema tabernaculi Moises Salomon quoque templi
Haut praeter ingenuos perficiunt dedalos.
Sic decus ecclesiae maius maior Salomone
Iam renovans renovat Beselehel et Hyram
Hos dedit eximios sculpendi arte magistros
Cui placet en mactos arte sagire viros

Il s'adresse au lecteur, et il dit positivement que les deux Jean (Fust et Gutenberg), tous deux grands maîtres dans l'art de graver, et tous deux nés à Mayence, sont devenus illustres pour avoir, les premiers, imprimé des livres. Il ne s'oublie pas cependant, car faisant allusion à un passage de l'Evangile de saint Jean (Ch. XX ℣ 3-6), que la sequence *O filii et filiæ* a rendu populaire, il nous apprend que « Pierre (Schœffer) marcha avec eux vers le but de leurs « recherches, et que, parti le dernier, il arriva le premier, « lui qui l'emporte sur eux par son habileté dans la gra- « vure des caractères, grâce à Celui qui donne seul la « lumière et le génie. » — Enfin, dix ans plus tard, il affirme, à la fin de la deuxième édition des *Institutes*, que Mayence a la première inventé et perfectionné l'art de l'imprimerie (1).

Voilà en substance les souscriptions des premiers livres imprimés à Mayence, c'est-à-dire le témoignage de Pierre Schœffer. Nous n'avons pas voulu multiplier les citations pour ne pas ennuyer le lecteur avec de perpétuelles redites.

Quos genuit ambos urbs Maguntina Johannes
Librorum insignes prothocaragmaticos
Cum quibus optatum Petrus venit ad poliandrum
Cursu posterior introeundo prior,
Quippe quibus praestat sculpendi lege sagitus
A solo dante lumen et ingenium.... etc. »

(1) Anno Domini M.CCCC.LXXVI.X. Kalendis Juniis. Sanctissimo in Christo patre ac domino, domino Sixto Papa IIII. Invictissimo domino domino Friderico III. Romanorum Imperatore semper Augusto. Generoso domino Diethero de Isenburg electo et confirmato Maguntino. In nobili urbe Maguncia Rheni, impressioriae artis inventrice eliminatrice prima! praesens Institutionum opus praeclarum! Petrus Schoiffer de Gernshem, suis consignando scutis! omnipotente favente Deo! feliciter consummavit. »

Nous ne dirons rien non plus des conclusions mensongères que son fils a mises à la plupart des ouvrages sortis de ses presses; elles ne prouvent rien. Ainsi, d'après Schœffer, l'imprimerie a été inventée à Mayence par Fust et Gutenberg; il déclare en outre que lui-même porta l'art plus loin qu'eux, et l'on pourrait même dire qu'il a la prétention d'être arrivé avant Gutenberg à la découverte, puisqu'il affirme que, « parti le dernier, il arriva le premier. » Cette assertion de Schœffer est, selon M. Schaab, M. Wetter, M. Umbreit et les autres Allemands, une preuve « invincible » pour la cause de Mayence. Pour ce qui nous concerne, nous n'y attachons pas la moindre importance. Ce qui nous empêche avant tout de l'accepter comme vraie, c'est la moralité suspecte de Schœffer. Nous avons vu comment il s'est conduit à l'égard de Gutenberg; par l'appât de l'argent, il n'a pas hésité à sacrifier son maître à l'avarice de Fust, et dès lors nous pouvons penser avec raison qu'il trahira la vérité toutes les fois que son intérêt sera en cause. Ses souscriptions peuvent donc être considérées comme des réclames de libraire et de marchand plus soucieux du débit de ses livres que de la sincérité que l'histoire réclame de ses témoins. Nous savons d'ailleurs qu'il est manifestement faux que Fust ait eu quelque part dans les recherches et les tentatives de Gutenberg; Schœffer les met cependant sur le même rang, et il leur attribue une part égale aux premiers travaux. Il a soin en outre de réclamer pour lui le plus beau rôle : les deux Jean sont partis avant lui, mais il est arrivé avant eux, et là encore, il est en contradiction avec la vérité. Il est certain que lors du procès de 1455, les derniers perfectionnements étaient atteints; la Bible de quarante-deux lignes était imprimée et les types du *Psautier* de 1457 étaient gravés. La seule chose que Schœffer puisse réclamer pour lui, c'est d'avoir

gravé les admirables capitales qui se voient dans le *Psautier* et de les avoir imprimées à trois couleurs différentes par des rentrées successives. A part ce perfectionnement qui n'a rien d'essentiel et qui ne doit pas entrer en comparaison avec ce que Gutenberg a fait pour l'art, il ne peut rien s'attribuer dans les progrès de l'imprimerie. Si l'on s'en rapportait cependant au témoignage de ses souscriptions, les améliorations définitives de l'art de Coster lui seraient dues exclusivement. On peut donc lui opposer ce vieil adage du droit romain : « Nemo testis in re sua. » Ovide dit quelque part :

Cum sint *præmia* falsi
Nulla, ratam testis debet habere fidem;

Mais ce n'est pas le cas d'appliquer ces paroles à Schœffer, on est bien plutôt en droit de les lui opposer, puisque son mensonge lui rapportait profit et honneur. Du reste, ce que nous disons ici pour infirmer son témoignage a été proclamé dejà et mieux que nous ne pouvons le faire par les partisans de Gutenberg. Ecoutons Schœpflin : « Les « inscriptions de Fust (il devrait dire de Schœffer) sont « fallacieuses. Si vous les examinez de près, vous trouvez « qu'elles respirent l'esprit de Sinon et qu'elles ont été « imaginées par un homme trompeur et envieux de la « gloire d'autrui. Sa mauvaise foi perce partout avec « évidence (1). » « Fust et Schœffer, dit M. Schaab, parlent « dans leurs souscriptions, en termes *obscurs* et *ambigus*, « d'une ingénieuse découverte dans l'impression des livres. »

---

(1) *Vindiciæ typogr.* pg. 62 et 70.

Il ajoute à quelques lignes de là : « Toutes les souscriptions « des livres de Fust et de Schœffer trahissent l'esprit de « mensonge et d'envie.... (1) »

C'est ainsi que cet auteur détruit de ses propres mains l'édifice qu'il avait bâti avec les souscriptions de Schœffer. Nous lui savons gré de cette complaisance bien qu'il faille avouer que nous aurions pu nous en passer. Il nous reste maintenant à examiner le récit de Trittheim; nous le ferons le plus brièvement qu'il nous sera possible, car nous avons hâte d'arriver à la conclusion de notre travail.

M. Umbreit s'est efforcé de prouver que le récit de Trittheim mérite toute confiance, parce que cet historien avait une grande connaissance de la pratique et du mécanisme de l'imprimerie. En cela, cet auteur se trouve être en désaccord avec Fournier, qui, praticien consommé lui-même, était bien apte à porter un jugement vrai dans cette question. Critiquant le passage du récit où il est question de lettres métalliques sculptées il dit : « Des idées « si singulières ne peuvent être soutenues que par des « personnes à qui leur ignorance dans le mécanisme des « arts ne permet pas de sentir les difficultés ou l'impossi- « bilité de ce qu'ils avancent.... » (2) De son côté, M. de Laborde dit : « Je ne m'arrête pas toutefois au récit « intéressé de Schœffer, assez peu au fait des débuts de

---

(1) « Fust un Schöffer in den schluszschriften... (reden) in duncklen und « zweideutigen Worten von einer Künstlichen Erfindung in Drucken « der Bücher... Alle vorherige (schluszschriften) des Fust-und Schofferis- « chen Drucke (verrathen) den Geist der Lüge und der Misgunst. . » (Tom. I, pg. 446.)

(2) Remarques sur un ouvrage intitulé : *Lettre sur l'origine de l'Imprimerie*, pg. 13.

« l'invention, auxquels il était resté étranger, récit mal « rapporté par l'abbé Trittheim, qui ne comprenait rien « au mécanisme du procédé. (1) » M. Bernard, aussi bon juge que Fournier, est complètement du même avis. Du reste, en lisant avec soin le passage de la chronique d'Hirschau, l'ignorance de Trittheim saute aux yeux, et il n'est pas besoin de se fonder sur des autorités aussi graves pour convaincre M. Umbreit d'erreur. Le deuxième motif apporté par le bibliographe allemand pour faire prendre en considération le récit de l'abbé de Spanheim n'est pas plus sérieux. Il se fonde sur l'autorité de Schœffer pour donner du poids à la narration. Mais, outre que le bon abbé rédigeait de souvenir, un récit fait trente ans auparavant, sur des matières qu'il ne comprend pas, il pouvait avoir été trompé par Schœffer, qui est loin pour nous de présenter une autorité respectable par des raison qu'il est inutile de redire.

Venons donc à la narration même (2) et voyons si elle cadre avec les faits que nous avons exposés dans le premier paragraphe de ce chapitre, d'après les sources les plus pures.

1° « En ce temps-là (1450), fut inventé à Mayence, « ville de Germanie, sur le Rhin, par Jean Gutenberger, « bourgeois mayençais, cet art admirable et jusqu'alors « inouï d'imprimer des livres à l'aide de caractères mo- « biles.... »

L'époque assignée aux premiers travaux de Gutenberg

---

(1) *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*, pg. 17.
(2) Voy. le récit complet traduit plus haut, à la page 198.

est inexacte; c'est à dix ans en arrière qu'il faut les faire remonter. Le témoignage de Zell, mieux informé que Trittheim, nous en est garant. — Notons que l'invention des types mobiles est donnée ici à Gutenberg. Il est dit, néanmoins, que l'inventeur, « succombant sous l'extrême « difficulté de l'entreprise.... fut bien près d'abandonner « tout par désespoir; mais qu'enfin, aidé des conseils et « de l'argent de Jean Fust.... il put mener à terme son « vaste dessein. » Tout cela sera contredit dans le récit même quelques lignes plus bas.

2° « Ils imprimèrent donc d'abord à l'aide de tables de « bois et de formes habilement disposées, sur lesquelles « les caractères étaient gravés l'un après l'autre, un voca- « bulaire nommé Catholicon. »

Personne n'a jamais vu le Catholicon xylographique mentionné. D'ailleurs, il est bien certain que Fust n'avança pas son argent dans le but de rechercher un art inconnu, mais dans celui d'exploiter un secret déjà découvert par lui et prêt à être réalisé. De plus, si l'art en question eût encore été à trouver, il est évident que Gutenberg n'aurait pas pu présenter l'impression tabellaire comme une découverte nouvelle. L'art des xylographes était pratiqué partout et publiquement depuis plus de quarante ans à l'époque assignée par Trittheim; l'ignorance de Fust ne pouvait pas aller jusqu'à se laisser tromper sur ce point.

3° « Mais ils ne purent pas imprimer un autre ouvrage « avec ces planches, parce que, ainsi que nous l'avons dit, les « caractères n'étaient pas mobiles, mais sculptés sur des « tables. » Si cette explication est excellente, elle ne manque pas de naïveté, et Trittheim aurait bien pu se dispenser de la communiquer à ses lecteurs. C'est alors que Gutenberg, « aidé des conseils de Fust » eut recours aux types isolés et mobiles. Il est évident que, d'après le récit, l'idée

première de cette mobilisation appartient à Fust, aussi Trittheim le nomme-t-il plus loin « premier inventeur ; » mais, d'après ce qui a été dit plus haut, le mérite de cette découverte revient de droit à Gutenberg, et nous voilà bien embarrassés. Plus loin, Schœffer reçoit lui-même le titre d'inventeur. Voici les paroles de M. Schaab sur ces contradictions. Elles ne manquent pas d'intérêt quand on songe qu'elles proviennent d'un homme qui attache toute confiance au récit de Trittheim. « Quand Trittheim, dit-il, « nomme ici Gutenberg, Fust et Schœffer comme inven- « teurs de l'imprimerie, c'est un compliment qu'il adresse « à Fust et à Schœffer contre tout droit et tout mérite, « ou une méprise excusable de la part du bon prélat qui « tenait son récit de la bouche — ex ore — et des « souscriptions de Pierre Schœffer, que cet homme, avide « de gloire, et toujours animé des sentiments les plus « hostiles à l'égard de Gutenberg, lui avait transmis. Fust « n'a pas eu d'autre participation dans la découverte que « d'avoir avancé son argent, à un taux usuraire, pour « l'établissement de l'imprimerie; ce que plus tard le « docteur Humery a fait également, mais sans usure. « Pierre Schœffer a le seul mérite d'avoir perfectionné la « fonte des caractères et d'avoir atteint l'élégance typo- « graphique. Il ne s'est pas vanté d'autre chose auprès « de Trittheim, pour ce qui le regarde personnellement, « que d'avoir imaginé une façon plus subtile de fondre les « caractères. (1) » Cette citation n'a pas besoin de commentaire.

---

(1) Wenn Trithem hier Gutenberg, Fust und Schöffer die drie Erfinder « der Buchdruckerkunst nennt, so ist dieses ein compliment, das er wider

4° « Des inventions plus ingénieuses suivirent bientôt « les premières; ils imaginèrent le moyen de fondre les « types de toutes les lettres de l'alphabet latin (et ils les « appelaient matrices); à l'aide de ces types, ils purent « fondre des caractères de cuivre ou d'étain, supportant « toute espèce de pression au lieu de les graver à la main « comme ils faisaient auparavant.... »

« Ce passage de Trittheim est très obscur, dit M. Bernard. Parlant de choses qu'il ne connaît pas, le bon abbé fait une confusion déplorable. Suivant lui les inventeurs gravaient d'abord à la main leurs caractères. Il veut sans doute parler ici des caractères sur planches fixes; mais comme ce membre de phrase vient après celui où il est question de la fonte des caractères, Meerman en a conclu que Gutenberg avait d'abord fondu des *corps* de lettre sur lesquels il gravait ensuite l'*œil*. Ce système est tout simplement absurde; il fait, d'ailleurs, peu d'honneur au génie de Gutenberg, en lui déniant l'idée si naturelle de fondre l'*œil* en même temps que le *corps* de la lettre. Ensuite, dit Trittheim, ils fondirent des matrices de toutes les lettres de l'*alphabet latin*. Je ne discuterai pas sur

---

« Gebühr und verdienst dem Fust und Schöffer macht, oder ein dem « guten Prälaten verzeihlicher Irrthum, der seinen Bericht aus dem Munde « —ex ore—des Peter Schöffers erhalten und nachgeschrieben, was ihm « dieser ruhmsuchtige, stets gegen Gutenberg feindselig gesinnte Mann « erzält hatte. Fust hat um Gutenbergs Erfindung kein anderes verdienst, « als gegen wucherische zinsen sein gelt zur Einrichtung der Druckerei « vorsgeschossen zu haben, was nach ihm auch der Dr. Humery ohne Wu- « cher gethan hat; Peter Schöffer hat nur Verdienste um die verbesserung « der Schriftgieszerei und der typographischen Eleganz. Erzälte von sich « dem Trithem nichts weiter, als das er eine leichtere Art die Buchstaben « zu gieszen ausgedacht habe. » (Schaab, t. I, pg. 323.)

ce mot d'alphabet latin donné aux caractères gothiques dont les premiers imprimeurs de Mayence se sont servis, parce qu'en réalité les caractères gothiques ne sont pas autre chose que des lettres latines déformées, et que Trittheim a pu leur donner ce nom par opposition aux lettres de l'alphabet grec, par exemple; mais ce que je n'admets pas aussi facilement, c'est la fonte des matrices. Il est difficile de croire que Gutenberg n'en était encore arrivé qu'aux matrices fondues, lorsqu'il a commencé sa Bible. La chose serait admissible, peut-être, s'il s'était agi de fondre quelques caractères. M. Prunelle d'abord, et M. Wetter ensuite, ont fait des essais qui prouvent qu'on peut, à la rigueur, fondre tant bien que mal une certaine quantité de lettres, non pas de cuivre, mais de plomb, avec une matrice en plomb fondu. Mais, dans le cas particulier qui nous occupe, ce n'est pas par centaines, mais par milliers, par centaines de mille qu'on a procédé, comme nous l'avons vu, et je doute fort qu'on eût pu arriver à un résultat par le moyen des matrices de plomb. J'ajouterai que le seul livre connu pour avoir été exécuté par Gutenberg, est imprimé avec un caractère parfaitement régulier, employé plus tard par Schœffer lui-même, le prétendu inventeur des poinçons. Evidemment Trittheim confond ici les premiers essais de Gutenberg avec les premiers travaux de l'association mayençaise.... (1) »

5° « Et véritablement, ainsi que je l'ai appris de la « bouche même de Pierre Schœffer, qui était gendre du « premier inventeur, l'art de l'imprimerie éprouva d'abord

(1) *Ouvr. cité*, t. I, pg. 298–300.

« de très-grandes difficultés. Car, ayant entrepris d'im-
« primer la Bible, avant qu'ils eussent achevé le troisième
« quaterne, ils avaient dépensé plus de 4,000 florins.... »

Melchior Adam (1), Serrarius (2) et un auteur anonyme cité par ce dernier (3), appliquant à Gutenberg seul le titre de premier inventeur, que Trittheim lui donne au commencement de son récit, font de Schœffer son gendre. Ainsi, l'ambiguité du texte de notre auteur les a entraînés à cette inexactitude. En outre, nous avons vu plus haut que Schœffer n'était pas beau-fils, mais *petit-beau-fils* de Fust. La somme de 4,000 florins est aussi exagérée. Dans le procès de 1455, Fust ne réclame que 2020 florins de Gutenberg; or, si les trois premiers quaternes de la Bible avaient occasionné une dépense aussi considérable que celle que Trittheim mentionne, est-ce que ce dernier se serait contenté de porter en compte la moitié seulement de la somme avancée?

6° Enfin, selon Trittheim, « Jean Guttenberger, Jean
« Fust et son gendre Pierre Schœffer, demeuraient à
« Mayence, dans la maison nommée *Zum Jungen;* » or, ce détail bien facile à vérifier est une nouvelle erreur du bon prélat. Jusqu'au moment du procès de 1455, Gutenberg seul a habité l'hôtel Zum Jungen. Fust habitait alors l'hôtel Zum Humbreit, où le matériel fut transporté après la condamnation de son associé, et où il se livra dans la suite à l'industrie nouvelle en compagnie de Schœffer, qui

---

(1) V. Wolff, t. I. pg. 320.
(2) Ibid. pg. 272.
(3) V. Meerman, t. II, pg. 213.

lui, non plus, n'a jamais demeuré dans la maison Zum Jungen.

Evidemment ce récit fourmille d'erreurs et de contradictions de toute espèce. Il est de plus entortillé et obscur dans les choses vraies qu'il rapporte, et si l'on n'avait pas toute raison de se défier de la source d'où il provient, on serait exposé à fausser l'histoire en le prenant pour guide. Mais on reconnaît bientôt l'esprit qui caractérise les souscriptions des imprimés de Schœffer, l'esprit « de mensonge et d'envie » pour nous servir de l'expression même de M. Schaab. Et c'est sur des documents de cette nature que les partisans de Mayence sont obligés de s'appuyer! C'est à l'aide de semblables rapsodies qu'ils prétendent renverser les prétentions de la Hollande! — Nous avons examiné une à une toutes leurs raisons, nous avons apprécié, avec impartialité, les preuves qu'ils invoquent, et nous sommes persuadés que le lecteur nous reconnaît maintenant le droit de les déclarer insuffisantes de tout point, et d'affirmer, par suite, que leur système est complètement erroné, et que c'est par la plus évidente des usurpations, par la plus criante des injustices qu'ils ont dépouillé Coster, au profit de leur Gutenberg, de l'honneur le plus pur et le plus solide dont un homme puisse se glorifier, de l'honneur d'avoir pacifiquement bouleversé le monde, en mettant à la portée de tous les sources fécondes du vrai, du bon et du beau.

CONCLUSION.

Si l'on examine de quelle manière l'histoire de l'invention de l'imprimerie s'est formée, on s'aperçoit bientôt qu'elle s'est lentement développée sous l'influence d'une ardente polémique. Les renseignements épars çà et là ont été rapprochés; leur signification et leur véracité ont été fixées; par l'effet de l'antagonisme de Allemands et des Hollandais, une critique sévère a fait rejeter tout ce qui ne s'appuyait pas sur des preuves irréfragables, et nous sommes arrivés enfin à la certitude morale la plus haute à laquelle tout esprit impartial doit s'arrêter. Cependant, cette certitude morale ne force pas l'adhésion par elle-même et n'enlève pas rigoureusement la triste ressource du doute. Les vérités d'évidence jouissent seules de ce privilége souverain. Mais, telle qu'elle est, l'histoire s'en contente, et le bon sens de toutes les nations ne lui demande rien au-delà.

Il est donc moralement certain, et dans l'acception la plus complète de cette expression, qu'à la Hollande revient l'honneur de l'invention de l'imprimerie. Il est certain que vers 1423, Lourens Janszoon Coster, de Haarlem, conçut l'idée de la mobilisation des caractères, qui est la véritable et unique base de cet art. Il est certain, qu'après de nombreux essais et de patientes recherches, cet homme éminent réduisit en pratique l'idée qu'il avait conçue, et qu'il imprima, vers 1430, le *Spieghel onser Behoudenisse*, première œuvre typographique connue. Il est certain qu'il ne s'arrêta pas à cette seule tentative mais qu'il produisit

d'autres livres, et spécialement la grammaire latine élémentaire connue sous le nom de *Donatus.*

Ce manuel des écoliers du Moyen-Age forme le lien qui unit Mayence à Haarlem et Gutenberg à Coster. C'est ce manuel qui révéla, en 1440, aux yeux exercés de l'artiste de Mayence, le secret de l'art nouveau que l'inventeur, surpris par la mort en 1439, ne fut pas à même de perfectionner.

Depuis 1440 jusqu'en 1450, Gutenberg travailla seul dans le mystère à l'amélioration des procédés de Coster. Il est certain qu'un ouvrier infidèle de l'atelier de Hollande vivait à Mayence vers le temps où Gutenberg y retourna. Rien ne prouve qu'il se soit mis en rapport avec le voleur, mais il est bien possible que quelques paroles, vagues pour tout le monde mais précieuses pour lui, soient venues l'aider dans ses recherches. Enfin il imagina de fondre les lettres dans un moule de cuivre au fond duquel le type à reproduire avait été frappé à l'aide d'un coin d'acier, et de cette heureuse innovation provient la supériorité des livres sortis des ateliers mayençais. Certain désormais de réussir, Gutenberg communique ses plans à un riche banquier, à qui il propose de les exploiter à profits égaux. Fust voyant que l'affaire qu'on lui présente doit produire d'immenses bénéfices, consent à avancer son or au pauvre artiste; il dresse les clauses d'un acte d'association à l'aide desquelles il se rendra maître et propriétaire du secret de Gutenberg, quand sera venu le moment choisi par son injuste avidité.

Plein de confiance, Gutenberg se met à l'œuvre, et au bout de cinq années ses travaux sont couronnés de succès; la célèbre Bible de quarante-deux lignes est terminée, mais Fust recueillera seul les produits de l'entreprise. Après s'être attaché l'ouvrier le plus habile et le plus intelligent

de son associé, il se fonde sur les termes même du contrat qu'il avait dressé et il demande à un tribunal vendu, une sentence qui ruine à son profit le trop confiant Gutenberg.

Schœffer répond pleinement à la confiance que Fust a cru pouvoir placer en lui. Il imagine des procédés qui donnent à ses œuvres l'aspect magistral qui les distingue, et, par les élèves qu'il forme, il répand au loin la connaissance et la pratique de l'imprimerie.

Ainsi, pour nous résumer en trois mots, Lourens Janszoon Coster invente l'art nouveau, Jean Gutenberg introduit des perfectionnements essentiels, Pierre Schœffer en ajoute d'autres moins importants, et, aidé de Jean Fust, qui n'intervint activement que comme libraire ou négociant, il fait participer tout l'univers au bénéfice de l'invention de Coster.

Nous croyons pouvoir nous rendre le témoignage d'avoir traité cette question avec impartialité. Cela nous était plus facile peut-être qu'aux écrivains hollandais et allemands : pour nous, l'amour propre national n'était pas en jeu directement. Néanmoins en considérant l'époque de la découverte, on peut dire que la France n'est pas entièrement étrangère à cet événement capital. Les provinces hollandaises ne relevaient pas sans doute de la couronne de France comme les provinces flamandes, mais pendant le XVe siècle, elles étaient sous la domination des Valois de Bourgogne, et l'administration ferme et éclairée de Philippe-le-Bon, ce protecteur constant et magnifique des arts et des lettres, n'a pas été sans influence sur l'invention de l'art éminemment civilisateur.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.— Incertitude sur la personne de l'inventeur et le lieu de l'invention. — Causes de cette incertitude. — Opinions diverses. — Énoncé du sujet précis de cette étude et des règles de critique qui seront suivies dans la discussion. — Division de la matière 7

CHAPITRE PREMIER. — Présomption favorable aux Hollandais tirée de leur supériorité dans les arts graphiques. — Témoignage d'Ulrich Zell et de Mariangelo Accorso, qui établissent directement la bonté de leur cause 14

CHAPITRE DEUXIÈME. — Suite des preuves directes du droit des Hollandais, tirées des témoignages de Jean van Zuyren, de Dierick Volkertszoon Coornhert, de Luigi Guicciardini, d'Abraham Ortels, de Georges Bruin et de Michel von Eytzing 40

CHAPITRE TROISIÈME. — Témoignage de Junius (Adrien de Jonghe). 50

Paragraphe premier.—Exposé de ce témoignage . . 50

Paragraphe deuxième.—Exposition sommaire des principales difficultés qui ont été soulevées par les partisans de Mayence, pour détruire la véracité de Junius. — Réfutation du système de M. Renouard. 69

Paragraphe troisième.— Preuves directes de la véracité de Junius dans chacune des parties de son récit . . . 79

CHAPITRE QUATRIÈME.— Témoignages d'écrivains contemporains de Junius. — Témoignages postérieurs et qui n'ont pas pu provenir de la même source 116

I. — Témoignage d'Emmanuel van Meteren. 116
II. — Témoignage de Mathias Quadus 121
III. — Témoignage de Jean-François Le Petit 123
IV. — Témoignage de Karel van Mander 125
V. — Témoignage de Laurent-Henri Spieghel 126

Chapitre Cinquième. — Étude des monuments primitifs de l'Imprimerie hollandaise. — *Donatus pro puerulis.* — Éditions hollandaises et latines du *Speculum humanæ salvationis.* — Preuves tirées de cette étude établissant le bon droit des Hollandais . . 129

Chapitre Sixième. — Résumé des faits consignés dans les divers témoignages qui viennent d'être rapportés. 163

Chapitre Septième. — L'Imprimerie a-t-elle été pratiquée sans interruption en Hollande depuis l'invention de Coster jusqu'au temps où les élèves de Gutenberg la propagèrent en Europe . . 170

Chapitre Huitième. — Exposé des preuves sur lesquelles sont basées les prétentions allemandes. 187
I. — Première classe 193
II. — Deuxième classe 196
III. — Troisième classe 197
IV. — Quatrième classe. 201
V. — Cinquième classe 202
VI. — Sixième et septième classe. 202
VII. — Huitième classe 205

Chapitre Neuvième. — Examen des pièces du procès de Strasbourg. — Il est absolument improbable qu'elles aient rapport à l'imprimerie, et dès lors, elles ne peuvent être invoqués avec raison en faveur de la cause de Gutenberg. 208

Chapitre Dixième. — Examen des autres preuves sur lesquelles les Allemands fondent leur prétention à l'honneur de la découverte de l'imprimerie
Paragraphe premier. — Exposé des travaux de Gutenberg et de Schœffer 244
Paragraphe second. — Examen du témoignage de Pierre Schœffer 266

Conclusion 282

Lille. Imp. de Lefebvre-Ducrocq

LYS/1162/85

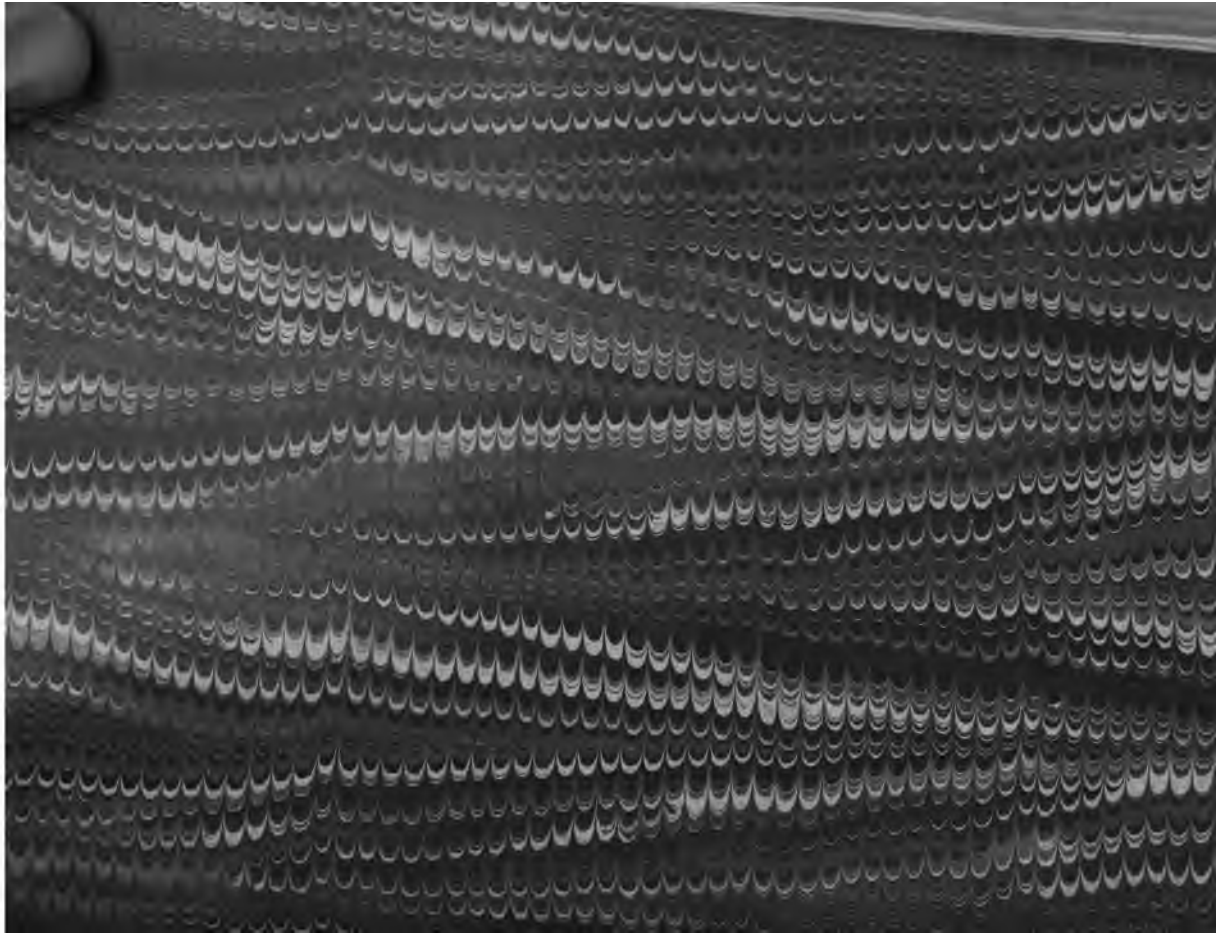

Stanford University Libraries
3 6105 012 183 203

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

28D JAN 17 1996